

ANNALES

DE

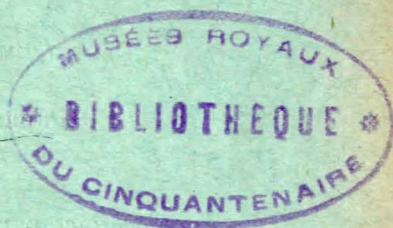
**l'Académie Royale d'Archéologie**

DE

**BELGIQUE.**

LXIX

6<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME IX. — 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> LIVRAISONS.



**ANVERS**

IMPRIMERIE E. SECELLE, RUE ZIRK, 35

1921.

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

## TARIF DES TIRES A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

*Texte: La feuille de 16 pages: (1)*

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Papier des Annales      | 20 centimes |
| "    velin              | 30    "     |
| Couverture non imprimée | 10    "     |
| "    imprimée           | 20    "     |

*Titre et faux-titre:*

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| Papier des Annales | 20 centimes |
| "    velin         | 30    "     |

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| <i>Brochage:</i> par feuille | 10 centimes |
| "    Encartage des planches: |             |
| par planche                  | 10    "     |
| (sans engagement)            |             |

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

ANNALES  
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE  
DE BELGIQUE



# Académie royale d'Archéologie de Belgique.

---

Composition du bureau et liste des  
membres de l'Académie pour l'exercice 1921.

---

PRÉSIDENT ANNUEL :

**M. Soil de Moriamé.**

VICE-PRÉSIDENT :

**M. Paul Saintenoy.**

SECRÉTAIRE ET BIBLIOTHÉCAIRE :

**M. Fernand Donnet.**

TRÉSORIER :

**M. Em Dilis.**

CONSEIL.

CONSEILLERS SORTANT EN 1922 :

*Messieurs,*

**A De Cenleener,  
Dilis,  
Alph. Goovaerts,**

**Hnlin de Loo,  
Bergmans,  
L' Colonel de Witte.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1925 :

*Messieurs,*

**Fernand Donnet,  
Edm. Gendens,  
Destrée,**

**L. Stroobant,  
Paul Saintenoy,  
D' Van Doorslaer.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1928.

*Messieurs,*

**A. Blomme,**  
**J. Casier,**  
**Eug. Soil de Moriamé,**

**H. Pirene,**  
chanoine **van den Gheyn,**  
**Vicomte de Jonghe.**

---

COMMISSIONS.

---

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

*Messieurs,*

**Edm. Gendens.**  
**Fernand Donnet,**  
**Bergmans,**

**A. Blomme,**  
**Casier,**  
**L' Colonel de Witte.**

COMMISSION DES FOUILLES :

*Messieurs,*

**Van Overloop,**  
**Hasse,**  
**Fernand Donnet,**

**H. Siret,**  
**D' Van Doorslaer,**  
**Stroobant.**

COMMISSION DES FINANCES :

*Messieurs,*

**Fernand Donnet**  
**L. Blomme,**  
**Edm. Gendens,**

**A. de Ceuleneer,**  
**Dilis,**  
**Casier.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE.

*Messieurs,*

**Fernand Donnet,**  
**Bergmans,**  
**A. Blomme,**

**Hulin de Loo,**  
**Casier,**  
**Paris.**

MEMBRES TITULAIRES

*Messieurs,*

- |     |  |      |         |
|-----|--|------|---------|
| 1   | <b>De Ceuleneer Ad.</b> , professeur honoraire à l'Université,<br>Gand, 5, rue de la Confrérie.  | 1876 | (1871)* |
| 2.  | <b>Goovaerts. Alph.</b> , archiviste-général honor. du royaume<br>Etterbeek, 27, rue Beckers.  | 1883 | (1877)  |
| 3.  | <b>Soil de Moriamé, Eug</b> , président du tribunal de 1 <sup>re</sup> instance<br>Tournai, 45, rue Royale.                                      | 1888 | (1883)  |
| 4   | <b>Blomme, Arthur</b> , président honoraire du tribunal de<br>1 <sup>re</sup> instance de Termonde, 88, rue des Echevins<br>Ixelles.             | 1889 | (1870)  |
| 5.  | <b>Siret, Henri</b> , ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman.  | 1889 | (1888)  |
| 6.  | <b>Destrée, Jos</b> , conservateur hon <sup>re</sup> au Musée du Parc du<br>Cinquantenaire. Etterbeek, Bruxelles, 123, chaus-<br>sée St.-Pierre. | 1891 | (1889)  |
| 7.  | <b>Geefs, Eug.</b> , architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent.  | 1891 | (1880)  |
| 8.  | <b>Gendens, Edm.</b> , archiviste des Hospices civils et de l'Eglise<br>Notre-Dame. Anvers, 32, rue de l'Empereur.                               | 1892 | (1890)  |
| 9.  | <b>Donnet Fernand</b> , administrateur de l'Académie royale<br>des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal.                                     | 1892 | (1891)  |
| 10. | <b>Errera P.</b> , avocat, Bruxelles, 14, rue Royale.  | 1895 | (1888)  |
| 11  | <b>Saintenoy Paul</b> , architecte, professeur à l'Académie des<br>Beaux-Arts, Bruxelles, 123 rue de l'Arbre bénit.                              | 1896 | (1891)  |
| 12. | <b>de Behault de Dornon, Armand</b> , attaché au Ministère des<br>affaires Etrangères, Bruxelles, 10, rue des Dra-<br>piers.                     | 1896 | (1893)  |
| 13. | <b>de Pauw, Nap</b> , procureur-général honoraire, Gand, 279,<br>rue des Violettes.  | 1896 | (1889)  |
| 14. | <b>van Overloop, Eug.</b> , conservateur en chef des Musées du<br>Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de<br>l'Armée.                       | 1896 | (1889)  |
| 15. | <b>van den Gheyn</b> , (chanoine), directeur-général des œuvres<br>eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir.                                      | 1896 | (1893)  |

[\*] La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant régulier.

16. **de Jonghe**, (vicomte **B.**), président de la Société royale de numismatique, Bruxelles, 21, rue Caroly. 1896 (1894)
17. **Bergmans, Paul**, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque et professeur à l'Université. Gand, 29, rue de la Fourche. 1900 (1897)
18. **Stroobant, L.**, directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Société d'archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1899)
19. **Piræne, H.**, recteur de l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint Pierre. 1906 (1903)
20. **Laenen**, (chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, rue de Stassart. 1906 (1900)
21. **Kintsschots, L.**, Anvers, 74, avenue d'Italie. 1906 (1901)
22. **Comhaire, Ch -J.**, Liège, 85, en Féronstrée. 1908 (1894)
23. **Matthieu E.**, avocat, Enghien. 1908 (1886)
24. **van Doorslaer**, (docteur), président du Cercle Archéologique. Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)
25. **Hulin de Loo, G.**, professeur à l'Université de Gand. 3, place de l'Université. 1912 (1906)
26. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des deux Ponts. 1912 (1906)
27. **Berlière O. S. B. (dom Ursmer)**, Abbaye de Maredsous. 1913 (1904)
28. **Coninckx, D.**, secrétaire du Cercle Archéologique, 11, rue du Ruisseau, Malines. 1914 (1906)
29. **Dilis. Em**, 98, longue rue Neuve, Anvers. 1914 (1908)
30. **de Witte, Edg**, lieut -colonel d'artil., avenue Albert, 204, Bruxelles. 1919 (1913)
31. **Fris, V.**, archiviste de la ville, 45, quai Ter Plaeten, Gand. 1919 (1903)
32. **Heins, Armand**, artiste-peintre, 7, rue de Brabant, Gand. 1919 (1906)
33. **Van Heurck, Emile**, 6, rue de la Santé, Anvers. 1919 (1911)
34. **Janssen O. P.**, (chanoine **J. E.**) curé, Beuzet près Gembloux. 1919 (1908)
35. **Paris, Louis**, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon. Bruxelles. 1919 (1908)
36. **Maere**, (chanoine **René**), professeur à l'Université, 3, rue Kraken, Louvain. 1919 (1904)

- 37 **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem. 1920 (1890)
38. **Visart de Bocarmé**, (**Albert**) Bruges, rue S'-Jean. 1920 (1913)
39. **Holvoet** (baron) président hon<sup>r</sup> de la Cour de Cassation, rue du Trône, Bruxelles. 1921 (1914)
40. **Tahon, Victor**, ingénieur, rue Breydel, 40a, Bruxelles. 1921 (1894)

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

*Messieurs.*

1. **van den Branden, F. Jos.**, archiviste honoraire de la ville d'Anvers, 32, rue de Moy, 1875.
2. D<sup>r</sup> **Jacques, V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 42, rue du Commerce.
3. **Van de Castele**, conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liège, 1884.
4. **de Radigès de Chennevière H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix, 1885.
5. **Siret, Louis**, ingénieur, 65, avenue Louis Lepoutre, Bruxelles, 1888.
6. **Cumont G.**, avocat, Saint-Gilles, (Bruxelles) 19, rue de l'Aqueduc, 1888.
7. **van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison Bruges, 4, Dyver, 1889.
8. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liège, 1890.
9. **Daniels**, (abbé **P.**), Hasselt, Béguinage, 1895.
10. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, 15, rue des Pinsons, 1896.
11. **Nève, Jos**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines, 1896.
12. **Gaillard, Ed**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Platen, 1898.
13. **van Ortrøy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 35, quai aux Moines, 1899.
14. **Maeterlinck, L.**, conservateur au Musée de peinture, Gand, 6, rue du Compromis, 1901.
15. **Cumont Franz**, conservateur du Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer, 1902.
16. **Waltzing, J. P.**, professeur à l'Université, Liège, 9, rue du Parc, 1902.
17. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière, 1904.



18. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, 53, rue Stevin, 1906.
19. **Bernays, Edonard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck, 1907.
20. **Sibenaler, J.**, Bruxelles, rue Potagère, 163. 1907.
21. **de Pierpont, Ed.**, château de Rivière (par Lustin), 1908.
22. **Hasse, Georges**, médecin vétérinaire du gouvernement, 28, avenue Cardinal Mercier, Berchem, 1910.
23. **Alvin Fréd.**, conservateur à la Bibliothèque royale, Ixelles-Bruxelles, rue Elise, 102, 1911.
24. **Van Bastelaer, René**, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin, 1911.
25. **Des Marez, Guill.** archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaerts, 11. 1912.
26. **Capart, Jean**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Woluwe), avenue Verte, 8, 1912.
27. **de Marneffe, Edg.**, chef de section aux Archives générales du royaume Louvain, 1, rue du Pèlerin, 1912.
28. **Cuvelier, Joseph**, archiviste général du royaume, Bruxelles, avenue des Rogations, 33, 1913.
29. **van der Essen, L.**, professeur à l'Université, 200, rue Frédéric Lints, Louvain, 1914.
30. **Philippen** (abbé), marché aux Chevaux, 92, Anvers, 1914.
31. **Aerschot** (comte d') chef du cabinet du Roi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, 23, rue du Prince royal, Bruxelles, 1914.
32. **Bautier, Pierre**, secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts, 53<sup>b</sup>. avenue Louise, Bruxelles, 1914.
33. **Bernard, Charles**, avocat, 80, rue Anselmo, Anvers, 1914.
34. **De Bruyn, Edm.** avocat, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, 33, rue d'Orléans, Bruxelles, 1914.
35. **Buschmann, Paul**, conservateur du Musée des Beaux-Arts, secrétaire de la Société d'encouragement des Beaux-Arts, 60, avenue Goemaere, Anvers, 1914.
36. **Crooij**, (abbé **Fernand**), 11, rue de la Ruche, Schaerbeek-Bruxelles.
37. **Fierens-Gevaert**, conservateur des Musées royaux de peinture, 99, rue Souveraine, Bruxelles, 1914.
38. **Ponpeye**, 27, rue Breesch, Laeken, 1914.

39. **Raeymaekers**, (docteur), directeur de l'hôpital militaire, Boulevard des Martyrs, 80, Gand.
40. **Verhaegen** (baron **P.**), 5, Place du Marais, Gand, 1914.
41. **Lamy, O. P.**, (Mgr **Hugues**), prélat de l'abbaye de Tongerlo, 1914.
42. **Laurent (Marcel)**, professeur à l'Université de Liège, 19, rue Le Titien, Bruxelles. 1914.
43. **Macoir (Georges)**, conservateur au Musée de la porte de Hal, Bruxelles. 25, rue Augustin Delporte. 1914.
44. **Paquay** (abbé **Jean**), curé de Heusden (Limbourg), 1920.
45. **Bruniu (Georges)**, Place du Marais, Gand 1920.
46. **Hocquet (A.)** archiviste de la ville, rue Rogier, Tournai, 1920.
47. **Vau den Borren (Ch<sup>v</sup>)**, bibliothécaire du Conservatoire royal de Musique, rue Stanley, 55, Bruxelles 1920.
48. **Brassinne (Joseph)**, professeur et bibliothécaire en chef de l'Université, rue Nysten, 30, Liège 1920.
49. **Terlinden (Charles)**, professeur à l'Université de Louvain, 61, avenue Legrand, Bruxelles 1921.
50. **Gessler (Jean)**, professeur à l'Athénée royal, Boulevard Thonissen, Hasselt 1921.

#### MEMBRES D'HONNEUR.

1. **Mercier** (S. E. le cardinal) archevêque de Malines, 1914.
2. **Ladenze** (Mgr.), recteur magnifique de l'Université, rue de Namur, Louvain, 1914.

#### MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

*Messieurs,*

1. **de Borman** (baron **Camille**), château de Schalckhoven par Hasselt. 1860.
2. **Smekens, Th**, président honoraire du tribunal de 1<sup>re</sup> instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys. 1887.
3. **van de Werve et de Schilde**, (baron), château de Schilde, 1867.
4. **Cogels**, (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, rue de la Justice, Anvers. 1901.
5. **De Vriendt (Julien)**, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert, 1903.
6. **van de Werve et de Schilde**, (baron **G.**), gouverneur de la province, rue Kipdorp, Anvers. 1914.

7. **de Renesse** (comte **Theodore**), gouverneur de la province de Limbourg, château de Schoonbeek Beverst. 1914.
8. **Delbeke** (baron **Aug.**), avocat rue de l'Empereur, Anvers 1914.
9. **Lagasse de Locht**, président de la Commission royale des monuments et des sites, chaussée de Wavre, 1914.

#### MEMBRES HONORAIRES ÉTRANGERS.

##### *Messieurs,*

1. **Blok, P.-J.**, professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel, 1908.
2. **Montelius, Oscar**, professeur Stockholm, 11, rue St. Paulsgatan, 1908.
3. **Marrucchi, Orazio**, archéologue, Rome, 1908.
4. **Bulic, (Mgr. Franz)**, directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie) 1918.
5. **Venturi, (Dr Alphonso)**, professeur, Rome, 48, Via Savalli, 1908.
6. **Enlart, Camille**, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
7. **Ricci (Corrado)** président de l'Institut d'archéologie et d'histoire de l'art. Rome, 11, Piazza Venezia, 1912.
8. **Miquet (François)** président de l'Académie Florimontane, Annecy (Vouvray) 1920.

#### MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

##### *Messieurs,*

1. **Beauvois, E.**, Corberon (France), 1880.
2. **Brassart, Félix**, archiviste municipal, Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1884.
3. **Philips, J., Henry**, Philadelphie (Etats-Unis), 1884.
4. **Wallis, Henry**, Londres, 9, Beauchamp Road-Upper Norwood (Angleterre), 1884.
5. **Stein, Henry**, archiviste aux Archives nationales, Paris (France), 1890.
6. **Germain de Maily, Léon**, 26, rue Heré, Nancy (France), 1894.
7. **Bredius, (Dr A)**, conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht, 1896.
8. **Montero, Belisario**, consul-général de la République Argentine, Berne, 1896.
9. **Santiago de van de Walle**, avocat, Madrid (Espagne) 1896.
10. **Dr Lopes**, consul-général, Lisbonne (Portugal), 1896.

- 11 **Vallentin du Cheylard, Roger**, ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume Montélimar, (Drôme), France.
12. **Pontjatine** (prince **Paul Arsenievitch**), maréchal de la noblesse. Saint-Petersbourg (Russie). Basselnaja, 60, Log. 68, 1897.
13. **Rocchi, Enrico**. colonel du corps du génie italien. Rome (Italie) 1897.
- 14 **Cust. Lionel**, directeur de la National Gallery, Datchethouse Windsor, Datchet, (Angleterre), 1898.
15. **Lefèvre Pontalis. Eugène**, directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg, 1901.
16. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais, 1901.
17. **Serra y Larea (de)**, consul général d'Espagne, Paris
18. **Andrade (Philotheo Pereira d')**, Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises), 1901.
19. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande, 1901.
20. **Vasconcellos** (D<sup>r</sup> **José Leite de**), Bibliotheca national. Lisbonne, 1901.
21. **Uhagon y Guardamino** marquis de Laurencin (**Francisco de**). membre de la Real Academia dela historia, 24 calle de Serrano, Madrid, 1902.
22. **Calore (Pier Luigi)**, inspecteur royal des Monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie), 1902.
23. **Pereira de Lima, J. M** rue Douradores, 149, Lisbonne, 1903.
24. **Vasconcellos (Joaquim de** , directeur du Musée industriel, Ceicofeita Porto, 1903.
25. **Berthélé Jos**, archiviste départemental, Montpellier (France) 36, rue des Patriotes 1905.
26. **Fordham** (sir **Herbert George**). Odsey Ashwell Baldoch (Werts, (Angleterre', 1905.
27. **Braun, S. J.** (R. P **Joseph**), Luxembourg, 1908.
28. **Mely, (F. de)**, rue de la Trémouille, 26. Paris, 1908,
29. **Rodière (Roger)**, Montreuil-sur-Mer (France) 1908.
30. **Leuridan** (chanoine **Th:**) archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France), 1908.
31. **Baldwin Brown G** , professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg, 1906.

32. **Vitry, Paul**, conservateur adjoint au Musée de Louvre 15<sup>bis</sup>, avenue des Sycomores, Paris, 1908.
33. **Juten G. C. A.** (l'abbé), directeur de Taxandria. Ginneken-lez-Breda, 1908.
34. **Holwerda jr (Dr J. H.)**, conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden, 1908.
35. **Lehman, (Dr)**, directeur du Musée suisse. Zurich, 1908.
36. **Fayolle (marquis de)**, président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne), 1908.
37. **Riemsdyck (B. W. F. van)**, président de la Nederlandsch Oudheidkundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam, 1908.
38. **Plunkett (comte G.)**, directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet, 1908.
39. **Triger Robert**, président de la Société archéologique du Maine aux Talvasières, près Le Mans, 1908.
40. **Beauchesne (marquis de)**, château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne) 1908.
41. **Arlot de Saint-Saud (comte d')**, château de la Valouse par la Roche-Chalais (Dordogne), 1908.
42. **Male, Emile**, rue du Navarre, 11, Paris 1907.
43. **Capdafalg (Puig y)**, architecte, Carrer de les Corts Catalanes, 604, Barcelone, 1909.
44. **Thompson, (Henri Yates)**, 19, Sportman Square, Londres, W 1909.
45. **Bilson (J.)**, Hull, vice-président du royal archæological Institute, Hesse (Yorkshire), 1909.
46. **Reber, B.**, Cour Saint Pierre, 3, Genève 1909.
47. **Gargan (baron de)**, château de Persch (Lorraine France), 1911.
48. **Dnbois, Pierre**, Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24, 1912.
49. **Smits (Dr Xav.)**, archiviste adjoint de l'Etat, Hoefstraat, 107, Bois-le Duc, 1912.
50. **Saint Leger Alex de)**, professeur à l'Université, rue de Paris, 60, Lille, 1912.
51. **Colenbrander, (Herman Th.)**, secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag, 129, La Haye, 1912.
52. **Van Riemsdyk** archiviste général honoraire du royaume, La Haye, 1912.
53. **Montégut, (H, de)**, château des Ombrais, par La Rochefoucauld.

54. **Ferreira Pinto (Ninou)**, secrétaire de l'Instituto historico et géographique Parahybano, Parahyba do Norte (Brésil).
55. **Jan Kalf, (D<sup>r</sup>)**, secrétaire de la Rijksc commissie van monumenten, Stationlaan, La Haye, 82
56. **Esperandieu**, (commandant), correspondant de l'Institut, conservateur des Musées archéologiques, Nimes, 1913.
57. **Darrieu** (comte **Paul**), conservateur honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut, 74, avenue Malakoff. Paris, 1919.
58. **Serbat, Louis**, Valenciennes, 1913.
59. **Theodor (Emile)**, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, Lille, 107 rue Solferino.
60. **Frederiks (F. A.)**, archiviste. La Haye, Bazarstraat, 1914.
61. **Thimothée, Welther**, notaire, à Metz, 1920.
62. **Lalance**, chef d'escadron, rue de l'Atrie, 2, Nancy. 1920.
63. **Prod'homme, J. G**, musicologue, 9, rue Lauriston, Paris, 1920.
64. **Roosval (D<sup>r</sup> Johann)**, professeur à l'Université de Stockholm, 24, novi Melartstraed, Stockholm, 1920.
65. **Llano Roza de Ampudia (Aurelio de)**. Oviedo, 1920.
66. **Deshoulières, Fr**, directeur-adjoint de la Société française d'archéologie, 49, rue de la Tour, Paris, 1920.
67. **Thiolier, Noël**, 10, rue du Général Foy, St-Etienne, (dép<sup>t</sup> Loire), 1920.
68. **Urquhard M. F. F.**, professeur d'histoire, Baliol Collège St-Gilles, Oxford. 1920.
69. **Blair, Robert**, secrétaire de la Société des antiquaires, Newcastle-upon-Tyne (South-Shields), 1920
70. **Bauchond, Maurice**, avocat, Valenciennes. 1920.
71. **Cagnat, R.**, professeur au Collège de France, Palais de l'Industrie, 3, rue Mazarine, Paris, 1920.
72. **Pron, Maurice**, directeur de l'Ecole des Chartes, 75, rue Madame, Paris, 1920.
73. **Reinach, Salomon**, conservateur du Musée de St-Germain-en-Laye membre de l'Institut, 16, avenue Victor Hugo, Boulogne-sur-Seine (Paris), 1920.
74. **Clephan, Robert**, Tynemouth (Northumberland) 1920.
75. **Baudi di Vesme, Alessandro**, directeur de la Pinacothèque royale, 4, via Academia delle Scienze, Turin, 1920.

76. **Martha, Jules**, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université,  
16, rue de Bagnaux, Paris (VI), 1920.
- 77 **Rovere (Dr Lorenzo)**, 52, Corso, Montevécchio, Turin, 1920.
78. **Banchereau, Jules**, 6, quai Barentin, Orléans, 1920.

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'EXERCICE 1920-1921.

*Messieurs,*

- Willemssen (G.)**, référendaire, St-Nicolas (Waes), membre titulaire  
† 16 octobre 1920.
- Bilmeyer (Jules)** architecte, Anvers, membre titulaire † 13 juin 1920.
- Caix de Saint Aymour** (comte de) Paris. membre correspondant étranger  
† 31 janvier 1921.
-

# La Technique et l'Organisation de la Draperie à Bruges, à Gand et à Malines, au milieu du XVI<sup>e</sup> Siècle.

(Suite et fin).

---

## ANNEXE.

---

### Règlement sur la Draperie brugeoise du 20 Septembre 1544.

---

*Actum ter clocke XX<sup>sten</sup> in Septembre XV<sup>e</sup> XLIIII, present Jan Cousyn  
ende Vincent Serret, Scepenen.*

- N<sup>o</sup> 1. Kueren, Statuten ende Ordonnantien ghemaect by myn heeren vander wedt vander stede van Brugghe, omme binnen der zelve stede op te steilene een nieuwe draperie ende aldaer te drapierene ende reedene diverse soorten van Lakenen van spaensche wulle omme aldaer mede te onderhouden tshamel gemeente vander voorseide stede, dezelve Cueren altyts staende te meerderen, minderen, veranderen ende corrigieren vanden voornoemden heeren vander wedt ghelyck alle andere kueren van ouden tyden ghestaen hebben, Ende ghepubliciert ter halle der voorseide stede den XX<sup>en</sup> in Septembre int jaer XV<sup>e</sup>XLIIIIJ.
- N<sup>o</sup> 2. Alvooren dat tdrapieren vander voorseide nieuwe draperie binder voorseide stede van Brugghe eenen yeghelic wie hy zy poortere ofte andre woonende binder zelve stede welgheoorloven zal te doene naert vutwysen deser jeghenwoordighe cueren, maer zoe wie zal willen weven, vullen, scheeren of verwen ende daerof meesterie houden ende stellen die zal moeten alvooren poortere zyn ende oock vryworden in zulck vanden voorseide vier ambochten als hy zal willen doen tzy een of meer ende werdt den zelve alsdan vry zynde wel gheoorlooft te moghen wercken ende doen wercken.
- N<sup>o</sup> 3. Item, dat alle de ghone die zullen willen drapieren zullen ghehouden zyn over te bringen den deken vander voorseide draperie buerliedier name ende marc waerup zy dat jaer zullen willen drapieren ende alzoo voorts alle jaere naer dat de nieuwe deken ghemaect zal zyn, Ende zo wie dat niet en dade men zal zyn lakens die hy drapieren zal vonnesse ontzegghen tot hyt ghedaen zal hebben.



- N<sup>o</sup> 4. Item, Ende men zal moghen maken ende drapieren binnen deser voorseide stede van goede spaensche wulle vier soorten van lakenen de welke de drapiers die hemlieden daermede zullen gheeneeren ghehouden werden te doen maken alzo goet als vier distinte monstren die myn heeren vander wedt ende deken ende eedt daerup gegaerdt ende warandatie hebbende onder hemlieden houden ende bewaren zullen.
- N<sup>o</sup> 5. Item, deerste ende dalder fynste lakens vande voornoemde sorte zullen ghenaeamt zyn brugsche dobbel leeuwen ende ghezeghelt worden met eenen grooten zeghele van thinne hebbende over beede de zyden gheprent twee leeuwen ende onder de voeten vander zelve leeuwen ghescreven an deen zyde vanden zelve zeghel Brugghe ende up dander zyde Bruges.
- N<sup>o</sup> 6. Item, men zal noch de zelve lakenen zeghelen met eenen andren zeghele van thinne wat mindere dan de groote zeghele voorseidt daer neffens an nederwaerts waerinne gheprent zal zyn de wapenen van Brugghe an beeden zyden ende zal heeten de contre zeghele.
- N<sup>o</sup> 7. Item, de tweeste sorte van laken de welke een wulle slichter zyn zal dan de voorseide eerste sorte zalmen nomen inkel brussche leeuwen ende zullen de zelve lakens ghezeghelt zyn met eenen inckelen leeu an beeden zyden ende zal onder de voeten vanden zelve leeu ghescreven staen als vooren upden grooten zeghele vande finste sorte midsgaders daeranne oock ghestelt de voorgaende contre zeghele.
- N<sup>o</sup> 8. Item, de derde sorte vanden voorseide Lakenen zal ghenaeamt zyn een ghecroonde **B** ende zullen die lakenen een wulle slichter zyn dan de voorseide tweeste sorte de welke men zeghelen zal met eenen zeghele wat mindere dan de zeghele vande tweeste sorte ende daer inne prenten an dheen zyde een ghecroonde **B** zonder meer ende an dander zyde int upperste van den zeghele Brugghe ende int nederste Bruges midsgaders oock de voornoemde contre zeghele voor huer tweeste zeghele.
- N<sup>o</sup> 9. Item, de lakenen vander vierder sorte zullen ghenaeamt zyn den Griffioen ende zullen een wulle slichtere zyn dan de voorgaende derde sorte de welke men zeghelen zal met een zeghele alzo groot als de zeghele vande voorgaende derde sorte daer inne men prenten zal an deen zyde eenen Griffioen zonder meer ende up dander zyde

ghelyck inde voorgaende der~~ae~~e sorte Brugghe ende Bruges midsgaders oock den zelven contre zeghele.

- N<sup>o</sup> 10. Item, men zal de ketenen vander voorseide dobbel leeuwen scheeren up tscheereck vichtien pypen ofte babinen ende van LXVIJ ganghen makende tsamen twintich hondert en thien draden ende upde langhde van viereenveertich ellen ende niet min met thien lyst draden over elke zyde vanden lakenen alzoot behoort upde boete van X liv. par. te verbuere ne byden ghenen die contrarie dade.
- N<sup>o</sup> 11. Item, men zal de inkel leeuwen scheeren met twaelf pypen ofte babinen van viventseventich ganghen, makende tsamen achtien hondert draden, ende upde langde van drienveertich ellen, ende niet min met acht lyst draden over elke zyde vanden lakenen also dat behoort upde ghelycke boete van X liv. par.
- N<sup>o</sup> 12. Item, de gheeroonde B zalmen scheeren met twaelf pypen of babinen, ende van achtensestich ganghen, lanck drienveertich ellen ende niet min, beloopende XVJ<sup>e</sup>XXXIJ draden met zes draden van blauwen lysten over elke zyde ende dertien vierendeel en half breet binnen den riete ende cammen ende moeten de wevers die bringhen up eenenveertich ellen rau upde boete van X liv. par.
- N<sup>o</sup> 13. Item, den Griffioen zalmen scheeren met twaelf pypen of babynen van tweensestich ganghen beloopende veerthien hondert ende achten-tachtentich draden, drie ende veertich ellen lanck ende dertiene vierendeelen breet int riet ende cammen ende bringhen die up eenenveertich ellen rau als vooren up ghelycke boete.
- N<sup>o</sup> 14. Item, men zal ghehouden wesen tgaerne wel te minghelen van babyne te babyne alzoot behoort ende de ketenen te vulmakene binnen den daghe dat die beghonnen zullen zyn zonder die te laten vernachten up de boete van twintich grooten.
- N<sup>o</sup> 15. Item, de wevers werden ghehouden te weven ande voorseide dobbel ende inckel leeuwe an tvorste ende laatste hende acht draden roode lyste upde boete van twintich grooten tzy dat de zelve lakens wit ofte inde wulle ghevarwet ghemaect worden uteghesteken de witte ofte zat blauwe daerof de lysten wel zullen moghen wit zyn.
- N<sup>o</sup> 16. Item, wordt occ de wevere ghehouden de kethenen vanden dobbelen ende inkelen leeuwen te stellene up zyn ghetauwe veerthien vierendeel breet int riet ende cammen binnen lysten ende beghinnen weven met acht schoten vander zelfsten wevere ende doen acht schoten roo lysten

omme teerste beghinsele also voorseidt es ende niet min noch meer upde boete van twintich grooten ende weven alle viere de voornoemde sorten van lakene met drie loopende schietspoelen over dhandt oock up ghelycke boete van XX grooten.

N<sup>o</sup> 17. Worden oock de voorseide wevers ghehouden altyts te hebbene eene suutte gaernens spoelen ghemaect ende ghereedt zonder de gluene die inden back zyn opde boete van VIJ seel. grooten voor elke reyse vutghesteken thende vanden lakene ende int laetste vanden wercke.

N<sup>o</sup> 18. Item, zal noch de voorseide wevere weven up teerste hende vanden voorseide dobbelen leuwe drie kepers deerste die zal zyn een vierendeel reet in tiercante dat es elke heltscheede vanden voorseide kepere breet een half vierendeel ende dandere twee kepers zal hy weven zoo dat die bliven zullen also ghevult zyn een groote dume boven elk andre makende also drie kepers, Ende andeen inkele leeu zullen ghemaect zyn maer twee ghelycke kepers ende alle ghemaect van eenen dobbelen draet van nienwen lynen ghaerne zeere ghedraeyt ende zullen de wevers die beghonnen te makene naer dat zy gheweven zullen hebben den inslach van roo dobbelen lysten zoo voorseidt es, Omme die te leedene neffens de lysten ende daeranne te stellene twee looden teene ende tmeeste over de zyde vande twee keperen, Omme daerinne an deen zyde te prentene eenen leeu in een cleen schildekin ende ane dander zyde een **B**, omme te stellene inde varwerie ter hooghe peertse hyden deken ende eedt ende tweeste loot zal moeten staen een half vierendeel boven tandere ende zal dienen omme daerinne te prentene floot vanden vuldere.

N<sup>o</sup> 19. Item, zullen oock de voorseide wevers ghehouden zyn te stellene ande voornoemde dobbel ende inkele leeuwen over dander zyde ende an tvoorste hende van huerlieder marck noch twee ghelycke looden tminste een half vierendeel onder de roo lysten tander een vierendeel boven den zelven roo lysten vast ghemaect met eenen dobbelen lynedraet met drie lystdraden vanden zelven lakene ende tvoornoemde tweeste loodt zal dienen ende (*lisez*: omme) daerinne gheprent te wordene de prente vanden dekene ende warandeiders van den wevers,

N<sup>o</sup> 20. Item, de voorseide wevers worden oock ghehouden te makene an elk vande voorseide vier sorten van lakenen van lynen gaerne over dander zyde vanden kepere huerlieder marck ende tmarck vanden arapier ten fyne dat elk zyn lakenen onderkennen mach up de boete

van vyf grooten voor elke reyse dat hy bevonden zal weset contrarie ghedaen hebbende.

- N<sup>o</sup> 21. Item, zullen oock de wevers de voorseide **dobbele** leeuwen moeten houden ende bringhen upde langde van tweeveertich ellen raeu ende niet min. Ende den inkelen leeu up eenenveertich ellen al up de boete van IIJ liv. par., ende te weven in tlaetste hende de voorseide acht roode lystdraden met een cleen **P** vast an een **B** van linnen gaerne die de wevere oock ghehouden werdt te makene midsgaders oock te stekene andt laetste hende een cleen loykin, omme daerinne te prentene een **B**.
- N<sup>o</sup> 22. Item, de ghecroonde **B** zal gheweven worden met een inkel kepere met zes draeden van blaeuwe lysten over elke zyde alzo voorseidt es ende met twee looden an elk voorste hende ghelyck ande voorseide **dobbele** ende inkele leeuwen upde boete van XX grooten ende die beghinnen weven van zes draden van **dobbele** blaenwe lysten an elk hende ende niet meer noch van eeneghe ander colouren up de boete van ghelyc twintich grooten vutghesteken de witte ofte zat blauwen als vooren.
- N<sup>o</sup> 23. Item, de Griffioener zalmen weven zonder kepere met vier lystdraden an beede de zyden ende met twee looden an tvoorseide hende also voorseidt es vande ghecroonde **B**, upde boete van twintich grooten ende noch zo zalmen weven vier blaenwe lystdraden an elk hende ende van gheen ander colour up ghelycke boete van twintich grooten uteghesteken de witte ofte zat blaewe als vooren.
- N<sup>o</sup> 24. Item, zullen oock de voorseide wevers ghehouden zyn altyts thebene een stick canevets onder den laken boom up de boete van vyf grooten voor elke reyse dat zy bevonden zullen worden daerof in ghebreke.
- N<sup>o</sup> 25. Item, ne zullen de voorseide wevers mueghen laten eeneghe ghebroken rieten, langhere int riet ghebroken dan een vierendeel upde boete van eenen grooten voor ele zulek ghebroken riet.
- N<sup>o</sup> 26. Item, de voorseide vier soorten van lakens gheweven zynde wordt de wevere die ghehouden te bringhene ter raeuwer mate omme die byden deken ende eedt vanden wevers ghemeten te worden vander langde ende de zelve die bevonden zullen zyn lanc ghenouch die zal de deken loyen met zyn loodt ende anders gheene. Ende waert zake dat eeneghe byden deken bevonden waren te cort zynde zoude de

wewere verbuert de boete van IIJ liv. par., van elcken sticke ende zullen den voorseiden deken en eedt hebben van elcken laken XIJ myten zonder meer.

- N<sup>o</sup> 27. Item, zullen ooc de zelve dekene ende eedt scerpelic toezien of de looden ende marcken wel ghestelt zyn, ende waert dat zake dat daerof yement in ghebreke ware die zoude verbueren teleker warf thien grooten ende de zelve faulte zoudemen hem doen verbeteren.
- N<sup>o</sup> 28. Item, de voorseide lakens van daer ghebrocht zynde ter raeuwerpertse deken ende eedt vander voorseide draperie zullen ghehouden zyn de voorseide rauwe lakenen te halen van over een peertse ende die te visiterene ofse gheweven zyn zonder neepen, snorlen, paddevoeten, dobbele schoten ende vutloopende gaerne van een vierendeel lanck ofte ghaten ende zo wat lakenen bevonden zullen zyn (in)souffisantelic gheweven te zyne of eeneghe vanden voornoemde faulten of ghebreken thebbene zal de wevere die zulck laken gheweven heeft verbueren voor elke neepe, snorle, paddevoet, dubbelscoote ende gate de boete van acht myten ende vanden voornoemde vutloopende ghaerne vier myten van elcken draet en van elck gat een groote,
- N<sup>o</sup> 29. Item, dat den voorseiden deken ende eedt de lakens commende vanden wevere ter raeuwer peertse voorseid ende ghetekend ende gheloyt met den teekene van te hebbene behoirlie langde wel gheoorloven zal te vermeten ende vande ghueene die zy te cort vinden zoude de deken diese gheloyt hadde verbueren de boete van IIJ liv. parrissisen.
- N<sup>o</sup> 30. Item, indien de voorseide deken ende eedt vande voorseide draperie bevinden de zelve rauwe lakens wel ghecrust ende gheweven tzyne zullen die gheven floot van den perdse daer toe ghestelt daer vooren ontfaenghen vanden wever een groote.
- N<sup>o</sup> 31. Item, naer dat de zelve lakens also ghevisiteert ende ter perch ghepasseert zullen zyn men zal die draghen ten huise vanden vuldere omme aldaer ghebyhiet ende ghezavert te zyne vande vetticheit alsoot behoort ende wort alsdan de vuldere ghehouden te zelve te spoelene ende wasschene met eerde drie of vier hueren lanck emmers tot dat die zuvere zyn ende alsdan weder te erspoelen ende faverechte van dien te makene wel heffen met zoete caerden ende dobbele ende inkele leenen met vier draghen ende trecken ende de ghecroonde B ende gryfioen met drie, wel verstaende dat als de zelve vuldere twee draghen ghedaen zal hebben zoo wort hy ghehouden alle de knopen

up laverechte zyde afte snydene ende alsdan te vuldoene landre twee draghen al achter maeanderen. zonder die in dheen plaetse meer te caerdene dan in dandre al upde boete van X scel. paris., ende moet al tzelve ghedaen zyn binnen eenen daghe, upde boete van twintich grooten daerof besouck hebben zullen de deken ende eedt vanden vulders.

- N<sup>o</sup> 32. Item, zal oock gheenen vuldere gheoorloven van nu voortan de voornoemde lakenen te redene met eeneghe nieuwe caerden upde boete van drie ponden parissisen te verbuerene by elken die ter contrarie doen zal nemaer zullen de vulders alleenlick mueghen wercken met ghemeene ganck caerden.
- N<sup>o</sup> 33. Item, ende naer dat de vuldere zyn averechte wel ende behoerlic ghemaect zal hebben hy zal de voorseide lakenen zenden ten huuse van den drapier omme te wiene ende versiene alzoot behoort, ende daer naer die zenden halen ende wederomme tzyen huuse doen bringhen byden knape daertoe ghestelt omme die te priemene ende taverecht van dien te stellene,
- N<sup>o</sup> 34. Item, werden de vulders die alzuleke lakens beghonnen hebben te werckene naer dat die huerlieden weder ghebrocht werden ghezuvert zynde, ghehouden die nat te makene omme die wulle vanden averechten te stellen met zoete caerden omme die in te slane ende dan die beghonnen vullen tot datse dicke ende sterck zyn alzoot behoort,
- N<sup>o</sup> 35. Item, moeten oock de zelve vulders alle de knoopen wesende upde rechte zyde vanden voornoemden lakenen af snyden als die huerliede sterete hebben up eenen dach terec nae ende die dan te verstercken: ende verlickene, ende als die sterck ende dicke wesen zullen zo werden de zelve vulders ghehouden die noch eens te laveeren up de rechte zyde eenen ganck ofte draghe met een caerde voor de handt ende de knoopen af te snydene ende dan noch een draechskin overgaen ende zo wie de voornoemde knoopen niet wel afghesneden zal hebben als die commen zullen voor de deken vanden vulders die zal verbueren vyf grooten van elken lakene ten proffyte vanden zelve deken ende eedt.
- N<sup>o</sup> 36. Item, deken ende eedt vanden vulders zullen ghehouden zyn huerliede bezouck te doene ten huuse vanden vulders of de lakens wel ghevult zyn also dat behoort ende de zelve die zy also bevinden zullen, te wetene dat de vuldere daeran al ghedaen zal hebben dat

een goet werckmaer behoortste te doene ende dat den laken toebehoort hebbende benoorlicke langde te wetene up tusschen de neggentwintich en half en dertich ellen ende behoorlicke breedde zal die moghen zeghelen metten cleene loode vanden kepere vanden zeghele vanden vulders daertoe gheordonneert ende dat den vuldere daervooren betalen voor elk loodt twaelf myten,

N<sup>o</sup> 37. Item, indien eeneghe lakens bevonden worden niet goet noch dick ghenouch zynde dewelcke niet behoorlic ghevult en ware te weten te vet niet wel gheenoopt zynde ofte eeneghe andre faulten thebbene d' vuldere van dien zoude verbueren teleker reyse V scel. par. van elcken lakene alzoo dickwils als dat gheschiede ende men zal die hem wederomme gheven te verbeteren of vervullen,

N<sup>o</sup> 38. Item, als eeneghe lakenen hebbende huerlieden vuterste vonnesse up trullen bevonden zullen worden onder de neghenentwintich ellen en half lanck de vuldere die de zelve ghevult zal hebben wert ghehouden te betalene den drapier die flaken toebehoort thien grooten vlaems voor elk vierendeel corthede,

N<sup>o</sup> 39. Item, de vulders worden ghehouden de voorseide lakenen naer dat die ghestrect ende ghediet zyn ende dat zy anderssins daer toe ghedaen hebben datter toebehoorde ende naer dat die van den deken vanden vulders gheloyt zyn te zendene of doen draghene biemen den zelve daghe ten huuse vanden drapier of scheerere up de boete van vyf grooten ten proffyte vanden dekene vanden vulders.

N<sup>o</sup> 40. Item, alle scheerers werden ghehouden naer dat hemlieden de lakenen ghezonden werden byden drapiers ofte vulders omme merliede: preuve te hebbene vanden ambochte vanden scheerers de wulle vanden zelve lakenen te strykene ende dan die nat te makene omme te laveeren met zoete ende slichte caerden naer den heesch vanden lakene ende die alzoo te laveerene de tweeste wulle ende als die drooghen zyn te verslane omme te scheerene de tweeste wulle ende indien hy bevindt datter eeneghe knoopen ghebleven zyn die wederomme te zendene ten huuse vanden vuldere omme de knoopen van nieuix aldaer afghesneden te werdene eyst noodt,

N<sup>o</sup> 41. Item, den sceerers de lakens ontfaien hebbende vanden drapier of vuldere metten zeghele vanden vuldere zullen die van nieuix ghehouden zyn te visiterene vanden gaspen ende dan nat te makene omme te laveeren voor d'eerste reyse met goede caerden zoot laken-begeert

ende te basteeren tancx de lysten ende andre plaetsen indient noot zy ende daer naer te scheerene vande J<sup>ste</sup>, II<sup>de</sup> ende III<sup>de</sup> wulle wel ende heffen zonder daerinne te latene eeneghe verlame of ghetrapte slaghen, quade raechen ofte neepen zonder nochtans die te vlaenc ofte te naer te scheerene ende voort die te overziene vanden lynen draen ende te vagen ende alsdan huerlieder marek daeranne te slane ende die voorts te dragene ofte doen draghene ter hoogher trenchen upde oude halle daermen die visenteren zal alle disendaghe ofte woensdaghe binnen den jare zonder belet tsnuchtens te thien hueren upde boete van vyf grooten.

N<sup>o</sup> 42. Item, den deken ende eedt vander voorseide nieuwer draperie als upper jugen van den voornoemde lakenen zullen ghehouden zyn hemlieden te vindene ten voornoemde daghe zonder belet upde voorseide halle omme aldaer de lakenen huerlieder uterste vonnesse te ghevene ende de zelve lakenen aldaer te doen houdene van boven een peertse ende zo wanneer die bevonden zullen worden goet fyn van wulle wel ghedrapiert ghelyck de monstre daeruppe die ghemaect zyn ende voorts wel ghevult ende ghereet vanden scheerdere over de rechter zyde zuvere egael ende wit in also verre alst dobbel ende inkel leeuwen zyn ende gheen andere men zal die zeghelen metten zeghelen daertoe gheordonneert ghelyck of die ghevarwet waren inde wulle ofte int laken, ende die zy bevinden zullen niet wit ghenouch zynde omme over witte ghezeghelt te zyne ende nochtans wel ghedrapiert ende ghereet, sterck ende van goede wulle, goet omme te vaerwene zwart ofte van anderen coleure zullen die marken ende teekenen an tloot vast ande keperen over een zyde met een **B** ende over daender zyde met een leeu omme die voorts te doen varwene.

N<sup>o</sup> 43. Item, ende de lakenen die niet goet bevonden en zullen worden ende daeranne eenich ghebreck wesen zal tzy vanden drapier, vuldere oft scheerere zullen wederomme ghezonden zyn omme verbeteret te zyne ende zullen de voorseide deken ende eedt scriven an voorseide hende de cause waeromme ende die te teekenen met pinsoenen, te wetene als die te dicke var hare zyn met een **A**, als die vet zyn met een **C**, qualick ghevult met een **F**, ende als die plecken hebben met een **V**, ten fyne dat als men die weder bringt dat men weten mach byden pinsoenen de faulten die zy hadden ende of die ghebeteret zyn ende corrigieren den gheuen die daer inne zal hebben ghedeliquieert,



- N<sup>o</sup> 44. Item, men zal slachten op de lakenen diemen niet en zal mueghen verbeteren een vande voornoemde pinsoenen up froot vande kepere daertoe gheordonneert ende die zenden inde verwerie omme gheverwet te zyne up tpericle ende aventure vanden delinquant,
- N<sup>o</sup> 45. Item, indien die ghevarwet zynde bevonden worden goet, wel heffen ende egael van goede rechte ende wel gheperchiert byden varwere zullen ghezeghelt worden metten zeghele daertoe gheordonneert.
- N<sup>o</sup> 46. Item, de lakens daeranne men faulte bevinden zal een ofte meer zullen ghesneden worden zonder verdrach ofte dissimulatie ende men zal daeruppe scriven de faulte weder die wit ofte ghevarwet zyn in zuleke state als die jüge die vinden zal,
- N<sup>o</sup> 47. Item, de dekin ende eedt vanden varwers in ghetale van vive ende niet min zullen alle werckende daghen huerliedder bezouck ende warrantie vanden voornoemde lakenen doen voor de dueren vanden varwers ende zullen visenteren of de blaeuwe alzo goedt zyn als de monstre ende of die wel ghepresseert zyn van weede ende wel ghemeet zonder eeneghe plecken ende de ghene die bevonden zullen werden wel ghevarwet zynde zalmen zeghelen met een loot daerinne gheprent zal zyn over deen zyde een haerne ende over dander zyde een **B**, daer vooren deken ende eedt ontfaen zullen twaelf myten voor elk gheloeyt laken ende dander die bevonden worden qualiek ghevarwet zynde zalmen doen beteren ende corrigieren naer de faulten die daerinne bevonden worden,
- N<sup>o</sup> 48. Item, de scheerers naerdad zy de lakenen ontfaen zullen hebben uut de varwerie zullen ghehouden zyn die versch te laten verslane van deerste reyse ende dan die te laten hanghene zo langhe dat die half drooghe half nat zyn omme die noch eens te verslane ende dan gheheel drooghen ende dat ghedaen die te friserene taverechte ende andersins te overziene ende alsdan zal men de zelve lakenen zenden ter trenchen up de loundde halle omme aldaer ghevisiteert te zyne of die wel heffen ghevarwet zyn ende van goede rechte hebbende behoorlicke breede, te wetene de dobbele leeuwen acht vierendeelen ende een half zonder de lyste, de inckele leeu acht vierendeel ende een half met een lyste, de gecroonde **B**, acht vierendeelen vry ende de griffonnen acht vierendeel metten lysten, ende indien daeranne eeneghe faulte bevonden worde zullen de jugen die snyden ofte ontvsten ofte die doen beteren ter coste vanden delinquant,

- N<sup>o</sup> 49. Item, de drapier zal betalen voor den zeghele vanden dobbelen leeu vier grooten van elck lakene of half laken, vanden inkelen leeu drie grooten van elck laken ende half laken, vande ghecroonde **B** ende Griffioen twee grooten van elck laken ende half laken, ende alwaren ooc eeneghe vanden zelven lakenen ghesneden zo zalmen betalen alzoovele of die gheloyt waren,
- N<sup>o</sup> 50. Item, de voorseide deken ende eedt worden ghehouden zoet regardt te nemene ende dūigentelick te visiterene of de voorseide lakenen gheweuen, ghevult, gheschoren ende ghevarwet zyn alzoet behoort ende of die van wille ende anderssins alzo goet zyn als de monstre die zy daerof van elck vanden voornoemde vier sorten hebben zullen, ende die zy bevinden zullen niet zo goet of anders ghemaect ofte ghereet dan die behooren zullen die ghecorrigeert en naer de faulten daerinne bevonden thuerliedier discretie ende consentie zomen van oudts ghedaen heeft van allerande andre draperie,
- N<sup>o</sup> 51. Item, indien de zelve deken ende eedt bevinden inde voorseide lakenen eeneghe gaten tzy inde witte of inde ghevarwede ofte eeneghe quade plecken, ghetraveilliert of eeneghe braken ofte ghesuerthede int lakene een alf vierendeel groot boven de lysten zo datmen een dume daer duere zoude moghen steken ofte meer, zullen jehghens tselve gat hanghen een over loot daervooren de drapier betalen zal twaelf myten ende noch zal de zelve drapier ghehouden zyn den coopman af te slane een vierendeel lakens ende alzo van coopman te coopman, behoudens den drapier zyn verhael upde ghueene die cause wesen zal vanden gate ende overloot, wel verstaende nochtans datmen ter causea vanden proufgaten ghemaect byden waranderers van den verwers gheen overloot gheven noch stellen en zal,
- N<sup>o</sup> 52. Item, ende als de voorseide lakenen ghereet zullen zyn omme te ontfanghene huerliedier uterste vommesse de voorseide deken ende eedt zullen die weghen in een balanche daertoe gheordonneert ende moet elck laken de dobbele leeuwen weghen acht en veertich ponden, de inkelen leeu vier en veertich ponden, de ghecroonde **B** veertich pondt ende de Griffioen acht en dertich ponden, ende niet min up peyne van ghesneden te zyne van lichtichede,
- N<sup>o</sup> 53. Item, zullen oock de voorseide deken ende eedt van desen draperie ghehouden zyn de lakens te steken omme te wetene of die wel ghebertsseert zyn vanden varwere,

- N<sup>o</sup> 54. Item, als de voorseide lakenen ter hooghre trensse gheweist hebben werden de scheerers die de zelve ghereet hebben ghehouden die weder te vertranssene an tvoorseide hende met vyf of zes ployen ende dan die te voundene, parssene ende te reedene alzoot behoort omme in grootvercocht te zyne.
- N<sup>o</sup> 55. Item, ende omme te viterene alle frauden ende ten fyne dat de voorseide vier soorten van lakenen niet ghemaect en worden dan van goede spaensche wulle, men verbiedt ende interdiceert allen drapieren die hem daarmede zullen willen gheneeren binnen huerlieder huusen ofte belokene te hobbene eeneghe Brusche, Schotsche ofte Vlaemsche wulle ofte oock eeneghe vachtwulle, lamwulle, ploomwulle, volle wulle, verzeede ofte eeneghe andre dan goede spaensche wulle upde boete van vichtich ponden parissisen also dickens als men dat bevinden zal ende zullen hierof besouck hebben de deken ende eedt vande voorseide draperie metsgaders ooc vanden wevers, volders ende scheerers ende elk van hemlieden diet ghelieven zal.
- N<sup>o</sup> 56. Item, zullen oock de drapiers ghehouden zyn de wulle wel ende zere te doen slane, snydene ende zuverene ende daer naer die wel bueteren zonder eenich quaet smout ende die wel te doen cammen ende dan die wel te doen zuveren by cammers ofte camneghen die de zelve wulle ontfanghen zullen vanden drapiers.
- N<sup>o</sup> 57. Item, de ghueene die huerlieder pertsloot niet hebben en zullen vande wevere ende dat de wevere die qualicke ghecrust ende te licht ghemaect hadde de voorseide wevere zal draghen deel vander snydinghe by zyne facte ghebuert ter ordonnantie van deken ende eedt.
- N<sup>o</sup> 58. Item, alle de ghueene die de voorseide lakenen zullen willen reeden inde wulle ghecrust worden ghehouden de wulle te doen waranderen byden deken ende oec vande witte wulle, ende drapier zal ghehouden wesen te gheven een billetkin inhoudende zulek colour de wevere zal moeten houden omme te passeren ter upperste tranche ende zal de drapier betalen voer een laken wulle een grootkin voer de voorseide warandatie ende de wulle ghecrust zynde zal insgelyckx de warandatie daerof hebben de voorseide deken ende eedt vande witte wulle.
- N<sup>o</sup> 59. Voort, zo wordt de clerck vanden dekenen ende eedt vande voorseide drapiers ghehouden bouck ende register te houdene ende daerinne te scrivene ende teekenen alle de lakenen die ghecorrigeert ende ghesneden worden ten fyne dat de drapier weten mach waerup ende upw...

zyn lakens ghecorrigeert ende ghesneden zyn omme zyn scade te verhalen upden ghonnen die daerinne gheparteuert ende cause daerof wesen zal waerof de zelve clerck hebben zal voor zyn moyte van scriven ende den drapier daerof besceet te zegghene eenen grooten van elcken ghesneden lakene de weicke voornoemde bouck ende registre zal boven inde kase ofte scappiade vanden dekene ende eedt omme alle de frauden te weerene,

N<sup>o</sup> 60. Item, dat de marken van alle lakenen diemen zal bringhen ter warrandatie zullen moeten ghedeect zyn ten fyne dat de warrandeirders niet en weten wiet tlaken toebehoort.

N<sup>o</sup> 61. Item, dat alle de voorgaende lakenen zullen moeten lanck zijn XXX ellen ende den coopman zo lanck ghoet ghedaen zyn ende in alzo verre als die cortre ghevonden worden zal de vercoopere die cortheden den coopman compenserene naer rate vanden cope.

N<sup>o</sup> 62. Item, den drapier zalmen gheven van weghen deser stede van Brugghe een gratuuteyt voor elck gheloyt ende ghezeghelt lakene vande J<sup>ste</sup> ende II<sup>ste</sup> sorte twee Karolus gulden ende vande III<sup>de</sup> ende III<sup>de</sup> sorte J Karolus, wel verstaende datmen vander lakens die de stek overnemen zal te zulken redelicken pryse als byder wet ghedelibereert ende ghestelt zal worden gheen gratuuteyt gheven zal.

N<sup>o</sup> 63. Ende met deser nieuwe kuere zo doen myn heeren vander wet te nienten ende van onweerden de oude kuere vande nieuwe draperie, behouden datmen de lakenen die naer de zelve oudde kueren beghonnen zyn te reedene zal moghen vulreeden naer de zelve oudde kuere maer gheen andre dan nu vordan beghinnen.

Ende voort alle vettelicke varden, enz.

**Archives de la Ville de Bruges. — Register der Hallegheboden 1542 - 53, f<sup>o</sup> 122 verso & seq.**

---

## GLOSSAIRE des TERMES TECHNIQUES. (1)

---

### A.

|   |                           |  |
|---|---------------------------|--|
| 1 | [den] <b>Aeren</b> (M).   | L'Aigle.<br>1° Deuxième qualité des draps fabriqués à Malines.<br>2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.   |
| 2 | <b>Afgenopt</b> (M).      | Perte de poids produite par le rapage.<br>... hoeveel den lakene es <b>afgenopt</b> of afgevoelt...<br>(M) = Combien de poids le drap a perdu par le rapage ou par le foulage. |
| 3 | <b>Afgeschoert</b> (M).   | Arraché. — Déchiré.  |
| 4 | <b>Afgeschuidert</b> (M). | Déduit.<br>... de peertsheeren en sullen ierst ende voer al afgetrocken ende <b>afgeschuidert</b> hebben de verdraperiede wolle ende daer                                      |

(1) Nous ne nous sommes attaché dans cet **essai** de Glossaire qu'à l'interprétation, la définition et l'éclaircissement des mots et des expressions techniques relevés dans les ordonnances dont nous avons fait usage au cours de notre travail, et qui ont un rapport quelconque avec l'Industrie drapière à Bruges, à Gand et à Malines.

Autant qu'il est possible, nous avons appuyé l'éclaircissement et l'interprétation des mots et des expressions par des exemples concrets tirés de ces mêmes règlements.

Les sigles (B), (G) ou (M) qui se trouvent placés après chaque mot et après chaque exemple, indiquent que ceux-ci ont été puisés soit dans le règlement de Bruges (B), soit dans celui de Gand (G), soit dans celui de Malines (M).

- 5 **Afgevolt** (M).  
doere geweten oft de draperiers effen vuyt sullen comen, oft hoeveele hem noen compt te makene. . . . (M) = les préposés à la perche soustrairont et déduiront d'abord la laine drapée pour savoir si le drapier arrive à son compte, ou, sinon, combien de laine il lui reste à travailler.  
Perte de poids produite par le foulage.  
Voir v<sup>bo</sup> **Afgenopt**.
- 6 [**lakenen**] **Afgezet** (M).  
Drap déclassé d'une qualité supérieure à une qualité inférieure.  
. . . ende om dieswille dat de drapeniers te grooten verlies souden dragen even verre alle lakenen, zeer weinich argo: daen Maecheden, altyt **afgezet** worden opten Griffioen. . . . (M) = Parce que les draperies éprouveraient de trop grandes pertes, si éventuellement tous les draps de qualité très peu inférieure à la Pucelle devaient être déclassés au Griffon ou Chimère.
- 7 **Afschueren** (G).  
Déchirer. — Arracher.  
. . . zo zal men hem (den lakene) afschueren upden eenen hegghe de gheheele lyste van den eenen bende tot den anderen. . . . (G) = On arrachera toute la lisière de ce drap d'un côté et de bout en bout.
- 8 [**den lakene**] **Aftrecken lancx duere deen lyste** (G).  
Arracher de bout en bout, d'un côté, la lisière d'un drap.
- 9 [**by**] **Afwinninghe** (G).  
Aux enchères — à l'encan.
- 10 [**den Andries**] [M].  
Le Saint-André.  
1° Septième qualité des draps fabriqués à Malines.  
2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.  
Cette espèce de drap est quelque fois

- 11 **Appointie en** (G). Terminer un différend par un accord. — Concilier.  
Voir v<sup>bo</sup> **Uutene**.
- 12 **Arbeider** (G). Artisan. — Travailleur.  
... den **arbeider** zynen **loon** betale-  
ne... (G) = payer le salaire de l'arti-  
san, — du travailleur.
- 13 [**den lakenen**] **Arch doen** (M). Disqualifier un drap. — Rebuter un drap.  
... dat men den selven (lakenen) om  
een half elle oft daer onder te oert bevon-  
den, egheen **arch doen** en sal, maer wel  
haer recht... (M) = Si les draps (ca  
venant de la tonte) sont trouvés trop  
courts d'une demi-aune ou moins, ils ne  
seront pas disqualifiés ou rebutés, mais  
ils seront agréés.
- 14 **Arendt** (G). Aigle.  
Seel appliqué sur les Halvekins à quatre  
lisières valant 4 sc. et plus à l'aune, en  
vertu de l'Ordonnance Impériale du 1<sup>er</sup>  
Juillet 1546.
- 15 **Argher** (G)(M)-**Arger** (M). De qualité moindre.  
... deen nyet **argher** dan dandre...  
(G) = l'un de qualité pas moindre que  
l'autre.  
Voir aussi v<sup>bo</sup> **Afgezet**.
- 16 **Aschverwe** (M). Teinture en gris.
- 17 **Averchte** (B)-**Haverecht** (G). L'envers du drap.

## B.

- 18 **Babine** (B)-**Babyne** (B). Bobine.
- 19 **Back** (B). Bac.  
Caisse en bois se trouvant sous le métier

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
|    |   |  | à tisser ou à sa proximité et dans laquelle le tisserand dépose son assortiment d'époules et d'autres menus objets nécessaires pendant le tissage.   |
| 20 | [de lakenen] <b>Basteeren</b> (B).                            |  | Renforcer le drap pendant le foulage.  |
| 21 | <b>Beclaechde</b> [lakenen] (G).                              |  | Draps saisis.  |
| 22 | <b>Benayen</b> (G).   |  | Recouvrir avec un certain nombre de points de couture.   |
|    |   |  | Voir v <sup>bo</sup> <b>Steke</b> .  |
| 23 | [den] <b>Beyaert</b> (M).                                     |  | Le Carillon.   |
|    |   |  | Marque de drap ayant existé à Malines antérieurement à l'Ordonnance malinoise sur la Draperie de 1544.   |
| 24 | <b>Bezouck doene</b> (G) <b>Bézouck</b><br><b>hebben</b> (B). |  | Indaguer. — Faire des recherches domiciliaires. — Perquisitionner.   |
|    |   |  | ... ten dien hende zullen de hueverste en ghezwoornen vermogen <b>bezouck</b> te <b>doene</b> . . . (G) = Dans ce but le Chef-Homme et les Jurés pourront faire des perquisitions domiciliaires. |
| 25 | [wolle] <b>Besygen</b> (M).                                   |  | Utiliser de la laine.  |
| 26 | <b>Blaedde</b> [cammen] (G).                                  |  | Lames plates et unies.   |
|    |   |  | Voir v <sup>bo</sup> <b>Hauwe</b> .  |
| 27 | <b>Blauwen</b> (G).   |  | Teindre en bleu.   |
| 28 | <b>Blauwere</b> (G).  |  | Teinturier en bleu.  |
| 29 | <b>Blauwerie</b> (G)- <b>Blauwerie</b> (G).                   |  | Atelier de teinturier en bleu. — La profession de teinturier en bleu.  |
| 30 | <b>Blauwverwere</b> (M).                                      |  | Teinturier en bleu.  |
| 31 | <b>Blauwzegel</b> (M).  |  | Plomb de la teinture en bleu.  |
| 32 | <b>Bleyn</b> (M).   |  | Ampoule.   |
| 33 | <b>Blooterie</b> (M).   |  | Défaut dans le tissage.  |
|    |   |  | Tissage de la <b>blootwolle</b> . — Industrie de ceux qui tissent cette espèce de laine.   |
| 34 | <b>Bonetmakere</b> (G).                                       |  | Bonnetier.   |
| 35 | <b>Braken</b> (G).  |  | Ruptures de fils dans le tissu. — Défaut dans le tissage.  |
| 36 | <b>Brihieren</b> (G)- <b>Ghebryhiert</b> (B).                 |  | Faire dégorgier.   |



- |           |   |   |
|-----------|---|---|
| 37        | <b>Broodtwinninghe</b> (G).                             | Une des manipulations par lesquelles passe le drap pendant le foulage.  |
| 38        | <b>Buetere</b> (B).- <b>Botere</b> (G).                 | ... men zal deze lakenen <b>brihieren</b> ende zuiveren van den smaute... (G) = On fera dégorger ces draps et on les dégraissera.                                     |
| 39        | [de wulle] <b>Bueteren</b> (B).                         | ... (de lakenen) dragen ten huuse vanden vuldere omme aldaert ghebryhiert... te zyne... (B) = Porter les draps chez le foulon pour les y faire dégorger.              |
| 40        | <b>Buyten lakenen</b> (M).                              | Gagne-Pain.<br>Beurre à graisser la laine.<br>Graisser la laine avec du beurre<br>Draps forains.  |
| <b>C.</b> |   |   |
| 41        | <b>Certificatie</b> (G)(M).                             | Certificat d'origine.   |
| <b>D.</b> |   |   |
| 42        | <b>Deken</b> (B)(G)(M).                                 | Doyen d'un métier.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Draperie</b> .  |
| 43        | <b>Dekens Knapen</b> (M).                               | Bedeau des Doyens. — Valet des Doyens   |
| 44        | [Fine] <b>Dicke dinne</b> (G).                          | Dénomination générique de plusieurs espèces de drap fabriquées à Gand.  |
| 45        | [Brugsche] <b>Dobbel Leeuwen</b> (G).                   | Doubles Lions de Bruges.<br>1 <sup>o</sup> Première qualité des draps fabriqués à Bruges.<br>2 <sup>o</sup> Empreinte du plomb caractérisant cette qualité de drap.   |
| 46        | <b>Dobbele Schote</b> (B).                              | Double duite.<br>Défaut dans le tissage provenant du passage du fil de trame, deux fois consécutives, à travers la même foule.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Camme</b> . |
| 47        | [den eedt niet en willen oft] <b>dorren</b> [doen] (M). | Ne pas vouloir ou ne pas oser prêter un serment.  |
| 48        | <b>Draechskin</b> (B).                                  | Léger tour de chardons  |

|    |   |  |
|----|---|--|
| 49 | <b>Draed</b> (B).- <b>Draet</b> (G)(M).   | Fil.   |
| 50 | <b>Draghe</b> (B)(G).- <b>Dracht</b> (M).   | <p>Tour de chardons.</p> <p>On appelle ainsi chaque passage de la garniture de chardons sur toute la longueur du drap.</p> <p>.... met vier <b>draghen</b>.... <b>trecken</b>....</p> <p>(B) = donner quatre tours de chardons en arrière.</p> |
| 51 | <b>Drapenier</b> (G)(M) - <b>Drapier</b> (B)(G) - <b>Drapiers te reghe</b> (G) - <b>Trape-nier</b> (M).                       | <p>Drapier. — Drapière. — Fabricant de drap — Fabricante de drap.</p>  |
| 52 | <b>Draperie</b> (B)(G).- <b>Draperye</b> (M).- <b>Traperye</b> (M).   | <p>Métier des Drapiers. — La profession de Drapier.</p> <p>.... deken ende eedt vander voorseide <b>draperie</b> (B) = Le Doyen et les Jurés du Métier des Drapiers.</p>   |
| 53 | <b>Drapieren</b> (G).- <b>Drapeneren</b> (M).- <b>Trapeneren</b> (M) - <b>Verdrapenieren</b> (M).- <b>Vertrapenieren</b> (M). | <p>Draper. — Fabriquer ou faire fabriquer du drap.</p>   |
| 54 | <b>Droochscheerder</b> (M).- <b>Droochscheerer</b> (G).   | <p>Tondeur des grandes forces (Cf. Concession Caroline, art LXIX).</p> <p>Voir v<sup>bo</sup> <b>Scheerder</b>.</p>  |
| 55 | <b>Droochscheeren</b> (G)(M).   | <p>Tondre le drap.</p> <p>Voir v<sup>bo</sup> <b>Scheeren</b>.</p>   |
| 56 | <b>Droochscheererye</b> (G).  | <p>Atelier de tondre de draps. — Profession de tondeur de draps.</p> <p>....zo wie <b>droochscheereye</b> houdt...</p> <p>(G) = Celui qui exerce la profession de tondeur de draps. — Celui qui exploite un atelier de tondeur de draps.</p>   |
| 57 | <b>[de lakenen] drooghe weghe</b> (M).  | <p>Peser les draps à l'état sec.</p>   |
| 58 | <b>[de] drye looyen</b> (M).  | <p>Les draps à trois plombs.</p> <p>Douzième qualité des draps fabriqués à Malines.</p>  |
| 59 | <b>Duehdelicke [Stoffe]</b> (G).  | <p>Matières premières de bonne qualité.</p>  |
| 60 | <b>Duecht [van den ghewande]</b> (G).   | <p>Bonne qualité du tissu.</p>   |
| 61 | <b>[laken] Duercaerden</b> (G).   | <p>Effondrer le drap en y passant les chardons trop à fond.</p>  |
| 62 | <b>Duer de vingeren sien</b> (M)  | <p>Négliger de faire son devoir ou de remplir</p>  |

63 [laken] duer maect (M).

64 Duermakinge (M).

65 [laken] duer rouwet (M).

66 [laken] duerryden (G).

67 Dume (B) (G).

son Office par condescendance, par complaisance ou par collusion.

Voir v<sup>bo</sup> (daer mede) **composeren**de.

Drap effondré.

Effondrement du drap.

Le drap est effondré s'il a été extraordinairement tiré sur la perche, ou laissé trop à fond (Cf. Savary. — Dictionnaire du Commerce. — V<sup>bo</sup> **Effondré**).

Drap crevassé par les tours de chardons donnés trop à fond.

Crevasser le drap en y passant les chardons trop à fond.

Pouce.

Unité de longueur. — Aussi: **Duym** (G) = Doigt de la main. — Le pouce.

## E.

68 **Eedick** (M).

69 **Eedt** (B) (G).

70 **Eerden** (M).

71 **Eenwerlinghen** [zeghele] (G).

72 **Effen** [maken] (B).

73 **Erspoelen** (B).

Vinaigre.

Le Corps des Jurés d'un Métier. — Aussi: Serment, d'après le contexte.

Voir v<sup>bo</sup> **Draperie**.

Dégraissier le tissu avec de la terre à foulon (terre à potier).

A l'ancienne façon.

Voir v<sup>bo</sup> **Wanweede** (lakenen).

Rendre uni. — Polir.

Rincer à nouveau.

## F.

74 **Ferie** (G).

75 **Fine ghewant** (G).

76 **Fletteren** (M).-**Geflotteert** (M).

Rôle d'inscription des gardeurs pour y enregistrer les draps dont ils ont fait l'appréciation.

Draperie fine.

Tuiler le drap.

Le tuijage consiste à passer sur le drap,

- pour dernier tour de chardons, une petite batte munie de légères cardes en fer garnies de bourre pour donner au drap le lissage définitif\* (voir Savary. — Dictionnaire du Commerce. — V<sup>bo</sup> Tuile des Tondeurs).
- A Bruges, à Gand et à Malines, le tuilage se faisait de la même manière, excepté qu'il se pratiquait avec des chardons naturels, l'usage des cardes en fer étant interdit.
- ... om gewaerdeert te worden oft zy (de lakenen) effene **geflotteert** erde sonder **grondslagen** geschooren zyn.... (M) = Pour être wardés, afin de savoir si les draps sont uniformément tuilés et s'ils sont tondus sans effondrements.
- 77 **Friserene** (B).  
78 **Fynheit [der wulle]** (G)
- Lainer le drap.  
Bonne qualité de la laine. — Degré de finesse de la laine.

## G.

- 79 **Gaerne** (G).-**Garen** (M).
- Fil de laine.
- ... gesmaut **gaerne**.... (G) = fil de laine graissé.  
... geblaut **gaerne**.... (G) = fil de laine teint en bleu.  
... gheveeruwet **gaerne**.... (G) = fil de laine teint.  
... ongheveeruwet **gaerne**.... (G) = fil éru.  
... gesponnen **gaerne**.... (M) filé de laine.
- 80 **Galle scorsse** (M)  
81 **Gang achter** (M)
- Noix de galle.  
Matière tinctoriale.  
Garniture destinée à donner les tours de chardons en arrière.

- 82 **Gang caerden** (M). Garniture de chardons.
- 83 **Gang voeren** (M). Garniture destinée à donner les tours de chardons en avant.
- 84 **Gangh** (B)-**Ganck** (G) ° Portée.  
La portée est formée par un certain nombre des fils composant la chaîne. La chaîne comporte un certain nombre de portées. A Bruges et à Gand, chaque portée est de trente fils. La portée est, en réalité, la longueur des fils de chaîne à partir de la cheville fixe (**vaste roede — aanlegpin**) jusqu'aux chevilles de talon (**vits roeden**), et des chevilles de talon à la cheville fixe. Le nombre des fils de portée est souvent égal au nombre de fils par raccord d'ourdissage.  
Voir v<sup>bo</sup> **Scheerreck**.
- 85 **Gaspen** (B). Nœud dans le fil de chaîne ou dans le fil de trame.
- 86 **Gat-Ghate** (B). Défaut dans le tissage. — Trou.  
Défaut dans le tissage consistant en une solution de continuité dans le tissu.
- 87 **Gebrant** (M). Marqué au feu.  
... dat men egheen lakenen en sal mogen scheeren dan opte scheerramen **gebrant** met der Stadt wapene... (M)  
= On ne peut ourdir aucun drap si ce n'est sur des chassis à ourdir (ourdissoirs) marqués aux armes de la Ville (de Malines).
- 88 **Gecaerde draperye** (M). Drap fabriqué avec de la laine cardée.
- 89 **[de] Gecaerde vijf zegels** (M). Les draps cardés à cinq plombs.  
Onzième qualité des draps fabriqués à Malines.
- 90 **Geclauwie t** (M). Muni de crochets.  
... **geclauwiert** van half vierendeel tot

|     |  |  |
|-----|--|--|
|     |  | half vierendeel... (M) = Muni de crochets de demi-quart en demi-quart d'aune (Cf. Edw. Gailliard. — Glossaire. — V <sup>bo</sup> Clauwier).  |
| 91  | [de] <b>Gecroonde emmekens</b> (M).                                      | Le <b>M</b> couronné.<br>1° Huitième qualité des draps fabriqués à Malines.<br>2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.  |
| 92  | <b>Gekemde draperye</b> (M) <b>Gekempte draperye</b> (M).                | Drap fabriqué avec de la laine peignée.  |
| 93  | [de] <b>Gekemde vyf zegels</b> (M).                                      | Les draps peignés à cinq plombs.<br>Dixième qualité des draps fabriqués à Malines.   |
| 94  | [hem met blooterien] <b>Geneeren</b> (M).                                | Draper de la blootwolle et d'autres laines de basse qualité.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Wulle</b> .  |
| 95  | <b>Genonch aengevolt</b> (M).  | Suffisamment fonlé.  |
| 96  | [laken] <b>Gescheynt ende bedorven</b>                                   | Drap abimé et gâté.  |
| 97  | <b>Geselschap houden [inde coopmanschap aengaenden wollemercke]</b> (M). | Être associés en vue du commerce de la laine ou de la draperie.  |
| 98  | [in de wolle] <b>Geverwet</b> (M).                                       | Teint en toison.   |
| 99  | <b>Gewracht</b> (M)- <b>Ghewrocht</b> (G).                               | Ouvré.<br>.... <b>Gewrachte wolle</b> .... (M) = laine ouvree.   |
| 100 | <b>Ghebent</b> (G).  | (Drap) lié dans ses plis.  |
| 101 | <b>Ghebrec</b> (G)- <b>Ghebreck</b> (G).                                 | Défaut. — Malfaçon.<br>.... zo zullen de veruwere ofte blauwere die ghehouden zyn den drapier te betere <b>tghebrec</b> ofte seade.... (G) = Le teinturier ou le teinturier en bleu sont tenns de remédier à la malfaçon ou d'indemniser le drapier.<br>.... <b>onredelick ghebreck</b> .... (G) = Défaut exagéré. |
| 102 | <b>Ghecroonde B</b> (B).   | Le <b>B</b> couronné.  |

|     |   |  |
|-----|---|--|
|     |   | 1° Troisième qualité des draps fabriqués à Bruges.   |
|     |   | 2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.   |
| 103 | <b>Ghecrunst</b> (B).                     | Croisé.  |
| 104 | <b>Ghedraeyt</b> (B).                     | Retors.<br>... eenen dobbelen draet van nieuwen lynen gaerne zeere <b>ghedraeyt</b> ... (B) = un fil de lin neuf à deux bouts, très retors.  |
| 105 | <b>[laken] Gheheel ofte instickx</b> (G). | Draps en pièces entières ou en coupons.<br>... dat negheen voldere en anveerde eenegh laken <b>gheheel ofte in stickx</b> , het en zy dat alvoren ghewardeert zy vander weverye... (G) = Qu'aucun foulon n'accepte une pièce ou un coupon de drap qui n'a pas préalablement passé au wardage du tissage. |
| 106 | <b>Ghemynghelde [lakenen]</b> (G).        | Draps mélangés ou jaspés.  |
| 107 | <b>[hem] Gheneeren met lakene</b> (G).    | Faire profession de fabriquer ou de vendre du drap.<br>... dat ele drapier ofte lrapierstereghe, wie hy zy, ofte eenich indere hem <b>gheneerende met lakene</b> ... (G) = Que tout drapier ou drapière, quel qu'il soit, ou tout autre faisant profession de fabriquer ou de vendre du drap.            |
| 108 | <b>Ghenopte [wulle]</b> (G).              | Laine en flocons.  |
| 109 | <b>Gheperchiert</b> (B).                  | Imprégné de teinture d'outre en outre.<br>... wel <b>gheperchiert</b> by den varwere... (B) = Draps bien imprégnés d'outre en outre de couleur par le teinturier.  |
| 110 | <b>Ghepertsseert</b> (B).                 | Imprégné de teinture d'outre en outre.<br>Voir v <sup>bis</sup> <b>Proufgat — Steken — Ghepresseert — Gheperchiert</b> .   |
| 111 | <b>Ghepresseert</b> (B).                  | Imprégné de teinture d'outre en outre.<br>... ofte die (lakenen) wel <b>ghepresseert</b>   |

|     |  |  |
|-----|--|--|
| 112 | <b>Ghereet</b> (B).  | zyn vān weede, ende ghemeet. . . . (B) =<br>Si ces draps sont imprégnés d'outre en<br>outre de guède et s'ils sont bien garancés.<br>Apprêté.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Reedene</b> .   |
| 113 | [ <b>lakene</b> ] <b>Gheschieren</b> (G).                            | Déchirer le drap.  |
| 114 | <b>Gheschuerthede</b> (B).   | Déchirure dans le drap. — Défaut dans le<br>tissage.   |
| 115 | <b>Ghestel</b> (B).  | Apposé. — Appliqué.<br>. . . . Seerpelic toezien of de iooden ende<br>mercken wel <b>ghestelt</b> zyn. . . . (B) =<br>Strictement surveiller si les piombs et les<br>marques sont bien appliqués ou apposés.   |
| 116 | <b>Ghestrect</b> (B).  | Rendu uni. — Poli.   |
| 117 | <b>Ghetauwe</b> (B)(G)- <b>Getouwe</b> (M).                          | Métier à tisser.   |
| 118 | <b>Ghetrapte slaghen</b> (B).  | Duites égarées ou perdues. — Défaut dans<br>le tissage.  |
| 119 | <b>Ghevarwet</b> (B).  | Teint.<br>. . . . inde wolle <b>ghevarwet</b> . . . . (B) =<br>teint en toison.<br>. . . . <b>ghevarwet</b> int laken. . . . (B) =<br>teint en pièces.   |
| 120 | <b>Ghevult</b> (B).  | Foulé<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Vullen</b> .  |
| 121 | <b>Ghewand-Ghewant</b> (G).  | Le tissu considéré en lui-même. — Par<br>extension: qualité du tissu.<br>Voir v <sup>bis</sup> <b>Fine ghewant</b> . — <b>Schoone ghewant</b> .  |
| 122 | <b>achter Ghewyst</b> (G).   | Déprécié. — Disqualifié. — Qui n'a pas<br>obtenu une appréciation favorable au war-<br>dage.<br>. . . . lakenen achter ghewyst byden war-<br>derers om te verbeteren. . . . (G) =<br>Draps disqualifiés par les wardeurs en<br>vue de les améliorer ou de les amender. |
| 123 | <b>Ghezworene</b> (G)- <b>Ghezwoirne</b> (M).<br><b>Swoirne</b> (M). | Juré d'un Métier.  |



- 124 **Goet doen** (G). Bonifier. — Dédommager. — Indemniser.  
 . . . weleke seade de veldere den drapier  
**goet doen** zal ter discretie vanden war-  
 derers. . . (G) = Le foulon indemniserà  
 le drapier de ce dommage à la discrétion  
 des wardeurs.
- 125 **Grauw** (M). Gris.  
**Grauw** minexele (M) = Drap gris me-  
 langé ou jaspé.
- 126 **[den] Griffioen** (B). Le Griffon ou la Chimère.  
 1° Quatrième qualité des draps fabriqués  
 à Bruges.  
 2° Empreinte du plomb caractérisant  
 cette qualité.
- 127 **[den] Griffioen** (M). Le Griffon ou la Chimère.  
 1° Cinquième qualité des draps fabriqués  
 à Malines.  
 2° Empreinte du plomb caractérisant  
 cette qualité.
- 128 **[sonder] Grondslagen** (M). Sans effondrements.  
 Voir v<sup>bo</sup> **Flotteren**.
- 129 **[lakenen van] Groote pennewêe-  
 den** (M). Draps achetés en gros.  
 Cf. Edw. Gaillard. — Glossaire. — v<sup>bo</sup>  
**Peneghen**.
- 130 **[den] Gulden Aeren** (M). L'Aigle d'or.  
 1° Première qualité des draps fabriqués à  
 Malines.  
 2° Empreinte du plomb caractérisant cet-  
 te qualité.
- 131 **Gursemheit-Gursemhede** (G). 1° Dans le sens littéral: Ordure — Impu-  
 reté.  
 2° Dans le sens spécial à notre matière:  
 Impuretés — Matières étrangères au tissa  
 (pailles, etc.) qui y sont demeurées après le  
 nopage.  
 Les mots: **gursem** — **gursemhede** — **gur-  
 semheit** dérivent, à notre avis, de **gorre**,

que Kiliaen (Etymologicum teutonicæ lingue etc. ad v<sup>bum</sup>) traduit par **Item, lutum cœnum**.

Notre hypothèse est corroborée par ce fait que dans l'énumération des tares qu'on peut rencontrer dans la **Dicke dine**, et pour laquelle l'Ordonnance gantoise suit l'ordre des manipulations successives que subit le drap, nous lisons en tout premier lieu : *Item, voorts bevondt men inde voornoemde lakenen onredelick ghebreek van gursemheden, cleenheden ofte onhaerdich int ghewanle, zoo zal men...* (G) = Si l'on rencontre dans ces draps des malfaçons provenant de l'existence d'un excès d'impuretés ou de matières étrangères (pailles &<sup>a</sup>), du défaut de longueur ou de largeur, ou du tissage irrégulier, ou...

(Cf. Stallaert — Glossarium van verouderde rechtstermen, kunstwoorden en andere uitdrukkingen [Leiden — 1890], v<sup>bis</sup> **Gursem** et **Gursemheit**.)

Le texte de l'Ordonnance gantoise de 1546, publié par le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas (loc. cit.), porte **jursemheden**, tandis que le texte original dit : **gursemheden** (voir Reg. YY ; f<sup>o</sup> cccvj<sup>a</sup>, ligne 28 ; Archives de la Ville de Gand). Ce texte fautif provient, sans aucun doute, d'une erreur de lecture du copiste.

## H.

132 **Haerne** (B).

Aigle.

... een loot daerinne gheprent zal zyn over deea zyde een **haerne**... (B) = Un plomb sur lequel il sera appliqué d'un côté l'empreinte d'un aigle.

|                  |   |   |
|------------------|---|---|
| 133              | <b>Hakelgaerne</b> (G). - <b>Haeckgaeren</b> (N).     | Fil d'attache.<br>Fin de la chaîne devant la lame ou peigne, qui ne peut plus être tissée et que le filserand noue toujours très fortement pour empêcher les fils de trame de s'échapper.   |
| 131              | <b>Halledaeghen</b> [vander wardere] (G)              | Jours fixés pour le wardage à la Halle.   |
| 134 <sup>b</sup> | <b>Halvekins, halfvekins, alfvekins, alvekins</b> (G) | Voir v <sup>bo</sup> <b>Smaelkins</b> .   |
| 135              | <b>Halvekins met vier lysten</b> (G).                 | Demi-draps à quatre lisières.<br>Ce sont les demi-draps de la même qualité que les draps de la catégorie de ceux à huit lisières.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Lakenen met acht lysten</b> .  |
| 136              | <b>Hauwe</b> (G).                                     | Calibre — Grandeur.<br>... ende stellingse [de waerpte] in vier blaedde cammen, al van eenen ghelycken hauwe... (G) = On la met [la chaîne] sur métier sur quatre lames plates et unies, de même calibre.   |
| 137              | <b>Heffen</b> [ghevarwet] (B).                        | Teint en une nuance bien unie.<br>... omme aldaer [ter trench] ghevisiteert te zyne of die wel heffen ghevarwet zyn... (B) = Afin d'être examinés à la perche pour voir si la teinture est de nuance bien unie.   |
| 138              | <b>Hegghe</b> (G).                                    | Côté du drap.<br>... upden rechten hegghe zal men werven... (G) = On tissera sur le côté droit du drap.<br>... inden lichtereren hegghe... (G) = Sur le côté gauche.  |
| 139              | <b>Hellemen-Hellems-Hellem</b> (G).                   | Heaume.<br>1 <sup>o</sup> Seconde qualité de la <b>Dicke dinne</b> .<br>2 <sup>o</sup> Empreinte d'un des plombs de la seconde qualité de la <b>Dicke dinne</b> , caractéristique de la bonne qualité de la laine.<br>... den tweesten zeghele gheteeckent metten hellem, beteeckende de fynheid vander wulle... (G) = Le second scel |

|           |  |   |
|-----------|--|---|
| 140       | <b>Hende</b> (B).                              | marqué d'un heaume, indice de la finesse ou de la bonne qualité de la laine.<br>Chaque bout — Chaque extrémité du drap.<br>.... <b>teerste hende vanden lakene</b> ....<br>(B) = Le Chef du drap.<br>.... <b>tlaetste hende vanden lakene</b> ....<br>(B) = La queue du drap.   |
| 141       | <b>laken</b>   <b>Hernoppen</b> (M).           | Soumettre le drap à un second norage.   |
| 142       | <b>Hoemakere</b> (G). - <b>Hoeymakere</b> (M). | Chapelier.  |
| 143       | <b>Hoochde</b> (M).                            | Nombre de portées exigées pour chaque qualité de drap.<br>.... <b>ende evenverre de telders eenich laken opt getouwe passeren dat niet en hadde zyn behoirlycke hoochde</b> .... (M)<br>= Si les <b>Telders</b> passent un drap sur métier qui n'a pas le nombre de portées requises.                                     |
| 144       | <b>Hooge</b> (M).                              | Portée.   |
| 145       | <b>Hoorden</b> (M).                            | Claires sur lesquelles on bat la laine — <b>Crates</b> (Kiliaen).<br>.... <b>dat</b> .... nyemande geoorlooft wesen en sal eenige wolle te mogea slaen op <b>hoorden</b> , die en zyn ierst ende voer al...<br>(M) = Personne ne peut faire battre sur des claires des laines qui n'ont pas été d'abord et avant tout.... |
| 146       | <b>laken</b>   <b>Houden in arreste</b> (G).   | Saisir une ou des pièces de drap.<br>.... <b>welcke waerderers huerlieden</b> [sdrapiers] <b>laken houden in arreste</b> voor den arbeit.... (G) = des warders saisiront le drap du drapier pour garantir le paiement du salaire.   |
| 147       | <b>Huerbuerne</b> (G).                         | Utiliser — Mette en œuvre.  |
| 148       | <b>Haeerste</b> (G).                           | Chef-Homme d'un métier.   |
| <b>I.</b> |  |   |
| 149       | <b>Inkel</b>   <b>brugsche leeuwen</b> (B).    | Simple Lions de Bruges.<br>1° Seconde qualité des draps fabriqués à Bruges.<br>2° Empreinte du plomb caractéristique de cette qualité de drap.  |

|               |  |   |
|---------------|--|---|
| 150           | [wolle] <b>Inne doen</b> (M).            | Faire un approvisionnement de laine.<br>Voir v <sup>bo</sup> [wolle] <b>inne leggen</b> .   |
| 151           | [wolle] <b>Inne leggen</b> (M).          | Emmagasiner de la laine.<br>... al eer zy eenige ingelsche wolle <b>inne</b> sullen mogen <b>doen</b> oft <b>leggen</b> voerdere dan op heure vloer... (M) = avant qu'ils puissent s'approvisionner de laine anglaise ou en emmagasiner plus avant que sur le carreau de leur habitation.   |
| 152           | <b>Inslach</b> (B).- <b>Inslagh</b> (G). | Trame.<br>La trame est le fil que le tisserand chasse entre les fils de chaîne, sur lesquels il les serre au moyen du battant.  |
| 153           | <b>In slaen</b> (M).                     | Tramer.<br>... <b>in</b> elck laken te doen <b>slaen</b> soe veel garens alst behoeft... (M) = Tramer dans chaque drap autant de fils qu'il est nécessaire.   |
| 154           | <b>In slane</b> (B).                     | Mettre le drap à la pile à fouler.  |
| <b>K</b> (1). |  |   |
| 155           | <b>Caerde</b> (B). (G). (M).             | Chardon.<br>Botten ende gesleten <b>caerden</b> (M) = chardons émoussés et usés. <b>Caerde</b> voor de handt (G) = garniture de chardons qu'on doit pousser en avant.<br>Ghemeene ganck <b>caerden</b> (G) = Chardons d'usage courant.<br><b>Nieuwe caerden</b> (B) (G) = Chardons neufs. (Leur usage est interdit.)<br><b>Zoete Caerden</b> (B) = Chardonk doux.<br><b>Zoete ende slichte caerden</b> (G) = Chardons doux et usés. |
| 156           | [yseren] <b>Caerden</b> (G).             | Garniture de chardons en fer.<br>Instrument de travail dont l'usage est interdit aux foulons et aux tondeurs.   |
| 157           | <b>Caerden</b> (G).                      | Carder la laine.<br>Il importe de ne pas confondre <b>Caerden</b>   |

(1) Nous avons classé sous cette rubrique tous les mots commençant par un **C**, mais dans lesquels cette lettre se prononce comme un **K**.

|     |   |  |
|-----|---|--|
| 158 | <b>Caerdene</b> (B). (G).   | (carder) avec <b>Caerdene</b> (donner un tour de chardons). Le contexte indique toujours clairement de laquelle de ces deux manipulations absolument différentes, il s'agit, La première: carder, fait partie de la préparation de la laine, antérieure au filage: la seconde: donner un tour de chardons, est comprise dans le travail du foulon ou du tondeur, ou de tous les deux, suivant les lieux de tissage ou de fabrication.  |
| 159 | <b>Camme</b> (B). (G).  | Donner un tour de chardons. Lainer le drap.<br>Laine.<br>La lame est une partie du métier à tisser, composée d'une certaine quantité de petites ficelles perpendiculaires et parallèles, attachées par haut et par bas à des tringles appelées: <b>Liais (latten van den schacht — kamlatten)</b> . Chacune de ces ficelles porte au milieu une petite boucle formée par la ficelle même, ou un petit anneau de fer, de cuivre, de corne ou d'une autre substance. A travers chaque boucle ou anneau passe un fil de la chaîne. Chacune de ces ficelles porte le nom de <b>lisse (evel)</b> . Le nombre de lames disposées sur le métier diffère d'après le genre de tissu qu'on veut fabriquer et selon la croisure qu'on veut lui donner.<br>Les lames servent à lever pendant le tissage, pour y faire passer la trame, un certain nombre de fils de chaîne, appelés collectivement <b>foule (gaep)</b> . |
| 160 | <b>Cammeghen</b> (B) <b>Kamsterighe</b> (G) <b>Kemsterighe</b> (G). | Peigneuse de laine.<br>Le texte imprimé à l'Ordonnance gantoise de 1546, dans le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas (loc. cit.) porte: <b>hemsterighe</b> , tandis que le texte original dit <b>Kemsterighe</b> (voir Reg. YY, f <sup>o</sup> cccix, ligne 17. Archives de la  |

161 [de wulle] **Cammen** (B).  
162 **Cammen** (G).

163 **Cammer** (B).  
164 **Kamsterighe** (G). - **Kemsterigghe**  
(G).  
165 **Canevets** (B).  
166 **Kemsteen** (G).

Ville de Gand). Ce texte fautif provient, sans aucun doute, d'une erreur de lecture du copiste.

Peigner la laine.

Mettre en peigne sur le métier. — Rentrer la chaîne sur le métier.

.... zal men **cammen** met negenthien sterren in delle... (G) = On rentrera la chaîne à dix-neuf portées à l'aune, au vôt et aux lames.

Peigneur de laine

Voir v<sup>bo</sup> **Cammeghen**.

Toile de chanvre.

Poids de peignage. — Poids maximum de laine que le Drapier peut donner à peigner.

De drapier zal ooc ghehouden zyn den **kemsteen** nyet hoogher uut te ghevene dan neghen pondt en alf weghende, ofte nuterlic een alf pondt meer jehens tlaken van dien... (G) = Le poids de laine que le Drapier est autorisé à donner à peigner ne peut dépasser neuf livres et demie, avec une tolérance en plus d'une demi-livre, au maximum, en tenant compte de la qualité du drap qui doit en être tissé.

Le texte de l'Ordonnance gantoise de 1546, imprimé dans le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas, donne: **Keinsteen**, ce qui n'a aucun sens, tandis que le texte original dit: **Kemsteen** (voir Reg. YY, f<sup>o</sup> ccciii<sup>o</sup>, ligne 21 — Archives de la Ville de Gand). Ce texte fautif provient, sans aucun doute d'une erreur de lecture du copiste. D'ailleurs, le texte de l'alinéa suivant, dans lequel il est question du filage et du cardage, donne l'explication précise du mot dont il est ici question, d'autant plus que cet alinéa sert presque de réplique,

|     |  |  |
|-----|--|--|
| 167 | <b>Keper</b> (B).                            | ou tout au moins de complément au précédent.<br>Fasce.<br>Bandes que le tisserand doit tisser en chef et en nombre différent, d'après la qualité de certains draps brugeois. Ces bandes sont tissées en trame de fil de lin neuf, à deux bouts, très retors.<br>On retrouve encore actuellement ces bandes ou fasces en chef de certains tissus. |
| 168 | <b>Kern</b> (M).                             | Matrice.<br>... zyn kern en iemanden anders over leenen om opte peertse den zegel vander Croone te halene... (M) = Prêter à autrui ses matrices pour obtenir à la perche le scel de la Couronne.   |
| 169 | <b>Ketene</b> (B).                           | Chaîne.<br>La chaîne est formée par l'ensemble des fils tendus en longueur sur le métier, et entre lesquels le tisserand doit chasser le fil de trame pour former le tissu.  |
| 170 | <b>Cleenhede</b> (G).                        | Manque de longueur ou de largeur du tissu.<br>Malfaçon dans le drap, provenant du fait du tisserand ou du foulon.  |
| 171 | <b>Cleve</b> (G).                            | Crevasse dans le drap.<br>Malfaçon dans le tissage, le foulage ou la tonte du drap.  |
| 172 | [de] <b>Cloyne Emmekens</b> (M).             | Le Petit M.<br>1° neuvième qualité des draps fabriqués à Malines.<br>2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.  |
| 173 | [lakenen van] <b>Cloyne pennewerden</b> (M). | Draps achetés en détail.<br>Voir v <sup>bo</sup> [lakenen van] <b>Groote pennewerden</b> .   |
| 174 | <b>Cleve</b> (M).                            | Crevasse dans le drap.<br>Malfaçon dans le tissage, le foulage ou la tonte.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Cleve</b> .   |
| 175 | <b>Knape</b> (B),(G),(M).- <b>Cnape</b> (M). | Bebeau d'un Métier — Valet d'un Métier.  |



- 176 **Knoop** (B). (G). (M). **Nœud.**  
 Malfacon dans le tissage provenant du ou des nœuds faits par le tisserand au cours de son travail, soit dans un fil de la chaîne, soit dans le fil de trame, en cas de rupture de l'un de ceux-ci.
- 177 **Knoopen** (in de lakenen) vuyt oft af trecken oft scrabben (M). Arracher ou gratter les nœuds trouvés dans le drap.  
 Voir v<sup>bo</sup> **Knoopen ontcnopen.**
- 178 **Knoopen ontcnopen** (M). Dénouer les nœuds des draps.  
 .... dat de nopperssen egheen **Knoopen** inde lakenen bevonden en sullen mogea **vuyt oft af trecken oft scrabben**, maer sullen die moeten **ontdoen** enge **ontcnopen** ... (M) = Les nopersseuses ne peuvent ni arracher ni gratter les nœuds trouvés dans les draps, mais elles doivent les défaire et les dénouer.
- 179 **Knoopen ontdoen** (M). Défaire les nœuds du drap.  
 Voir v<sup>bo</sup> **Kncopen ontcnopen.**
- 180 **Coleuren ghevene** (G). Donner une teinte déterminée au drap.  
 .... zulcke andere **coleuren ghevene** alst... belieft... (G) = Donner telle autre teinte [au drap] qu'il lui plait [au drapier].
- 181 **[daer mede] Composerende** (M). (M) Par collusion.  
 .... siende duer de vingeren ofte **daer mede composerende**... (M) = Par co-descendance ou par collusion.
- 182 **Coopen d vryheit** (G). Acheter la franchise dans un métier.
- 183 **Cooperoose** (M). Couperose — Vitriol.
- 184 **Coopman** (M). Marchand.  
 Ce mot s'emploie dans l'Ordonnance mairinoise tantôt dans le sens de **vendeur**, tantôt dans celui d'**acheteur**. Son acception se détermine par le contexte.  
 .... buyten **coopman**... (M) = acheteur forain d'Allemagne &<sup>a</sup>).
- 185 **Coopmanschepe** (G). Le Commerce en général — La profession de marchand.
- 186 **Corrosive veernwen** (G). Matières tinctoriales corrosives.

|     |                         |  |
|-----|-------------------------|--|
| 187 | <b>Corthede</b> (M).    | Manque de longueur.  |
| 188 | <b>Corttene</b> (M).    | Ecourter la laine.<br><p>... dat de <b>verleesserssen</b> oft <b>teesserssen</b>... schuldich zyn de wol wel ende bequaemelyck te <b>verslaene</b> ende te <b>teesene</b>, te <b>cuysschene</b> ende den <b>scuerlinck</b> verre ghenouch af te <b>corttene</b> ende te <b>scrooyene</b> opdat daer duere egheene scade en cont... (M). Les trieuses et les épilcheuses de laine sont obligées de bien et convenablement battre, épilcher et nettoyer celle-ci, en écourter et en émonder suffisamment les rognures pour qu'il n'en résulte aucun dommage.</p> |
| 189 | <b>Koussen</b> (M).     | Chausses.<br><p>... dat se [de lakenen] te dicke zyn ende nyet en souden doen goeden sleete tot <b>koussen</b> (M) = Que ces draps sont trop épais et qu'ils ne sont pas de bon usage pour en faire des chausses.</p>  |
| 190 | <b>Consmaeker</b> (M).  | Chaussetier.   |
| 191 | <b>Crabbe</b> (M).      | Racloir — Grattoir.<br><p>Instrument employé pour débarrasser les draps peignés des impuretés qui peuvent s'y trouver.</p>   |
| 192 | <b>Crabben</b> (M).     | Racler le drap — Gratter le drap.  |
| 193 | <b>Crappe</b> (M).      | Garance.   |
| 194 | <b>[de] Croone</b> (M). | La Couronne.<br><p>1<sup>o</sup> Sixième qualité des draps fabriqués à Malines.<br/>                 2<sup>o</sup> Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.</p>   |
| 195 | <b>Curten</b> (G).      | Raccourcir — Ecourter — Découper une partie d'une pièce de drap.<br><p>... zo zal men dat laken <b>curten</b> vyf ellen... (G) = On découpera cinq aunes de cette pièce de drap.<br/>                 ... tot dat tsurplus vanden zelve <b>gecurten</b> lakene vereocht zyn zal... (G) = Jusqu'à ce que le surplus de ce drap raccourci ou écourté soit vendu.</p>   |

196 [de wolle] **cuyssehene** (M).

Nettoyer la laine.  
Voir v<sup>bo</sup> **Corttene**.

### L.

197 **Lakemaker** (M).

Drapier.

198 **Lakenboom** (B).

Enroalense.

Arbre du métier à tisser sur lequel le drap s'enroule à fur et à mesure de sa confection et à mesure que les fils de la chaîne se dévident de l'ensoupie (**garenboom** = arbre portant enroulés les fils de la chaîne).

199 **Lakenen met acht lysten** (G).

Draps à huit lisières.

Nom générique de plusieurs espèces de draps fabriqués à Gand.

200 **Laken maken** (M).

Draper — Fabriquer du drap.

201 **Lakensnider** (G). - **Lakensnyder** (G).

Marchand de draps au détail -- Détaillant de draps.

202 **Laken van Ordonnatie** (G).

Espèce ou qualité de drap ayant existé temporairement à Gand et dont la fabrication et la vente ont été interdites par l'Ordonnance interprétative du 23 février 1548 (1549 n. s.).

203 **Lammers** (G).

Agneaux.

1° Quatrième qualité des draps fabriqués à Gand.

2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité de drap.

.... den tweesten zeghele metten **lamme**.... (G) = Le second scel portant l'empreinte de l'agneau.

204 **Langtre** (M).

Plus long.

.... [de lakenen] al wel **langtre** oft den makere belieft, maer nyet cortter, emmers niet cortter dan een elle onbegrepen.... (M) = Les draps peuvent être plus longs, s'il convient au drapier, mais pas plus courts, tout au moins avec une tolérance d'une aune.

205 **Lappoire** (M).

Coupon de drap.

206 **Laveeren** (B).

Donner un tour de chardons.

- 207 **Leene** (M).  
 Barre placée horizontalement pour y apprécier le drap — Perche à mirer le drap.  
 . . . Dat men van nu voertaene alle lake-  
 nen opte **leene** daer se nat gewaerdeet  
 worden, van den droochscheeters mee-  
 ten sal . . . (M) = Dorénavant on mesu-  
 rera les draps venant de la teute sur la  
 barre sur laquelle ils sont wardés à l'état  
 mouillé.
- 208 **[eenen] Leen** (G).  
 Un Lion.  
 1<sup>o</sup> Huitième qualité des draps fabriqués  
 à Gand.  
 Cette qualité fait partie de la catégorie  
 des draps à huit lisières (**iakenen met  
 acht lysten**).  
 2<sup>o</sup> Empreinte du seel caractérisant cette  
 qualité.  
 . . . den tweesten [zeghele] **eenen leen**  
 (G) = Le second seel: un lion.
- 209 **[Twee Ghecroonde] Leeuwen** (G).  
 Deux Lions couronnés.  
 1<sup>o</sup> Sixième qualité des draps fabriqués à  
 Gand.  
 Cette qualité fait partie de la catégorie  
 des draps à huit lisières.  
 2<sup>o</sup> Empreinte du plomb caractérisant cet-  
 te qualité de drap.  
 . . . den tweesten zeghele **twee ghe-  
 croonde leeuwen** met eender croone daer-  
 boven . . . (G) = Le second seel: deux  
 lions couronnés, surmontés d'une couron-  
 ne.
- 210 **[twee] Leeuwen [onghecroont]**  
 (G).  
 Deux Lions non couronnés.  
 1<sup>o</sup> Septième qualité des draps fabriqués  
 à Gand.  
 Cette qualité fait partie de la catégorie  
 des draps à huit lisières.  
 2<sup>o</sup> Empreinte du plomb caractérisant  
 cette qualité de drap.  
 . . . den tweesten [zeghele] **twee leeu-  
 wen onghecroont**.

|     |  |   |
|-----|--|---|
| 211 | [te] <b>lettel gheruydt</b> (G)                                  | <p>.... (G) = Le second seel: deux lions non couronnés.<br/>Insuffisamment lainé.<br/>Etat du drap lorsque les tours de char-dons donnés ont été trop peu nombreux ou trop légers.</p>  |
| 212 | <b>Lichtichede</b> (B).  | <p>Manque de poids.<br/>.... up peyne van ghesneden te zyne van <b>lichtichede</b>.... (B) = A peine de voir couper un morceau du drap pour cause de manque de poids.</p>   |
| 213 | <b>Loke</b> (G).   | Flocon de laine.  |
| 214 | <b>Lood</b> (B).- <b>Looikin</b> (B). (G).                       | <p>Plomb à sceller.<br/>Plomb dans lequel les wardeurs appliquent différentes empreintes suivant la qualité du drap.</p>  |
| 215 | <b>Loon</b> (G).   | <p>Salaire.<br/>Voir v<sup>bo</sup> <b>Arbeider</b>.</p>  |
| 216 | [den] <b>Loon oft den Arbeit met eeniger waren betaelen.</b> (M) | <p>Payer le salaire en denrées ou en marchandises. — Ce mode de paiement est aujourd'hui caractérisé par la dénomination: Truck-system.<br/>.... Nyemand geoirlooft en sal zyn den <b>loon oft den arbeyt</b>.... te <b>verhoegene</b> noch <b>met eeniger waren te betaelene</b>.... maer met gelde ende anders niet.... (M) = Nul n'est autorisé à augmenter le salaire ou la rémunération du travail, ni à le payer en denrées ou en marchandises mais bien en numéraire et pas autrement.</p> |
| 217 | [den] <b>Loon oft den Arbeyt verhoegen</b> (M).                  | <p>Augmenter le salaire ou la rémunération du travail.<br/>Voir v<sup>bo</sup> [den] <b>Loon oft den arbeyt met eeniger waren betaelen</b>.</p>   |
| 218 | <b>Loose valsche verwe</b> (M).                                  | Teinture falsifiée de mauvaise qualité.   |
| 219 | <b>Lossen</b> (G).   | <p>Retirer — Dégager.<br/>.... dan zal men tvoorseide stiek van vyf ellen moghen <b>lossen</b> jehens den waerderers.... (G) = On pourra alors</p>  |

|     |   |  |
|-----|---|--|
| 220 | [den lakenen] <b>Luttel of weinig wollen geven</b> (M).               | dégager le coupon de cinq aunes d'entre les mains des wardeurs.<br>Lainer peu et légèrement le drap.   |
| 221 | <b>Lycteecken</b> (G).  | Signe distinctif.<br>... de welke lakenen zullen een <b>lycteecken</b> hebben... te wetene eenen tecken zeghele... (G) = Ces draps auront un signe distinctif consistant en un sael en étain.  |
| 222 | <b>Lymen</b> (G).   | Être gras — Être collant.<br>... updat eenich van dezen lakenen <b>lymde</b> ofte <b>pleckich</b> bevonden worde... (G) = Si un de ces draps est gras ou collant, ou souillé de taches.  |
| 223 | <b>Lynen</b> [gaerne]- <b>Lynen</b> [ghaerne] (G).                    | Fil de lin.<br>Voir v <sup>bo</sup> [van ghelycken] <b>Wevele</b> .  |
| 224 | <b>Lystdraed</b> (B). - <b>Draedlyst</b> (B).<br><b>Lysdraet</b> (G). | Fil de lisière.<br>... In ele laken acht <b>lysdraden</b> in eleken egghe... (G) = A chaque drap huit fils de lisière de chaque côté.<br>Le fil de lisière se compose en général de deux ou de plusieurs fils de trame ou de deux ou de plusieurs fils de lin d'une couleur distincte et ayant subi une torsion plus ou moins forte. |
| 225 | <b>Lyste</b> (B). (G). (M).   | Lisière.<br>Binden <b>lysten</b> (B).<br>Tusschen <b>lysten</b> (G).<br>Binnen <b>lysten</b> (M). } = Entre les lisières = Laize.  |

**M.**

|     |                         |  |
|-----|-------------------------|--|
| 226 | [de] <b>Maecht</b> (M). | La Pucelle.<br>1° Troisième qualité des draps fabriqués à Malines.<br>2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité. |
| 227 | [de] <b>Maeght</b> (G). | La Pucelle.<br>1° Première qualité de la Dicke dinne gantoise.<br>2° [de] <b>Maeght van Ghendt</b> (G) = La              |

- 228 **Maendere** (G).  
Pucelle de Gand. = Empreinte du plomb caractérisant cette qualité et confirmant la sincérité des autres plombs.  
Voir v<sup>bo</sup> **Uprecht**.  
Promoteur.  
Officier de la Draperie gantoise, faisant partie du Collège des Wardeurs.  
... de waerdere vanden finen lakenen zal ghehouden wezen met neghen personen, te wetene acht warderers ende eenen **maendere**... (G) = Le wardage des draps fins se fera par neuf personnes, savoir: huit wardeurs et un promoteur.  
La compétence et les attributions du **maendere** ne sont pas définies avec plus de précision dans l'Ordonnance.
- 229 **Maerte** (M).  
Servante.
- 230 **Marck** (B).-**Marc** (B).-**Meerck** (G).-**Maerc** (G).-**Merk** (M).  
Marque distinctive et personnelle de chaque Drapier, tisserand, foulon, tondeur, etc., que celui-ci applique sur chaque pièce de drap qui lui appartient ou qu'il a manipulée.  
Membre — Patron du même Métier.  
Garancer — Garancé.
- 231 **Wedeghezel** (G).  
Contelet.
- 232 **Meeden** (B).-**Ghemeed** (G).-**Ghe-meet** (B).  
Empreinte d'un plomb spécial indiquant que les draps appelés **Smaelkins** sont affectés de tares.  
... updat deze **halfvekins** vervielen van ghewichte, in eenighe manieren van ghewhande ofte anderssins, zo zal men... daeranne slaen een loykin daerinne zal staen een **meskin**... (G) = Si ces **halfvekins** sont disqualifiés pour manque de poids, pour mauvaise qualité du tissu en quelque manière que ce soit, ou pour toute autre cause, on y attachera un petit plomb dans lequel on appliquera l'empreinte d'un **coutelet**.
- 233 **Meskin** (G).

- 234 **Mesraect** (G). Mal réussi.  
Voir v<sup>bo</sup> **Verwen**.
- 235 **Meswrocht** (G). Mal façonné — Travail mal réussi.
- 236 **Met oepenen vensteren** (M). A toutes fenêtres ouvertes.
- 237 [**weven**] **Metten dachueren ende metter clocken** (M). Tisser à la journée et à la cloche, c'est à-dire: depuis que la cloche a sonné le commencement du travail jusqu'à ce qu'elle en sonne la cessation.
- 238 [**weven**] **Metten tasse oft metten hoope** (V). Tisser à forfait ou à la pièce.  
(Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v<sup>bo</sup> **Tasse**).  
Voir v<sup>bo</sup> [**weven**] **metten dachueren ende metter clocken**.
- 239 [**noppen**] **Metter keerssen** (M). Noper à la lumière.  
Voir v<sup>bo</sup> **Werckclocke** (M).
- 240 [**lakenen**] **Metter lysten haugen** (M). Suspendre le drap par les lisières sur les rames.
- 241 **Minczele** (M). Drap mélangé ou jaspé.  
Voir v<sup>bo</sup> **Grauw**.
- 242 **Minghelen** (M). Mêler — Enverger.  
... tgaerne wel minghelen van babyne te babyne... (B) = Enverger.
- 243 **Moeyrwerps** (M). De pleine chaîne, sans tenir compte de la lisière.  
... geheel **moeyerwerps** (M) = Sans lisière d'autre fil.
- 244 **Monstre** (B). Echantillon.
- 245 **Morynckelene** (G). Teindre en pers.  
Le pers est une nuance tirant sur le bleu (Savary — Dictionnaire du Commerce — v<sup>bo</sup> **Pers**) et se rapprochant du violet. On ne peut mieux se faire une idée de la couleur ou de la nuance pers, qu'en se souvenant des manteaux de cheminée, des tentures de lit, des courtpointes, etc. d'Indienne bleue — violette qui ornaient, il y a quelques années encore, beaucoup d'habitations rurales et même maintes maisons de petites villes en Belgique. L'impression de ces Indiennes comportait les sujets les plus divers: des fleurs, des



|           |   |  |
|-----------|---|--|
| 246       | <b>Mul</b> (M).   | <p>fruits, des oiseaux, des rinceaux et même des reproductions de tableaux religieux célèbres (le Musée Archéologique de St-Nicolas-Waes, possède une tenture de lit en Indienne <b>pers</b> reproduisant l'<b>Assomption de Murillo</b>). Par extension et par altération de prononciation, toutes les Indiennes, même celles imprimées en d'autres couleurs ou nuances que le <b>pers</b> proprement dit, étaient appelées en Belgique du ou de la <b>Perse</b>. Le mot <b>morynckelene</b> dérive le <b>moreide</b> = <b>pers</b> (Cf. Verwys en Verdam — <i>Middel-nederlandsch woordenboek</i>).</p> <p>Ecorce de garance      Résidu de garance.</p> |
| <b>N.</b> |   |  |
| 247       | <b>Naemaels innegeslagen</b> (M)                                    | <p>Plomb appliqué dans le drap après le tissage, alors qu'il eut dû l'être au cours de celui-ci.</p> <p>Ende de ghene, tzy pertsheere oft de-kensknape, die tseste looykin daer nae niet geweven gevonden, maer <b>naemaels innegeslagen</b> . . . (M) = Celui, préposé à la perche ou valet des Doyens, qui aura constaté que le sixième plomb n'a pas été tissé dans le drap, mais qu'il y a été appliqué après coup. . . .</p>  |
| 248       | <b>Naerworp</b> [van der voorscreven wulle (G). - <b>Naerworp</b> . | Second choix d'une laine déterminée.   |
| 249       | <b>Naghel</b> (G).  | <p>Clan.</p> <p>Unité de poids équivalant à un <b>steen</b>. Celui-ci équivaut à six livres. (Cf. Edw. Gailliard — <i>Glossaire</i> — v<sup>bis</sup> <b>Naghel</b> — <b>Steenwaghe</b>).</p>  |
| 250       | <b>Neepe</b> (B).   | <p>Transparence du drap.</p> <p>Malfaçon dans le tissage, provenant de ce que le fil de trame est trop peu serré sur la chaîne.</p>  |
| 251       | <b>Neeringhe</b> (G).   | Métier — Corporation de Métier.  |
| 252       | <b>Net cuype</b> (M).   | Cuve à eau — Cuve à tremper.   |

|     |  |  |
|-----|--|--|
| 253 | [by] <b>Noodsunne</b> (G).                     | Par nécessité — Par cas de force majeure.  |
| 254 | <b>Noppen</b> (V).                             | Noper.   |
|     |  | Voir v <sup>bo</sup> <b>Nopsterrighe</b> .   |
| 255 | <b>Nopperie</b> (V).                           | Atelier de nopeuse — Profession de nopeuse.  |
| 256 | <b>Nopsterrighe</b> (G).- <b>Nopperse</b> (M). | Nopeuse.   |
|     |  | Ouvrière chargée de faire le nopage du drap. Le <b>nopage</b> consiste à enlever du drap, après que celui-ci a été levé du métier, les nœuds, les pailles et autres impuretés qui peuvent s'y trouver. Ce travail se fait au moyen de petites pinces spéciales encore appelées aujourd'hui : <b>Steekijzer</b> . |
|     |  | Voir v <sup>bo</sup> <b>Steekzyzer</b> .   |
| 257 | [lakenen] <b>Nypen</b> (M).                    | Apposer une empreinte sur l'un des plombs attachés au drap, au moyen de la pince à plomber.  |

**O.**

|     |  |   |
|-----|--|---|
| 258 | <b>Olye vanden lyfve</b> (G).                    | Huile d'olives.   |
|     |  | ... de volders zullen ghehouden zyn... te vollene met goeder seepe ghesoden met <b>olye vanden lyfve</b> .. (G) = Les foulons sont tenus de fouler avec de bon savon cuit avec de l'huile d'olives.   |
| 259 | [met blooterien] <b>Ommegaen</b> (M).            | Draper de la <b>blootwolle</b> ou d'autres laines de basse qualité.   |
| 260 | [met lakenen] <b>Ommegaen</b> (M).               | Faire le commerce des draps.  |
|     |  | ... <b>met</b> eenigen <b>lakenen</b> binnen dese stede gemaect ende gedrapeniert <b>omme te gaen</b> , neeringe daarmede te doene met coopen ende vercoopen... (M) = Faire le commerce de draps tissés et drapés à Malines, en les achetant et en les vendant. |
| 261 | <b>Ommegangens vander ramen</b> (M).             | Wardens des draps sur les rames.  |
| 262 | <b>Once</b> (G).- <b>Onche</b> (G).              | Once.   |
|     |  | Subdivision de la livre-poids.  |
| 263 | <b>Onder de lakenen staen jehens dlicht</b> (M). | Se trouver à contre-jour sous le drap pour le mirer.  |

|     |   |  |
|-----|---|--|
| 261 | <b>Onderslagh</b> (G).                        | Manque de longueur.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Overschot</b> .   |
| 265 | <b>Onduechdelicke</b> [stoffe] (G).           | Matière de mauvaise qualité.   |
| 266 | <b>Onduecht</b> (G).                          | Malfagon.<br>... waert dat eenich <b>onduecht</b> bevonnen worde.... (G) = Si on découvre quelque malfagon.  |
| 267 | [van eenen] <b>Onghelycken conlenre</b> (G).  | De couleur différente — D'une autre couleur.<br>.... Achte schueten van eenen <b>onghelycken couleure</b> .... (G) = huit duites de fils de couleur différente [ou d'une autre couleur].   |
| 268 | <b>Onhaerdich</b> [int ghewandē] (G).         | Contexture vicieuse du tissu.<br>Malfagon dans le tissage.   |
| 269 | <b>Onredelic</b> (G).- <b>Onredelick</b> (G). | Exagéré — Trop apparent.<br>.... <b>onredelic ghebrec</b> .... (G) = Défaut exagéré ou trop apparent.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Gursemeit</b> .   |
| 270 | <b>lakenen wel Ontdaen</b> [M].               | Draps complètement dépliés.  |
| 271 | [laken] <b>Ontlysten</b> (B).                 | Enlever la ou les lisères d'une pièce de drap.   |
| 272 | <b>Onvry</b> (G).                             | Qui n'a pas acquis la franchise dans un métier.  |
| 273 | <b>Opronwen</b> (M).                          | Lainer.  |
| 274 | <b>Opte verbnerte van zynen ambachte</b> (M). | A peine d'être déclaré déchu de son métier.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Verbuerte</b> .   |
| 275 | [de lakenen] <b>Over een recke halen</b> (M). | Faire passer les draps sur un ratelier pour les mirer.   |
| 276 | <b>Overhalen</b> [van den lakenen] (M).       | Mirer les draps.<br><b>Mirer</b> = Regarder à contre-jour une pièce de drap déployé et étendue sur la perche pour connaître s'il n'y a point de trous, de déchirures, ou d'autres semblables tares ou défauts (Savary — Dictionnaire du Commerce — v <sup>bo</sup> <b>Mirer</b> ). |
| 277 | <b>Over loot</b> (B).                         | Plomb supplémentaire.<br>.... [deken ende cedt] zullen jehens tzelve gat hanghen een <b>over loot</b> .... (B) = Le Doyen et les Jurés appliqueront à  |

- 278 **Overschot** (G).  
côté de chaque trou un plomb supplémentaire.  
Excès de longueur.  
... van eleken **onderslaghe** ofte **overschote** een half vierendeel uitgaet eenen pennine parisis... (G) = Pour tout manque ou excès de longueur qui dépasse un demi-quart d'aune, un denier parisis d'amende.

## P.

- 279 **Paddevoet** (B). **Spaddevoet** (G).  
Patte-de-Poule — Pont.  
Malfagon dans le tissage, existant lorsque le fil de trame a sauté au-dessus de deux ou de plusieurs fils de la chaîne, au lieu de courir régulièrement entre eux.  
... van eleken **spaddevoete** dry schueten over, verbuert... (G) = Pour chaque patte-de-poule ou pont comportant plus de trois duites, ou encourt une amende...  
Canton.  
... upden rechten hegghe zal men werven in een **paerc** eene M... (G) = On tissera sur le côté droit [du drap] un M dans un canton...  
280 **Paerc** (G).  
Presser — Faire passer sous la presse.  
281 **Parsenne** (B).  
282 **Peertse** (B) (G) (M).  
Perche à warder.  
Perche posée horizontalement, sur laquelle on fait passer le drap pour l'examiner à contre-jour ou le mirer, afin d'en faire le wardage ou l'appréciation. Le mot: **peertse** n'est qu'une corruption du mot: **perche**.  
Par extension: Lieu où se fait cette appréciation.  
**Hooghe Peertse** (B) (G) (M) = Appréciation finale du drap après complet achèvement, en vue d'obtenir le dernier plomb (**den uppersten zeghele**).  
**Rauwe Peertse** (B) (G) (M) = Appréciation du drap en éçu.

|     |   |   |
|-----|---|---|
|     |   | ... de lakenen... halen van over eene peertse... (G) = Faire passer le drap sur une perche pour le mirer.<br>(Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v <sup>bis</sup> Paersse — Paerdse). |
| 283 | <b>Peertsheeren</b> (C).                      | Préposés à la Perche ou à l'appréciation du drap.   |
| 284 | <b>Peltier</b> (M).                           | Pelletier — Fourreur.   |
| 285 | <b>Pertsloot</b> (B).                         | Plomb donné ou appliqué lors de l'appréciation du drap à la Perche.   |
| 286 | <b>Pinsoen</b> (B).                           | Poinçon.  |
| 287 | <b>Plaineren</b> (G).                         | Planer le drap.<br>Coucher la laine du drap en la lissant.  |
| 288 | <b>Pleckich</b> (G).                          | Souillé de taches.<br>Voir v <sup>bo</sup> Lymen.   |
| 289 | <b>Ploye</b> (B).                             | Pli.  |
| 290 | <b>Pondt</b> (G).                             | Livre.<br>Unité de poids équivalant à Gand à 0 <sup>k</sup> 433 et à Bruges à 0 <sup>k</sup> 464.   |
| 291 | <b>[doen behoirlicken] Preuve</b> (G).        | Subir l'épreuve de capacité professionnelle pour obtenir la franchise dans un Métier.   |
| 292 | <b>Priemen</b> (B).                           | Poinçonner.<br>(Kiliaen — v <sup>bo</sup> Priemen = Premere — Imprimere).   |
| 293 | <b>Proufgat</b> (B).                          | Trou d'épreuve.<br>... de proufgaten ghemaet by den waranderers... (B) = Les trous d'épreuve faits par les wardeurs [afin de vérifier le bon teint du tissu].                       |
| 294 | <b>Proufgheld</b> (G).                        | Redevance pour pouvoir subir l'épreuve de capacité professionnelle en vue d'obtenir la franchise dans un Métier.  |
| 295 | <b>Provandier</b> (G).                        | Individu secouru en vivres par un Métier.<br>(Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v <sup>bo</sup> Provende).   |
| 296 | <b>Pye</b> (G).                               | Bure.<br>Drap grossier de qualité absolument inférieure.  |
| 297 | <b>Pype</b> (B); (M).                         | Bobine.   |
| 298 | <b>[een] Pype min of meer onbegrepen</b> (M). | Avec une tolérance d'une bobine en plus ou en moins.  |

**Q.**

- 299 **Quaede raechen** (B). Fissures dans le drap.  
Malfaçon dans le tissage.
- 300 [**laken**] **quaelycken bereyt** (M): Drap mal apprêté.

**R.**

- 301 **Rame** (M). Chassis à ramer — Rame.
- 302 **Raemheer** (M). Wardeur des draps sur les rames.
- 303 **Raemzegeler** (V). Scelleur des draps sur les rames.
- 304 **Ramer** (M). Rameur — Arameur.  
Artisan qui donne au drap sa longueur et sa largeur en le fixant sur les chassis appelés rames.
- 305 **Raen** (B). A l'état éçu — en éçu.  
A l'époque dont nous nous occupons, le drap est dit **raen** = éçu, aussi longtemps qu'il n'a été ni foulé, ni tordu, ni teint. C'est ce qu'on appelait en France le **drap en toile**. En effet, dit Savary (loc. cit. v<sup>bo</sup> Drap), le drap tissé avec de la laine non teinte ressemble à une toie épaisse et grossière, lorsqu'on la lève du métier.
- 306 **Raenwe mate** (B). Mesurage en éçu.  
... de lakens bringhene ter **raeuwer mate** ... omme ghemeten te worden...  
(B) = Apporter les draps au mesurage en éçu pour y être mesurés.
- 307 [**den lakenen**] **Recht doen** (\*). Agréer, classer les draps au wardage.  
Voir v<sup>bo</sup> **Arch doen**.
- 308 **Rechte zyde** [**vanden lakene**] (B). L'endroit du drap.  
Den **Rechten** (G) = même acception.
- 309 **Rechten cruce** (†). Croix latine.  
Empreinte d'un des plombs de la **Dicke dinne**, indiquant la bonne qualité de la laine (**de fynhsid der wulle**).
- 310 **Recken** (M). Elargir.
- 311 **Redene** (B). Donner les tours de chardons.
- 312 **Reedene** (B) — **Ghereet** (B). Apprêter le drap.

- 313 **Riet** (B, (G)).  
.... wel ghedrapiert ende **ghereet**....  
(B) = Bien drapé et apprêté.  
Rot — Peigne.  
.... int **riet** ende cammen.... (G) = Au rot et aux lames. Le rot ou peigne est une espèce de chassis long et très étroit, divisé en un certain nombre de petites ouvertures à travers lesquelles passent les fils de la chaîne. Ces ouvertures sont formées par des fils d'arehal, et le plus souvent par de petits morceaux de roseau (**riet**) encastrés perpendiculairement et parallèlement dans ce chassis, dans le sens de la partie la plus étroite.  
Par extension: Dent du rot, c'est-à-dire, chacun des roseaux qui y est encastré.  
.... eeneghe ghebroke **rieten** langhere int **riet** ghebroke dan een vierendeel...  
(B) = rot en mauvais état dont les dents sont rompues sur plus d'un quart d'aune de longueur.
- 314 **Roo** (B).  
Rouge.  
Corruption du mot **rood** ou **root**.
- 315 [de] **Roose** (G).  
La Rose.  
1° Cinquième qualité des draps fabriqués à Gand.  
2° Empreinte du plomb caractérisant cette qualité.
- 316 [dobbele] **Roose** (G).  
La double Rose.  
Seel appliqué sur les **Halvekins** à quatre lisières valant 3 sc. 6 den. à l'aune, en vertu de l'Ordonnance Impériale du 1<sup>r</sup> juillet 1546.
- 317 **Roosekin** (G).  
La petite Rose.  
Seel appliqué sur les **Halvekins** à quatre lisières valant 2 sc. 6 den. à l'aune, en

|     |  |  |
|-----|--|--|
| 318 | <b>Rootverruwer</b> (G) — <b>Rootverwer</b> (M). | vertu de l'Ordonnance Impériale du 1 <sup>r</sup> juillet et 1546.<br>Teinturier en rouge.   |
| 319 | <b>Ronwen</b> (M).                               | Lainer le drap.  |
| 320 | <b>Rouw maken</b> (M).                           | Lainer le drap.  |
| 321 | <b>Rouw meten</b> (M)                            | Mesurer en éceru.  |
| 322 | <b>Rouw meter</b> (M).                           | Mesureur en éceru.   |
| 323 | <b>Rouwschole</b> (M).                           | Wardage en éceru — Lieu où se fait cette appréciation.   |
| 324 | <b>Rowaens</b> (M).                              | Rouan — Gris-brun.   |
| 325 | <b>Ruwen</b> (G).                                | Lainer le drap.<br>... dat ele drapier zyn lakene zal moghen doen <b>ruwen</b> ... alzo hem dynct dadt oorboirlicx te zyn... (G) = Chaque drapier peut faire lainer son drap comme il lui semble le plus convenable. |

**S.**

|     |   |  |
|-----|---|--|
| 326 | <b>Sayette</b> (M).   | Sayette.<br>Quatrième qualité des draps fabriqués à Malines.   |
| 327 | <b>Schaer[en]</b> (G).  | Forces de tondeur.<br>Grands ciseaux d'une pièce dont la tête forme ressort. Ils ont beaucoup de ressemblance avec les ciseaux ou forces dont on se sert encore pour tondre les moutons, à cette différence près, que les lames au lieu d'avoir le bout pointu, ont leur extrémité fort large. |
| 328 | <b>Scheerder</b> -- <b>Scheerer</b> (B) — <b>Droochscheerer</b> (G) — <b>Droochscheerder</b> (M). | Tondeur de draps.<br>... <b>Droochscheerders</b> ambacht... (M)<br>Le Métier des tondeurs de draps.<br>Le contexte indique toujours clairement s'il s'agit de l'ourdisseur ( <b>scheerder</b> ) ou du tondeur de draps ( <b>scheerder, droochscheerder</b> ). On n'a que trop souvent con-     |



329 **Scheeren** (B) (M).

fondu l'un avec l'autre, quoique leur travail n'ait rien de commun.

Ourdir.

Travail par lequel un ouvrier spécial, appelé ourdisseur (**scheerder**), dont c'est en général l'unique occupation, porte à une longueur égale et déterminée tous les fils de la chaîne au moyen du chassis et du ratelier à ourdir (**scheerraem** et **scheerreck**).

330 **Scheeren** (B) — **Droochscheeren** (G) (M).

Tondre le drap.

Opération consistant à égaliser et à raser le poil du tissu ou du drap au moyen d'un instrument appelé **forces** (**schaer**).

331 **Scheeren vuyter wolle** (M).

Tondre la première laine [du drap]. — Donner la première coupe [au drap].

332 **Scheerraem** (B) (M).

Chassis à ourdir — Ourdissoir.

C'est sur ce chassis que l'ourdisseur dispose la chaîne pour la mettre en état d'être montée sur le métier. Le **scheerraem** n'est pas un chassis à tondre, ainsi que l'ont dit erronément certains auteurs, trompés par l'apparence du mot.

333 **Scheerreck** (B).

Ratelier d'ourdissage.

Ratelier sur lequel sont disposées les bobines portant les fils de chaîne. Ces bobines y sont placées de manière à former le raccord d'ourdissage. Le raccord d'ourdissage est l'unité ou l'ordre des couleurs qui se répète par toute la chaîne.

Le **scheerreck** n'est pas, ainsi que l'ont dit certains auteurs, trompés par l'apparence du mot, un chassis sur lequel on tond le drap.

334 **Schietende ende staende** (G).

En tissant, debout sur les marches du métier.

En travaillant, les deux tisserands occu-

335 **Schietspoele** (B).

pés à chaque métier à tisser, étaient debout sur les marches du métier. (Cf. Un siècle de l'Industrie drapière — Verviers — Aug. Nicolet — 1897 — p. 4 — planche n° 3). Cette figure nous donne une idée claire et exacte du tissage tel qu'il se pratiquait autrefois.

Voir v<sup>bo</sup> **Schietspoele**.

Navette.

La navette est un instrument en bois, de forme allongée, garni à ses deux bouts recourbés d'une pointe émoussée en fer, contenant dans une cavité appelée **chambre (spoelcamere)** l'époule (**spoele**) sur laquelle est enroulé le fil de trame. C'est au moyen de la navette que les tisserands font passer le fil de trame entre les fils de la chaîne.

... loopende **schietspoele**... (B) = navette volante.

... : weven met drie loopende **schietspoelen** overdhandt... (B) = Tisser avec trois navettes volantes et alternantes.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, et même jusque vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il faut deux hommes à chaque métier pour chasser alternativement, à la main, la navette entre les fils de la chaîne, de droite à gauche et de gauche à droite.

336 **Schoone ghewant** (G).

Belle draperie.

337 **Schote** (B) — **Schuete** (G).

Duite.

Chaque passage ou chasse du fil de trame entre les fils de la chaîne forme une duite.

338 **Schrabben** M).

Gratter, racler le drap.

339 **Schuerlinghen** (G).

Déchets de laine — Bourre de laine.

- 340 **Scrooyene** (M).  
Emonder la laine.  
Voir v<sup>bo</sup> **Corttene**.
- 341 **Scueren** (M).  
Déchirer.
- 342 **Scherlinck [van de wolle]** (M).  
Rognures de la laine — Déchets de laine —  
Gourre de laine
- 343 **Seste [looyken]** (M).  
Sixième plomb des sayettes malinoises.  
Voir v<sup>bo</sup> **Naemaels innegeslagen**.
- 344 **Seynden** (M).  
Envoyer.  
... ende alsoe [de lakenen] **Seynden** te  
blauwen, dan ter peertse weder om co-  
men, om den blauwzegel te haelene  
(M) = Les draps sont envoyés en cet  
état à la teinture en bleu; ils reviennent  
ensuite à la perche pour y recevoir le  
plomb de la teinture en bleu.
- 345 **Slagen Slaen** (M).  
Donner des coups de battant à chaque duite.  
... dat men int weven niet min **slagen**  
en zal mogen **slaen** dan vier slagen, maer  
wel meer... (M) = En tissant on ne  
pourra donner moins de quatre coups de  
battant à chaque duite, mais bien plus.
- 346 [de wulle] **Slane** (B).  
Battre la laine.
- 347 **Slippe** (M).  
Limaille de fer — Rouille de fer — Peroxy-  
de de fer hydraté.  
Matière tinctoriale interdite à Malines.  
(Cf. — Edw. Gailliard — Glossaire —  
v<sup>bo</sup> **Slyp**).
- 348 [lakenen] **Sliten** (G) — [lakenen]  
**Slyten** (G).  
Vendre des draps au détail.
- 349 **Smaelkins** (G).  
Nom générique de certains petits draps  
tissés à Gand.  
Ils se fabriquent avec des laines inter-  
dites aux Drapiers de la **Dicke dinne**, et  
à ceux de la **fine draperie**. Ils forment la  
neuvième qualité des tissus de laine fa-  
briqués à Gand et se divisent en cinq  
sous-qualités se distinguant soit par la

|     |   |  |
|-----|---|--|
|     |   | <p>qualité des laines employées, soit par des particularités d'ourdissage.</p> <p>Ces petits draps sont aussi appelés: <b>halvekins, halfvekins, alfvekins, alvekins</b>, selon l'orthographe plus ou moins fantaisiste des scribes officiels du temps.</p> <p>Ces <b>halvekins</b> ne peuvent être confondus avec les <b>halvekins met vier lysten</b>.</p> |
| 350 | <b>Smant</b> (G).                       | Graisse destinée à en enduire la laine.  |
| 351 | <b>Smauten</b> (G).                     | Graisser la laine.   |
| 352 | <b>Smete</b> (G).                       | Duite.   |
| 353 | [ <b>quaet</b> ] <b>Smout</b> (B).      | Graisse de mauvaise qualité avec laquelle il est interdit de graisser la laine.  |
| 354 | <b>Snorl</b> (B).                       | <p>Ampoule.</p> <p>Malfaçon dans le tissage du drap, consistant en une épaisseur dans ce dernier par le passage défectueux du fil de trame entre les fils de la chaîne.</p>  |
| 355 | [ <b>de wulle</b> ] <b>Snydene</b> (B). | Écourter la laine.   |
| 356 | <b>Snylakenen</b> (G).                  | <p>Draps de débit au détail.</p> <p>Sous la dénomination générique de <b>Snylakenen</b>, on comprend spécialement les draps de la catégorie des <b>Trauwen</b> qui forment l'article spécial de la vente à l'aune. Ce sont les troisième, quatrième et cinquième qualités des draps fabriqués à Gand.</p>  |
| 357 | <b>Sonder argelist</b> (M).             | <p>Sans mauvaise intention — sans malice.</p> <p>... dat die schade ende acht-ndeel draghen sal deghene by wiens toe doene die gesciedt mach syn <b>sonder argelist</b>...</p> <p>(M) = Celui par la faute de qui ce dommage ou ce dégât est advenu sans malice ou mauvaise intention en supportera la conséquence.</p>                                      |
| 358 | <b>Soortkin</b> (G)                     | <p>Espèce — Qualité [de petits draps].</p> <p>... deze twee leste <b>soortkins</b>... (G)</p>  |

|     |  |  |
|-----|--|--|
| 359 | <b>Spinnen</b> (G).                        | = Ces deux dernières espèces de petits draps.  |
| 360 | <b>Spinsterigge</b> (G).                   | Filer [la laine].  |
| 361 | <b>Spoele</b> (B).                         | Fileuse [de laine].<br>Epoule.<br>L'époule est une petite bobine sur laquelle est enroulé le fil de trame. Introduite dans la chambre de la navette, le fil s'en déroule à mesure que la navette est chassée entre les fils de la chaîne.<br>L'épouillage ou mise du fil sur les époules se faisait en général par les femmes des tisserands, mais davantage par leurs enfants, au moyen d'un rouet d'un genre spécial appelé <b>spoelwiel</b> . |
| 362 | <b>Spoelen</b> B.                          | Rincer.<br>Dans une autre acception <b>spoelen</b> signifie aussi <b>épouler</b> , c'est-à-dire, bobiner le fil de trame sur les époules.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Spoele</b> .<br>La signification de ce mot se détermine par le contexte.  |
| 363 | [ <b>in de lakenen</b> ] <b>Staen</b> (M). | Faire le commerce de draps.  |
| 364 | <b>Staende</b> (G).                        | Debout sur les marches du métier.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Schietende ende staende</b> .   |
| 365 | <b>Stapele</b> (M).                        | Etape — Estaple.   |
| 366 | <b>Steekzyer</b> (M).                      | Pince à noper.   |
| 367 | <b>Steen</b> (G).                          | Unité de poids équivalant à six livres gantoises.  |
| 368 | <b>Steke</b> (G).                          | Point de couture.<br>... <b>alvoren eer sy</b> [delakenen] daer [ter peertsen] <b>commen</b> <b>benaeyen</b> den <b>merk</b> <b>met drye steken</b> van witten linnenen gaerne... (G) = avant que les draps viennent à la perche on recouvrira la marque de trois points de fil de lin blanc.  |
| 369 | <b>Steken</b> (B).                         | Percer le drap pour en vérifier le bon teint.  |

|     |                                  |   |
|-----|----------------------------------|---|
| 370 | <b>Stellen</b> (B) (G).          | <p>.... zullen.... de deken ende eedt van desen draperie ghehouden zyn de lakeus te <b>steken</b> omme te weten of die wel ghepertsseert zyn vanden varwere.... (B) = Le Doyen et les Jurés de la Draperie sont tenus de percer les draps pour vérifier s'ils sont bien imprégnés d'outre et outre par le teinturier.</p> <p>Voir <sup>vb</sup> <b>Proufgat</b>.</p> <p>Poser — Etablir — Mettre — Rentrer.</p> <p>.... de kethenen.... <b>stellene</b> upt ghetauwe.... (B) = Mettre la chaîne sur métier — Rentrer la chaîne sur le métier.</p> |
| 371 | <b>Sterre</b> (G).               | <p>Portéc.</p> <p>Voir <sup>vbis</sup> <b>Gangh</b> — <b>Cammen</b>.</p>  |
| 372 | <b>[de wulle] Stryckene</b> (B). | Coucher le poil du drap avant la tonte.   |
| 373 | <b>Strycken</b> (M).             | Lisser le drap.   |
| 374 | <b>Suede</b> (M).                | Bain de teinture.   |
| 375 | <b>Suppost</b> (G).              | <p>Suppôt [d'un métier].</p> <p>Les suppôts sont tous ceux qui font partie d'un métier à un titre quelconque. L'expression <b>ghemeene supposten</b> s'entend de ceux qui ne sont revêtus d'aucune dignité ou qui ne remplissent aucun office dans le métier. Elle s'applique principalement aux artisans.</p>  |
| 376 | <b>Suutte</b> (B).               | <p>Série — Garniture — Assortiment.</p> <p>.... eene <b>suutte</b> gaernens spoelen ghemact ende ghereet.... (B) = Un assortiment d'époules garnies et prêtes à être employées.</p>   |
| 377 | <b>Swertselle</b> (M).           | <p>Matière tinctoriale pour teindre en noir.</p> <p>.... om.... sekerlyke geweten te worden wat wolle met quaeden <b>swertselle</b>... geverwet zal worden.... (M) = Pour</p>   |

378 **Swoirne** (M).

savoir avec certitude quelle laine a été teinte avec du noir de mauvaise qualité.

Juré d'un Métier.

Voir v<sup>bo</sup> **Ghezwoene**.

## T.

379 [de wolle] **Teesene** (M).

Eplucher la laine.

Voir v<sup>ob</sup> **Corttene**.

380 **Teesserse** (M)

Eplucheuse de laine.

Voir v<sup>ob</sup> **Corttene**.

381 **Telder** (M)

Officier de la Draperie malinoise chargé de compter les fils de la chaîne, dès que celle-ci est rentrée sur le métier.

382 **Tellen van draye te draye** (M).

Comptoir fil par fil ; fonction des **Telders** malinois.

383 **Toesiender** (G) — **Toeziender** (G).

Surveillant — Inspecteur.

Officier de la Draperie gantoise dont la compétence et les attributions ne sont pas définies par l'Ordonnance.

384 **Trapeneren** (M).

Voir v<sup>bo</sup> **Drapieren**.

385 **Trauwen** (G).

La Bonne Foi ou la Fidélité.

1° Troisième qualité des draps fabriqués à Gand.

Les **Trauwen** ne rentrent pas dans la catégorie des **Dicke dinne**. Ils sont classés dans la **Fine draperie**.

2° Allégorie de la bonne foi ou de la fidélité, représentée par deux mains enlacées.

C'est l'empreinte du plomb qui caractérise les deux qualités des **Trauwen**, selon que les deux mains enlacées sont surmontées d'une couronne ou ne le sont pas.

... den tweesten zeghele, de **trauwe**, daerinne staen zal boven beede den handen een croone... (G) = Le second scel, l'emblème de la bonne foi ou de la

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 386       | <b>Trenche</b> (B) — <b>Trensse</b> (B).      | <p>fidélité, les deux mains seront surmontées d'une couronne.</p> <p>Perche à mixer le drap.</p> <p>.... alsdan zâmen de lakenen zenden ter <b>trenche</b>.... (B) = On enverra alors les draps à la perche ou à l'appréciation.</p> <p>.... [ter] hoogher <b>trensse</b>.... (B) = Appréciation finale du drap.</p> <p>.... [ter] upperste <b>trenche</b>.... (B) = Appréciation finale du drap.</p> <p>.... als de lakenen ter hoogher <b>trensse</b> gheweist hebben.... (B) = Quand les draps ont passé à la perche pour l'appréciation finale.</p> |
| 387       | <b>Twist</b> (M).                             | <p>Portée.</p> <p>Voir v<sup>bo</sup> <b>Twistdraet</b>.</p>  |
| 388       | <b>Twistdraet</b> (G) — <b>Twist</b> (G) (M). | <p>Fil de portée — Fil de chaîne.</p> <p>Le sens générique de <b>Twist</b> est : portée. Le sens relatif (<b>fil de chaîne</b>) se détermine par le contexte.</p>   |
| 389       | <b>Twyffellaken</b> (M).                      | <p>Drap douteux quant à une des qualités qu'il doit réunir.</p>   |
| <b>U.</b> |   |   |
| 390       | <b>Up bereet</b> (G).                         | <p>Apprêté.</p>   |
| 391       | <b>Up ghereet</b> (G).                        | <p>Apprêté.</p>   |
| 392       | <b>Uppersten zeghele</b> (G).                 | <p>Plombage du drap lors de l'appréciation finale.</p>  |
| 393       | <b>Uprecht</b> (G).                           | <p>Sincère.</p> <p>.... den vierden zeghele, de maecht van <b>Ghendt</b>, beteekende <b>uprecht</b> in al huer zeghelinghe.... (G) = Le quatrième scel, la Pucelle de Gand, confirmant la sincérité des autres empreintes de plombs.</p>  |
| 394       | [rade] <b>Up rechtene</b> (G).                | <p>Bonifier — Indemniser d'un dommage subi.</p>   |



- 395 **Uutene** (G). . . . den drapier zyne scade **upte rech-  
tene**. . . . (G) = Indemniser le Drapier  
du dommage qu'il a subi.  
Terminer un différend — Mettre fin à un  
différend.  
. . . . voornoemde hueverste ende ghe-  
zwoornen zullen poghén te **appointierene**  
ende te **uutene** de differenten. . . . (G) =  
Le Chef-Homme et les Jurés tenteront de  
concilier et de déterminer les différends.
- 396 **Vuyt getrocken** (M). Allongé.  
. . . . opdat de lakenen nyet meer dan  
behoirt **vuyt getrocken** en soude wor-  
den. . . . (M) = Pour que le drap ne soit  
pas allongé plus qu'il ne convient.
- 397 [**laken**] **Vuyt leveren met ge-  
wichte** (M). Remettre le drap [aux nopees et aux fou-  
lons] à poids connu.  
. . . . dat elk lakenmakere sal zyn laeke-  
nen schuldich zyn **vuyt te leveren met  
gewichte**. . . . (M) = Tout drapier est  
obligé de remettre ses draps [aux nopees  
ou aux foulons] à poids connu.
- 398 **Vutloopende gaerne** (B). Fil égaré.  
Malfacon dans le tissage provenant d'un  
fil rompu qui sort de la contexture du  
tissu.
- 399 **Uutsnyden** (G). Découper un morceau du tissu.  
. . . . zal men. . . . **uutsnyden**. . . . een  
viercante stick drye vingheren breed. . . .  
(G) = On découpera dans le tissu un  
morceau carré de trois doigts de largeur.
- 400 [**lakenen**] **uutsnyden** (G). Vendre du drap au détail, à l'aune, à la  
coupe.  
. . . . dezelve lakenen vercoopen ende  
**uutsnyden** thuerliedér eyghene ende  
propren **wyncklele**. . . . (G. Ordonnance  
Interprétative du 23 février 1548 (1548

|           |   |   |
|-----------|---|---|
|           |   | n. s.) = Ils sont obligés de vendre et de détailler ces draps dans leur propre boutique personnelle.  |
| 401       | <b>Vuytsnyder</b> (M).  | Marchand de drap au détail -- Débitant de drap.   |
| 402       | [ <b>laken</b> ] <b>Unte stellen</b> (G).                             | Étirer ou élargir du drap — Allonger du drap.<br>. . . dat negheen voldere oft andere eenige lakenen <b>unte en stellen</b> in. lynchden ofte in breedden metter handt ofte andessins. . . . (G) = qu'aucun foulon ou autre n'allonge ou n'élargisse quelque drap à la main ou autrement.   |
| 403       | <b>Unte trecken</b> (G).  | Enlever un ou plusieurs fils faisant partie du tissu — Parfiler — Effiler.<br>. . . tzelve merck nyet <b>unte trecken</b> ofte laten <b>trecken</b> . . . . = Ne pas effiler ou laisser effiler la marque tissée dans le drap.  |
| 404       | <b>Vuterste vonnesse hebben</b> (B) —<br><b>Uterste vonnesse</b> (B). | Avoir subi l'épreuve de l'appréciation finale en ce qui concerne une des phases de la fabrication du drap: le tissage, le foulage, etc.<br>. . . als eeneghe lakenen hebbende huerlied <b>vuterste vonnesse</b> up tvullen. . . . (B) = Lorsque certains draps ayant subi l'épreuve de l'appréciation finale pour le foulage. . . . |
| 405       | [ <b>wulle</b> ] <b>Uutwerpen</b> (G).                                | Déballer de la laine.<br>. . . welke wulle men waerdenen zal int <b>uutwerpen</b> . . . . (G) = On appréciera cette laine au moment du déballage.   |
| 406       | [ <b>wolle</b> ] <b>Vuyt worpen</b> (M).                              | Déballer de la laine.   |
| <b>V.</b> |   |   |
| 407       | <b>Vaghene</b> (B).   | Brosser le drap pendant l'apprêt.   |

- 408 **Valscheit van de verwe** (M). Ce brossage se faisait avec des brosses en soies de sanglier.  
Falsification de la teinture — Matières tinctoriales falsifiées.
- 409 **Varwer** (B) — **Vaerwer** (G) — **Verwewere** (G) — **Verwer** (M). Teinturier.  
Artisan qui donne à la laine ou au drap la teinte voulue.
- 410 **Varwerie** (B) — **Verwerie** (G). Teinture — Le Métier des Teinturiers — Par extension: Atelier de Teinturier.
- 411 **Ventene** (G). Exposer en vente — Présenter en vente.  
... omme aldaer [in de Halle] te **ventene**... (G. Ordonnance Impériale du 1<sup>r</sup> juillet 1546) = Pour présenter [les draps] en vente [à la Halle].
- 412 **Verbueren** (G)(M) — **Verbuert** (G). Confisquer — Etre passible d'une peine — Encourir une peine — Décheoir de —  
... ende wat lakene dat mer bevonde... dat gheen loot ofte mere en hadde, dat waere **verbuert**... (G) = Tout drap trouvé sans plomb ni marque sera confisqué.  
... ende zo wie hieraf in ghebreke ware, zal **verbueren** de boete van... (G) = Celui qui est trouvé en défaut est passible d'une amende de...  
... **verbueren**... zyn ambacht... (M) = Etre déclaré déchu de son métier. — L'acceptation du mot se détermine par le contexte.
- 413 **Verbuerte** (M). Confiscation.  
... opte **verbuerte** van allen huereu wollewerek... (M) = A peine de confiscation de toutes leurs laines ou de tout leur drap.
- 414 **[lakenen] Vercoopen int Grosse** (G). Vendre du drap en gros.

- 415 [**lakenen**] **Vercoopen ter snede** (G). Vendre du drap en détail — Vendre du drap à la coupe.
- 416 **Verdachweercken** (G). Ouvrer — Apprêter.  
Item, dat ele drapier zyn lakene zal mbghen doen ruwen ofte **verdachweercken** also hem dynet dat oorboirliex te zyn... (G) = Tout drapier peut faire lainer ou apprêter son drap comme il lui semble convenable...  
Le texte de l'Ordonnance gantoise publié dans le Recueil des anciennes Ordonnances des Pays-Bas, porte: **verdachmeercken**, alors que le texte original dit: **verdachweercken**. Ce texte faulif provient probablement d'une erreur de lecture du copiste (voir Reg. YY, f° ccclij<sup>b</sup>, ligne 8; Archives de la Ville de Gand).
- 417 [**de lakenen**] **Verdicken** (B). Épaissir le drap — Rendre le drap plus épais au foulage.
- 418 [**sonder**] **Verdrach** (M). Sans merci — Sans rémission.  
(Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v<sup>bo</sup> **Verdrach**).
- 419 **Verdrapenieren** (M) — **Vertrapeneren** (M) — **Vertrapenieren** (G). Draper — Fabriquer du drap.  
Voir v<sup>bo</sup> **Drapieren**.
- 420 **Verhalen** (G). Recouvrer.  
... dat men weten moecht an wiene men datte **verhalen** zoude... (G) = Pour qu'on sache sur qui on doit recouvrer l'amende.
- 421 **Verlame** (B). Effondrement du drap.
- 422 **Verlaten zyn** (G) — **Verlaten** (G). Etre démissionné — Abandonner sa charge.  
... [de warderers] zullen moeten dienen ele drie jarren ten minsten zonder **verlaten te zyne** ende dan zal men maer moghen **verlaten** de viere van de achten.

|     |  |   |
|-----|--|---|
|     |  | (G) = [les wardeurs] doivent remplir chacun leur office pendant au moins trois ans, sans pouvoir être démissionnés; au bout de ce temps, quatre sur huit pourront sortir de charge.<br>(Cf. Edw. Gailliard — Glossaire — v <sup>bo</sup> <b>Verlaten</b> ). |
| 423 | <b>Verleessersse</b> (M).                        | Trieuse de laine.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Corttene</b> .   |
| 424 | [ <b>de lakenen laten</b> ] <b>Verleken</b> (M). | Laisser égoutter le drap.   |
| 425 | <b>Vermeten</b> (B).                             | Mesurer à nouveau.<br>... dat den deken ende eedt... wel geoorloven zal te <b>vermeten</b> [de iakenen]..<br>(B) = Le Doyen et les Jurés sont autorisés à remesurer les draps...  |
| 426 | <b>Verslene</b> (B)                              | Revoir le drap pour examiner s'il est débarrassé de ses impuretés.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Wiene</b> .   |
| 427 | [ <b>versch laten</b> ] <b>Verslane</b> (B).     | Mettre le drap à tremper dans l'eau fraîche.  |
| 428 | [ <b>de wolle</b> ] <b>Verslaene</b> (M).        | Battre la laine.<br>Voir v <sup>bo</sup> <b>Corttene</b> .  |
| 429 | <b>Versteken</b> (M).                            | Dis-simuler dans le drap, au cours du nopa-ge, les fils rompus dans le tissu.   |
| 430 | [ <b>de lakenen</b> ] <b>Verstercken</b> (B).    | Rendre le drap plus épais par le foulage.   |
| 431 | <b>Vertrenssene</b> (B).                         | Tresser les fils de chaîne aux deux extrémités de la pièce.   |
| 432 | <b>Veruwe</b> (G).                               | Teinture — Teinte donnée au drap par le teinturier.   |
| 433 | <b>Vervallen</b> [ <b>vanden zeghele</b> ] (G).  | Perdre un plomb.<br>Se dit des draps disqualifiés ou classés à une qualité inférieure à celle que le drapier lui attribue ou veut lui faire attribuer par les wardeurs.   |
| 434 | [ <b>laken</b> ] <b>Vervollen</b> (M).           | Soumettre le drap à un second foulage.  |
| 435 | <b>Verwen</b> (B) (M) — <b>Vernwen</b> (G).      | Teindre.<br>Opération consistant à donner une cou-  |

- 436 **Verwers Ambachf** (M).  
437 **Vlaemsche lakenen** (M).  
438 **Vlaene** (B).  
439 **Vlies** (G).  
440 **[laken te] Voechtich** (M).  
441 **Voercooper** (M).  
442 **Voudene** (B).  
443 **Vremde lakenen** (G).  
444 **Vry** (B) (G).  
445 **Vry worden** (B).  
446 **Vul** (G).  
447 **Vuldere** (B) — **Voldere** (G) —  
**Volder** (G) (M).  
448 **Vulghelt** (G).  
449 **Vullen** (B) — **Vollen** (G) (M).
- leur déterminée à la laine ou au drap. Elle se pratique en plongeant la laine ou le tissu dans des cuves remplies de teinture appelées **bains**. Le **bain** se dit aussi du liquide colorant contenu dans ces cuves.  
.... [laken] wel **gheveerwet** ende **ghe-lyc**.... (G) = Drap bien uni de couleur.  
.... [laken] mesraect in **veruwen** ofte in **blauwen**.... (G) = Drap dont la teinture ou la mise en bleu a mal réussi.  
.... **ghevarwet** in de wolle... (B) = teint en toison.  
Le Métier des Teinturiers.  
Drap des Flandres.  
Planer le drap.  
Toison — Equivalent d'une toison en quantité de laine.  
Drap trop humide pour pouvoir être apprécié convenablement à la Perche.  
Acheteur en gros dans les marchés — Revendeur.  
Plier.  
Draps forains.  
Draps tissés ailleurs que dans la ville où ils sont mis en vente.  
Qui a acquis la franchise dans un Métier.  
Acquérir la franchise dans un Métier.  
Foulé.  
Foulon.  
Artisan qui, par diverses manipulations, donne au drap la solidité, l'épaisseur, la largeur et la longueur requises. Son travail forme une partie de l'apprêt du tissu.  
Salaire de foulage.  
Fouler.

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| 450       | <b>Vulseghele</b> (G).  | Opération consistant à faire subir au drap diverses manipulations pour le rendre plus fort, plus épais et pour lui donner sa longueur et sa largeur en le faisant d'abord passer à la pile ou foule et en le fixant ensuite sur des classis.<br>Ayant reçu son dernier plomb.<br>.... zo wanneer eenich laken.... <b>vulseghele</b> zal worden met zynen uitersten zeghele.... (G. Ordonnance Impériale du 1 <sup>r</sup> juillet 1546) = Quand un drap a reçu son dernier plomb. |
| 451       | <b>Vulveeruwet</b> (G).   | Ayant reçu sa pleine teinture — Dont la teinture est complètement achevée.  |
| 452       | <b>Vuycel</b> [pondt] (M).  | Balante romaine.  |
| <b>W.</b> |   |   |
| 453       | <b>Waerdeeren</b> (G).  | Warder.<br>Apprécier à sa valeur, à sa qualité.   |
| 454       | <b>Waerpdraet</b> (G).  | Fil de chaîne.  |
| 455       | <b>Wærppte</b> (G) — <b>Werppte</b> (M).                            | Chaîne.   |
| 456       | <b>Wage</b> (M).  | Balancé.  |
| 457       | <b>Waghe</b> (G).   | Chariot — Poise.<br>Unité de poids équivalant d'après Kiliaen (v <sup>bo</sup> <b>Waghe</b> ) à 165 livres, et d'après Edw. Gailliard (Glossaire — v <sup>bc</sup> <b>Waghe</b> ) à 180 livres.   |
| 458       | <b>Wanweede</b> [lakenen] (G).                                      | Draps non guédés.<br>Le préfixe <b>wan</b> équivaut, d'après Kiliaen, à <b>defectus</b> = manquant, dépourvu, privé de....<br>.... witte eeuwelinghen zeghele <b>wanweede</b> lakenen.... (G) = Draps blancs non guédés, à l'ancienne façon.  |
| 459       | <b>Warandatie</b> (B) — <b>Warandafne</b> (B) — <b>Wardere</b> (G). | Wardage — Warandage — Warandaïne.<br>Le Wardage consiste dans l'appréciation ou l'expertise de la matière première, du  |

- 460 **Warandeider** (B) — **Warandeerder** (G) — **Warderer** (N) — **Waerdeerder** (M)      travail de tous ceux qui, successivement, collaborent à la fabrication du drap, et finalement de celui-ci, après son achèvement complet.  
Wardeur — Warandeur.  
Celui qui fait l'appréciation de la laine et du drap, au cours de leurs transformations successives.  
... de **warderers** vanden finen lakenen... (G) = Les wardeurs de la draperie fine.
- 461 **Wardere honden** (G).      Tenir séance de wardage.  
... men zal dese **wardere honden** upde halle... (G) = Ce wardage se fera à la Halle.
- 462 **Weede** (B).      Guède — Pastel.
- 463 **Werckclocke** (M).      Cloche du travail.  
C'est la cloche qui annonce le commencement et la fin du travail des artisans.  
Oick en sal denselven [noppersen] niet geoilooft zyn eenige lakenen te noppene **mettær keersen** voer oft naer de **wercklocke**... (M) = Il est défendu de nopper à la lumière, avant ou après que la cloche du travail a sonné.
- 464 **Werckende schietende ende staende** (G).      Travailler en tissant et debout sur les marches du métier.
- 465 **Wernen** (M).      Essorer.
- 466 **Weve getouw** (M).      Métier à tisser.
- 467 **Weveldraet** (G)      Fil de trame.  
... ende eleken lystdraet de dicte van drye **wefeldraeden**... (G) = Chaque fil de lisière doit avoir l'épaisseur de trois fils de trame.  
(Cf. Le Livre des Mestiers, dialogues français-flamands composés au XIV<sup>e</sup> Siècle par un maître-d'école de la Ville de



Bruges et édité par Michelant, Paris, 1875. Dr<sup>o</sup>). Nous y voyons qu'au XIV<sup>e</sup> siècle le fil de chaîne était filé à la quenouille, tandis que celui de la trame l'était au rouet. En était-il encore ainsi au XVI<sup>e</sup> siècle? Nous l'ignorons, mais il ne paraît guère que l'ancienne trame n'ait persisté.

Voir [de van ghelycken] **Wewelz**.

Trame chassée uniformément.

... men zal weven [de Dicke dinne] te wetene neghen schueten vanden zelven inslaghe, ende dan van ghelycken wevele. .  
(G) = On tissera la Dicke dinne d'abord avec neuf daites de trame, puis avec neuf daites de double fil de lin, et ensuite on chassera uniformément la trame.

Tisser.

Travail consistant à croiser le ou les fils de trame entre les fils de chaîne, et à serrer le ou les premiers sur les seconds pour en faire du tissu.

Tisserand.

Artisan qui croise le ou les fils de trame entre les fils de la chaîne, sur lesquels il les serre pour en faire du tissu.

Nœud roulé.

Nœud spécial aux tisserand, qui se forme en roulant entre le pouce et l'index, et en les faisant se nouer ainsi, les deux bouts d'un fil rompu. Il s'appelle aussi **Weversknoop**.

Littéralement: sarcler.

**in specie**: débarrasser le drap de toutes les impuretés et de toutes les pailles qui peuvent s'y trouver, en réalité: noper.

464 **van ghelyc en] Wevele** (G)

469 **Weven** (B) (G).

470 **Wevere** (B, (G) — **Wever** (M).

471 **Wicknoop** (G)

472 **Wiene** (B).

|     |                                      |  |
|-----|--------------------------------------|--|
| 473 | [Dekens vanden] Wollewercke (M).     | Les Doyens de la Draperie.   |
| 474 | Wulle (B)(G) — Wale (G) — Wolle (M). | Laine.   |
|     |                                      | <p>... een wulle slichter dan de voorseide... (B) = Une laine de qualite inférieure à celle de la précédente.</p>            |
|     |                                      | <p><b>Différentes espèces de laines citées:</b></p>  |
|     |                                      | <p>1° Beerschiere — Beschiere (G). Laine du Berkshire</p>  |
|     |                                      | <p>2 Blootwolle (M). Laine tondue sur une peau de mouton après l'écorchement (<i>Lana velleries decerpta</i> [Kiliaen]).</p> |
|     |                                      | <p>3° Brusche wulle (B). Laine de Bruges</p>   |
|     |                                      | <p>4° Casteelsche wulle (G). Laine de Castille</p>   |
|     |                                      | <p>5° Codswale (G). Laine de l'arrière-train.</p>  |
|     |                                      | <p>6° Corte stoffe (M). Laines courtes en général, bourre de laine.</p>  |
|     |                                      | <p>7° Gecaerde wolle (M). Laine cardée.</p>  |
|     |                                      | <p>8° Gekemde, gekemde wolle (M). Laine peignée.</p>   |
|     |                                      | <p>9° Ierlantsche wolle (M). Laine d'Irlande</p>   |
|     |                                      | <p>10° Ingelsche wolle (G) — Ingelsche wolle (M). Laine anglaise.</p>  |
|     |                                      | <p>11° Kerstene wulle (G). Laine de Kent (?).</p>  |
|     |                                      | <p>12° Lamwulle (B)(G) — Lampwolle (M). Laine d'agneau.</p>  |
|     |                                      | <p>13° Langhelynghe (G). Laine longue.</p>   |
|     |                                      | <p>14° Lunnister wolle (M). Laine de Leicester</p>   |
|     |                                      | <p>15° Lynghsele (G). Laine longue.</p>  |
|     |                                      | <p>16° Maertsche wulle (G). Laine de la tonte de Mars (?) — Laine-mère: celle tondue sur le col et le dos du mouton (?).</p> |
|     |                                      | <p>17° Middel Beschiere (G). Laine du Berkshire de qualité moyenne.</p>  |

- |  |  |
|--|--|
| 18° Middelmaertsche wulle (G).             | Laine de la tonte de Mars (?) de qualité moyenne — Laine-mère (?) de qualité moyenne.  |
| 19° Nottingham wulle (G).                  | Laine de Nottingham.   |
| 20° 1° wulle (G).                          | Laine courte du ventre.  |
| 21° Plootwulle B (G).                      | Laine tondue sur une peau mégissée.  |
| 22° Refius van Maertsche (G).              | Dernière qualité de la laine de la tonte de Mars (?) — Dernière qualité de la laine-mère (?).  |
| 23° Rotland wulle (G).                     | Laine du Rutiand.  |
| 24° Rynsche wulle (G).                     | Laine Rhénane.   |
| 25° Schotsche wulle                        | Laine d'Ecosse.  |
| 26° Schuerlinghen (G)-<br>Schuerlinck (M). | Déchets de laine. — Bourre de laine.   |
| 27° Spaensche wolle (G) (M).               | Laine d'Espagne.   |
| 28° Stockwolle (M).                        | Laine courte et dure qui recouvre certaines parties du ventre du mouton ( <b>Stoppelwolle</b> ).   |
| 29° Tytwulle (G).                          | Laine saisonnière.   |
| 30° Vachtwulle (B).                        | Laine tondue sur une toison en vert.   |
| 31° Verzeeude wulle (B).                   | Laine avariée d'eau de mer. ( <b>Verzeeuwen</b> = <i>Laborarenausemarina</i> [Kiliaen]), d'où par extension, l'acceptation du mot <b>verzeend</b> , telle qu'on la rencontre ici). |
| 32° Vlaemsche wulle (B).                   | Laine des Flandres.  |
| 33° Volle wolle (B).                       | Bourre de laine provenant des foulons.   |
| 475 <b>Wullewever</b> (G).                 | Tisserand de laine.  |

- 176 [derde] **Wurpe** [vander wulle  
hiervoren] (G.) | Troisième choix d'une laine déterminée.  
177 **Wynckele** (G.) | Boutique.  
178 **Wynsteen** (M.) | Voir v<sup>bo</sup> [lakenen] uutsnyden.  
| Tartre.

Y.

- 479 **Ydel** (M.) | Transparent.  
| Etsen doen bij a en's a si tsana  
| mang se tce sui la chaine.  
| ... evenverre dlaken ydel bevonden  
| worde... (M) = Si le drap est trouvé  
| transparent.  
480 **Ydelheit** (M.) | Transparence du drap.  
| Malfagon dans le tissage.

Z.

- 481 **Zatblauwe** (B)(G.) | Entre pers.  
| Nuance de drap entre le bleu et le brun.  
| Nous croyons ne pouvoir mieux faire pour  
| justifier notre interprétation que de re-  
| produire ici un extrait des **Horæ Belgicæ**  
| de Hoffman von Fallersleben (Pars nona:  
| Gespraechbuechlein romanisch und flae-  
| misch — pp. 72-73):  
| ... Les Couleurs . Die varuwen  
| Uermelles et bleus . Root unde blauwe  
| Jaunes et verds . gheluwe ende gruene  
| pers asures . . brune ende azure  
| vergandes . . licht gruene  
| et entre pers. . und **zad blauwe...**  
482 **Zegeldag** (M.) | Jour fixé pour le plombage ou le wardage  
| des draps.  
483 **Zeghel** (G.) | Etain ou plomb dont on scelle les draps.  
484 [vulle] **Zeghelinghe** (G.) | Plombage du drap après le foulage.

485 [de wulle] Zuverene (B).  
486 Zwertten (M).

... als die zelve lakenen commen ter halle omme te hebben huere **vulle zeghelinge**. . (G) = Lorsque ces draps viennent à la Halle afin d'y être plombés pour le foulage.

Eplucher la laine.

## La Nécropole à incinération de Ryckevorsel (Anvers)

---

**Chronologie des trouvailles.** Vers 1870, le fermier Charles Somers, de Ryckevorsel, aurait trouvé au lieu-dit *de Berg*, la colline, peut-être la tombelle, situé le long du diverticulum dit *Oude Heirbaan*, à l'O. du village, plusieurs urnes et une monnaie en or. Celle-ci fut vendue à un orfèvre de Turnhout.

Vers la même époque, on découvrit à Ryckevorsel, à la briqueterie Van Roey, au lieu-dit *s'Heeren Meeren*, marais du Seigneur, parcelle 385 du cadastre, plusieurs urnes qui sont perdues. Cette nécropole s'étendait à proximité de l'antique *cella* qui se trouvait derrière l'église et la cure actuelle. Vers 1880, le fermier Van Ostade, de Ryckevorsel, trouva dans son champ appelé de *Meerhout*, qui semble signifier le *bois de la limite*, environ quatre-vingts urnes funéraires qui furent détruites en bêchant.

Le 27 décembre 1902, un ouvrier du briquetier Janssens, de Ryckevorsel, mit au jour quelques urnes près du canal, au *Hendrickx hoof*, ferme Hendrickx. C'est la Nécropole qui fait l'objet de la présente notice.

En 1903, au *Hees* sur la limite du territoire de Ryckevorsel vers S<sup>t</sup>-Léonard, au *Jauckestuk*, près de la ferme de Plezier, découverte de deux urnes cinéraires.

En 1911, au *hooghe heireld*, champ élevé de la bruyère, jadis dans le looy, *luces*, au S. du canal près du château Cools, l'ouvrier Hillen a trouvé une urne cinéraire remplie d'ossements. (notre collection). Plusieurs autres urnes furent détruites au même endroit.

En Mars 1915, on découvrit aux *helheirels*, colline de Heilia, au N. du canal, entre le château Cools et la chaussée de Oostmalle à Ryckevorsel, quatre urnes cinéraires à col droit, du type d'Hallstadt, dont une à bords ondulés et portant comme ornement au col, un chapelet de petits renforcements.

*La découverte de 1902.* Un ouvrier du briquetier Janssens chargé de bêcher une parcelle de bruyère entre la *Hendrickx-hoeve* et le canal, mit au jour plusieurs urnes qu'il brisa pour voir si elles contenaient de l'argent. Nous fûmes mis au courant le jour même de cette découverte, et grâce à l'autorisation nous accordée très aimablement par M. Janssens, nous pûmes effectuer des fouilles, en société de M. Joseph Husson. La nécropole se présentait sous forme d'une bruyère inculte où se voyaient de loin en loin de faibles élévations, les tombelles. L'inspection du terrain avoisinant nous fit reconnaître au S. du canal (qui le coupait), la prolongation de la nécropole dans les propriétés du comte de Renesse Breidbach. Là s'étendaient, alignées sur une longueur de plus d'un kilomètre, une série de tombelles non fouillées. Le jour même nous avisions le conservateur de la section de la Belgique ancienne du musée du cinquantenaire, M. le Baron A. de Loë, qui vint fouiller en Janvier 1903 avec M.M. Jean de Mot, Berneys, Colard et nous-même. Le Gouvernement nous chargea de surveiller la suite des fouilles, qui furent poursuivies par M. Colard au profit du Cinquantenaire. Malheureusement dès le début, une nuée de fouilleurs marrons,

s'abattirent sur la nécropole et détournèrent à leur profit quantité d'urnes que le propriétaire M. le comte de Renesse Breidbach avait réservé exclusivement au musée de l'Etat.

**Topographie.** — Ryckevorsel, sur le territoire duquel se trouve la nécropole, est un village campinois situé au Nord de la province d'Anvers entre les communes de Merxplas, Wortel, Hoogstraeten, Loenhout, St Léonard, Westmalle, Oostmalle et Vlimmeren, et sur la crête de la ligne de partage des bassins de l'Escaut et de la Meuse. La superficie de son territoire est de 4727 hectares dont plusieurs sont encore des bruyères non défrichées.

La nécropole dite *Helhoekheide*, bruyère du coin de Hiel ou Hellia, était un endroit absolument désert avant le creusement du canal de la Campine qui traverse la *Helhoekheide*. Comme les nécropoles campinoises de Grobbendonck, de Bergeick, de Lille-lez-Poederlé, de Meir, de Casterlé, de Turnhout, etc. elle se trouve placée à proximité de la limite du territoire de la commune et à plusieurs kilomètres du centre actuel des villages de Ryckevorsel et d'Oostmalle.

Elle est à la cote 28, sur la crête de partage des bassins de la Meuse et de l'Escaut, tandis que les terres voisines sont aux cotes 19 à 26.

Une route antique, appelée *de Oude Heirbaan*, l'ancienne route de l'armée (*heir*) ou route militaire, longe la nécropole du Nord au Sud. Cet ancien chemin, large autrefois de 80 à 90 pas et aujourd'hui complètement abandonné, rejoint la route moderne, d'Oostmalle à Ryckevorsel, à hauteur de la borne 26. Nous pensons pouvoir y reconnaître un tronçon du *diverticulum* de Bagacum ad Trajectum ad Rhenum.

Ce *diverticulum* qui, d'après Gauchez, se dirige de Bavai à Hon, Sars la Bruyère (bois du temple) Genly, Noirchin, Cypli, Mesvin, Hyon, Mons, Nimy, Neuville, Chaussée N.-Dame,



Hoves, Petit Englien, Hérinnes, Castre, Goyck, Lennick St-Quentin, Lombeek S<sup>te</sup>-Catherine, Assche, Merchtem, Londerzeel, Thisselt, où elle quitte le territoire des Nerviens (Belgique II<sup>a</sup>) pour entrer dans celui des Ambivarites (Germ. II<sup>a</sup>) par Rumpst, Duffel Lierre, Pulderbosch, Oostmalle, Ryckevorsel, Hoogstraeten.

Les indications de Gauchez au sujet de cette voie romaine ou peut-être anté-romaine, sont sommaires. Il ne cite pas le territoire de Ryckevorsel qu'elle traverse et la fait aboutir à Hoogstraeten. Nous l'avons parcourue à plusieurs reprises dans le nord de la province d'Anvers. A Santhoven entre les bornes 13 et 14 du chemin vicinal elle fait des zigzags et ne rejoint la route (moderne) qu'à la borne 13. Cela est visible à la largeur des tronçons de chemin abandonnés et c'est d'ailleurs l'avis du cantonnier. A Oostmalle, elle passe à côté du château de Renesse, à côté du *Venusberg* et du *Bloedberg* et y est remplacée par le chemin vicinal moderne, qui se dirige au S.-N. A hauteur de la borne 26, la route moderne oblique légèrement à gauche pour se diriger vers le village de Ryckevorsel, tandis que le diverticulum continue droit au Nord, longe la nécropole du *Helhoeck*, est coupé par le canal de la campine à la borne 41, passe à côté de la *Hendrickshoef*, de *Baan* traverse de *Berg loop*, ruisseau où existait un gué, le *Berg* (Urnes) pour se diriger vers *Houtelhocven*, un ancien relais romain et où notre diverticulum rejoint celui venant de St-Léonard aux *Houtelhocven*, qui se dirige par Hoogstraeten, Meerle, vers Utrecht.

Déjà Wendelinus indique la voie qui longe la nécropole de Ryckevorsel sous le nom de *via lacina*, *lange straat*, longue rue, qu'il fait passer par Hoogstraeten, rue élevée, ou elle a une largeur remarquable, pour se diriger vers Utrecht en traversant la vieille Meuse à Heusden.

La nécropole s'étend à gauche de la chaussée *moderne* d'Oostmalle à Ryckevorsel, à hauteur du canal. La partie au N. du canal, vers le *Mieland* et le *Vagevuur* (le purgatoire) est mise en culture depuis de longues années. On peut encore y récolter de nombreux tessons d'urnes détruites par la charrue. La partie située au S. du canal se présente, (encore en 1921), sous l'aspect d'une bruyère inculte où se dessinent les élévations plus au moins accentuées des tombelles. Le vallum enclosant la nécropole y est conservé. Nous en avons donné le plan à l'échelle du 2000<sup>e</sup> dessiné par M. Jamin, aux musées royaux à Bruxelles, avec la plus grande partie des urnes récoltées.

Les tombelles espacées de 1 à 3 pas sont alignées en plusieurs rangs parallèles, dont huit sont encore parfaitement visibles. La nécropole devait avoir jadis l'aspect de huit à douze chapelets de tombelles parallèles, s'étendant sur une longueur de 2 à 3 kilomètres du N. au S. Le nombre de tombelles peut avoir été de plusieurs *centaines*. L'altitude de la nécropole est moins élevée vers l'E. Les chapelets de tombelles étaient donc étagés légèrement, l'un par rapport à l'autre, de manière à présenter la tombelle aux rayons du soleil levant.

Les tombelles mesurent en général 4 à 6 pas de diamètre. Elles sont très surbaissées par l'action éolienne et par l'éco-buage. L'urne se trouve généralement au centre à une profondeur variant de 15 à 47 centimètres, c'est-à-dire presque à fleur du sol. A chaque coup de bêche, au centre d'une tombelle, nous ramenions une urne à la surface. Mais d'autres enfouissements d'urnes ont été pratiqués, à une époque postérieure, entre les tombelles primitives.

La coupe de celles-ci fait constater une mince couche d'humus à la base, recouverte par un tertre de sable. On a visiblement déposé l'urne sur le sol ou quelquefois dans une

excavation peu profonde. On a ensuite creusé tout autour une petite rigole dont le sable accumulé a formé le tertre.

Il résulte de cette coupe que l'aspect du sol de cette partie de la Campine ne s'est guère modifié depuis l'époque de l'enfouissement des urnes. Le plus souvent on y rencontre de vieilles racines d'arbres, qui ont fait éclater l'urne dans le sol, mais rien ne permet d'affirmer que chaque tertre était jadis surmonté d'un arbre.

**Alignement et orientation.** La nécropole du *Helhoek* comprenait jadis plusieurs rangées parallèles (de 8 à 15) de tombelles, alignées N.-S. sur une légère déclivité de terrain vers l'E. de manière à exposer les tombelles au soleil levant. La longueur des alignements des tombelles semble avoir été, avant le creusement du canal de la Campine, de deux à trois kilomètres. Les tombelles sont distantes, en général de deux à trois pas, mais remarquons immédiatement que de nombreux dépôts postérieurs d'urnes cinéraires ont été effectués entre les élévations des tombelles.

Si chacune des tombelles du *Helhoek* avait été surmontée d'un menhir, l'aspect de cette nécropole aurait été assez semblable aux alignements de Carnac, que nous considérons d'ailleurs comme une vaste nécropole d'une population maritime venue du Nord.

L'étendue en longueur des anciens *loo* ou lucus est rappelée dans les formes *Linglo* pour *Langebosch*-lez-Garderen et *Langelaar*-lez-Barneveld (Gueldre) *Langhelo* en 1188 pour *Langelo*-lez-Haaksbergen (Overijssel) et *Langelo* en 1150 pour *Langel*-lez-Lulidorf (Förstemann).

Les analogies avec Carnac sont frappantes. Rappelons que 2813 menhirs s'y alignent encore sur une longueur E.-O. de 3900 m.

Vers la fin des parallèles, les alignements prennent la direction N.-E., formant ainsi un coude. Au Ménéac, 1169 menhirs (tombelles) s'espacent sur une longueur de 1167 m. et une largeur de 100 m. Septante de ces menhirs se trouvent dans le cromlech, tandis que 1099 se trouvent en 11 lignes se dirigeant E.-N.-E. au 70° degré de la boussole.

De même à Kermario, 928 menhirs en 10 lignes, se dirigeant N. E. au 57° degré de la boussole, sur une longueur de 1120 m. et une largeur de 101 m.

A Kerlescan, 579 menhirs (dont 39 dans le cromlech) se dirigent en 13 lignes vers l'E. au 95° degré de la boussole, sur une longueur de 880 m. et une largeur de 139 m.

Mais ce qui est remarquable, c'est l'infléchissement des alignements vers le N.-E., infléchissement dans lequel nous proposons de rechercher la déviation voulue des chevets des églises et la décroissance en hauteur des menhirs au fur et à mesure que les lignes s'avançaient vers l'E. C'est-à-dire que les parallèles des menhirs comprenaient les pierres les plus élevées vers l'O. de manière à placer le tout comme en gradins vers le soleil levant.

Ces deux principes se retrouvent à Ryckevorsel dans l'infléchissement de la ligne vers l'E. que l'on peut distinguer très clairement sur la carte du département de la guerre. où est indiqué ce coude, dans la levée de terre qui enclosait la nécropole et l'exposition *en gradins* des tombelles vers le soleil levant.

Ajoutons que de nombreuses analogies ethnographiques se retrouvent en Bretagne et en Campine. Mêmes types pieux et taciturnes, mêmes costumes (la mante et le bonnet), mêmes pardons et pèlerinages qui mériteraient de faire l'objet d'une étude comparative. De même que Hella, la déesse nordique de la mort en Campine, l'Ankou, en Bretagne, fait l'objet de

quantité de légendes. Nous retrouvons aussi les légendes des cloches englouties (la ville d'Ys) et la toponymie caractéristique: pont des chats, baie des trépassés, l'île de Sein, etc. Enfin au Méneç, à St-Pierre Quiberon, à Kermario, se célèbrent encore les fêtes du solstice d'été et des équinoxes de printemps et d'automne.

L'alignement et l'orientation des tombelles de Ryckevorsel se retrouve dans le cimetière Frank du *Haemberg* entre Montenaeken et Wals-Wezeren. Les caveaux y formaient des rangs alignés N.-S. par conséquent des rangs, horizontaux par rapport à l'orient. C'est encore le cas du cimetière du Tombeux à Avernas-le-Bauduin. En Campine nous en avons des exemples à Baarle-Duc, à Bergeik, à Grobbendonck, à Tamise-Haesdonck, à Alphen, etc. etc. De même à Elewijt où Van Dessel a trouvé les urnes alignées N.-S. sur un terrain incliné vers l'E. et espacées d'environ 2 m. A Baexem, la nécropole à incinération, fouillée en 1851, contenait des urnes, qualifiées à cette époque de germaniques, dans de petits tumuli rangés sur des lignes parallèles. (HABETS, *Découvertes*).

### Toponymie.

*Venusberg*. Au sud de la nécropole du *Helhoek*, mais sur le territoire d'Oostmalle, à côté du diverticulum, nous trouvons un *Venusberg*, colline de Venus (voir carte). A Casterlé, nous avons trouvé des tessons d'urnes à col droit au *Venusberg*. A Diest existe un *Venusberg*. A Brecht existe une *Venusstraat* de même qu'à Anvers et à Oeleghem. A Hersselt un *Venusberg*. A Berlaer-lez-Lierre un *Venushoek*, coin de Venus. Chotin cite un *Venusberg* à Overyssehe. A Meldert près de la limite du territoire, vers Pael, existe également un *Venusberg*. A Wauters signale un *Venusberg* à Londer-

zeel et à Yssche. A Orsmael, un *Venusberg*. A Renaix on trouve les *Venusbroeken*, marais de Venus. Une wateringue à Ninove porte aussi le nom de *Venusbroeken*. A Lummen un *Venusberg*. A Gronsvelt on trouve un lieu-dit *Venushof*, curtis de Venus près du *Woods boom*, arbre de Wodan où on a trouvé des urnes. Entre Aerschot et Hersselt existe un *Venusberg*.

Vendredi (de Venus) est en flamand *Vrijdag* (de Freya). On peut donc supposer que les *Venusbergen* de la Campine sont autant de collines de Freya romanisées.

Dans le folklore la plupart des légendes relatives à Freya se transmettent à la Vierge, à S<sup>te</sup> Lucie, à S<sup>te</sup> Marguerite et à S<sup>te</sup> Catherine.

La littérature médiévale fait souvent mention du *Venusberg*, *Mons Veneris*, *Vrau Venerisberg*, comme dans le roman *Malaghij, de Kinderen van Limborg, de heer Danielken*, etc. Ce dernier, après avoir passé sept années avec dame Venus se repent :

*Ick soude mij bichten en ben bevreest,  
In al mijne sinne  
Ick heb seven jaer in den berch gheweest  
Met vrouw Venus die Duivelinne.*

Que signifient ces «*monts de Venus*» que nous trouvons en Campine à proximité, des *loo* ou bois sacrés, et qui leur semblent être contemporains. Ce sont évidemment des endroits où la déesse faisait l'objet d'un culte spécial. Quels sont les rites mystérieux qui s'y sont accomplis ? Nous n'en savons rien. S'il est toutefois permis d'émettre ici une conjecture, il y aurait lieu d'étudier spécialement les faits révélés par les procès de sorcellerie. Dans la grande majorité de ces procès il est question de réunions nocturnes où les femmes initiées (les sorcières) se livrent aux embrassements du diable. Il n'est

pas possible qu'en des contrées diverses, la torture ait arraché à l'imagination des patientes, des déclarations aussi concordantes. C'est peut être bien qu'il y avait un fond de vérité dans les rites qu'elles révélaient et que le sabbat peut très bien avoir été la réunion païenne au *Venusberg*. Dès lors s'expliqueraient les difficultés que rencontra le Christianisme, pour extirper des populations les pratiques païennes — tel le culte de Vénus — que l'on continuait à exercer en secret. Rappelons à ce propos que quantité de pèlerinages se font encore la nuit.

Le *Galgevoord*, gué de la potence, se trouve à l'O. de la nécropole du *Helhoekheide*, à l'intersection des territoires de Rijckevorsel, Oostmalle, Westmalle et Loenhout. L'emplacement de la potence n'est pas quelconque en Belgique. Nous la trouvons généralement érigée aux confins des territoires et, chose curieuse, le plus souvent sur une nécropole. C'est ainsi qu'à Casterlé, le *Partisaanenberg*, colline du partisan qui est la colline du gibet, contenait une urne cinéraire à col droit. A Denterghem, la station palustre (fouilles de l'abbé Claerhout), se trouve au *Galgenkauter*, culture de la potence. A Turnhout, la potence se trouve au *Stockt* (ustrinum) près de la nécropole à incinération du *Looi* (lucus). A Bladel au *Galgeveld*, champ de la potence, on a découvert des urnes à col droit. A Maeseyck, à Heerlen, à Cuyck, à Tamise, la potence s'élève sur des nécropoles à incinération. A Montgautier on découvre, en 1856, une nécropole à incinération près du lieu dit *la Justice*. A Moll, au lieu dit *de Crijdt*, se trouve la potence, la nécropole et une pierre-limite. A Heerlen au *Heeserberg* où s'élevait la potence, on a trouvé des urnes romaines. Au mont Falise, où l'on a situé le *Castellum aduaticorum*, le gibet se trouvait au point culminant. A Pael, un tumulus porte le nom de *Maelberg* ou *Meelberg*, colline du

*Mil.* A Curange au lieu-dit *Tombeveld*, champ des tombelles, nous trouvons le *Meelberg*. A Broeckhem lez Fauquemont, le *Galgendries*, trieu de la potence, recèle un cimetière Belgo-romain. A Cuyck la nécropole à incinération se trouve à la potence. A Vlijtingen dans la direction de Maestricht, existait une nécropole romaine (?) à proximité de la potence. A Arlon le *Galgenberg*, sur la limite vers Bonnert. La *Hoghericht* (potence) de Guirsch se trouve près du *Katzenloch*, loch, peut être *loo* des chats, à Bonnert où avait lieu le sabbat. Il y a donc là une corrélation évidente, et on peut conseiller de faire des fouilles aux endroits où s'élevaient anciennement les potences.

Pourquoi la potence s'élevait-elle à cet endroit ? Nous avons supposé d'abord, à tort, que ce fut par mépris pour les pratiques du paganisme, que le moyen-âge fit ses exécutions à ces endroits maudits, parce que païens. La raison est autre. A l'imitation des pratiques du culte Odinique, chaque lucus ou bois sacré contenait un frêne Ygdrasil ou arbre saint, sous lequel se réunissaient les Ases pour délibérer. Au pied de l'arbre se trouvait le *Mimersbrünne* qui est le *Klokkeven* ou mare à cloche de nos nécropoles. Nous pourrions nous étendre longuement sur le symbolisme de l'arbre saint, des mares légendaires à cloches et de l'ensemble des conceptions de la mythologie nordique, que nous retrouvons *régulièrement* dans la toponymie de nos bois sacrés Campinois. Nous espérons y consacrer une étude d'ensemble. Qu'il nous suffise ici de dire, que les *scabini* se réunirent dans le bois sacré d'abord, plus tard dans les églises et les cimetières, à l'ombre de l'arbre de plaid. A l'origine le frêne Ygdrasil reçut comme offrande à la divinité les condamnés à mort ou prisonniers de guerre que l'on y suspendait (pendus). Plus tard, la potence remplaça, *aux mêmes endroits*, le frêne païen à sacrifices, et l'on



continua les exécutions judiciaires, par tradition, dans les bois sacrés oubliés et abandonnés. Telle est l'explication que nous proposons après une longue étude de la toponymie des nécropoles campinoises.

SCHUERMANS, remarque avec raison que les terrains affectés aux nécropoles n'étaient pas susceptibles de propriété privée. Signalés à la vénération des païens et à la réprobation des chrétiens, ils deviennent des points de repère que les communes, en s'établissant plus tard, adoptent pour limites. Mais SCHUERMANS se trompe en supposant qu'ils reçurent une destination patibulaire parce que placés à l'extrême limite du territoire et profanés par des tombelles païennes. Ces nécropoles restèrent longtemps indivis entre les communes, étant des terrains vagues sur les limites, comme le *Haemberg* de Wezzen, le *Herrsberg* à Heerlen, etc.

*Looy*. La nécropole de Ryckevorsel se trouve dans le *looy*, qui est lucus ou bois sacré. A Turnhout nous trouvons la nécropole dans *het Looy* ou *Looibosch*. A Meir nous trouvons une urne à col droit dans le *Loy*. A Riel des urnes se trouvent près du *Duivelsput*, puits du diable, dans le *Looneind*, terminus du lucus. A Bergeik la nécropole se trouve au *Loo*. A Alphen au *Looieneind*. A Heyst-op-den-Berg, c'est au *Loo* que l'on honorait Wodan et Thor. Le Dixperlo (en Gueldre) est le lucus du *Thing*, du jugement. Donreslo-lez-Stockhem (Limbourg Belge) est le lucus de Thor d'après FÖRSTEMANN. Werslo (Overijssel) signifie lucus de gauche (*werslink*). Wartle-lez-Garderem (Gueldre), est cité en 855 *silva Wardlo-Ward* de *warta*, platz, *wo man späht*, *warte*, *statio*. (FÖRSTEMANN).

*Loo*, ancien haut-allemand, *lah*, *loh*, *loch* plus tard *lo* ; en ancien anglais *leah*, *leag*, *leg* ; en anglais *led*, *ley*, *lay*, devient la désinence *loo* dans Waterloo, Tessengerloo, Oploo, Eekloo,

Mierlo ; la désinence *le* dans Baarle (loo) Hummelle, Grolle ; la désinence *l* dans Bockel (loo), etc. Les plus anciens glossaires traduisent *laoh* par *lucus* ou *lucus sacratus*, bois sacré.

On comprend dès lors la fréquence de la terminologie en *loo* dans la toponymie flamande. C'étaient leurs bois sacrés que les anciens flamands désignaient dans Loo-Christy. *lucus* du Christ, Baarle, Berlo lez Waremmes, Barle lez Tronchiennes, Belloy lez Loupoigne, sont des *lucus* ou bois sacrés voués à Balder ; *Godeslo-lez-Paderborn*, *lucus* du Dieu ; *Heilo* (Hollande) Jadis *Heitegelo*, *lucus* saint, Oosterlooi *lucus* de l'Est ; *Westerloo*, de l'Ouest ; *Tongerloo*, *lucus* des Tongres ; *Tessenderloo*, *lucus* des Taxandres ; *Eslo*, *lucus* des frênes ; *Berckel* (oo), *lucus* de bouleaux ; *Eeklo*, *lucus* des chênes ; *Poppel* (Pieplo), *lucus* des peupliers ; *Lentlo* (en 966) *Lentlos* (en 1147) *Lentlo* (en 1148) qui est Lillois. *Wittersée*, et qui signifie *lo* ou *lucus* du *lend* ou tilleul. *Rijssel lez Gorsel* (Gueldre) qui est *Rislo*, de *rijs*, *reishout*, jeunes pousses. *Renaix*, jadis *Ronslo* (en 1202) ou *Rondeslo* (en 1205) *Rodenlo*, *lucus* défriché ; *Loenhout* bois du *lucus* ; *Loenerbosch* (Gueldre) bois du *lucus* ; *Lobosch* (Overijssel) bois du *lucus* ; *Loebosch* (Limbourg) bois du *lucus* ; *Loobossche* (Limbourg) bois du *lucus* ; *Tylo*, *lucus* de *Tyr* ; *Hvnlo*, *lucus* des offrandes ; *Bidloo*, *lucus* de la prière, *Rumelob*, *lucus* spacieux ; *Meerlo*, *lucus* du marais ; *Woenselo*, *lucus* de *Wodan* ; *Tinaerlo*, *lucus* de *Thunaer* ; *Ballo*, *lucus* de *Balder*, *Fraulo*, *lucus* de *Frowa* ; *Elslo*, *lucus* de *Hellia* ou des aunelles ; *Loobroek lez grand Brogel*, marais du *lucus* comme *Venlo* ; *Waterloo*, eau du *lucus* ; *Borloo*, jadis *Bornlo*, *lucus* de la source qui est la *St-Pietersborn-Borloo* ; *Lobbes* (Lobach), ruisseau du *lucus* ; *Beverloo*, *lucus* du castor (?) ; *Otterloo* (ottarlach) en Gueldre, *lucus* de la loutre ; *Ravels* (Ravenslo) *lucus* des corneilles ; *Gierle*, *lucus* du *gier* ; *Grobbendonck*, jadis appelé *Ouwen* ou *Oudlo*, ancien *lucus* ; *Grootloo*, lez

Schrieck, grand lucus; Lowaige, *weg*, chemin du lucus. Comme à Loo (Flandre occidentale) où nous trouvons la voie antique vers Cassel porter le nom de *Looweg*, chemin du lucus.

Il serait fastidieux d'énumérer les *loyenheide* (à Genck), les *Loolanden*, *Loobosch*, *Plotteloo*, lez Louvain, le *Saventhem loo*, *Loozeide* (à Thielen et à Gierle), *Looystraat* (à Nylen), *'t Loo* à Hilvarenbeek. Ils correspondent aux *leu* qui sont les lucus du pays wallon, comme Leucoltet, Thieu du leu, Fosse du leu, Leupont, Bois de luce, Bosse du leu. Après l'introduction du Christianisme, quantité de localités se désignent par leur église : Seroskerke, Cleverskerke, Coudekerke, Riggekerke, Mariakerke, St-Janskerke, Poppekerke, Haverskerke, (surtout à Walcheren), Aagtekerke, Bondinskerke, Grijpskerke, Meilookerke etc. etc. La *kerk* remplace le *lucus*.

D'après Tacite et d'autres auteurs anciens, le *lucus* ou bois sacré était un endroit béni cloturé par des haies, des fosses ou des palissades. Il était défendu d'y pénétrer armé, d'y couper des arbres. Le sacrificateur pénétrait seul dans l'endroit le plus secret. On rendait la justice dans le voisinage et les assemblées nationales s'y tenaient (champs de Mai, de Mars). On y déposait les étendards militaires, tout comme on suspend encore aux colonnes des églises de village les drapeaux des confréries locales ; enfin les *loo* possédaient un droit d'asile pour les criminels.

La finale *loo* pullule littéralement chez les Saliens (agglomérés en Campine). Il est caractéristique de la toponymie Salienne. Kurth remarque d'ailleurs que l'Overyssel, jadis occupé par les Saliens, compte encore aujourd'hui plus de cinquante noms terminés en *lo* ou *loo*. La même remarque s'applique à la Veluwe. On peut avancer qu'une carte où les *loo* seraient pointés, renseignerait la migration des Saliens.

*Ryckevorsel*. Nous ne pouvons accepter les étymologies

proposées antérieurement pour Ryckevorsel (1) jadis *Vorsel*, en 1194. *Forsela*, en 1363, *Rickborsele*. La désinence *sel* semble provenir de *cella*, cellule ou habitation. *Voorcella* est l'équivalent de *roorburg*, *avant-bourg* qui a donné naissance au mot *faubourg*. C'est le *voorhof*, basse-cour, le *roorhuis* d'une habitation seigneurale qui était le *Curtis*. *Voorwerk*. « *Oorspronkelijk een onder afzowterlijk beheer staand deel van eene oude landhoeve, welks huis en erf met andere uthoeven en met het saalgoed of de hoofdhoeve één landgoed uitmaakte. Deze voorwerken zijn allengs op zichzelf staande hoeven getorden, maar sommige hebben hun naam behouden.* » (GALLÉE, *Nomina Geographica Neerlandica*, III, 356).

Le *faubourg*, de *fourboure* ou *forboure* ou *voorburg*, *antecastrum*, est une ancienne division de juridiction qui

(1) GRAMMAYE, prétend que Ryckevorsel est une propriété ayant appartenu à un seigneur riche, *ryck*. M. A. E. dans le *Kempische Museum*, 1891, p. 287, cite des actes scabinaux conservés à Hoogstraeten, antérieurs au XV, S<sup>e</sup>., dans lesquels Ryckevorsel est orthographié *Vorsel* et *Vorsele*. Cet auteur pense que *Vorsel* fut appelé *Ryckevorsel*, postérieurement à 1331 et ce en souvenir de Henri van Cuyck, seigneur de Vorsel, c.-à.-d. *Vorsel van Rijck*, (*van Hendrick*). C'est d'ailleurs la thèse du baron J. LE ROY qui interprète *Vorselarum Richardi*, *Vorsel de Richard* ou de *Ryckaerd*. Voir sur le château de Ryckevorsel : TH. DE RAADT, *Bescheiden voor de geschiedenis van Ryckevorsel in Ons volksleven*, 1893.

Une autre étymologie, que nous ne pouvons accepter, est celle proposée par GAUTIER (*La langue, etc., des anciens Germains*) qui dit que *Ricbode* est *Rickbode*, *bode*, messenger ou envoyé du *Ryck*, royaume ou domaine. Il traduit *Rick* par domaine dans *Richeim* qui serait *heim* ou clos du domaine. D'après GAUTIER, Ryckevorsel serait donc la *voorcel* (l'ante *cella*) du *Ryck* ou domaine. GAUTIER semble avoir copié ici GRIMM (II, 516) qui traduit *reyck*, *reich* dans *Oostenryck*, par royaume d'orient et *ryck* (*acum* en latin) dans le sens de *Castrum* (?) (GRIMM, II, 628).

désignait ceux qui n'étaient pas justiciables du *burg* même, qui habitaient à l'extérieur des remparts. La signification est probablement similaire pour *voor cella*, *ante cella*.

Il est notoire que toutes les *Cella* des chefs Franks comprenaient un *op-* et *neerhof*. Le *voorsel* ou *voorburg* est la *basse cour*, la cité destinée à la domesticité, aux serfs, à l'exploitation agricole et qui dépend du *Burg* ou *Hof*, *curtis*, qui est l'habitation du maître. C'est le rapport encore existant entre le château et la ferme du château. C'est ce qui distingue *Haute-Estinne* et *Basse-Estinne*. *Grerenbicht* et *Obbicht*. (*Neerbicht* et *Hoogbicht*). *La Neerhof* et *Borenhof*. (*Castrum Cesaris*), de Louvain. *Landen* et *Neer-Landen*, *Viersel* et *Nederviersel* *Herstal* et *Jupille*. *Longlier* et *Neufchâteau*, *Ophem* et *Nederheim* (à Vlijtingen) etc. forme antithétique du *heim* supérieur opposé au *heim* inférieur.

*Vorsel*, *ante cella*, nous paraît être une partie de domaine Frank tout comme *Netersel*, *Niedersala* ou *cella basse* était la dépendance de la *Pladella villa*, *Bladel*, antique résidence des rois Franks de la première race en Campine.

Nous aurons à rechercher à quel endroit a pu s'élever l'autre partie du domaine Frank de *Ryckevorsel*, que *WENDELINUS* dit être le *Mithofosastudio*, cité dans la loi salique. On a voulu faire dériver le *Rycke* qui précède *voorsel* du prénom d'Henri van Cuyck (*Rik*), lequel hérite vers 1358 du village de *Vorsel* qui fut alors éclissé d'*Hoogstraeten*. L'aîné des van Cuyck aurait résidé à *Hoogstraeten*, tandis que le cadet se serait fixé au *hof* de *Vorsel*.

Le *Rycke* qui précède *Vorsel* signifie en ancien flamand, *fort*, *puissant*. Parlant du *Netelaeren berg* lez *Vilvorde*, l'auteur du *Grimbergschen oorlog* s'exprime comme suit :

« *Eene borch rikelyc ende scone d'een hiet Nettelaer, by Vilvoorden, etc.* »

Si on remplace dans ce passage *borch* par *chatelet* (Voorcel) nous avons :

Eene *roorcel rikelyc* ende scone. c.-à-d. une *rikelye roorcel* ou *Rycke voorsel* ou châtelet fortifié. *Rik* en ancien haut allemand est *richi, reich, mächtig*, puissant :

*Childerik, Hilderika* été traduit : au combat *fort*. Theoderik, parmi le peuple, *brave* ou fort. *Ryckevorsel* signifierait donc puissante ou forte ou fortifiée, *ante cella* ou *sterke-voor-cella*. C'est le synonyme de *Ryckhoven* dans le Limbourg, qui signifie *Forte curia* et en effet, on y rencontre l'antique château des Vieux-Jons qui fut l'une des douze grandes commanderies de l'ordre Teutonique. *Ryk-Casterlé* et *Ryckholt* confirment cette démonstration.

La tradition place le château primitif de *Ryckevorsel* dans la parcelle renseignée au cadastre sous le n° 417 A, dans la *Eckhofstraat*, rue de la cour du chêne, qui fait partie du lieu dit *Middelstede*. Cet obscur lieu-dit qui signifie, *bourg du milieu*, paraît pouvoir être identifié avec le *Mithofosastadivo* de la loi salique. WENDELINUS, si souvent décrié, aurait donc eu raison en identifiant *Mithofosastadivo* avec *Ryckevorsel*. De nos jours nous y trouvons la ferme des enfants Grielens. Dans le champ cultivé, entre le jardin, la cure et la ferme en question, on dit que les céréales viennent mal sur un pourtour presque circulaire qui indiquerait l'emplacement des fondations de l'antique château, lequel était entouré en partie par le ruisseau *den dorp loop*. Aux 's *Heerenmeiren*, maison du Seigneur (parcelle 385 du cadastre), lieu-dit voisin de la ferme Grielens, on aurait trouvé des urnes vers 1870, lors de l'établissement de la briqueterie Van Roey.

La *Middelstede* de Melhoven (*Mülhoren* curtus du Mâl) ou *Mithofosastadivo* cité par WENDELINUS dans ses gloses Malbergiques aurait donc été le *château* ou *heerenhof*, le *selehof*

ou cour de la salle ou *Malhof*, cour du mál, siège du tribunal de la sala Franke.

Disons en passant qu'à notre avis la liberté civile date chez nous de l'époque des *Málberg*, des *Malhoren*, des *Wetsberg*, c'est-à-dire des premiers siècles de notre ère, pendant lesquels les diverses tribus connues sous le nom générique de Franks-Saliens viennent s'agglomérer en Taxandrie.

En pays flamand, les chartes communales ne furent que la confirmation des droit existants.

A cet endroit sont attachées plusieurs légendes, dont il sera question plus loin.

*Melberg*, *Malbaum*, *Malzeichen*, *Malstätte*, *Mallum*, semblent dériver de l'ancien haut allemand *Mahal*, jugement, sentence, que *Kiliaen* cependant traduit par *vereenige*, réunir. *Malberg* signifierait donc colline de la réunion ou du jugement et *Melhove*, hof ou cour du Mál. La *Middelstede* ou *Middelschemelhoven* serait la *Mithofosastadivo* de la loi salique et le berceau du village de Ryckevorsel. Ce qui est remarquable c'est que les *Melhoren*, cités dans la loi salique, se trouvent entre Oostmalle (Ismala chez Wendelinus) Westmalle, et Vlimmeren (ou existe le *Wetschot*) communes également citées dans la loi salique. La tradition y situe une église (disparue) dédiée à St. Bartholomé, au jour de fête duquel se célèbre encore la kermesse de Ryckevorsel. On raconte que jadis il n'existait entre Turnhout et St. Antoine qu'une seule paroisse qui était celle des *Melhoven*. A cet endroit où il n'y a de nos jours que trois fermes, il en aurait existé jadis quatorze qui appartenaient au baron d'Elderen (de Renesse). Toutes les parcelles de bruyères et de bois y sont encloses de levées de terre et auraient été très anciennement mises en culture. Il y aurait existé cinq (?) églises, on aurait même

trouvé les substructions de l'une d'elles près du château de M. Cools. Quoi qu'il en soit, remarquons que l'église d'Oostmalle possède encore de très anciens biens près de *Melhoven* et que si *Oostmalle* signifie *Mallum* de l'Est, on peut supposer que ce mallum se sera tenu à la *Middelstede* des *Melhoven*.

A cet endroit historique, parce que la loi salique y fut élaborée, l'Etat devrait faire effectuer des fouilles méthodiques.

Après l'introduction du Christianisme, la *Middelstede* avec la nécropole du *Hel hoek*, tombe peu à peu dans l'oubli et est abandonnée.

L'assiette du village semble s'être déplacée vers cette époque à l'endroit actuel.

C'est en effet, à proximité de la *voorcel* ou basse-cour, que nous voyons s'élever l'église actuelle avec son cimetière chrétien, la grand place et le tilleul sous lequel se trouvait la grande pierre carrée qui existe encore contre le grillage du cimetière, et qui servait aux proclamations. Le tilleul a disparu, mais les vieillards de Ryckevorsel racontent qu'on y dansait jadis lors de la célébration des fiançailles en chantant :

*En onder den lindenboom  
Daar zong men een liedeken.*

*La Voorcel.* La *voorcel* ou basse-cour qui donne son nom au village et qui semble avoir été fortifiée, s'élevait à environ 150 m. à l'E. de l'église actuelle, dans le lieu-dit het *Leegtje*. Il n'en subsiste plus la moindre trace. Dans les prairies, à gauche du chemin du village à Bolck, on nous montre dans les parcelles de MM. Van Roey et Franssen, les vestiges d'un ancien fossé comblé que l'on dit avoir été très profond et qui aurait entouré en ellipse un bâtiment (*la voorcel*) d'environ 60 m. de long sur environ 30 m. de large.



Ce château aurait encore existé au XIV<sup>e</sup> siècle, puis qu'on y fait résider en 1358, Henri van Cuyck. (1)

## Légendes et Traditions.

*Klokkeven* — mare à cloche. On donne ce nom à une mare circulaire d'environ 150 m. de diamètre, entourée d'une banquette en terre qui se trouve à moins d'un kilomètre au S.-O. du *Helhoek*, au centre d'une sapinière. La tradition dit que sa profondeur n'a jamais pu être déterminée. On y trouve de l'eau en hiver comme en été. On dit que ceux qui vont s'y baigner s'y noyent. Au solstice, l'eau du *Klokkeven* se change en vin. Les anciennes cartes, celles de VANDER MAELEN notamment, renseignent l'existence de cette *Klokkevenne* près du *Galgeroort*, gué de la potence, dans la *Klokken-heide*, bruyère des cloches. On raconte qu'une cloche est engloutie dans la mare. La nuit de Noël on l'entend sonner à minuit. Un jour les habitants du village s'avisèrent de repêcher la cloche. Elle fut découverte et on y attela six forts chevaux. Au moment où elle émergeait de la *klokkeven*, on vit qu'un chat noir se tenait dessus. Le conducteur des chevaux lui allongea en jurant un maître coup de fouet, mais le chat lui dit posément :

*Gijlie hebt de klok op den kant*

*Maar ik heb ze in de hand.*

C'est à dire : Vous tenez la cloche au bord, mais moi je la tiens en mains,

(1) Le plus ancien sire de Vorsele (Rijckevorsel) que nous connaissons est Wenemaer van Gemmenich, lequel vend sa seigneurie de Kerpen à Jean, duc de Brabant. Il épousa Jeanne de Hoogstraeten et fut blessé d'une flèche à la tête au siège du château de Rode (Rolduc) dont il mourut peu après (en 1284). Une de ses filles, Jeanne, épousa Jean, Sire de Cuyck et de Grave. D'eux descendent les Van Cuyck, bourgmestres de Malines au XV<sup>e</sup> siècle.

Au même moment la cloche et le chat disparurent au fond du gouffre.

Le chat noir qui est la forme habituelle sous laquelle nous rencontrons les sorcières, semble être ici le mandataire de la déa Hella qui règne sur les *Helleputten* ou puits de Hel.

A chaque nécropole nous trouvons un *Klokkeven, Duivelsput, Hellegat, Helven, Doodenput*. (cloche) à Luiks-Gestel, etc. qui est le chemin pris par les âmes des trépassés pour se rendre dans le domaine souterrain de la déa Hella, déesse nordique de la mort. Elle était fille de Loki, dieu du mal, (peut-être le feu), et de la géante Angurbode, dont le nom signifie "annonciatrice d'angoisse". Hel naquit dans un hal obscur de *Jötunheim*, habitation des *jötuns* ou géants, avec le loup Fenris qui est le loup-garou et le serpent *Formugonde*. Les trois symbolisent la mort, la douleur et le péché. Odin résolut de débarrasser la terre de ce trio. Il précipita le serpent dans la mer : ce sont ses contorsions qui provoquent les tempêtes. Le loup Fenris fut chargé de chaînes tandis que Hel est précipitée au fond de *Niflheim* ou elle règne sur neuf mondes.

*Niflheim*, l'empire où Hel régnait sur les morts, que l'on supposait s'étendre sous terre, comprenait neuf mondes obscurs. On y avait accès par des chemins difficiles et froids se dirigeant vers le Nord. Hermod le rapide, monté sur le cheval *Sleipnir* devait voyager pendant neuf nuits avant d'atteindre la rivière *Gioll* qui forma la frontière de *Niflheim*. On y passait sur un pont de cristal avec un arc en or suspendu à un seul cheveu et gardé par le squelettique *Mödgud* qui prélevait un péage en sang. Les âmes des morts passaient ce pont, montés sur les chevaux ou les chars de leur bûcher funéraire et dans le nord on chaussait les morts d'une paire de souliers particulièrement solides appelés *Helschoenen*. Au

delà du pont on rencontrait le bois de fer où on ne voyait que des arbres avec des feuillages en fer. On arrivait ensuite à la *Hellepoort* gardée par le sinistre chien *Garm*, couvert de sang et caché dans la caverne obscure *Guipa*. On ne calmait ce monstre qu'en lui offrant une *Hellekoek*, brioche qui ne manquait jamais aux morts qui avaient, de leur vivant, donné du pain aux pauvres.

A l'entrée de la porte, au milieu d'une obscurité profonde et d'un froid intense on entendait cuire la terrible chaudière *Huegelmic*.

Ce serait un hors-d'œuvre que de nous étendre ici sur le vaste sujet des mares légendaires à cloches et à villes englouties ; qu'il nous suffise de dire qu'en Allemagne comme en France, nous trouvons les mêmes gouffres à coté des nécropoles. En Bretagne notamment ce sont les légendes dérivées de la mythologie nordique qui dominent. Celle du roi d'Ys est la plus connue.

*Les Kabauters*. Les nutons (*kabauters*) qui symbolisent les forces germinatives cachées dans le sol, ont habité une colline dans un bois proche du *Klokkeven*, appartenant à M. de Caters. Ils étaient craints parcequ'ils volaient le bétail et qu'ils jetaient des sorts. La nuit de Noël ils se rendaient dans les fermes où leur visite était annoncée par des flammes vertes qui apparaissaient sur la bûche de Noël.

*Le Potberg*, colline aux pots, est un terrain élevé, actuellement cultivé, situé entre le hameau d'Achtel lez Ryckevorsel et la limite vers Hoogstraeten. Une très ancienne route dite *lijkstraat*, rue des cadavres, y donne accès et semble être le chemin suivi jadis par les enterrements. Les parcelles voisines portent le nom de *Nonnenbosch*, bois des nonnes et *Geer*, synonyme de *spie*, coin. Immédiatement derrière le *Potberg*,

(probablement un tumulus), se trouve une tourbière appelée de *Scheidhaag*, le bois de la séparation. Dans le *Moerkuil*, trou à tourbe, le propriétaire a trouvé en 1902, à trois mètres de profondeur, plusieurs haches en bronze à douille, ainsi que deux haches polies en silex. Nous possédions une de ces dernières que nous avons donné au musée du Cinquantenaire. Une des haches en bronze a été donnée à M. le substitut Dirckx, à Turnhout.

Près de là, au *Drieboomkenskuil*, gouffre des trois arbres, des chiens diaboliques se rassemblent certaines nuits. Au *Beekske*, ruissellet, les chevaux refusent d'avancer. On y a vu, la nuit, une dame blanche à cheval (*Epona* ?). Dans la *Oude Baan*, vieille chaussée, le *weerwolf*, loup-garou, se promène en traînant des chaînes.

La chapelle d'Achtel à Ryckevorsel est dédiée à *St-Antonius, bijzonderen patroon om menschen, beesten ende vruchten der aarde van het kwaad vuer en andere plagen te bevrijden*. C'est un pèlerinage encore très suivi.

Au *Kapeldries*, trieu de la chapelle, à côté de l'estaminet *de Ploeg*, la charrue, se trouve *de Kweb*, qui est une mare circulaire, où se trouve immergée une cloche. On raconte qu'il se trouvait jadis trois cloches dans la tour de l'église. La plus petite annonçait la mort d'enfants en dessous de sept ans. C'est celle là qui aurait été jetée, il y a longtemps, dans le *kweb*. On l'y entend sonner douze coups à minuit, la nuit de Noël. On y a trouvé des tessons d'urnes. Il a aussi une ancienne chapelle de St-Antoine à Oostmalle, où l'on se rend le 17 janvier. On y offre des têtes de porc, comme à Achtel d'ailleurs, ainsi que des poules. Après la messe les offrandes sont vendues publiquement au profit de la chapelle.

Les *kabouters* ont aussi résidé au *Groot Lusthof*, le grand

jardin de plaisance, ou la tradition situe un couvent (disparu) et ou existe un *schrans*, refuge.

Le *Bloemenschot*, jadis *Blowanscote in pago Riensi*, château de M. Nève, paraît être très ancien. Il s'y trouve d'anciennes substructions ainsi qu'une mare à cloche légendaire. On y raconte l'histoire d'une dame blanche assassinée. Il y a existé une *hexendans*, ronde de sorcières. Près de là se trouve la ferme den *Heiligen Aard*, le foyer sacré.

A la *Groenstraat*, rue verte sur le territoire d'Oostmalle, au croisement de la chaussée, on allait jadis lier la fièvre.

La *Maelenvorstbeek* est un ruisseau-limite qui sépare les territoires d'Oostmalle et de Zoersel. Ce ruisseau qui prend ailleurs les noms de *Bernardbeek* ou *Pulle* a sa source entre Oostmalle et Beersse.

Aux *Aardekens*. (de *Herta*?) entre Ryckevorsel et Oostmalle il y a des dunes parmi lesquelles le *Venus* ou *Venusberg* et *Bloed* ou *Vloedberg* au *Verlorenkost*. C'est à cet endroit que se réfugiaient les habitants à l'époque de la peste.

Près du pont 8, aux *Steenvennekens*, mares pierreuses (?) on trouve des gravats que l'on dit avoir été un *nonnenklooster*, couvent de femmes. Les *wallen* ou levées de terre qui s'y trouvent, passent pour avoir été construits par les *kabouters*. On y voit des lumières diaboliques ; on dit des habitants de la contrée :

*Rycke-vorsel* = Riche-Ryckevorsel ;

*Arm-Mal* = Pauvre Oostmalle ;

*Lomp-Zoersel* = Lourds (ceux de) Zoersel ;

*Mager-Hul* = Maigre (terre de) Ploeghalle ;

*Zol Sint-Theunis* = Sots (ceux de) St-Antoine ;

*Woest-Mal* = Sauvages (ceux de) Westmalle ;

*Schraal-Wezel* = Apre (la terre de) Westwezel

on dit aussi de *Joden van Oostmalle*, les juifs d'Oostmalle.

On dansait jadis à Oostmalle le *rijsbezemdans*, la danse des balais de bouleaux. C'était une ronde sauvage débutant par des cris et des hurlements. Chaque danseur et danseuse était armé d'un balai à long manche que l'on chevauchait en tournant en cadence. A un moment donné on manœuvrait avec ensemble les balais que l'on tournoyait sous les jambes. Cette danse ne s'exécutait qu'en secret et une fois l'an. On y exécutait aussi le *zevensprong*, les sept sauts. Un cavalier seul, après un chant d'ensemble, exécutait bruyamment et avec une mimique sauvage, sept sauts après lesquels il se laissait choir par terre.

Ces curieuses danses de gildes, qui ont peut être une origine païenne, ont été notées à notre demande par un musicien de nos amis.

D'après une autre version, également recueillie à Oostmalle, le *bezemdans* s'exécutait le soir. On allait *buurten*, voisiner. Les femmes apportaient leur rouet et filaient en chantant en chœur. Les hommes placés en cercle, au nombre de huit ou de dix, exécutaient le *bezemdans* en tenant chacun un balai par le manche. Ils le faisaient tournoyer en cadence devant eux sans pouvoir toucher celui du voisin. Chacun devait ensuite sauter au-dessus des balais.

Il semble y avoir là des analogies avec les histoires des sorcières se rendant au sabbat en chevauchant leur balai. Dans toutes les relations du sabbat, il est question de danses exécutées en cercle autour de l'arbre sacré. Nous pensons qu'on arrivera à démontrer que le sabbat des sorcières, qui fut si féroce réprimé au moyen-âge, n'est que la célébration secrète des rites païens exécutés jadis dans les bois sacrés. Tous les interrogatoires judiciaires tendent à démon-

trer que ces réunions prohibées avaient lieu la nuit, dans la clairière d'un bois, qu'on y festoyait et dansait. Le christianisme ne parvint que très tard à extirper les pratiques du paganisme, dont nous trouvons de nos jours des survivances dans le folklore des nécropoles à incinération.

*Het heksenboomken*, le petit arbre des sorcières, se trouvait anciennement à droite du chemin de terre du fermier Sprangers, au hameau Bolck-lez-Ryckevorsel, dans un coude formé par le ruisseau qui traverse la route. On raconte qu'un paysan passant par là, à la nuit tombante, avec sa faux sur l'épaule, y vit des milliers de chats noirs qui dansaient en rond autour de l'arbre. Il en tua un grand nombre à l'aide de sa faux mais on ne trouva aucun cadavre de chat le lendemain. Au même endroit se montrent des *stallichten*, feux-follets et on prétend que le *brandende herder*, le berger incandescent se présentait souvent à l'entrée des étables sous forme d'un rayon lumineux. On n'en a pas peur, car il est inoffensif.

A proximité du pont sur la Marck, à Bolck, dit *Bolckschebrug*, apparaissait autrefois un cheval blanc sans tête, que le meunier Verhoeven prétend avoir vu avec son harnachement.

Au même hameau on décapitait un coq le jour du mardi gras. Ce jeu s'appelle *den haan kappen*, sabrer le coq. On fixe une roue de charrette sur un pieu planté verticalement dans le sol. Sur la roue on lie une échelle, aux extrémités de laquelle deux concurrents prennent place. On fait tourner rapidement cette espèce de carrousel, tandis que les individus assis sur l'échelle s'efforcent de couper, à l'aide d'un sabre en bois, le cou d'un coq, dont la tête passe par le fond d'un panier. Celui qui décapite le coq est proclamé roi et doit fournir le coq l'année suivante.

Au mois de mars, à la St-Grégoire (?) les enfants y vont chanter de ferme en ferme et reçoivent des œufs.

Le *Wilde Jager*, chasseur sauvage, monté sur un cheval noir, passe au *Helioek* certaines nuits d'hiver. On entend hurler tous les diables qui l'accompagnent (1). Le *wilde jager* est le Robin des bois (Habi ou Freichutz) de l'Alsace, le Robin Hood d'Angleterre, la chasse à Bôdet, la chasse à Ribaud ou Rigaud en France (centre). La chasse Galerie en Poitou, la chasse Briquet sur les bords de la Loire, le *Wülthends heer* ou l'armée de *Woden*, d'Odin, en Allemagne.

C'est enfin la mesnie d'Hellekin (de *Helle kind*) *den duivel en zijn moer*, le diable et sa mère *Hel* ; c'est la troupe des réprouvés, trainée par le maître des enfers pendant les nuits d'ouragan. Le moyen-âge en a fait l'Arlequin des comédies. *Het spokenboschken*, le petit bois du revenant. On dit qu'il s'y trouvait une maison habitée par le rival d'un berger. Celui-ci y mit le feu et chassa ainsi les revenants qui s'y tenaient cachés. Mais le berger lui même fut incendié par le feu céleste et on le voit chaque année, au carnaval, apparaître incandescent à côté de la grange, où il ne commet cependant aucun dégat.

La légende du berger incandescent, *den brandenden schaeper*, se raconte aussi aux *Melhoven* lez Rijckevorsel. Elle est très connue et a été vulgarisée par H. CONSCIENCE, (*De brandende herder*). C'est l'histoire d'un courrier qui se dirigeait à cheval vers la Hollande, portant en croupe une valise remplie d'or. Arrivé près des *Melhoven*, il s'aperçut avec effroi que les courroies de la valise étaient rompues et que

(1) Sur le *wilde jager* qui serait *Wodan* et les légendes de St-Hubert et de St-Vitus. Cf. FÜRSTEMANN. *Altdeutsche namenbuch*, II, *Ortsnamen*, p. 127. *Wodan* de *Wul*, *furor*, est l'ouragan.



celle-ci avait disparue. Il revint sur ses pas et avisant un berger qui gardait son troupeau près de la route, il lui demanda s'il n'avait rien trouvé. L'attitude embarrassée du berger éveilla les soupçons du courrier, lequel finit par l'accuser formellement d'avoir ramassé et caché sa valise. Le berger protesta « *dat ik eeuwig brande,* » que je brûle éternellement, s'il en est ainsi ! Depuis lors on voit apparaître certains jours, le berger incandescent, qui brûle éternellement pour s'être parjuré. Le trésor est toujours enfoui près des *Methoren*, car le berger n'a pu profiter de son larcin. On ajoute que le berger cessera de brûler le jour où le trésor fera retour à son propriétaire.

A Weelde, à Luiks-Gestel et ailleurs en Campine, des légendes similaires se racontent près des nécropoles à incinération.

Toutes les légendes relatives aux bergers incandescents, aux lumières apparues aux nécropoles, sont en corrélation avec des trésors cachés. Citons Temploux où l'on voit des flammes et la Bosse-Fontaine-lez-Spy où un coffre d'or est caché. Mais il est gardé par un mauvais génie. A Andenne on nivela, en 1644, un tumulus d'où il sortit une grande lueur. (*Volksleven*, 1892). De même à Champion (gatte d'or) et à Cheslin (trésor). A Drenthe dans un ancien bois sacré on voit un grand feu la nuit, etc.

D'après les saga Nordiques, un feu apparaît à l'endroit où Egil a enfoui son trésor. D'autre part, les richesses enterrées avec les morts se trouvaient sous la garde d'Odin qui les garantissait contre la profanation au moyen de feux sacrés, errant autour des sépultures. Des esprits, dragons ou chiens noirs en défendent les approches. Une flamme bleue, indique l'endroit où se trouve le trésor. Hérodote (*Hist.* 4, C. B. 27) et Martial (*Epigr.* 12-53) rapportent les mêmes contes. Dans le

chant de Siegfried, le trésor des Nibelungen est gardé au *Drakenstein* par un dragon.

Dans les légendes germaniques, le trésor est enfermé dans un chaudron. Le dragon ou le chien sont couchés dessus. Chaque année à certaines époques, le trésor remonte vers la surface *d'un pas de coq*. Au bout d'un certain temps il devient visible. Pour se l'approprier il faut que l'on y jette un morceau de pain, un habillement qui a été porté sur le peau, etc, en signe de prise de possession. Faute de ce faire le trésor descend à nouveau. Dans ce cas on dit du trésor *er verblühet* ; lorsqu'il remonte on dit *der schatz blühet*, le trésor fleurit.

Au hameau *Klein Gammel*, se trouve le lieu dit *Kerkeveld*, champ de l'église et le *Kerkepad*, sentier de l'église. Suivant une très ancienne coutume, aucun cortège funèbre ne passe par ces endroits qui sont païens. Ceci peut-être à cause du *Bergsken*, la colline, qui est un ancien tumulus et qui se trouve dans le voisinage.

*De Krekelberg* près des *Looische Meeren*, marais ou mares ou limites du *Looi* (lucus) qui seraient d'anciennes pêcheries. On y voit encore de vastes étangs que l'on croit être d'anciennes carrières à argile. Près de là se trouve *den Hondshot*, in *de Zwartbosschen*, que nous traduisons par enclos du sacrifice dans la forêt noire. Il est à remarquer que le mot *hond*, qui n'est pas *canis*, se retrouve régulièrement à proximité de nos nécropoles.

*Hun* dans la bible d'Ulfilas signifie *offrande* ou *sacrifice* à la divinité. « *Armahairtitha Viljau gah ni hunst* », qui est *armhartigheid wil ik, geen offer slaght*, pas d'exécutions sacrificatoires. Ainsi s'expliquent le *Hondseind*, terminus du sacrifice, près de la nécropole de Baarle-Duc; le *Hondsberg*, colline du sacrifice à Esschen ; le *Honsberg* à Raevens ; la *Hondskling*

à la nécropole de Bergeik ; le *Hondseinde* à Tongerlo, à Ossendrecht, à Alphen ; *Hunsberg*, colline du sacrifice, à Merchtem ; *Hunsel* à Lennick St-Quentin ; *Hunberg* (Silex taillés) à Tessenderloo ; les *hunebedden*, autels à sacrifices, dolmens, etc. etc.

*Het Ieksenboschken*, le petit bois des sorcières, se trouve au N. du hameau *Looi*. On y a vu des feux-follets et des revenants.

De *vonder* sur la *Marck*, est un endroit hanté. On y a vu la nuit un mouton noir, près de l'estaminet du *Roskam*. Le mouton saute chaque nuit au dessus du *vonder*. On prétend que la *IJzeren zog*, truie de fer, y circule. La nuit du samedi au dimanche c'est le *Langewapper* qui y passe en sonnant (?). Il enlève les enfants dans son sac et en fait autant de *Langewappers*.

Il y a encore à Ryckevorsel, *den Aertsbol*, *Meirhoeve* ou *Meerlehem*, *de Loeysche Driesen* (les trieux du lucus), *de Schietheide*, *Klein Vrijkensheide*, *Keirschot*, *de Brand akker*, *Kletschoten*, *het Loey*, près de *Schransen*, *Kerkeheide* ou *Paepenheide*, *de Winkels*, *Rouwveld*, à côté du chemin vers *Vlimmeren*, *de Pot bergen*, près du *Steenen Molen*, *den Hemel-akker* près de *Reyt*, *de Kallestceert*, *Oliesteen*, *Toren Driesen*, trieux de Thor (?), etc., etc.

Enfin citons la *Zonzijde*, côté du soleil, que d'anciennes cartes de VAN DER MAELEN situent entre Melhoven et Meerhout, c'est à dire dans la prolongation de la nécropole.

**Dimensions et coupe des tombelles.** Les tombelles ont en moyenne un diamètre de 3 à 6 mètres et une élévation au centre de 60 à 80 c. m. La plupart sont visiblement aplanies par l'écobuage ou par l'action du vent. Plus aucune rigole qui entourait la tombelle, n'est visible. Mais en pratiquant une coupe transversale, on remarque la terre noire du terrain

primitif et le sillon de la rigole circulaire. De l'ensemble on peut conclure que l'aspect de la nécropole n'a pas sensiblement changé depuis l'époque de son établissement.

Chaque tombelle contenait au centre, une urne cinéraire de grande dimension, déposée sur le sol primitif ou dans une petite excavation, avec une ou plusieurs petites urnes d'offrande (?) renversées (l'ouverture en bas) sur les ossements calcinés contenus dans l'urne cinéraire.

Quantité de dépôts, probablement postérieurs, ont été effectués entre les tombelles primitives. Plusieurs de ces dépôts consistaient en un tas d'ossements brûlés, sans urne cinéraire.

**Inventaire du mobilier funéraire.** La nécropole de Ryckevorsel a livré environ soixante urnes plus ou moins complètes. Mais il faut tenir compte du grand nombre de tessons rencontrés dans les défrichements, qui permet d'évaluer à 3 ou 400 le nombre d'urnes qui s'y trouvaient primitivement.

La nécropole de Ryckevorsel est pauvre. Nous n'y avons rencontré qu'un seul bracelet en bronze dans une grande urne du terrain de Janssens (au musée du Cinquantenaire).

D'autres urnes contenaient des traces de bronze fondu au feu de l'*ustrinum*. Le fouilleur Colard des musées Royaux a encore recueilli un bâtonnet carré en bronze semblable à une petite règle.

Plusieurs urnes étaient déposées sur un petit galet, en silex non taillé, ayant subi l'action du feu.

Quelques silex taillés (une dizaine de déchets de taille) ont été récoltés dans les déblais de la nécropole. Aucune fusaïole ou perle, aucune fibule, aucune arme, aucun objet romain.

La rareté du charbon de bois fait supposer que l'*ustrinum* se sera trouvé à un autre endroit.

## Age de la nécropole.

Le professeur J. H. HOLWERDA, dans ses conclusions au sujet de la nécropole à incinération du *Hamert* lez Venlo, nécropole qui offre tant d'analogies avec celle de Rijckevorsel, estime qu'elle fut établie quelques siècles avant la naissance du Christ, par une peuplade venue du Sud, probablement en longeant le Rhin, et appartenant à une population fixée dans le Sud de l'Europe centrale. Cette peuplade aurait importé à Venlo la civilisation Hallstadtienne, qu'elle avait encore conservée à l'arrivée de César. Cette population ne peut être confondue avec les éléments Gaulois et elle ne doit pas être considérée comme la plus ancienne du Brabant septentrional. Tout permet de croire que la civilisation d'Hallstadt y fut importée par la peuplade qui a incinéré ses morts au *Hamert* et que cette civilisation n'y existait pas antérieurement. A cette population aux urnes de forme Hallstadtienne, est venue se superposer une tribu probablement proto-Saxonne, dont nous retrouvons, à la même nécropole les urnes caractéristiques à bords légèrement rentrants. Cette superposition semble s'être produite depuis le premier siècle avant le Christ jusque plusieurs siècles *après le Christ*.

Comme nous l'avons avancé nous même déjà en 1907, M. HOLWERDA estime que pour le Brabant, la civilisation Hallstadtienne est contemporaine à l'invasion romaine. Il rejette les conclusions de RADEMADER (*Mannus*, 4, p. 187) qui classe les mêmes urnes en quatre périodes de 1200 à 1000, de 1000 à 700, de 700 à 600 et de 600 à 500 ans avant le Christ.

Dans l'ensemble, les urnes trouvées à Ryckevorsel rappellent incontestablement le type d'Hallstadt. Les urnes à panse angulaire, plus ou moins arrondies et surmontées d'un petit col droit, vertical, sont lisses, avec engobe brun-chocolat,

d'une glaise fine, moulue et à parois relativement minces. D'autres, plus grossières, sont moins élégantes de profil, épaisses et rugueuses, avec des ovales ou des incisions parallèles au pourtour de l'ouverture. Les premières semblent être les plus anciennes et rappellent les formes de la Tène II. Elles sont conformes à celles décrites dans *Pic, le Hradisch*. Il est à remarquer qu'à la nécropole de Weert, la même céramique était accompagnée de fibules de l'époque de La Tène. Par contre, les vases à col légèrement évasé vers l'extérieur rappellent ceux de la période I de Hallstadt (9 à 700 ans avant J. C.) Sur un des vases de Ryckevorsel nous retrouvons le décor à filet grec, qui est la caractéristique de cette céramique. DÉCHELETTE remarque que l'oppidum du camp du Château-Salins contenait à la fois des urnes indigènes de l'extrême fin du hallstadtien, associées à des vases italiques à figures noires de la fin du VI<sup>e</sup> siècle avant J. C.

Les urnes grossières, à bords rentrants, dont nous trouvons des spécimens à Ryckevorsel, sont semblables à celles de la nécropole de Haarle (J. H. HOLWERDA, 1917) et de Riethoven, (D<sup>r</sup> M. A. EVELEIN, 1910) ce sont très vraisemblablement des produits proto-saxons, qui peuvent être datés du début de notre ère (1). Ces urnes à cols rentrants sont apparentées au

(1) A ceux qui nient la perdurance de l'incinération, rappelons qu'au VIII<sup>e</sup> siècle, Charlemagne proscrivit chez les Saxons, sous peine de mort, la coutume d'incinérer les cadavres. « *Si quis corpus defuncti hominis secundum ritum paganorum flamma consumi fecerit et osso ejus ad cinerem redegerit capite punietur.* »

Les biographes de St-Lambert témoignent que le saint détruisit (vers 700) *ubi plurima templa et simulacra destruxit in Tazandriam*. Ce texte date la fin des bois sacrés de la Campine.

Le capitulaire de Paderborn, de 785, (*Monumenta germ. hist. Leges* t. I) ordonne aux Saxons de porter leurs morts aux cimetières de l'Eglise. C'est ce qu'ils ne font pas en Campine, où nous les voyons continuer à incinérer leurs morts à l'époque mérovingienne en continuant à utiliser les nécropoles des peuples à urnes hallstadtienues.

type de Lautzitz (Behla, *Die Urnenfriedhof mit Thongefane der Lautsitz typus*) que l'on rencontre en Gueldre et dans le Limbourg Hollandais. HOLWERDA a démontré que ce genre de céramique peut être datée de la domination Romaine et que les champs d'urnes tard-Saxons, dont on a attribué les types au décor de la Tène, sont des succédanés au type de Lautzitz.

Ce courant Saxon se poursuit, au début de notre ère, par la Drenthe à la Twenthe, en Hollande par la Gueldre, le N.-O. du Limburg, le Brabant Hollandais et le Nord de la province d'Anvers.

Il est utile de noter ici que la période d'Hallstadt (de 700 à 500 avant J.-C.) est suivie de La Tène I (de 5 à 4 siècles avant J.-C.) époque caractérisée par une richesse plus grande du mobilier funéraire et accompagnée de produits Etrusques. La Tène II (300 à 100 avant J.-C.), se distingue au début par une expansion de La Tène que les Celtes importent dans l'Allemagne du Nord et en Scandinavie. Mais le milieu du III<sup>e</sup> siècle, ajoute DÉCHELETTE, est marqué par un ralentissement manifeste des importations méridionales vers le Nord des Alpes, qui correspond à la décadence des Celtes. Dès ce moment se remarque un appauvrissement considérable du mobilier funéraire. Ce ne fut qu'après la conquête (50 ans avant J.-C.) c'est-à-dire au milieu de la Tène III (de l'an 100 à l'ère Chrétienne) que la Gaule commence à s'assimiler la civilisation Romaine. Remarquons que l'étude des tombelles de la Marne a permis de constater que l'incinération ne fait son apparition qu'à l'époque de La Tène III; tandis que la Tène I comprend les sépultures à inhumation avec char et La Tène I et II des inhumations sans char. Comme indication chronologique, la Marne a livré des monnaies gauloises à La Tène III, tandis qu'elles font défaut dans les sépultures à inhumation.

Les numismates arrivent à des conclusions identiques. Ils

retrouvent dans le monnayage pré-Césarien, l'influence du culte de Thor. (II<sup>e</sup> siècle avant J. C.) JOHN EVANS, date approximativement de 150 ans avant J. C. la frappe des statères belges-prototypes. LELEWEL, fixe entre 260 à 168 avant J. C. la frappe dans le Belgium, des statères à la tête d'Appolon.

MOKE à rattaché, et avec raison, les habitants du pays de Waes «au groupe Campinois, dont ils forment une subdivision particulière, et soit qu'on les fasse descendre des anciens peuples de la Taxandrie ou d'une colonie Chauke, ils sont évidemment une *race venue assez tard*, qui a séparé les populations du littoral de celles qui longent la rive gauche de l'Escaut au dessus du confluent de la Dendre».

Il est prématuré de conclure à cet égard. Plus tard, lorsque des études comparatives plus complètes auront paru sur les nécropoles du pays de Waes (Haesdonck, Belcele, etc.) et celles de la Taxandrie, ces migrations successives pourront être déterminées.

En attendant, nous croyons pouvoir conjecturer, d'après la répartition géographique de nos champs d'urnes, que nous poursuivons depuis la Gueldre, dans le Brabant septentrional, la Taxandrie et le Pays de Waes, que ce mouvement migrateur s'est effectué du Nord-Est au Sud-Ouest.

On peut placer au III<sup>e</sup> siècle avant J. C. le passage de certaines tribus Belges, peut-être des proto-Saxons, (urnes à bords rentrants) qui font la conquête des îles d'Albion et d'Ierne découvertes par Himilcon. On signale des Atrébates, des Bellovaques, des Ambianes, des Parisii et des Britanni comme ayant fait partie de cette expédition. Ces derniers donnent leur nom *Britannia* à leur nouvelle conquête. Vers la même époque, *Ptolémée* signale la présence des Ménapiens sur les côtes occidentales de l'Irlande. Dans le sud de l'île de Bretagne, les Gallo-Bretons d'origine Belge, auraient vers



l'an 200 avant J. C., remplacé la domination des Goidels. Nous pouvons donc établir un synchronisme entre les émigrations de la Belgique actuelle, vers l'Angleterre, la civilisation de La Tène II, les nécropoles de la Campine et les peuplades Belges dont César fait l'énumération.

Il est probable que des urnes semblables à celles de la Taxandrie se retrouveront en Angleterre.

La culture de La Tène, dit DÉCHELETTE, (II. 575) répandue par toute l'Europe, semble correspondre aux conquêtes des Celtes, c'est à dire qu'elle daterait du IV<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Elle seraient un peu plus ancienne (V<sup>e</sup> s. avant J. C.) dans les pays Rhenans, qui serait le centre de départ des Celtes.

Nos champs d'urnes s'étendent d'Oldenbourg à Osnabruck en Westphalie par l'Ems, la Drenthe (pays des Bructères?) tendent vers Twenthe, la Gueldre et le Noord-Brabant (Campine).

Cette trainée semble marquer les anciennes frontières des Chattuaires et des Bataves.

Dans toutes ces nécropoles, les divers types de céramique se superposent. A Anholt on découvrit, en 1900, à Flämg, près de Lindau, un champ d'urnes qui comprend à la fois des profils de l'âge du bronze à la période d'Hallstadt jusqu'à l'époque Romaine. Au Kaiserstuhl (Bade) on a trouvé des urnes se rapprochant de celles de la Campine. Or, ces sépultures sont à inhumation et par conséquent plus anciennes. Les fibules qui les accompagnent appartiennent aux formes de transition de La Tène, quoique classées par l'inventeur, M. FISCHER (*Die Löhbücke bei Hringen am Kaiserstuhl*) à la fin de l'époque d'Hallstadt dans le V<sup>e</sup> siècle avant J. C.

Le fait de rencontrer à Ryckevorsel des incinérations de La Tène III avec des types d'Hallstadt n'est donc pas particu-

lier à cette nécropole. Dans la Haute Saône, comme en Bourgogne, remarque DÉCHELETTE (II, 1046) les tumuli de La Tène font suite, sans aucun hiatus, à ceux d'Hallstadt. Les sépultures à inhumation du bois de Langres (Haute Marne) ont livré des poteries ornées de grecques et une épée de fer. Sur quatorze sépultures décrites par FLOUËST (*Soc. hist. de Semur*, 1871) une seule est classée dans l'âge du bronze III; sept sont déterminées comme Hallstadtienues et une seule est de La Tène I. Malgré cette dernière détermination, DÉCHELETTE les date de 900 à 700 ans avant J. C. Elles paraissent être plus récentes.

Une seule urne de Ryckevorsel, à profil anguleux, ornée de grecques (au musée du Cinquantenaire) rappelle les situles de bronze importées au Nord des Alpes à la fin de la période Hallstadtienne. (cf. DÉCHELETTE, III, 659). Elle rappelle les vases carenés de la Marne, de La Tène I, dont l'apparition, dans l'Est de la Gaule, coïncide avec les premières importations des amphores Grecques dans la même région. Leur ornementation de grecques incisées, rappelle également les cistes en bronze battu italiques. (DÉCHELETTE, III, 1461) Les vases Marniens, comme celui de Ryckevorsel, sont d'une pâte assez fine et lustrée.

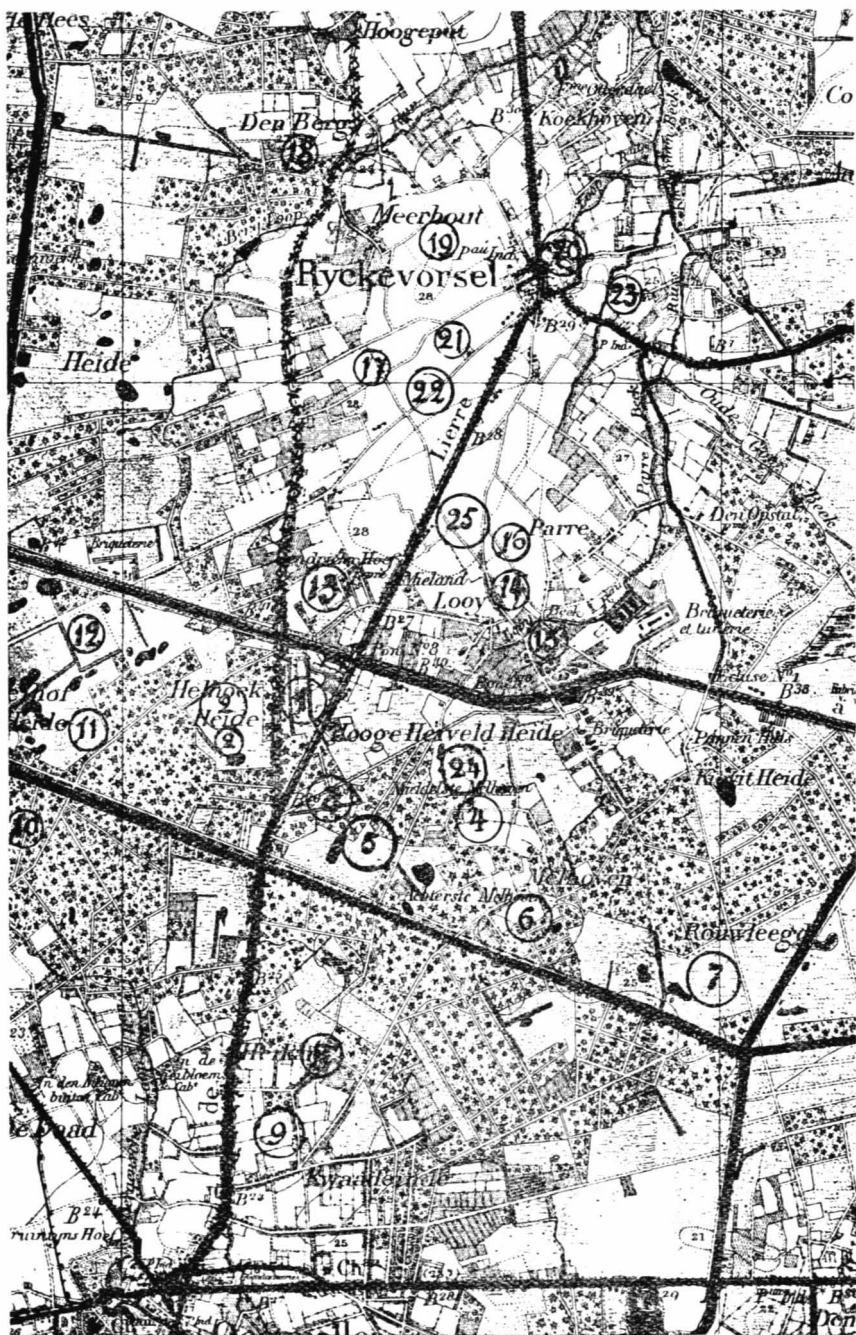
C'est OTTO TISCHLER (*Gliederung des vorrömmetelzeit*, 1881) qui a subdivisé la civilisation Hallstadtienne, en deux périodes bien distinctes, par le classement et l'étude comparative des armes et des fibules. REINECKE (*Brandgräbe*, 1900) et HOERNES (*Die Hallstadtperiode*, 1905) ont confirmé par leurs travaux, l'exactitude de l'ensemble des déterminations de TISCHLER. Enfin DÉCHELETTE estime que le système de TISCHLER, s'applique à la France comme aux régions du centre de l'Europe, à la condition de tenir compte « de l'inégalité frap-

pante dans les deux phases, au point de vue de la variété et de la richesse des types industriels ».

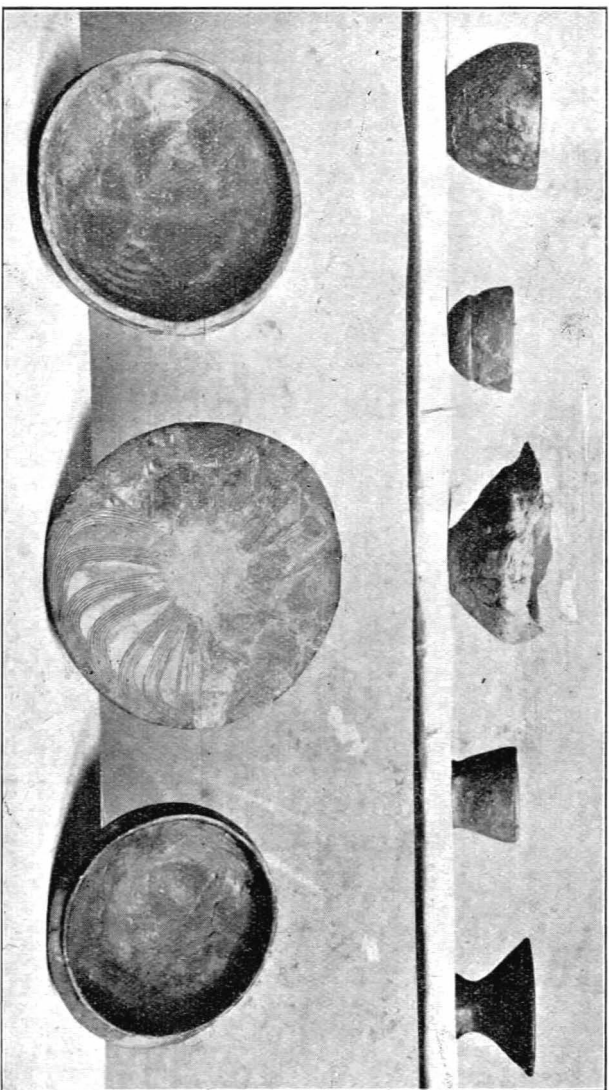
La période I (900 à 700 avant J. C.) a été rattaché (par REINEKE) à l'âge du bronze V et VI de MONTÉLIUS et comprend en général, un mobilier pauvre. La période II se distingue par de nombreuses fibules et des vases en bronze d'importation méridionale. DÉCHELETTE et d'autres, attribuent cette richesse plus grande du mobilier funéraire, aux expéditions des Celtes dans la Haute-Italie, et notamment celles de Bollovsè et de Sigovèsè. Mais dans ces classifications chronologiques, basées exclusivement sur le mobilier, il convient de tenir compte des survivances. « Comme dans la plupart des régions montagneuses ou isolées dit DÉCHELETTE (II 3<sup>e</sup> partie, 1098), certaines formes ont eu là une longue durée ». C'est pensons-nous, le cas pour la Taxandrie, d'un accès si difficile, même aux armées Romaines. Une classification chronologique des tombes ne saurait s'établir à l'aide d'une seule catégorie d'objets tels que les fibules. Il est de toute nécessité de tenir compte des survivances et de dater les nécropoles d'après l'ensemble du mobilier funéraire. En opérant ainsi, on reconnaîtra que la plus grande partie de nos urnes à Ryckevorsel ne sont pas antérieures à la seconde période de la Tène, et que plusieurs d'entre elles datent des premiers siècles de notre ère.

Ce rajeunissement progressif que nous préconisons, est d'ailleurs suivi par d'autres chercheurs. MONTÉLIUS qui classait (en 1885) les glaives courts à antennes au début d'Hallstadt a été corrigé par REINEKE (en 1900) qui les restitue avec raison à la fin de la même période.

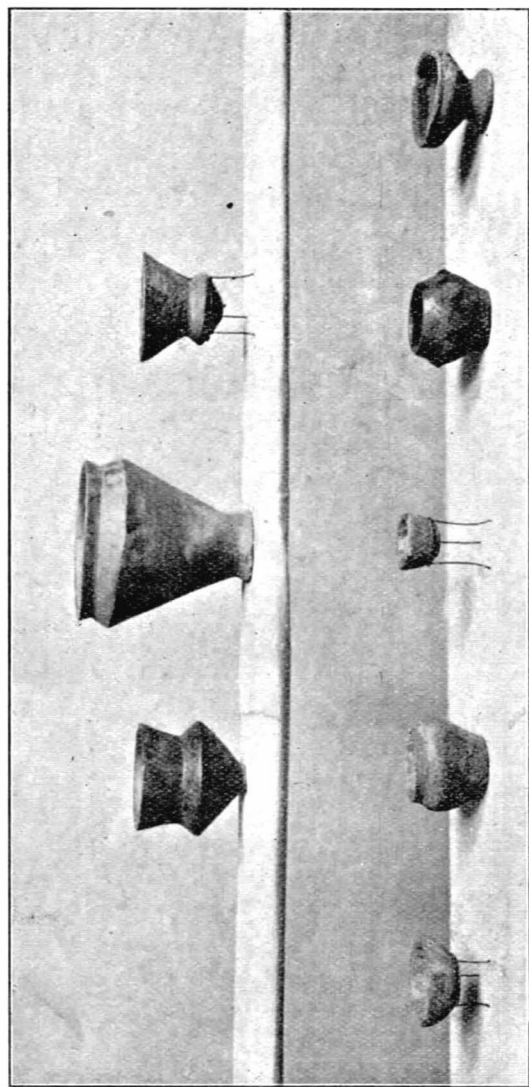
De même HOLWERDA remarque judicieusement que les types d'urnes des nécropoles de Bergeyk et de Baarle Nassau (Taxandrie) sont datées à tort, beaucoup plus anciennement en Allemagne.



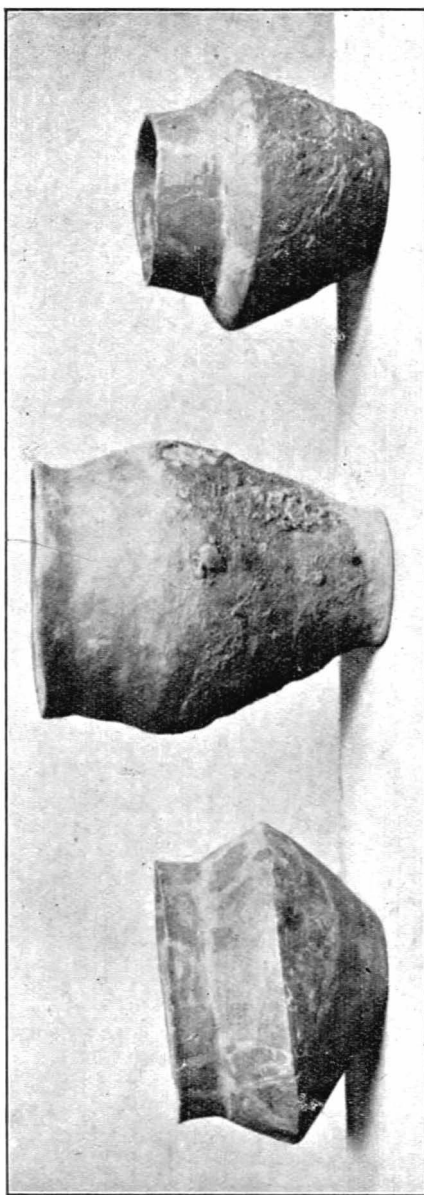
Planchette de Turnhout au 40000<sup>e</sup> Oostmalle-Ryckevorsel. ×××××××  
diverticulum de Bagacum à Trajectum ad Rhenum. — 1. Nécropole. fouillée  
en 1902. — 2. *Helhoekheide*, bruyère du coin de Hellia. — 3. Vallum encore  
existant de la nécropole. — 4. *Middelste Melhoven* ou *Meerthof*. Curtis du  
milieu du mál. — 5. Bruyère où apparait le *Brandende Schaper*, le berger  
incandescent. — 6. *Achterste Melhoven*, málum postérieur. — 7. *Rouvoleegd*,  
*rouw*, deuil (?). — 8. *Venusberg*, colline de Venus. — 9. *Bloedberg*, colline san-  
glante. — 10. *Klokkeven*, mare à cloche légendaire. — 11. *Helhofheide*. bruyère  
du jardin de Hellia. — 12. Parcelles encloses de levées de terre jadis culti-  
vées. — 13. *Helhoek*, groupe de tombelles nivelées en 1903. — 14. *Looy, lucus*,  
bois sacré — 15. *Looybeek*, ruisseau du lucus. — 16. *Les helheuwels*, collines  
de Hel où on trouve des urnes en 1915. — 17. *Zonzijde*, côté du soleil. —  
18. *Den Berg*, la colline, (urnes et monnaies en or vers 1870). — 19. *Meerhout*  
(80 urnes vers 1880). — 20. Ancienne cella près de la cure. — 21. *Vagevuur*,  
le purgatoire. — 22. *Hellegat*, trou de Hel ou de l'Enfer. — 23. *'s Heeren-  
meiren*, marais du Seigneur (urnes vers 1870). — 24. *Hoogeheiveld*, bruyère  
élevée (urne en 1911). — 25. *Heksenbosch*, bois des sorcières.



Umes de la nécropole de Ryckevorsel.

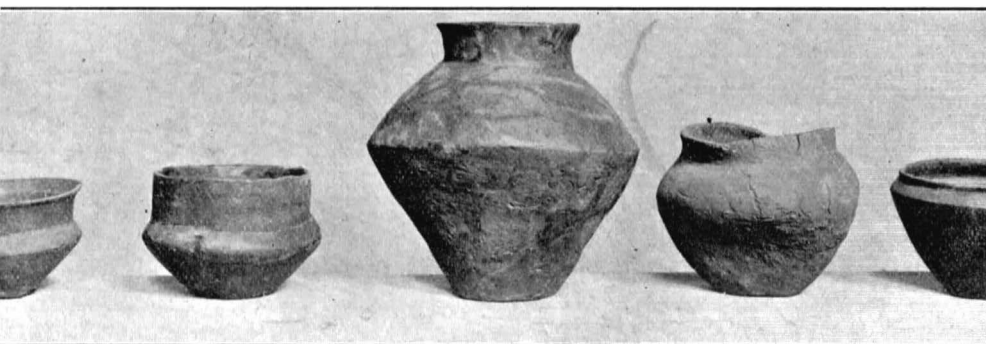


Urnas de la nécropole de Ryckevorsel.



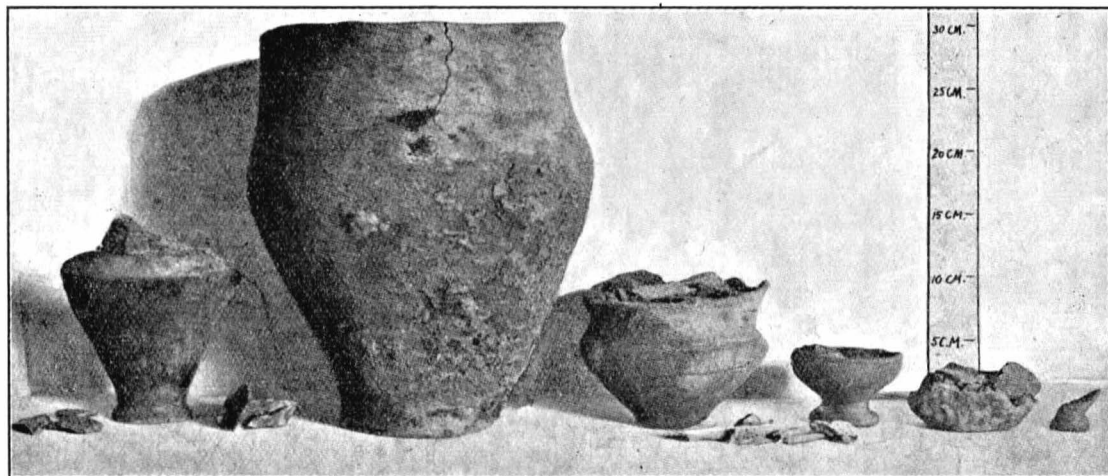
Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.



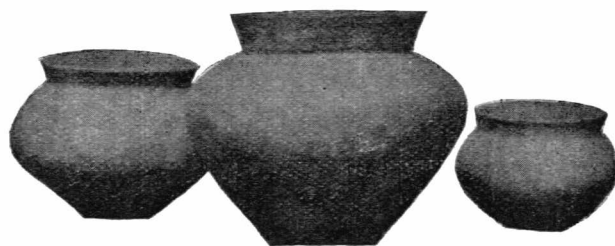


Ures de la nécropole de Ryekevorsel.





Urnes de la nécropole de Ryckvorsel.



Urnes de la nécropole de Ryckevorsel.

La même critique peut-être formulée à l'égard du catalogue de HETTNER, du musée de Trèves. La période de La Tène y est absolue, sans aucune subdivision, et datée de quatre siècles avant le Christ, tandis qu'elle a perduré jusque deux siècles après le Christ.

Dans les deux premiers siècles, la romanisation est générale en Belgique, sauf dans le nord où se trouvent moins de villas romaines, moins de voies d'accès et presque pas de garnisons. Comme en Scandinavie où subsistent les anciennes méthodes, alors qu'en Allemagne tout est romanisé, la Campine est mal coordonnée avec le sud de la Belgique.

Il est démontré qu'au Danemark, en Suède, en Norvège, l'âge du bronze a perduré plus longtemps que sur le continent. De même au Jutland, la civilisation de La Tène perdure plus longtemps qu'ailleurs et est remplacée par une industrie romaine déjà tardive (1). En Campine le même phénomène s'observe, grâce au manque de voies de communication et peut-être aux mœurs farouches de peuplades indomptées et hostiles aux innovations latines.

Le comte GOBLET D'ALVIELLA (*Antiquités protohistoriques*, 1908) nous attribue la thèse, que la civilisation de Hallstadt aurait été tardivement introduite dans notre pays par les Franks Saliens, après la chute de la domination Romaine ! Nous n'avons jamais rien dit de semblable. En 1907, au congrès archéologique de Gand, nous avons soutenu que les tombelles des nécropoles de la Campine, datent des premiers siècles de notre ère. Ce sont probablement des tribus de Belges, qui inaugurent ces bois sacrés d'après les rites du

(1) GUSTAFSON, *Norges old tid*. S. 63 f. MONTELIUS, *Kulturgesch.* S. 150. S. MULLER, *Altert.* 2, 16, 50 ff. en KAUFFMANN, *Deutsche altertumskunde*, 1913, p. 478.

culte Odinique. Plus tard, des Germano-Nordiques et notamment des Franks-Saliens viennent s'y superposer au début de notre ère.

Pour la défense de cette thèse nous nous basons non seulement sur la perdurance des techniques anciennes en Campine, mais sur la toponymie nettement Frank Saliennne de nos nécropoles, sur l'ensemble des légendes que nous y recueillons et qui sont des survivances de la mythologie Odinique. Toutes les nécropoles de la Taxandrie, sont disposées, orientées et alignées d'après un plan identique. A chacune d'elles, nous retrouvons l'arbre légendaire à vertus curatives, qui est le frêne Ygdrasill du Nord et qui devient l'arbre de plaid médiéval ou la tour de l'église chrétienne ou le beffroi des communes flamandes. C'est aux nécropoles que nous retrouvons les *Wetsberg* (colline de la loi), *Malhoven* (*curtis* du Mallum), *Malberg* (colline du mâl) champs de mai ou de Mars où se réunit le peuple. Toujours nous retrouvons le puits légendaire où est engloutie une cloche ou une ville et par où les âmes s'en vont dans le domaine souterrain de Helliâ, la Proserpine du Nord (*Helleput*, *Helhoek*, *Helven*, etc.).

Nous possédons ainsi les éléments pour décrire les *Loo-lucus*-bois sacrés des peuples incinérés en Campine ce que nous ferons un jour dans une étude d'ensemble.

C'est à tort que l'on a qualifié les urnes des tombelles de la Campine d'urnes germaniques. On les a dénommées ainsi parce que l'on a supposé qu'elles provenaient de peuplades germaniques. Or, si on les trouve sur le Rhin, elles font absolument défaut dans l'Est de l'Allemagne. En Hollande on les a trouvés exclusivement dans le Brabant septentrional. En Belgique elles sont abondantes en Campine et dans le Pays de Waes, plus rares en Brabant et presque introuvables en

Wallonie. A ne considérer que la forme des urnes Hallstadiennes, on doit les apparenter à cette civilisation qui fleurit surtout dans le sud de l'Europe centrale, plusieurs siècles avant le Christ. Les nécropoles Campinoises, que nous considérons comme contemporaines à l'invasion romaine, révèlent une forme appauvrie de cette brillante civilisation d'Hallstadt. Nous nous demandons, si les nécropoles Campinoises représentent bien, comme le propose HOLWERDA, des émigrants venus du sud de l'Europe. Lorsqu'on considère que la toponymie, les légendes de nos nécropoles sont identiques à celles de la Scandinavie, il semble, plus logique de les considérer comme des vestiges d'un courant migrateur de populations Nordiques, qui semblent bien avoir constitué les ancêtres de la race flamande.

En résumé, nous trouvons à Ryckevorsel une nécropole importante, livrant des urnes, au type Hallstadtien et Laténien, dans un vaste bois sacré, près d'un gibet, d'une mare à cloche légendaire, d'un *mâl*, d'un enclos voué à la déa Hellia, à côté d'un *diverticulum*. Tous les lieux-dits sont nettement Frank-Saliens et identiques à ceux qui se répètent aux autres nécropoles Campinoises.

Les légendes qui y sont attachées sont d'origine Odinique.

Nous en concluons que la nécropole de Ryckevorsel, ses lieux-dits et ses légendes sont contemporains, que les peuplades qui y ont habité à demeure, y ont séjourné depuis 2 à 3 siècles avant le Christ, jusque 3 à 4 siècles après le Christ. Que ces peuplades parlaient la langue Franke, disons Flamande, et qu'ils pratiquaient la religion Odinique.

Des chefs de file comme GRIMM, SIMROCK, OZANAM et FUSTEL DE COULANGES, ont ignoré le plan d'ensemble, partout identique, d'après lequel les bois sacrés étaient disposés chez les Franks avant leur conversion au christianisme.

La connaissance de ce dispositif, que nous retrouvons notamment en Bretagne, est copié sur la mythologie nordique. Elle rend intelligible à l'archéologue flamand, les groupements toponymiques et l'interprétation des traditions qui ont survécu dans les rites médicaux, les pèlerinages, les pratiques judiciaires, etc.

Nous sommes donc fondés de supposer qu'il s'agit ici de diverses tribus connues sous le nom générique de Franks Saliens, que les auteurs classiques situent en Campine et qui s'en vont à la conquête de la France actuelle lorsque la puissance de Rome faiblit. Ces ancêtres des Flamands, après avoir pénétré en Campine par la Veluwe et la Gueldre passent en Flandre par le Pays de Waes — peut être en passant l'Escaut à Anvers — pour se diriger vers le Nord de la France.

*Les nécropoles Campinoises* (1). Il serait prématuré de vou-

(1) Sur les nécropoles à incinération de la Taxandrie, Cf. in Publ. Académie Royale d'archéologie de Belgique : L. STROOBANT, 1902, *Les tombelles de Weelde*; 1903, *Explorations*; 1903, *Nécropole de Luiks-Gestel*; 1905, *Nécropole du Looi à Turnhout*; 1906, *Nécropole de Meir*; 1906, *Enseigne de cohorte romaine*; 1908, *Bracelets de Grobbendonck*; 1908, *Urnes Hallstadiennes de Goirle*; 1909, *Villa rom. de Grobbendonck*; 1909, *La Campine Anversoise avant le Christianisme*; 1912, *Villa rom. de Merxplas*; 1913, *Urne néolithique de Merxplas*; in *Revue d'archéol. de la Campine - Taxandria* : 1905, *Le puits antéromain de Beerse*; 1905, *La Taxandriæ Préhistorique*; 1906, *Urne littéra*; 1907, *Légendes et coutumes Campinoises*; 1908, *Les civilisations primitives de la Hollande*; 1908, *Villa rom. d'Alphen*; 1909, *Urnes cinéraires d'Oolen*; 1909, *Nécropoles à incinération de Baarle*; 1910, *Les Légendes de Weelde*; 1912, *Les nécropoles de Brecht*; In *Annales du congrès archéol. de Gand*, 1907 : *Quel est l'âge des tombelles de la Campine*. In *Annales du congrès archéol. de Malines*, 1911 : *Notes sur la Taxandrie*. 1909, *Origine Scandinave de quelques légendes Campinoises*. 1920, *Les nécropoles à incinération de Casterlé*. 1921, *Poterries de La Tène trouvées à Vosselaer*. En *Revue des études préhistoriques*, Paris, 1913 : *La barque solaire dans le folklore*.



loir, dès à présent, tirer des conclusions formelles du résultat de nos fouilles. Nous espérons pouvoir le faire dans une étude d'ensemble sur les bois sacrés de la Taxandrie. Nous avons découvert, après des années de recherches comparatives, que tous nos bois sacrés sont conçus d'après un type identique et qu'ils comprennent une nécropole (à incinération) avec des alignements de tombelles et des orientations semblables, une colline de la loi où le peuple se réunissait, un arbre à vertus curatives ayant fait l'objet d'un culte, et que cet arbre a été remplacé à l'époque médiévale par la potence, une mare légendaire, dédiée à la déa Hellia, la Proserpine du Nord ; un *Stoet*, probablement *ustrinum* ; un chemin d'accès, une colline vouée à Freya ou à Venus ; que les nécropoles que nous trouvons aux limites des territoires, semblent avoir servi de ligne de démarcation ; qu'un chemin antique avoisine les nécropoles ; que celles-ci sont encloses de levées de terre ; que la toponymie des bois sacrés de la Taxandrie est nettement Frank-Salienne et qu'elle se répète aux diverses nécropoles ; que les légendes qui se racontent à ces endroits sont toujours les mêmes et peuvent être expliquées par la mythologie Nordique dont elles sont des survivances.

Nous espérons pouvoir démontrer dans ces conditions: que les Campinois qui sont incinérés dans nos nécropoles sont en majorité des Franks Saliens, antérieurs à l'introduction du Christianisme et qui occupent la Taxandrie au début de l'ère chrétienne. Que les ajoutes postérieures peuvent être attribuées à des tribus de proto-Saxons, (urnes à bords rentrants).

Que ces peuplades sont les ancêtres des Flamands, Saxons (blanc et noir) à Gand et le long des côtes de la mer du Nord ; Frisons à Bruges ; Franks Saliens (rouge et blanc) mélangés d'une faible proportion de Saxons en Brabant.

Que l'étude comparative des urnes cinéraires des diverses nécropoles permettra un jour de qualifier plus exactement ces origines. Que celles-ci pourront être approximativement déterminées par la superposition de cartes géographiques des Pays-Bas, indiquant les régions où se rencontrent les urnes cinéraires du même type, de cartes des différents dialectes flamands, de cartes des types ethnographiques, de cartes de la zone supposée occupée par les diverses peuplades de Ménapiens, Eburons, de Saxons, (Chauques et Cérusques), de Franks (Sicambres, Bructères, Chamaves, Angrivariens, Tenctères) etc.

Que les incinérés de la Campine parlaient, au début de notre ère, le Bas-saxon ou le Frank-salien, disons le flamand, et qu'ils n'ont jamais été latinisés, qu'ils pratiquaient la religion Odinique et que le stade de leur degré de civilisation semble avoir été celui de La Tène III. Qu'ils semblent être passés directement des pratiques de la religion Odinique au Christianisme sans avoir connu le paganisme romain.

Que la race flamande ne vient pas d'Allemagne mais du N. E., probablement du Danemarck.

LOUIS STROOBANT.

*Merxplas, 25 décembre 1920.*

---

## TABLE DES MATIERES

---

|   | PAGES. |
|---|--------|
| Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1921 . . . . .   | I-XII  |
| <i>La Technique et l'Organisation de la Draperie à Bruges, à Gand et à Malines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, (annexe) par M. G. WILLEMSSEN . . . . .</i> | 5      |
| <i>La Nécropole à incinération de Ryckevorsel (Anvers) par LOUIS STROOBANT . . . . .</i>  | 75     |

---

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

---

L'abonnement aux **Annales** est de 20 frs. par an — au **Bulletin** de 10 frs., pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

---

ANNALES  
DE  
l'Académie Royale d'Archéologie

DE  
BELGIQUE.

LXIX.

6<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME IX. — 3<sup>e</sup> LIVRAISON.



ANVERS  
IMPRIMERIE E. SECELLE, RUE ZIRK, 35.  
1921.

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

## TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

---

*Texte: La feuille de 16 pages: (1)*

|                         |             |
|-------------------------|-------------|
| Papier des Annales      | 20 centimes |
| "    velin              | 30   "      |
| Couverture non imprimée | 10   "      |
| "    imprimée           | 20   "      |

*Titre et faux-titre:*

|                    |             |
|--------------------|-------------|
| Papier des Annales | 20 centimes |
| "    velin         | 30   "      |

|  |             |
|--|-------------|
| <i>Brochage:</i> par feuille                                     | 10 centimes |
| "    Encartage des planches:<br>par planche<br>(sans engagement) | 10   "      |

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

LE  
"PAPEN MOER,"  
à  
BERCHEM

---

Anvers, au XVI<sup>e</sup> siècle, connut une période de prospérité extraordinaire. L'activité commerciale s'y développa dans des proportions jusqu'alors inconnues. Tous les domaines économiques furent mis à contribution. On ne se borna pas seulement à se livrer aux affaires commerciales, aux transactions financières, aux exploitations industrielles ou aux opérations de Banque, on s'adonna aussi aux spéculations sur toutes les matières susceptibles de provoquer des bénéfices ou des plus-values rapides et considérables. Dans cet ordre d'idées, les opérations immobilières offrirent un champ jusqu'alors encore presque inexploré à l'activité de certains spéculateurs. Celles-ci eurent, au moins pour l'avenir d'Anvers, un résultat plus durable. Car, tandis que la prospérité commerciale devait bientôt péricliter, pour finir par s'éteindre presque complètement; tandis que les richesses amassées en cette période si brillante devaient en grande partie être détournées vers l'étranger, les transactions immobilières amenèrent, pour l'aspect de la ville, pour son développement matériel,

des résultats qui restèrent acquis et qui, en de nombreux quartiers, contribuèrent à transformer entièrement la physionomie de la vieille cité.

C'est ainsi que le plus célèbre de ces spéculateurs en terrains, Gillebert van Schoonbeke, avait, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, par ses entreprises gigantesques, réussi à créer des quartiers nouveaux et à tracer en maints endroits, à travers les terrains encore inexploités, un réseau de places et de rues, dont le tracé s'est conservé intact jusqu'à nos jours. D'autres spéculateurs suivirent l'exemple de van Schoonbeke. Il nous suffira de rappeler le souvenir de Michel van der Heyden, qui devint bourgmestre d'Anvers et fut créé chevalier. De 1541 à 1546, avec une activité fébrile, il se livra à des opérations immobilières nombreuses. Il acheta notamment l'enclos de l'infirmerie du béguinage au Klapdorp et y traça la rue des Dominicaines et les rues adjacentes. Il ouvrit la rue Pruynen, à travers le terrain où s'élevait l'hôtel de Berghes; acquit, pour les revendre, divers immeubles dans l'enceinte de la ville et dans les faubourgs. Ces opérations devaient du reste lui attirer des désagréments judiciaires qui hâtèrent sa fin et n'aboutirent à aucun résultat.

Qu'il nous soit permis de réveiller aujourd'hui le nom d'un autre de ces spéculateurs.

Quelques documents, conservés dans nos archives, nous ont permis de retrouver trace d'une opération immobilière, datant de la même époque, dont aucune mention n'avait encore été faite jusqu'ici.

Lorsqu'en 1546, Gillebert van Schoonbeke avait acheté à l'écoutète d'Anvers, Guillaume van den Werve, son opulente propriété, située aux portes d'Anvers, *'t Goet ter Beke*, et l'avait morcelée pour y créer un quartier nouveau qui devint

le *Marcgraveley*, son exemple fut suivi non loin de là, à Berchem, par un membre d'une des plus anciennes familles patriciennes anversoises. C'est en vain qu'on chercherait des détails au sujet de cette transformation dans nos historiens locaux ; aucun d'eux ne l'a connue.

Sur les plus anciens plans d'Anvers et des environs, on trouve, à la frontière du territoire qui dépendait de la ville, à l'entrée du village de Berchem, un vaste espace de terrain divisé en terres de culture, en jardins maraichers. Il était bordé au nord par un chemin (plus tard rue du Robinet, puis avenue du prince Albert) qui le séparait du «Galgen velt», le champ de supplices anversoises, l'actuelle Pépinière. A l'est se déroulait la grand'route de Malines, qui s'amorçait à la chaussée venant d'Anvers à partir des «Trois Coins». Cette route est devenue la Vieille Chaussée et s'appelle maintenant avenue du Général Leman. A l'ouest courrait un autre chemin qui, depuis la léproserie de «Ter Sieken» (l'Harmonie) se dirigeait vers l'église de Berchem, puis laissait à gauche un embranchement qui aboutissait au château de Berchem, contournait l'église et le cimetière, pour borner au sud notre terrain et rejoindre la vieille route de Malines. Plus tard, vers 1550, cette dernière route, depuis le *Galgen velt*, jusqu'à l'église de Berchem, puis directement vers le Luythagen, fut convertie en chaussée et devint la grand'route de Malines.

Le terrain, dont nous venons de faire connaître les limites, s'appelait le *Papen moer*. On y trouvait, nous venons de le voir, à l'extrémité méridionale, l'église de Berchem, entourée de son cimetière ; puis, dans l'angle aboutissant vers la vieille route de Malines, un moulin à vent ; enfin, de petites maisons s'élevaient, disséminées le long du chemin, qui devait devenir plus tard la chaussée de Malines.

S'il faut en croire sa dénomination, le *Papen moer* devait



anciennement avoir constitué un terrain marécageux, dépendant de la cure de Berchem. Au XVI<sup>e</sup> siècle nous en avons déjà trouvé mention. C'est ainsi que dans un acte scabinal de 1432 il est question d'une propriété sise *aen den drie hoec bij der zieke aen spapen moer*. (1) Deux ans plus tard, nous relevons une nouvelle indication relative au *Papen moer*, dans un acte scabinal daté du 20 novembre 1434, en vertu duquel Marguerite Steymans, veuve de Jan Zomers et ses enfants, vendent à Henri Van den Brande, 4 bonniers de terres appelées *den drie hoec* et situés *byder ziekerliede aen spape moer tusschen Sheerstrate ex út* ! (2)

Toutefois, sur aucun des anciens plans d'Anvers, nous ne relevons d'indication à cet égard. Il est vrai que ceux qui sont antérieurs à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ne sont guère nombreux.

Quoiqu'il en soit, le *Papen moer* faisait partie de la seigneurie de Berchem. Celle-ci relevait directement du duc de Brabant. On connaît le nom des seigneurs qui, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, la tenaient en fief. Ils appartinrent successivement aux familles Berthout, van Berchem, van Ranst et van Lier.

La seigneurie, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, subit des alternatives assez diverses. Corneille van Lier la possédait par droit d'héritage quand il en fit relief le 1<sup>er</sup> septembre 1531. Il avait aussi obtenu de la ville d'Anvers, qui était propriétaire du droit de haute, moyenne et basse justice de la seigneurie, la première de ces juridictions. Il perdit néanmoins peu après ce privilège, tandis que la seigneurie elle-même lui était enlevée et faisait retour au duc de Brabant, qui l'avait confisquée.

Toutefois, elle fut rachetée peu après par le frère du précé-

(1) Archives communales d'Anvers. Scabinale protocolen, A<sup>o</sup> 1432 f<sup>o</sup> 232.

(2) Archives communales d'Anvers. Actes scabinaux A<sup>o</sup> 1434, f<sup>o</sup> 121.

dent seigneur, par Jean van Lier. (1) En effet, par lettres patentes du 19 juillet 1515, l'Empereur céda à Jean van Liere, gentilhomme de sa maison, au prix de 10,500 livres de gros, monnaie de Flandre, la livre, la seigneurie de Berchem, et « cela, dit l'acte de vente, pour aucunement le récompenser des bons et agréables services qu'il nous a faiz en nos voyaiges, guerres et armées, tant par mer que par terre sans en riens espargnyer sa personne ».

Jean van Liere avait obtenu une gratification de 7000 livres de gros, que lui avait octroyées l'empereur Charles-Quint. Il y ajouta 3,500 *fl.* pour parfaire le prix d'achat.

Il mourut le 11 février 1552. Sa veuve, la comtesse d'Ysenbourg et ses enfants mineurs, représentés par leurs tuteurs, n'acceptèrent la succession du défunt que sous bénéfice d'inventaire. En présence de cette situation, la seigneurie leur fut retirée et fit encore une fois retour au duc de Brabant.

Celui-ci la mit en vente. Le 28 juin 1555 elle fut acquise par le chevalier Henri van Berchem. (2)

Le nouveau propriétaire de Berchem appartenait à une des plus anciennes familles patriciennes anversoises. Fils d'Adrien van Berchem, chevalier, et de Marguerite van Schoonhoven, il remplit les fonctions de superintendant de la Chambre des comptes d'Anvers, fit, à maintes reprises, partie du magistrat d'Anvers en qualité d'échevin, et fut plusieurs fois bourgmestre de la même ville de 1546 à 1576. Il épousa Marguerite van den Werve, dame de Meysse, fille d'Arnould van den Werve, amman et bourgmestre d'Anvers, et de sa seconde femme Adrienne van Liere.

L'historien d'Anvers, Guicciardin, fait son éloge dans son

(1) Archives de la Cour féodale de Brabant. Registre des recettes des droits de relief.

(2) Archives générales du royaume. Loc. cit.

ouvrage en ces termes : *Hendrick, heer van het schoon dorp van Berchem, by dese stadt gheleyghen, een wel gheleert ende groot gh'acht ridder die dickwils hier borghemeester is gheweest.* (1)

Par son mariage, Henri van Berchem devint proche parent de Guillaume van den Werve, qui vendit à Gillebert van Schoonbeke sa propriété *'t goet ter beke, in de locsane*. Ce dernier était, en effet, arrière-petit-fils de Nicolas van den Werve, bourgmestre d'Anvers, mort en 1431, et de sa seconde femme, Cathérine van Wilre, qui étaient d'autre part, à un degré de plus, aïeux de Marguerite van den Werve, femme d'Henri van Berchem. De plus, en sa qualité de bourgmestre d'Anvers, celui-ci avait dû être intimement mêlé aux négociations qui amenèrent van Schoonbeke à entreprendre ses grandes entreprises immobilières.

Quoiqu'il en soit, sur le territoire de la seigneurie de Berchem était situé le lieu dit *Papen moer*, dont nous avons fait connaître la situation topographique. L'acte qui nous sert de guide, dit que Henri van Berchem *« had de papen moer gecocht met meer ander diverse partje van erve ende huysse by decrete van den hove ende raede van Brabant tegen den commissarissen van den selve hove en de raede leen wesende »*.

Propriétaire de ce bien, Henri van Berchem résolut de l'exploiter. Par lettres patentes royales, datées du 17 août 1556, il obtint que le *Papen moer* fut détaché de la seigneurie de Berchem ; il fut en même temps autorisé, à le morceller et à le vendre en lots. L'octroi royal porte, en effet, qu'il *macht demembrenen, denatureren ende scheijden ende gelyck onsse genadige heere de Coninck als hertoge van Brabant*

(1) L. Guicciardyn. Beschrijvinghe van alle de Nederlanden.

*tselve heeft gescheyden ende gedemembreert uyt ende vander heerlickheyt ende leengoeden van Berchem miiltsgaders oock mochte vercoopen, uytgeven oft anderssins daer af zynen wille doen als van zynen eygenen goeden.*

Dans le but de tirer le plus grand profit possible du terrain, Henri van Berchem, y traça diverses rues, notamment la rue de la Chapelle et la rue St-Hubert. La première, dans les actes de l'époque, est désignée comme *de nyeuwe lyde by myn heere onlancx gemaect legen over de capelle*, ou plus brièvement *de Cappelsche ley*, *de Cappelle ley*. La chapelle, dont il est ici question, est la chapelle S<sup>te</sup>-Croix, lieu de dévotion très fréquenté à cette époque, qui, primitivement, s'élevait à proximité de la route de Berchem, en face du *Galgervelt*. A cause des émanations pestilentielles qu'exhalait le champ de supplices et qui incommodaient grandement le spèlerins, elle fut, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, démolie et reconstruite un peu plus loin vers le village, au bord de la route, à l'emplacement actuel de la place de Mérode. En 1512 elle existait déjà sur son nouvel emplacement. Quelques années plus tard, le terrain qui l'entourait fut planté de noyers. La relique de la vraie Croix qu'on y vénérât, disparut vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. (\*)

La rue St-Hubert reçut son nom d'une maison bâtie dans son voisinage et qui portait cette enseigne ; la maison avait également été construite par Henri van Berchem. Les actes de l'époque la désignent en effet comme *de huysinghen genaempt Sinte-Hubrecht by mynen heere aldaer onlancx gemaect*. D'où *St-Huybrechts ley*.

Il est probable que c'est à la même époque que fut tracée la rue du Rossignol (rue Th. Raucourt). Mais nous manquons d'indications précises à cet égard.

(1) P. D. Kuyt. Notice historique sur les chapelles de l'Ouden-God à Mortsel et de la Sainte-Croix à Berchem.

En traçant ces rues ou plutôt ces routes, qui étaient plantées d'arbres et bordées de fossés, Henri van Berchem avait soin de stipuler qu'il gardait la propriété et des avenues et des fossés : *welcke tylen ende grachte myne heere van Berchem behoudende blyff.*

Les nouvelles voies de communication étant tracées à travers le *Papen moer*, Henri van Berchem en morcela le terrain et le vendit en parcelles. A cette époque Berchem, tout comme le *Marcgrave ley*, était un quartier rural. Les négociants anversoïis, les habitants notables, désireux de jouir de quelque repos et de bénéficier d'un air plus pur que celui qu'on respirait à l'intérieur de l'enceinte reserrée de la cité, s'y bâtissaient des maisons de campagne. Il y a quelques lustres, avant les transformations qui, au cours de ces dernières années, ont entièrement modifié la physionomie de ces parages champêtres, devenus d'opulents quartiers urbains, nous avons encore tous connu cette disposition spéciale que les siècles avaient respectée : au milieu de champs maraichers étaient disséminées des maisons de campagne sous d'épaisses frondaisons.

Par une étrange coïncidence, les acquéreurs des terrains, situés dans les nouvelles avenues tracées par le seigneur de Berchem, furent presque tous des personnages qui, à des titres divers, jouèrent un rôle important dans l'histoire d'Anvers. Nous en parlerons plus loin.

Henri Van Berchem mourut en 1581. Sa femme, Marguérite van den Werve, lui survécut jusqu'au 10 juin 1597. Ils laissèrent plusieurs enfants. Leur fils, Antoine van Berchem, auquel échut la seigneurie de Berchem, fut créé chevalier en 1598. Il avait été échevin d'Anvers en 1594-1595-1596-1597-1602 et 1604 et mourut en 1608, après avoir été marié avec Marie van Bocholtz, dame de Tongerlaer. Henri van Berchem avait

également eu plusieurs filles, notamment Marie van Berchem, morte le 6 octobre 1659, après avoir été mariée avec Louis Perez, négociant, qui mourut le 13 décembre 1662; Marguërite van Berchem, épouse en premières nocés d'Alexandre de Zoete, et en secondes nocés de Jacques de Maldere; Constance van Berchem, qui épousa Goswin van Varick, margrave d'Anvers; devenue veuve en 1576, elle se remaria avec Frédéric Perrenot, gouverneur de la même ville; Jacqueline van Berchem, qui fut femme de Guillaume de Horion. (1)

La seigneurie de Berchem resta dans la famille de Berchem jusque vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle quand, par suite du mariage d'Elisabeth van Berchem, petite-fille d'Antoine, avec Philippe-François du Fourneau, comte de Cruyckenbourg, dont le fils Théodore, épousa Marie-Anne de Berchem, arrière-petite-fille du même, elle échut à la famille de Fourneau, qui la garda jusqu'à la Révolution française. Le château de Berchem resta même sa propriété jusqu'en 1860.

Occupons-nous un instant, des propriétés qui furent créées au XVI<sup>e</sup> siècle sur l'emplacement du *Papenmoer*. Nous n'avons pas la prétention de refaire ici en détail tout l'historique de cette spéculation immobilière. Nous n'avons pas cru devoir poursuivre des recherches spéciales à ce sujet. Nous nous bornerons à analyser les actes qui font partie de notre collection d'archives.

Le 23 avril 1563, par devant Jean Isebrants et Guillaume Butkens, homme de la cour censale de Berchem, *laten heeren Henricken van Berchem riddere in synen lathore van Berchem, by Antwerpen*, comparait le même Henri van Berchem, qui déclare vendre à Jean Lieftrinck, *figuersnydere*,

(1) Butkens. Trophées du Brabant II. — de Vegiano I. — Suite du supplément I.

c'est à dire graveur. et à Catherine Cortier ou Cordier, sa femme, un terrain de 41  $\frac{3}{4}$  verges et 36 pieds, *een stuck erven metten gronde ende toebehoerten gespleten van den Papen moere*. La situation topographique exacte de ce terrain était spécifiée en ces termes : *gestaen ende gelegen tot Berchem inde nyewe lyde by mijn heere onlancx gemaect tegenover de cappelle aldaer gestaen,.... noort de voergē lyde (eene gracht tusschen beyden) die mijn heere tsamen behoudende blyft, soo ende in alle der manieren de voergē heere Henricken van Berchem dit parccel van erven ende tpapen moer daer tselve affgespleten is, met mecr andere diverse partyen van erven, ende huysen, tancren tyden gecocht ende gecregen heeft by decreete van den hove ende raede van Brabant etc.* Cette vente se fit moyennant diverses rentes ou hypothèques qui grevèrent le bien et dont l'acheteur avait à payer l'intérêt annuellement, le jour de la fête de St-Etienne, *op Sinte Sterens dach, als wezende den chynsdach van den hove van Berchem*. Henri van Berchem ne conserva, du reste, pas ces valeurs hypothécaires. Ainsi dès le 13 novembre 1571, il céda la rente de 4 florins Carolus et 9 sous, que lui devait Lieftrinck, aux frères Jérôme et Jean Van der Borch. Ceux-ci la revendaient le 26 janvier 1572 à Gelles de Visioen. marchand à Anvers.

Lors de la vente faite à Lieftrinck, il avait encore été spécifié que l'acheteur serait tenu de clôturer et d'entourer son bien d'une haie du côté adjacent aux propriétés appartenant encore au seigneur de Berchem. Quant aux haies existantes entre le bien vendu et ceux des acquéreurs voisins, elles devaient être entretenues à frais communs : *dat derfncmeren schuldich ende gehouden selen wezen desen erve op hunnen coste te bebryen ende te behrymen soo sy bebryt ende beheympt willen wesen. ter plaetsen daer myne heeren erve hier aene rege-*

*noten is, maer ten plaetsen daer andere partyen van erven hier aene syn regenotende, selen die en derfnemeren van na voortae de heymingen tusschen henne erven onderhouden ten gelycken coste.*

L'acheteur de ce bien, Jean Lieftrinck, est un artiste de mérite. Son père et lui comptent parmi les plus anciens graveurs anversois. Il était fils de Guillaume Lieftrinck ou Lyfrinck, graveur, né, dit-on, à Augsbourg en 1490, quoique certains auteurs le prétendent originaire d'Anvers. Guillaume Lieftrinck s'établit à Anvers où il fut reçu, en 1528, dans la gilde St-Luc ; il mourut en 1542. Il avait eu pour élèves Silvestre van Parys, Henri Molyn et Liévin Dyck. De 1516 à 1518, pendant qu'il résidait encore à Augsbourg, il travailla avec Corneille Lieftrinck à l'exécution des planches du cortège triomphal de Maximilien. Ce Corneille Lieftrinck, dont la parenté avec Hans Lieftrinck n'est pas spécifiée avec certitude et qu'on croit être un frère de Guillaume Lieftrinck, avait pour ce recueil gravé, de 1516 à 1518, de nombreux bois représentant les scènes du cortège et les saints d'Autriche. Plus tard, il vint travailler à Anvers. En 1515, sa veuve imprima dans cette ville une copie du Triomphe de Maximilien.

Il est établi que pour la publication originale, Guillaume Lieftrinck livra quatorze bois du Cortège et des Saints. On connaît encore une gravure qu'il exécuta à Anvers et qui représente deux lansquenets allemands, se tenant aux côtés d'une femme qui joue avec un singe.

Son fils Jean ou Hans Lieftrinck, serait également né à Augsbourg. Elève de son père, il fut, en 1538, reçu comme maître dans la gilde de St-Luc dont, en 1558, il devint doyen. Il avait épousé Catherine Cordier et mourut à la fin du mois de février 1572. On connaît deux de ses élèves. Liévin Kerstiaens et Henri de Kestre.



Jean Lieftrinck avait obtenu le 13 septembre 1546 l'autorisation « d'exercer son stile et l'estat de tailler et imprimer figures ». Ce n'est qu'en 1570 qu'il sollicita une licence pour ouvrir une imprimerie Chr. Plantyn, comme archy-typographie royal, lui décerna, à cette occasion, un certificat favorable, attestant qu'il était « de bonne fame et vie catholique » et qu'il avait été « trouvé expert en son art de gravure sur bois comme sur cuivre »; il ajoutait qu'il parlait « flameng et haut allemand » (1) Lieftrinck, qui avait d'abord habité au rempart des Lombards, dans une maison portant pour enseigne *den Yshond* (on l'y trouve déjà en 1546) résida ensuite, dans la même rue, *in den witten Haeswint*.

Parmi les œuvres de Jean Lieftrinck, que l'on connaît encore aujourd'hui, il faut citer deux planches, d'après Breughel, « la Cuisine grasse » et « la Cuisine maigre », quatre caricatures, d'après da Vinci, le portrait d'Isabelle de France, reine d'Espagne, et celui de Philippe de Lalain, comte d'Hoogstraeten. On lui attribue aussi les estampes, représentant les scènes du siège d'Heinsberg et divers séries de portraits, mais on ignore s'il en est le graveur ou simplement l'imprimeur. Certaines images populaires, telles le *Hinnestaster*, et l'apparition de parhélies à Exterlaer, le 1<sup>o</sup> février 1552, portent aussi sa signature. (2) Ses relations avec Plantin furent des plus suivies; il lui livra de nombreux plans et cartes géographiques. Tel fut surtout le cas pour le panorama d'Anvers: *Antverpia urbs belgica ad Scaldim sita Europae decus*, qu'il édita en 1556. Les comptes de Plantin mentionnent encore la livraison, en 1558, de plans d'Anvers, gravés sur cuivre:

(1) Ph. Rombouts. Les certificats délivrés aux imprimeurs des Pays-Bas, par Christophe Plantin.

(2) Em. Van Heurck et G. J. Boekennoogen. Histoire de l'imagerie populaire flamande.

*Antwerpen, het water ende lande* ; en 1557, la carte du véromandois de Surhon, des plans de Rome ; en 1559, la carte de Danemarck, par Pierre Boeckel et des vues d'Allemagne : *cen ander beschryvinghe von Duytschlandt*, ainsi qu'en 1658, le plan d'Amsterdam, par Lambert van Noort. Il livre aussi de nombreuses gravures à Gilles Beys, gendre de Plantin, pour la succursale parisienne de l'imprimerie de ce dernier. Arias Montanus lui acheta en 1568 diverses planches. D'autre part, en 1558, Pierre de la Tombe, libraire de la Cour à Bruxelles, commande chez Plantin *eene Belgica* de Lieftrinck, probablement l'œuvre de Gilles Boeleau de Bouillon.

Nos actes nous font connaître l'existence d'un second Jean ou Hans Lieftrinck, fils du premier et également graveur. Presque tous les auteurs qui se sont occupés de Lieftrinck, ont ignoré son fils, et de ces deux artistes ne font qu'un seul personnage, attribuant au père des œuvres pourtant datées, mais postérieurement à sa mort. Les «*liggeren*» de St-Luc auraient dû déjà les mettre sur la trace de la vérité. Jean Lieftrinck, le jeune, avait en effet, en 1581, été reçu franc-maître dans cette corporation artistique, comme graveur et marchand d'objets d'art : *Hans Lyefrynck, figuersnyer en constractercooper, meestersoon*.

Hans Lieftrinck, le jeune, que Plantin, dans son *Catalogus illorum figuras diversas aeneas sive ligneas Antverpie distrahunt*, en 1577-80, cite à côté de Joannes Lieftrinck *vidua*, sous le nom de Hans Lieftrinck Van Cuyck, continua les relations que son père avait entretenues avec l'imprimerie plantinienne. En 1580 il doit lui livrer, pour être expédiés à Leyden, des plans et des vues de ville, devant figurer dans l'ouvrage de Guicciardini ; puis, en 1603, il lui vend encore une carte de l'Europe orientale par Jean Haselbergen.

Mais c'est surtout avec une fille de Jan Lieftrinck le vieux,

dont on ne retrouve pas trace dans nos actes, Mynken ou Guillemette Liefrinck, que l'imprimerie Plantin traita de multiples transactions. Pendant de nombreuses années, elle grave et imprime pour cet établissement ; elle enlumine des cartes et des plans. Son rôle, sous certains points, est cependant assez énigmatique. Du vivant de son père, elle travaille pour son propre compte. Il faut, toutefois, remarquer que dans les comptes de l'imprimerie plantinienne, son nom paraît surtout quand celui de son père disparaît, et plus tard elle habite encore dans la maison paternelle, *in den witten haesvint, op de Lombaerde veste*, quand, auparavant, elle avait occupé avec ses parents, la maison de la même rue, portant pour enseigne *in 't porcxk hoot*. Elle n'aurait donc fait que la concurrence à son frère, Hans Liefrinck, le jeune.

Celle que Plantin appelle *Myntien de schilderse*, dès 1578, grave pour lui la carte de la Grèce de Goltzius ; elle lui livre surtout, en quantités importantes, des cartes de Mercator. Puis, en 1581, elle fournit le titre de l'édition italienne, de Guicciardini, et imprime *l'Itinerarium*, d'Ortelius. Antérieurement, dès 1568, on voit sortir de ses presses, les cartes de Plantius et des plans de Venise ; elle « painct et met sur taille » 25 *Antverpia*, elle exécute la « peinture » de 2 *Anglia Mercatoris*, de 6 *Hollandia*, de *ung theatrum Hortelii*, et colorie les blasons qui illustrent les cartes d'Ortelius. A cette époque, elle se marie ; elle épouse l'imprimeur Paul Van Overbeeck, qui avait, auparavant, travaillé *in de vier Evangelisten, op de Lombaer veste*. Les nouveaux époux comparaissent dès lors ensemble sur le catalogue des graveurs que dresse Plantin en 1577-1580 : *Pauwels Van Overbeeck oft Mynken Liefrinckx*. Cette dernière mourut en 1593, laissant une fille, Marguerite Van Overbeke, qui épousa Adrien Hubrechts. Après la mort de sa femme, Paul Van Overbeeck continua ses livraisons à

l'imprimerie Plantinienne; il imprime presque tout l'ouvrage de Guicciardini en ses différentes éditions et livre, d'autre part, pour compte de Philippe Galle, les cartes du *speculum orbis terrarum*, de de Jode. Il est également l'auteur du premier plan connu de la nouvelle citadelle, érigée à Anvers par les Espagnols, en 1567. (1)

Les Lieftrinck constituaient une famille essentiellement artistique. Outre les graveurs, dont nous venons de parler, les *liggeren* de la gilde St-Luc, nous font encore connaître deux Charles Lieftrinck, dont le premier est qualifié de peintre et qui sont respectivement reçus en 1556 et 1581. Un autre peintre, Guillaume Lieftrinck, figure sur les listes en 1572. (2)

Un an après le décès du graveur Lieftrinck, le 17 février 1574 (n. s.), sa veuve Catherine Cordier, revendait la propriété de Berchem, pour une somme de 500 florins Carolus, à sa fille Catherine Lieftrinck et à son gendre Melchior de Noefville ou Neufville, fils de Robert, marchand de soie, à Anvers. Le bien avait été converti en maison de campagne, car l'acte de vente le décrit comme suit : *een speelhuys metten hove, bogaerde, gronde ende alle de toeboerten*, et plus loin on parle de la maison que Lieftrinck y fait bâtir : *een huise bmetst ende betimmerd*. En mourant, l'artiste, en vertu de son testament, passé le 3 novembre 1564 par devant Henri Moermans, prêtre et notaire, l'avait léguée à sa femme. Peu auparavant il avait remboursé à Henri van Berchem le capital de la rente qui grevait sa propriété.

(1) L.-g<sup>t</sup> Wauwermans. Les fortifications d'Anvers au XVI<sup>e</sup> siècle.

(2) Rombouts et Van Lerius. Les «liggeren» de la corporation de Saint-Luc. — Terbruggen. Histoire de la gravure d'Anvers. — Rooses Christophe Plantin. — Max Rooses. Biographie nationale. — Jan Denucé. Oud nederlandsche kaartmakers in berekking met Plantyn. — L.-g<sup>t</sup> Wouwermans Histoire de l'École cartographique belge et anversoise.

dont on ne retrouve pas trace dans nos actes, Mynken ou Guillemette Lieftrinck, que l'imprimerie Plantin traita de multiples transactions. Pendant de nombreuses années, elle grave et imprime pour cet établissement ; elle enlumine des cartes et des plans. Son rôle, sous certains points, est cependant assez énigmatique. Du vivant de son père, elle travaille pour son propre compte. Il faut, toutefois, remarquer que dans les comptes de l'imprimerie plantinienne, son nom paraît surtout quand celui de son père disparaît, et plus tard elle habite encore dans la maison paternelle, *in den willen haeswint, op de Lombaerde veste*, quand, auparavant, elle avait occupé avec ses parents, la maison de la même rue, portant pour enseigne *in 't porcxk hoot*. Elle n'aurait donc fait que la concurrence à son frère, Hans Lieftrinck, le jeune.

Celle que Plantin appelle *Myntien de schilderse*, dès 1578, grave pour lui la carte de la Grèce de Goltzius ; elle lui livre surtout, en quantités importantes, des cartes de Mercator. Puis, en 1581, elle fournit le titre de l'édition italienne, de Guicciardini, et imprime *l'Inlinerarium*, d'Ortelius. Antérieurement, dès 1568, on voit sortir de ses presses, les cartes de Plantius et des plans de Venise ; elle « painct et met sur taille » 25 *Antverpia*, elle exécute la « peinture » de 2 *Anglia Mercatoris*, de 6 *Hollandia*, de *ung theatrum Hortelii*, et colorie les blasons qui illustrent les cartes d'Ortelius. A cette époque, elle se marie ; elle épouse l'imprimeur Paul Van Overbeeck, qui avait, auparavant, travaillé *in de vier Evangelisten, op de Lombaer veste*. Les nouveaux époux comparaissent dès lors ensemble sur le catalogue des graveurs que dresse Plantin en 1577-1580 : *Pauwels Van Overbeeck oft Mynken Lieftrinck*. Cette dernière mourut en 1593, laissant une fille, Marguerite Van Overbeke, qui épousa Adrien Hubrechts. Après la mort de sa femme, Paul Van Overbeeck continua ses livraisons à

l'imprimerie Plantinienne; il imprime presque tout l'ouvrage de Guicciardini en ses différentes éditions et livre, d'autre part, pour compte de Philippe Galle, les cartes du *speculum orbis terrarum*, de de Jode. Il est également l'auteur du premier plan connu de la nouvelle citadelle, érigée à Anvers par les Espagnols, en 1567. (1)

Les Liefrinck constituaient une famille essentiellement artistique. Outre les graveurs, dont nous venons de parler, les *liggeren* de la gilde St-Luc, nous font encore connaître deux Charles Liefrinck, dont le premier est qualifié de peintre et qui sont respectivement reçus en 1556 et 1581. Un autre peintre, Guillaume Liefrinck, figure sur les listes en 1572. (2)

Un an après le décès du graveur Liefrinck, le 17 février 1574 (n. s.), sa veuve Catherine Cordier, revendait la propriété de Berchem, pour une somme de 500 florins Carolus, à sa fille Catherine Liefrinck et à son gendre Melchior de Noefville ou Neufville, fils de Robert, marchand de soie, à Anvers. Le bien avait été converti en maison de campagne, car l'acte de vente le décrit comme suit : *een speelhuys metten hove, bogaerde, gronde ende alle de toebehoerten*, et plus loin on parle de la maison que Liefrinck y fait bâtir : *een huysse bemetst ende betimmerd*. En mourant, l'artiste, en vertu de son testament, passé le 3 novembre 1564 par devant Henri Moermans, prêtre et notaire, l'avait léguée à sa femme. Peu auparavant il avait remboursé à Henri van Berchem le capital de la rente qui grevait sa propriété.

(1) L.-g<sup>t</sup> Wauwermans. Les fortifications d'Anvers au XVI<sup>e</sup> siècle.

(2) Rombouts et Van Leries. Les «liggeren» de la corporation de Saint-Luc. — Terbruggen. Histoire de la gravure d'Anvers. — Rooses Christophe Plantin. — Max Rooses. Biographie nationale. — Jan Denucé. Oud nederlandsche kaartmakers in betrekking met Plantyn. — L.-g<sup>t</sup> Wouwermans Histoire de l'Ecole cartographique belge et anversoise.

Peu après, au cours des troubles qui désolèrent nos contrées, la maison de campagne subit le sort de beaucoup de propriétés de Berchem, elle fut détruite.

A la suite de ces mêmes troubles, Melchior de Neufville, à l'exemple de nombre d'anversois, s'était retiré à Cologne. (1)

Le 21 février 1597, par acte passé devant Henri Van Bilderbeke, notaire impérial à Cologne, de Neufville, qui est qualifié de *borger ende coopman alhier in Cuelen residerende*, fait gratuitement don à son beau-frère, Jean Liefrinck, de la propriété de Berchem. Il affirme que ce don est fait par pure amitié : *uyt goede liefde ende affectie die hy tot Hans Lyf-frincx zynen swaeger draeghende was*, et qu'il doit être considéré simplement comme *une donation inter vivos*. L'acte est signé : Melchior de Noefville.

Celui-ci était resté d'abord à Anvers, mais il fit partie du groupé d'habitants qui, fatigués de l'état précaire dans lequel se trouvait la ville et effrayés de la perspective d'un long siège, avaient voulu, dès le mois d'octobre 1584, entamer des pourparlers de paix avec l'autorité espagnole. Le magistrat anversois sévit contre eux avec rigueur et bon nombre préférèrent s'enfuir que de continuer à vivre sous pareil régime. Melchior de Neufville, avec plusieurs de ses concitoyens, réussit à quitter la ville et à gagner Cologne. Son nom figure sur la liste des fugitifs que le magistrat sommait de rentrer à Anvers et de justifier leur conduite.

Rentrés à Anvers après la conclusion de la paix, Melchior de Neufville et sa femme Catherine Liefrinck décédèrent sans enfants ; ils laissèrent leurs biens à Pierre de Neufville et Jeanne de Neufville, femme de Georges Verschueren. Ces

(1) A consulter : Fernand Donnet, *Les exilés anversois à Cologne (1582-1585)*.

derniers étaient enfants de Noé de Neufville, frère de Robert, et de Jeanne de Herde. La famille de Neufville était originaire d'Arras. En 1548, Robert de Neufville, fils de Guillaume, passementier, fut reçu bourgeois d'Anvers. Il épousa Jeanne de la Fer, dont il eut plusieurs enfants, parmi lesquels Robert de Neufville, marchand de soie ; celui-ci se maria avec Jacqueline Lohoy, qui le rendit père de Melchior et Noé de Neufville, dont nous venons de parler.

Jean Lieftrinck, qui est qualifié de *figuersnyder*, s'empessa de se débarrasser du don que son beau-frère lui avait fait. Il revendit la propriété le 18 avril 1597, à un certain Pierre Poussin, boutiquier. Cet acheteur ne servait que de prête-nom, car le 24 avril suivant, il comparaisait devant les échevins d'Anvers et transmettait son acquisition en due-forme à M<sup>e</sup> Jean Vande Walle, chirurgien.

Le nom de celui-ci figure sur la liste des chirurgiens jurés de la ville d'Anvers. Il remplit ces fonctions de 1594 à 1625. (1)

Lors de l'achat fait par Vande Walle, la maison de campagne, bâtie par Lieftrinck, était encore en ruines. L'acte parle, en effet, de *een stuk erven oft hoffs duerop een speelhuys te staen plach met bojaerde, gronde ende allen den toebehoorten, ende materialen van ouden steene ende ander daerop liggende*.

Vande Walle ne remédia pas à cette situation, car quand, le 1<sup>r</sup> février 1621, il revendit son acquisition, la maison était encore dans le même état et les matériaux qui en provenaient, gisaient toujours dans le jardin. L'acheteur du bien fut Ferdinand Vanden Eynde. Déjà auparavant, celui-ci s'était rendu acquéreur de la propriété, qui lui était contiguë par derrière, du côté de l'avenue St-Hubert. En effet, le 20 juillet 1619, il

(1) C. Broeckx. Galerie médicale anversoise.



avait acheté, du notaire Louis Vanden Berghe, 34 verges et 33 pieds de terrain, constituant *een stuck erve* situé in *Ste-Huybrechts lye oost d'erve van de vier winden*.

Ferdinand Vanden Eynde ou Eynden était un négociant anversoïis. grand amateur d'art, qui à ce titre, fut reçu en 1620, dans la Chambre de rhétorique des *Violieren*. (1) La même année il fut nommé, à la Cathédrale. maître de chapelle de la Vierge. Il mourut inopinément le 21 décembre 1630, pendant un voyage qu'il fit à Rome. Son frère, Jean Vanden Eynde, éleva à sa mémoire, un monument commémoratif dans l'église Sainte-Marie-de-l'Âme. Contre un pilier existe encore son épitaphe en marbre, surmontée de deux génies, sculptés par Duquesnoy. Elle porte l'inscription suivante : (2)

*D. O. M.*  
*Ferdinando*  
*Van den Eynde*  
*Antverpiensi*  
*Virtutum ac morum*  
*Romualdi parent. haeredi*  
*emerito Christi militi*  
*immerito mori maturo Deo*  
*aetate immaturo*  
*annorum XLVI kal MDCXXX*  
*extincto*  
*Joannes germano fratri*  
*non sine lacrymis*  
*P.*

Ferdinand Vanden Eynde avait épousé Susanne de Jode, qui l'avait précédé dans la tombe le 2 septembre 1622. Il n'en eut

(1) Fernand Donnet. Het Jonstich Versaem der « Violieren ».

(2) V. Gaillard. Epitaphes des Néerlandais enterrés à Rome.

pas d'enfants et laissa ses biens à son frère Jean Vanden Eynde, négociant, établi à Naples. Celui-ci, par procuration passée dans cette ville le 4 mai 1632, par devant le notaire royal. Antoine Auriennua, chargea un négociant anversois, Pierre Van Ecke, de réaliser la succession fraternelle. En vertu de ces instructions, la propriété de Berchem fut vendue le 17 août 1632, à Embert Tholinx. Les deux terrains des avenues de la Chapelle et St-Hubert étaient réunis ; toutefois, Vanden Eynde n'avait pas eu le temps de relever de ses ruines la maison d'habitation ; les matériaux, provenant de celle-ci, gisaient encore toujours pêle-mêle dans le jardin.

Le nouvel acquéreur, Embrecht Tholinx, négociant, avait rempli les fonctions d'aumônier des pauvres, en 1618. Fils d'Embert Tholinx et de Anna Pellicorne, il épousa, le 12 novembre 1613, Marguerite Van Colen. Il mourut le 28 décembre 1656 et sa femme, le 15 janvier 1638 ; ils furent enterrés dans la chapelle du St-Sacrement de l'église Notre-Dame d'Anvers. (1)

Embert Tholinx avait encore agrandi son acquisition. En effet, le 9 août 1630, il avait acheté la propriété voisine, consistant en un jardin d'une superficie de 71  $\frac{1}{2}$  verges, avec une maison, également en ruines, qui avait appartenu, comme nous le verrons plus loin, au chanoine Beyerlinck. Cette vente fut faite par les exécuteurs testamentaires de ce dernier, François Vander Zype, archidiacre du diocèse d'Anvers et Jean-Baptiste Grassis, aumônier.

Tholinx réunit les trois propriétés, qui constituaient son bien, y rebâtit une maison de campagne, transforma les jardins, les entoura, de trois côtés, d'une haie épineuse et les clôtura d'un mur du côté de l'Avenue de la Chapelle.

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers I.

Embert Tholinx n'avait pas d'enfants, ce qui le décida, sans doute, dans ses derniers jours, à aliéner sa maison de campagne. Quelques mois avant sa mort, le 17 juin 1656, il la vendait à Marie de Groot, veuve de Gautier Bosschaert.

Gauthier Bosschaert, appartenant à une famille originaire du village d'Eeckeren, qui s'établit à Anvers à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ses membres s'y adonnèrent au commerce de drap et de toiles ; ils y firent fortune. Fils de Corneille Bosschaert et de Claire Van Valckenborch, Gautier Bosschaert, négociant, habitait rue Haute, la maison qui portait pour enseigne «de Lintworm» : il mourut le 18 juillet 1655 ; il avait épousé, en premières noces, Marie De Groot, fille de Balthazar De Groot, décédée le 26 juillet 1611, et en secondes noces Marie De Groot, fille d'Henri De Groot, qui mourut le 21 juillet 1661.

De ce dernier mariage il eut six enfants. L'un d'eux, Catherine Bosschaert, était morte jeune. Une autre fille, Claire Bosschaert, se fit religieuse et mourut au couvent des Capucines, le 12 avril 1697. Les quatre autres enfants gardèrent la campagne en indivis, jusqu'au 28 avril 1681. A cette date, ils comparurent devant les échevins d'Anvers, pour procéder au partage. C'étaient Sybille Bosschaert, veuve d'Henri François Schilders, négociant et aumônier, Jacques Bosschaert, également négociant et aumônier en 1672, Marie Catherine Bosschaert, dame de Bouchout, veuve de Charles François Courtois, chevalier, et Marie-Anne Bosschaert, femme de Nicolas Cheeus, chevalier. La propriété fut attribuée à Jacques Bosschaert. Celui-ci embellit encore la campagne et la baptisa du même nom que portait la maison paternelle de la rue Haute, «*De Lintworm*».

Jacques Bosschaert, qui s'était fixé rue de l'Empereur, mourut le 30 novembre 1692. Il avait épousé Madeleine

Vincque. L'inventaire de ses biens fut passé à Anvers, devant le notaire A. de Pieters, au mois de janvier 1693. Il avait eu trois fils : Jacques, Charles et Jean-François. Le second, qui se maria, en 1702, avec Isabelle le Candele, fit seul souche.

La campagne de Berchem fut vendue à Jean-François Hyacinthe Schockaert, créé chevalier en 1693, fils de Jean-Schockaert anobli en 1698 et de Anne Vits. Il avait épousé, en 1693, Jeanne Catherine Vanden Kerckhove, née à Anvers, en 1668. fille de Daniel Van den Kerckhove et de Catherine Thérèse Engelgraef ou Engelgrave. (1)

La campagne le *Lintworm* devait dès lors changer encore de nombreuses fois de propriétaire. Le chevalier Schockaert la céda, en effet, le 7 mai 1723, à Pierre Wattelin. Celui-ci quelques années plus tard, le 5 février 1727, par acte passé à Tournai, par devant le notaire Martin Vincent, s'en débarrassait au profit de Nicolas Joseph Madou de Grosbecq et de sa femme Anna-Marie Carpentier. Peu après, le 14 juillet 1729, les nouveaux propriétaires hypothéquaient leur propriété pour une somme de 3000 florins qu'ils obtenaient de Catherine Marie Verpoorten, fille dévote à Anvers.

Le *Lintworm* avait alors subi de notables embellissements. On peut en juger par la description suivante que nous trouvons dans les derniers actes de cette époque : *Een schoon ende wel gelegen speelhof met een huys van plaisantie daere op staende, liggende in syne haegen ende achter met eenen muer met den grooten hof, de steene figuren ende pederstaelen inden selven hof, gronde ende allen den toebehoorten, tegenwoordigh genaemt den «Lintworm» gestaen ende gelegen buyten de stadt Antwerpen onder dese heerelyckheyd van Berchem in de Cappelse leye.*

(1) Annuaire de la noblesse de Belgique XXIX. — Azevedo — Généalogie de la famille Coloma.

A côté du *Lintworm* se trouvait une autre propriété qui, nous l'avons vu, y fut incorporée en 1632. Les actes que nous possédons permettent de fournir également quelques indications concernant ses premiers propriétaires.

Le 16 mars 1561, Henri van Berchem, chevalier, bourgmestre d'Anvers, vendait à Jean van Goudtbergen, tailleur, cette parcelle de terre qui mesurait 71 1/4 verges et aboutissait, par ses deux extrémités, aux nouvelles avenues de la Chapelle et St-Hubert. Ce terrain était, d'après l'acte de vente, *gespleten van den Papen moer metten eenen eynde in de lye tegen over de cappelle aldaer by mynen heer van Berchem aldaer onlancx gemaecht ende metten anderen eynde inde lye tegen over de huysinghe genaempt Sinte Hubrecht.*

Van Goudtbergen ne resta pas longtemps propriétaire de ce bien. En effet, le 28 février 1567, il le vendait par devant les échevins d'Anvers, Gérard Despommeraulx et Corneille de Wyse, à Pierre de Hase, tanneur. C'était alors : *een stuck erre dwelck een hoff is metten houtwercke daer oppe liggende.* Mais quelques jours plus tard, le 12 mars 1567, Pierre de Hase cédait son acquisition à sa mère Elisabeth Van Achterhout, veuve de Pierre de Hase.

Elisabeth Van Achterhout mourait peu après laissant de nombreux enfants et petits-enfants. C'étaient ses fils Pierre, Adrien et Corneille de Hase, ce dernier idiot et placé sous curatelle. Puis les enfants de ses deux filles déjà décédées, Elisabeth de Hase, femme de Michel Van Houte, Claire Van Houte, mariée avec Cristophe Beerens, marchand à Alost, et d'autres enfants mineurs ; et Catherine de Hase, qui avait épousé Nicolas Laouyst, dont elle avait eu plusieurs enfants.

Tous ces héritiers, tant directement que représentés par leurs tuteurs légaux, par acte passé devant les échevins d'Anvers, le 29 mars 1570, vendirent la propriété de Berchem, à

Michel Eems, négociant. L'acte atteste que la veuve de Hase avait bâti une maison sur son terrain. La vente comporte, en effet : *een steenen huys met eene hore daer achter ende neffens gestaen en gelegen buylen deser stadt tot Berchem gespleten van den « l'apen moer » aldaer inde lye tegen over de cappelle aldaer by mynen heere van Berchem aldaer gemaect ende gestelt aen deen syde ende metten anderen eynde inle lye tegen over de husynghe ghenempt Sinte Huybrrecht aen d'ander syde.*

Après la mort de Michel Eems, le bien échut à ses enfants. Il fut divisé en trois parts. Mais toutes trois furent acquises par Rodrigo Gonzalez de Mendoca. La dernière part fut vendue le 1 octobre 1612, par le notaire Loys Vanden Berghe, exécuteur testamentaire de Michel Eems et représentant de ses enfants, au docteur Louis Nunez, qui agissait par procuration pour de Mendoca.

Rodrigo Gonzalez de Mendoca ne resta pas longtemps propriétaire de ce bien. Le jour même où il avait acheté la dernière part, le 1<sup>er</sup> octobre 1612, il revendait la propriété toute entière à Barthélemy Marcquis, négociant. Et le 21 mars 1613, il faisait donner, par le même Dr Nunez, quittance à l'acheteur, pour paiement du solde du prix de vente. Barthélemy Marcquis mourut deux ans plus tard. Sa veuve, Catherine Noppen, et ses deux fils, Jean et Bernardin Marcquis, vendirent le 12 novembre 1615, leur part de la campagne de Berchem, à leur fils et frère, Lazare Marcquis, médecin.

La maison qui s'élevait sur ce terrain avait elle été partiellement demolie, ou comptait-on l'agrandir ? Nous l'ignorons, mais la vente comportait également une certaine quantité de matériaux de construction. Nous lisons, en effet dans l'acte qu'alors la propriété consistait en : *eenen hoff oft stuck erve mette huysinghe ende materialen daerop staende.*

Le nouveau propriétaire, le Dr Lazare Marcquis, a laissé un nom célèbre dans les annales médicales anversoises. (1) Né à Anvers le 7 janvier 1571, il obtint en 1599 le diplôme de médecin. La même année il était nommé médecin-juré de la ville d'Anvers et fut pourvu, en 1611, de la place de professeur à l'école de chirurgie de sa ville natale. Il contribua, pour une large part, à la création du *Collegium medicum*, dont l'érection fut décrétée le 28 avril 1620. Ami des lettres, il faisait partie du petit cénacle intellectuel, dont le grand peintre Rubens aimait à s'entourer. Il s'occupa surtout des maladies contagieuses et étudia spécialement la peste qui, à cette époque, provoquait encore de si violents ravages. Dans cet ordre d'idées, il publia en 1624, un *Public advys van de doctoren van Antwerpen om peste te weeren*, et en 1634, un nouveau traité, intitulé : *Volcomen tractaet van de peste*. Le Dr Lazare Marcquis avait épousé Marie Van den Broeck ; il mourut le 20 décembre 1647 et fut enterré dans l'église du couvent des Dominicains. Dans l'église de l'hôpital Ste-Elisabeth se voyait aussi un vitrail, représentant la Résurrection de Lazare. Dans le bas était placé le blason de Marcquis, qui portait : d'azur au compas ouvert en chevron, accompagné de trois étoiles à 6 rais, le tout d'or. Devise : *Tempore et Mensura*. En dessous se lisait l'inscription suivante :

1616

*Hanc fenestrā dedit doctor  
Lazarus Marcquis hujus  
domus, per decennium medicus.  
fide, ratione, experientia.*

Cette œuvre d'art fut vendue en 1826 et remplacée par du verre blanc.

(1 Broeckx. Notice sur le docteur Lazare Marcquis. — Broeckx. Histoire du Collegium medicum Antverpiense. — Broeckx. Galerie médicale anversoise.

Le docteur Lazare Marcquis laissa un fils, Guillaume Marcquis, qui suivit brillamment la carrière paternelle. Né à Anvers le 11 mai 1604, il fit ses études de médecine à l'Université de Louvain. Il s'établit d'abord à Hulst, mais vint bientôt se fixer dans sa ville natale, où il fut nommé médecin-juré. En 1631, il obtint la place de médecin de l'hôpital Ste-Elisabeth. Il fut aussi président du *Collegium medicum* en 1659, 1660, 1661, 1663 et 1668. On lui doit plusieurs publications scientifiques, notamment *Decas pestifuga*, publiée en 1627. *Aloe morbiguga* et *Van d'ophoulinghe der urine met de curatie en de preservatie derselve*, qui fut imprimée en 1646. Il contribua également pour une grande part à la rédaction de la *Pharmacopée galeno-chimique d'Anvers*.

Guillaume Marcquis mourut à Anvers le 11 juin 1677. Il avait épousé Madeleine Martini, qui l'avait précédé dans la tombe le 18 octobre 1648, lui laissant une fille unique : Jeanne Marcquis. Une pierre commémorative fut placée en 1666 en l'honneur de Marcquis, dans la façade de la pharmacie de l'hôpital d'Anvers.

Quant à la propriété de l'avenue de la Chapelle, Lazare Marcquis l'avait vendue le 9 août 1614, à Laurent Beyerlinck, archiprêtre, chanoine de la cathédrale d'Anvers et doyen rural.

Fils d'Adrien Beyerlinck, pharmacien et de Catherine Van Eycke, Adrien Beyerlinck naquit à Anvers au mois d'avril 1578. Après avoir fait ses premières études au collège des Jésuites de sa ville natale, il fut envoyé à l'Université de Louvain. Il y étudia la philosophie, puis la théologie. Il fut, dès cette époque, nommé professeur de poésie et de rhétorique au collège Devaulx, à Louvain, puis fut pourvu de la cure du village de Herent, tout en professant en même temps la philosophie au couvent de Bethléem. Peu après, il fut désigné



pour remplir les fonctions de coadjuteur de l'archiprêtre du doyenné de Louvain. Reçu licencié en théologie, il fut appelé à Anvers, en 1605, par l'évêque Jean le Mire, pour diriger le Séminaire de cette ville. Deux ans plus tard, le 23 septembre 1607, il obtint le canonicat, devenu vacant dans le Chapitre du diocèse, par suite de la résignation du chanoine Henri Dufken. En 1610, il fut honoré du titre de protonotaire apostolique et devint encore archiprêtre de la cathédrale d'Anvers. Il mourut à Anvers le 22 juin 1627 et fut enterré dans la chapelle St Thomas de la cathédrale.

Beyerlinck était un érudit. Il fit imprimer de nombreuses publications traitant de philosophie, de morale, quelque peu d'histoire, ainsi que les oraisons funèbres qu'il prononça. Nous citerons, en abrégant les titres parfois fort longs : *Apophthegmata christianorum* (1608) ; *Réponse catholique aux questions de ceux de la Réforme* (1609 et 1617) ; *Parentalia in funere Joannis Miraei* (1611) ; *Chronici Opmeriani auctarium* (1612) ; *Promptuarum morale super Evangelia* (1625 et 1719) ; *Biblia sacra* (1616) ; *Profectionis M. A. de Dominis consilium exammat* (1617) ; *Oratorio in funere Mathiae Hovü* (1620) ; *Laudatio funebris Philippi III* (1621) ; *S. Principis Alberti oratio funebris* (1621) ; *Leven van de heylige Eligius, Willebrordus, Norbertus* (16....) ; *Magnum theatrum vitae humanae* (1631-1678 et 1707). (1)

Beyerlinck avait passé son testament à Anvers le 2 juillet 1626 par devant le notaire Van Cauwenbergh. Après avoir fait des legs à ses cinq sœurs, dont quatre étaient mariées et une béguine, il stipulait que sa bibliothèque, qui était considérable, devait être en moitié donnée à l'Université de Lou-

(1) Paquot. Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas.— Archives de l'église Notre-Dame d'Anvers.

vain ou, à son défaut, à un couvent, et en moitié vendue. Il constituait ensuite une bourse en faveur du Séminaire d'Anvers et en créait une seconde, pour permettre à un élève des collèges des Jésuites ou des Augustins, d'achever ses études *in artibus* aux Universités de Louvain ou de Douai. Il stipulait aussi des libéralités en faveur de l'église de Notre-Dame d'Anvers.

En souvenir, il léguait les deux coupes dorées qu'il avait reçues de l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, et du magistrat d'Anvers, à ses deux exécuteurs testamentaires, l'archidiacre François Vander Zype et Pierre Coens. Ce dernier, nous le verrons, fut remplacé par Jean-Baptiste de Grassis.

Le chanoine Beyerlinck avait pris pour devise : *Currite ut comprehendatis*, et portait pour armoiries : d'or au chien courant au naturel posé en fasce. accompagné en chef de deux flanchis et en pointe d'un croissant accosté de deux flanchis, le tout de gueules.

Son portrait se voit encore aujourd'hui dans un des vitraux du transept nord de la cathédrale. Il y figure avec ceux de trois de ses collègues du Chapitre qui, avec lui, offrirent en 1615, ce vitrail représentant Godefroid de Bouillon comme fondateur du Chapitre de l'église en 1091.

Trois ans après le décès du chanoine Beyerlinck, ses exécuteurs testamentaires, François Vander Zype, archidiacre du diocèse d'Anvers et Jean-Baptiste de Grassis, ancien aumônier, par acte passé le 9 août 1630, par devant les hommes de fief de la Cour censale de Berchem, Gaspard Baeler et Nicolas de Bot, vendaient pour la somme de 1131 florins, la propriété de Berchem à Embert Tholinx.

Celui ci, nous l'avons vu plus haut, déjà propriétaire du

bien adjacent, unit les deux propriétés, et en forma la maison de campagne, qui prit le nom *de Lintworm*.

Toutefois, anciennement cette propriété avait été grevée de diverses hypothèques formant la base de quelques rentes. Ces hypothèques garantissaient le prix de vente que l'acheteur acquittait par le paiement de ces rentes annuelles. C'est ainsi que le 23 septembre 1570, Henri van Berchem avait vendu une rente de 21 florins, à payer par les propriétaires de ce bien, à l'église St-Willebrord à Berchem, pour 12 florins, et à la table du St-Esprit pour 9 florins. Le chanoine Beyerlinck avait voulu que sa propriété fût quitte et libre de toutes charges et avait remboursé le capital de cette rente. Mais son décès avait empêché que cette opération ne fût entièrement régularisée et il fallut que, le 1<sup>r</sup> octobre 1630, un acte régulier fût passé à la demande de Zeger Van Honssum, chanoine et pénitentier de la cathédrale, comme proviseur des fondations faites par son défunt confrère. Par cet acte Melchior Cruwel, curé, Martin Cornelis et Antoine Peeters, membres de la fabrique d'église, au nom de l'église St-Willebrord à Berchem, Corneille de Meyer et Michel Claessens, au nom de la table du St-Esprit, déclaraient que le chanoine Beyerlinck leur avait entièrement remboursé le capital de la rente, qui grevait sa propriété, et que sa succession ne leur était plus redevable de quoi que ce soit.

Derrière la propriété qui devaient, plus tard, former la partie principale de la maison de campagne *de Lintworm*, à l'ouest de la parcelle appelée *de Vier Winden*, était situé dans l'avenue St-Hubert, un terrain d'une superficie de 34 verges et 33 pieds. Henri van Berchem l'avait vendu à Antoine Couvreur. Mais celui-ci ayant, pendant six ans, négligé de payer l'intérêt de la rente qui le grevait, en fut dépossédé judiciairement. Le terrain fit alors retour à Antoine van

Berchem, fils d'Henri van Berchem. Celui-ci, le 9 juillet 1608, par l'entremise de son représentant, le procureur Adrien Bol-laet, le mit en vente publique. Il fut adjugé à Daniel van Ranst, pour compte des héritiers de Pierre Charles, pour la somme de 106 florins. C'était alors *een erve met de materialen, gronde ende toebehoorten*.

L'une des filles de Pierre Charles, Barbe Charles, devint propriétaire du terrain. Après son décès, ses héritiers, par l'entremise du notaire Louis Vanden Berglie, le transmirent le 20 juillet 1619, à Ferdinand Vanden Eynde qui l'incorpora, comme nous l'avons vu, dans la propriété adjacente.

Dans l'Avenue de la Chapelle, à l'Est du *Lintworm*, se ren-contrait une autre maison de campagne. Nous ne possédons pas les actes qui s'y rapportent, mais ceux des propriétés voi-sines nous permettent d'indiquer leurs premiers proprié-taires.

Quand en 1563, Henri van Berchem vendit à Jan Liefcrinck le terrain de l'avenue de la Chapelle, la propriété voisine appartenait déjà à Jean de Backere. Elle aboutissait à la Vieille route de Malines. Peu après, elle fut subdivisée en trois par-celles, comprises entre l'avenue de la Chapelle, la Vieille route et l'avenue St-Hubert. Celle du coin de l'avenue de la Chapelle fut vendue à Christophe Plantin, les deux autres, à M<sup>re</sup> Jacques Janssens et à Maximilien de Grande.

Nous ignorons la date exacte de l'achat fait par Plantin. Dans les archives de la famille, conservées au musée Plantin, il n'existe pas de renseignements à cet égard. On trouve sim-plement dans des comptes, qui doivent être assez bien posté-rieurs à cette acquisition, que Plantin paya, le 26 février 1581, à Jean Lermite, Louis Van Dalen, Louis Van Sonser et Jean Goyvaerts, la somme de 170 florins, formant le solde du capital de la rente de 24 florins, qui grevait le jardin de Berchem. Un

an plus tard, le 2 mars 1582, il payait à Gisbert Despomereaux, 377 florins et 13 patars. constituant le dernier quart du prix d'achat du jardin. Les détails de ce paiement sont assez intéressants, nous semble-t-il, pour que nous les reproduisons ici :

1582 Adi 2<sup>e</sup> Martij payé au S. Gysbrecht Pomereaux la somme de trois cents et septante sept florins et xiiij patars. lesquels sont p<sup>r</sup> le quart des 382 fl. et 8 patars. a acquiter d'ung Jardin achepté dudit de 21. verges 1/4 a 4 fl. 12 patars. la verge montant la somme de fl. 95. s. 12  $\frac{1}{2}$  dont le quart est de flor. 28 et 18 patars. lequel aquitant au denier seize monte la somme de flor. 382 s. 8 desquels ostant quatre florins et 15 p. le pontgelt qu'il fault payer. reste flor. 377 et 13 patars. lesquelz j'aij paijé au sudit Sr Gysbrecht Pomereaux mesmes en espèces suivantes :

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| P 143 philippe dalders . . . . .     | fl. 328 s. 18. |
| P 6 de sept florins ducats . . . . . | „ 42 s. —      |
| P 1 Angelot . . . . .                | „ 4 s. 15.     |
| P 1 daller de 42 patars. . . . .     | „ 2 s. 2.      |

Il m'a rendu deux patars . . . . . fl. 377 s. 15.

parquoy est le payé Sa . . . . . fl. 377 s. 13.

Item payé au notaire p<sup>r</sup> le pontgelt p<sup>r</sup> nostre part  
4 fl. 15 depuis ad 2<sup>e</sup> . . . . . fl. 4 s. 15.

Sa fl. 382 s. 8

Item p<sup>r</sup> la part du pontgelt dudit Pomereaux qu'il ne  
touche á nous payer aussi fl. 4 s. 15 et p<sup>r</sup> les lettres  
scabinales au notaire payé la somme de fl. 1 s. 10.

Val.  $\bar{u}$ , fl. 4 s. 15

fl. 387 s. 5<sup>(1)</sup>

(1) Archives plantiniennes, vol. LIX 25 v<sup>o</sup> et vol. LX 34 v<sup>o</sup>.

Nous sommes redevables de ces renseignements à M. Ary Delen, conservateur adjoint du Musée Plantin qui a bien voulu les rechercher pour nous.

Plantin se bâtit sur ce terrain une maison de campagne qu'il entourait d'un jardin.

Il l'occupait peu après et y offrit même, en des circonstances tragiques, l'hospitalité à des amis. C'est ainsi qu'une note, rédigée dans le livre de caisse de 1571, par Jean Moretus, nous apprend qu'un artiste, le graveur Pierre Vander Heyden, dit Ameriga, habitait à cette époque la campagne de Berchem. On assure que celui-ci y aurait péri tragiquement, tué par des soldats espagnols. (1)

Nous ne trouvons pas trace de ce bien dans le testament de Plantin. Le grand imprimeur était mort le 1<sup>er</sup> juillet 1589, et sa fille Martine Plantin, femme de Jean Moerentorf, hérita de la propriété de Berchem. Quand le 12 septembre 1614, elle fit, de son vivant, le partage de ses biens entre ses enfants, elle se réserva la jouissance de la campagne. L'acte qui énumère les biens partagés, porte en effet, cette restriction : *uytgenomen eenen speelhoffte Berchem ende riende haeffelycke goederen dienende tot huysraet die sy blyft behouden.* (2) Il est à noter que déjà en 1597, les actes renseignent qu'un mur mitoyen existait entre la propriété de Plantin et le *Lintworm*. Martine Plantin mourut le 17 février 1616. La campagne échut alors à son fils Jean Moerentorf ou Moretus, qui décéda le 11 mars dans son imprimerie de la rue des Peignes, *In den Gulden passer*. Il avait épousé Marie De Swert. Celle-ci lui survécut jusqu'au 7 mai 1655. Le partage de ses biens eut lieu le 20 décembre de la même année, entre ses trois enfants survivants : Jean Moretus, Marie, qui épousa Jean de la Flie, négociant, et Balthasar Moretus, qui dirigea

(1) Archives plantiniennes. (Vol. XXIX fol. 26). Renseignement, fourni par M. A. Delen.

(2) Vander Straelen. Geslagt lyst. — Max Rooses. Christophe Plantin.

l'imprimerie paternelle. A ce dernier échut la campagne. Voici comment elle est décrite dans l'acte de partage : *Eenen speelhoff ende allen den toebchoerten gestaen ende gelegen tot Berchem, commende oest aen sheeren straet ende noort de capel straele.*

A l'ouest de la propriété, qu'occupèrent plus tard le D<sup>r</sup> Marquis et le chanoine Beyerlinck, se trouvaient différents lots de terrain peu importants, qui furent vendus à de petits propriétaires. Au XVI<sup>e</sup> siècle, contre la route de Berchem, le terrain, sur lequel s'élevèrent diverses petites maisons, appartenait à Jacques Sanglier. D'autre part, la propriété contiguë à celle de Jean Goitsbergen, plus tard au D<sup>r</sup> Marquis, était divisée en deux lots qu'avaient achetés respectivement, ducôté de l'avenue de la Chapelle, Jacques Galant, et du côté de l'avenue St-Hubert, Pierre Raeymakers. Ils les possédaient déjà en 1567 et les détiennent encore en 1630. Au décès de ce dernier, le bien passa à Jean Teller. Plus tard, de 1656 à 1682, nous les trouvons en possession des héritiers d'Eloi Van Veersen.

Entre les deux propriétés, joignant les deux avenues, se trouvait une étroite bande de terrain. Henri van Berchem l'avait vendue le 14 octobre 1563 à Louis de Traisigny, passementier, *passemment wercker*, moyennant le paiement d'une rente annuelle. Toutefois, par acte passé le 7 mai 1586, par devant les hommes de fief de la Cour censale de Berchem, Pierre Van Stockem et Laurent Verhoeven, Marguerite vanden Werve, veuve d'Henri van Berchem consentait à annuler l'hypothèque qui grevait ce bien et à décharger de Traisigny du paiement de l'intérêt annuel : *gecasseert, doot ende te nyette gedaan heeft, casseerde, dede doot ende te nyet midts dese alsulcke erfpenningen daer mede wylen myn heer van Berchem terre gegeven heeft cen stuck erren.*

Louis de Traisigny, de Traisignies, ou mieux, comme ses descendants orthographièrent leur nom, de Trazignies, qui avait épousé Quintine Remy, native de Ghlin (Hainaut), décéda avant 1594.

Enfin, le petit lot de terrain, situé dans l'avenue St-Hubert, qui portait le nom de *de Vier Winden*, et qui plus tard aussi fut incorporé dans le *Lintworm*, appartenait, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à Gérard de Jode. Celui-ci acquit aussi le lot voisin, joignant sa propriété à l'Est, et qui lui fut vendu par Jean Vande Poele. Dès 1613, ces deux lots étaient échus aux héritiers de Gérard de Jode.

Actuellement le terrain, qui autrefois constituait le *Papen moer*, est devenu un véritable quartier urbain, coupé par de nombreuses rues, le long desquelles s'élèvent partout des maisons bourgeoises. Il est presque impossible de se figurer la physionomie qu'il devait avoir au XVI<sup>e</sup> siècle. Par-ci par-là subsistent, cependant, encore les derniers vestiges, transfigurés et amoindris, des nombreuses maisons de campagne qui, il y a demi-siècle, se rencontraient si nombreuses dans cette partie du territoire de Berchem. L'une après l'autre, elles ont été morcelées ; les futaies riantes qui les embellissaient, ont été abattues, et le terrain qu'elles occupaient, a été morcelé. Nous ne pouvons les décrire toutes ici. En quelques mots, rappelons le souvenir de quelques unes d'entre elles.

En face de la Pépinière s'en rencontrait une, dont le nom évoquait le souvenir de la chapelle de la Ste-Croix, qui primitivement, s'élevait en cet endroit. Quelque vieille estampe, que nous ne connaissons plus, avait sans doute permis de se former une idée de l'aspect de cet ancien lieu de pèlerinage. Cette campagne, qui fut vendue en 1736, consistait en : *eenen schoonen grooten hoff van plaisantie beplant met alle soorten van uytmuntende vrucht boomen .. met huysinghe hebbende*



*differentie camers ende vertrecken genaempt het Cruys inde dry linden gestaen tot Berchem recht over de handt aen het stads justicie veldt.*

Voici, d'après un acte de 1755, la description d'une auberge qu'à cette époque, occupait la veuve de Pierre Van Gansen et qui devait être voisine de la précédente propriété : *Eene schoone groote en welgelegen huysinge ende affspanninge met hore, diversche schoone camers, stallinge, rontsomme in syne mueragien, genaemt den Corneyne bergh gestaen en gelegen binnen de heerlyckheyt van Berchem tegens over de Handt, dicht tegens deser stadts justitie veldt.*

Ce n'était, du reste, pas la seule grande auberge qu'on rencontrait dans ces parages. Il en existait une seconde, voisine de la précédente, mais située de l'autre côté de la granderoute.

Le 20 février 1789, Jean Altermans et Anne-Marie Marissen, vendaient à François-Augustin Steirlinckx et Marie-Thérèse Mertens, sa femme, *eene seer groote steene huysinghe met keuken, kamers, solder, kelder, stallinge, weerdrimme, hore, gronde ende allen den toebehoorten, genaemt het Lammeken in den Vogelensangh ende als nu de Dry koningen gestaen ende gelegen rechts buyten de Hand deser stadt alhier onder Berchem naest de huysinghe het Vercæken daer af gesepareert met den hof paelende aan derre van d'heer J. J. Wilmars genaemt den Valck, zuyt de heirbane ofte steenwegh.*

Un ouvrage, publié au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par Le Poitevin de la Croix, *l'Almanach d'Anvers et du département des Deux-Nèthes pour l'an MDCCCIX*, décrit le territoire de Berchem. Il est peut-être intéressant de reproduire quelques extraits qui se rapportent directement au terrain, qui fut autrefois le *Papen moer*. Voici ce que consigne l'écrivain français : « Nous n'avons connaissance d'aucuns vestiges d'antiquité dans cette commune ; car on ne peut considérer comme tels les fonda-

tions d'anciens bâtiments, qu'on a trouvées dans le jardin du château, ni les restes d'une chapelle, que l'on voit à l'angle que la chaussée de Malines fait avec Capellen Iye.» Plus loin, énumérant les chemins et les routes qui traversent le village, il cite entre autres : « La grande route ou Chaussée de Malines, traverse Berchem. Les principaux chemins ruraux sont : au sud le vieux chemin de Malines, *de oule mechelsche baen* ; il commence à la grande route, passe à côté du cabaret des Trois-Coins, et va rejoindre la Chaussée de Malines au Luyt-haegen. Le chemin, qui commence à la grande route, entre l'ancienne chapelle et la compagne de M. Serrure, à l'angle qu'il forme, avec Cappellen Iye. Celui qui longe la Pêpinière, *galge-velt*, et la campagne de M. Werbrouck-Peeters. Capellen Iye, qui communique du vieux chemin à la chaussée de Malines. Un autre chemin parallèle donne la même communication et traverse le chemin intermédiaire. Un autre, qui conduit de ce dernier au vieux chemin de Malines. Le chemin qui de la chaussée, près de l'église, communique avec le précédent et celui de Wilryck. Celui du moulin, qui donne les mêmes communications. Depuis longtemps, on désirait que le chemin, toujours rempli d'eau en hiver, fut réparé : «M. le Maire et les propriétaires des terres voisines se sont rendus à ce vœu et procureront aux habitants de Wilryck et de Berchem, les avantages d'une communication facile, dont ils étaient privés pendant une partie de l'année». On reconnaîtra facilement dans cette énumération, le tracé des rues qui aujourd'hui, occupent l'emplacement des anciens chemins de 1809. On pourra, en même temps, constater que, depuis un siècle, l'état de la voirie dans ces parages, s'est quelque peu modifié à son avantage.

Enfin, dans un dernier paragraphe. Le Poittevin de la Croix énumère les différentes maisons de campagne, qu'on ren-

contre dans les divers quartiers de la commune : « Presque toutes les maisons de campagne, écrit-il, ont des avenues et des promenades charmantes, ornées de bosquets et de jardins parfaitement soignés, où l'on trouve tous les arbres exotiques naturalisés dans le nord de la France, et des serres qui contiennent, en grand nombre, les arbustes et les plantes que la rigueur du climat repousse. Les unes sont la résidence pendant la belle saison, des grands propriétaires, les autres, situées dans le village et plus resserrées, sont des retraites non moins agréables, où les habitants d'Anvers vont passer le tems que leurs occupations leur laissent libre. Les principales maisons de campagne sont : ..... Rue de la Chapelle, celles de MM. Van Pruyssen, Van Geetruyen, Van Lancker et Serrure ... de M. Werbrouck-Peeters à la Pépinière ». A propos de cette dernière, un renseignement complémentaire est consigné : « M. J<sup>n</sup> Werbrouck a auprès de la campagne de M<sup>r</sup> son père une distillerie de grains et une brasserie qui méritent la réputation dont elles jouissent ».

Après cette réclame, l'auteur ajoute un dernier mot consacré aux guinguettes, qui florissaient dans ces mêmes parages. Il croit, pour éviter tout reproche, devoir les citer ; nous ne pouvons que suivre son exemple. « Nous encourerions un juste reproche, si nous ne faisons pas mention des estaminets ou cabarets, et sur tout de celui des *Trois Coins*, et d'un autre connu sous le nom de *Ma Campagne* ; c'est là où tous les jours de fête et de repos se rendent, en grand nombre, les habitans et les personnes qui, après avoir parcouru les promenades charmantes que forment les rues de Berchem et de St-Laurent, ont besoin de repos ou de rafraichissements : on y donne à certaines époques des bals champêtres qu'on assure être gais et très agréables, mais particulièrement aux deux kermesses, qui sont fêtées, la petite, le premier dimanche du mois

de mai, la grande, le premier dimanche après la St-Jean».

Des bals champêtres il n'existe plus que le souvenir, qui chaque jour s'affaiblit ; les *Trois Coins*, à la vérité, modernisés, subsistent encore, dernier témoin d'une époque qui déjà appartient à l'histoire ; quant aux promenades charmantes formées par les rues de Berchem et de St-Laurent, on les chercherait vainement, aujourd'hui, au milieu de quartiers qui n'ont plus rien d'agreste.

Dans sa *Geschiedenis der gemeente Berchem*, J.-B. Stockmans, qui ne fournit aucune indication au sujet du *Papenmoer*, donne cependant quelques détails relatifs à certaines propriétés, qui existaient sur son emplacement. Il s'occupe surtout de la belle campagne, appelée *La Sirène*, qui englobait presque tout le terrain compris entre les rues qui, actuellement, portent les noms d'avenue du Prince Albert, rue de la Pépinière et avenue Legrelle. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle appartenait au compte de Proli, directeur de la Compagnie des Indes. L'administration municipale de la commune la prit en location en 1776, pour y tenir ses réunions. Les créanciers du comte de Proli la firent vendre en 1806. Elle fut acquise par Joseph Werbrouck-Peeters. Nous en avons déjà fait mention plus haut. Celui-ci la céda, en 1817, à Elisabeth Dirven. Peu après, elle passa à la famille Coosemans, qui la vendit, en 1854, à Jean-Baptiste Van Gend. Celui-ci avait épousé Fanny Vervoort. Après le décès de cette dernière, ses enfants, lors du partage de ses biens, vendirent la campagne, en 1880, à J. B. von der Becke. Le nouveau propriétaire mit le bien en exploitation, le divisa en parcelles, sur lesquelles s'élevèrent les nombreuses maisons qu'on y voit aujourd'hui.

A part cette campagne, J.-B. Stockmans, ne fournit qu'une brève indication des autres propriétés un peu importantes,

qu'on retrouvait dans ce voisinage. C'est dans l'avenue de la Chapelle, la campagne de M. Legrelle Dhanis avec ses collections horticoles, puis dans la même rue, les campagnes de MM. Meeus et Wilmot, et plus au sud, la campagne de M. Delescluze, qui autrefois avait appartenu à la famille Werbrouck.

Dans son ouvrage, le même écrivain reproduit des extraits du rôle dressé en 1570, pour la perception du 100<sup>e</sup> denier. On y trouve l'indication et le nom de toutes les maisons de la commune. On y relève ainsi mention de celles qui bordaient la chaussée et l'avenue de la Chapelle, mais ce sont uniquement des auberges et de modestes habitations, qui alors s'élevaient surtout le long de la première de ces rues et qui presque toutes ont disparu sans laisser de traces.

Il nous faut, cependant, encore mentionner, malgré la date récente de son édification, la Basilique et le monastère des Filles du Cœur de Jésus, situés avenue de Mérode. Ces religieuses grâce aux dons généreux recueillis dans le pays tout entier, purent acquérir en cet endroit un vaste terrain. En 1875, le jour de la fête de la Nativité de la Vierge, fut solennellement posée la première pierre de leur chapelle et la dédicace en eut lieu le 17 août 1878. Les plans de cet édifice furent conçus par les architectes Bilmeyer et Van Riel. Les peintures murales qui en décorent l'intérieur, sont l'œuvre de Anthony. (1).

Berchem possédait anciennement un pilori et un lieu de supplice. S'il faut en croire un plan gravé en 1578, par P. Strynen, ce dernier aurait été situé en bordure de l'ancien chemin de Malines, entre la rue St-Hubert et la rue de l'Eglise.

(1) Mgr. Vanden Berghe. La première basilique du Sacré-Cœur à Berchem. Il existe quatre éditions de cet opuscule.

Cette opinion ne concorde pas entièrement avec les renseignements fournis par J.-B. Stockmans, qui le place non loin de l'ancienne chapelle de la Sainte-Croix. Il fait mention d'un acte scabinal, datant d'environ l'année 1615, dans lequel il est question d'*cen stuk erve daer yertyts de oude justitie op heeft gestaen, geleghe te Berchem, oost een deels het straetken loopende op het capelleken van de zelve oude justitie*. Nous nous demandons s'il s'agit bien ici de la chapelle Ste-Croix, et non pas d'une petite chapelle qui, autrefois, aurait existé sur le champ de supplice même, comme le texte le fait supposer. Puis, de quelle ruelle s'agit-il? Dans ces parages il n'en existait alors qu'une seule, celle qui, partant de la petite place, contre la chaussée, où s'élevait la chapelle de la Ste-Croix, et qui, coupant les avenues de la Chapelle et de St-Hubert, aboutissait à la rue de l'Eglise. Mais cette ruelle est postérieure à la création de ces avenues et on n'en trouve nulle mention dans les actes du XVI<sup>e</sup> siècle. Il nous faudrait donc une indication plus positive avant de pouvoir certifier l'existence sur le territoire du *Papen moer*, de l'*oude justitie*, de Berchem.

Encore un mot au sujet de l'emplacement de la primitive chapelle Ste-Croix. Dans la brochure, reproduisant le texte d'une intéressante conférence, donnée en 1909 en la maison communale de Berchem, par M. Charles Van Nyen, conseiller provincial (1), nous lisons que cette chapelle était située entre l'ancienne chaussée de Malines (la Vieille route, récemment devenue Avenue Général Lemans) et la Pépinière (Galgeveld), devant l'auberge des Trois-Coins, à l'endroit où aujourd'hui existe une petite place ou carrefour, dans lequel aboutissent les rues de la Pépinière, Karel Ooms, ainsi que les

(1) Berchem in 't verleden en Berchem in de toekomst.

avenues Général Leman. de Mérode et Prince Albert. Nous croyons cette supposition, qu'aucun document, ni aucune tradition ne corrobore, peu justifiée. A la brochure de M. Van Nyen est joint un plan de Berchem en 1650. C'est la reproduction d'un fragment de la carte du marquisat du Saint-Empire, dressée en 1662, par Pierre Verbiest. La chapelle y est encore clairement indiquée. Elle s'élève en bordure de l'avenue du Prince Albert actuelle, à peu près au milieu du bloc de terrain, qui s'étend depuis l'avenue Legrelle jusqu'à la rue de la Pépinière. Une propriété avec bâtiments et jardin sépare cet emplacement de cette dernière rue. Dans sa brochure, consacrée à l'histoire de la chapelle, P. D. Kuyl accepte comme exacte, l'indication topographique fournie par la carte de Verbiest et ajoute : « Il y a déjà longtemps que l'oratoire n'existe plus ; mais sur son emplacement, où, à quelques pas de là, nous trouvons, au coin d'une maison de campagne, une ancienne statue en pierre de la Sainte-Vierge, dont l'enfant est brisé. Cette statue est placée dans une niche, au-dessous de laquelle on voit une pierre commémorative, avec cette inscription : 1690 — *Ave Maria.* » (1)

Or cette statuette, que nous nous rappelons fort bien avoir longtemps encore vue, était placée dans une niche d'un pavillon, dépendant d'une petite maison de campagne et s'élevant au coin de la rue du Robinet (avenue du Prince Albert) et de l'avenue Legrelle.

Les actes que nous possédons dans nos archives, ne nous permettent pas de fournir de plus amples indications au sujet des propriétés qui se constituèrent à l'emplacement de l'ancien *Papen moer*. Nous pourrions probablement, par de nouvelles

(1) D. Kuyl. Notice historique sur les chapelles de l'Ouden God, Vicux-Dieu à Mortsel et de la Sainte-Croix à Berchem-lez-Anvers.

recherches, nous procurer, à leur sujet, des détails complémentaires. Il nous paraît néanmoins que ceux que nous avons fait connaître dans cette étude, suffiront pour rappeler le souvenir d'un ancien territoire de la banlieue d'Anvers, dont le nom même était oublié, et pour appeler l'attention sur une intéressante spéculation immobilière, dirigée par un des membres de l'une des plus puissantes familles patriciennes anversoises.

Octobre 1915.

FERNAND DONNET.

---



## Notes au sujet du mobilier de l'ancienne abbaye cistercienne de Saint-Bernard sur l'Escaut.

---

L'exposition rétrospective d'art religieux, organisée à Bois-le-Duc en 1913, a attiré l'attention sur quelques statues en chêne, prêtées par la fabrique de l'église paroissiale de Wouw près Roosendaal et provenant de l'ancienne abbaye *Sanctae Mariae Virginis loci sancti Bernardi ad Scaldim*.

La sécularisation du monastère et la dispersion des moines à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle eurent pour conséquence la vente du mobilier. Des églises d'Anvers en achetèrent une partie ; des tableaux furent confiés à la garde des trappistes de Westmalle ; d'autres toiles ainsi que les stalles du chœur des moines et plusieurs cloches furent transportées en Hollande par les moines de Saint-Bernard, qui émigrèrent dans ce pays. Vers 1830, quelques-uns d'entr'eux vinrent se fixer en Belgique, à Bornhem, sous la direction d'un religieux de l'ancien monastère.

L'abbaye de Bornhem est de construction assez récente ; on y conserve peu de souvenirs du monastère de Saint-Bernard ; mais la bibliothèque et les archives anciennes présentent de l'intérêt ; plusieurs registres de la chronique ont été conser-

vés et fournissent de précieux renseignements, notamment au sujet des dates d'exécution et des noms des sculpteurs de la majeure partie du mobilier du XVII<sup>e</sup> siècle. Au point de vue iconographique, l'étude de la statuaire des stalles souève des problèmes intéressants.

\* \* \*

Fondée, d'après la tradition, en 1232, à Vremde, sur une terre donnée à Guillaume de Bruxelles, abbé de Villers, par Henri III le Magnanime, duc de Brabant, l'abbaye Sainte-Marie, dite de Saint-Bernard, fut transférée à Hemixem sur l'Escaut, en 1217, et dévastée par les Calvinistes en 1566 et 1582.

En 1612, Jean Malderus, évêque d'Anvers et abbé commandataire de Saint-Bernard, entreprit la reconstruction du monastère; dès 1616, les moines y rentrèrent et consacrèrent cet événement par le chronogramme : *reDVCTI sVMVs*, dont on doit apprécier la concision et la clarté.

L'autel majeur de l'église abbatiale date de l'année de la rentrée des religieux; ainsi l'atteste la chronique, en 1665; *altare majus ab anno 1616 usque ad annum 1665 erat ligneum*

A cette date, l'abbé Joannes van Heymissen fait enlever les parties décoratives de l'autel et les vend, ainsi qu'un tableau de Rubens, aux marguilliers d'une église paroissiale d'Anvers, *matriculariis cujusdem ecclesiae parochialis Antwerpiae*; la chronique ne cite pas le nom de l'église.

Heymissen vendit le maître-autel dans l'espoir de le remplacer par une œuvre meilleure, *spe melioris*, dit le chroniqueur; il confia à Henri Verbruggen le vieux (1655-1725), sculpteur anversois, le soin d'exécuter le nouvel autel, *nova stylobata ex marmore nigro et albo perpolito, opere plane magnifico*.

Mais bientôt d'autres dépenses s'imposèrent à l'abbé; et

l'œuvre entreprise dans des proportions trop onéreuses dut être interrompue, en 1677, à la hauteur correspondant à la base des colonnes ; l'exécution du plan fut néanmoins poursuivie, à l'aide de toile peinte, dans l'attente de temps meilleurs ; on plaça au centre un tableau, *la Présentation de la Vierge*, par Erasme Quellin, *famosum Apellem Antwerpiensem Erasmus Quelliamum*.

Ce maître-autel fut transformé et complété en 1726 ; la tombe ainsi que les parties latérales furent conservées, mais relevées de plusieurs pieds. Le groupe de la Vierge et des anges est en marbre ; il en est de même des statues de saint Benoit et de saint Bernard.

Le nouvel autel fut achevé le 17 avril 1729 ; il était l'œuvre de Guillaume-Ignace Kerrickx, fils de Guillaume, dit le vieux, de Termonde (1652-1719), qui exerça une grande influence et forma de nombreux artistes à Anvers ; il y passa sa vie et travailla pour la plupart des églises de cette ville.

Guillaume-Ignace naquit à Anvers le 22 avril 1682 ; il fut doyen de la Gilde de Saint-Luc en 1718-19 et 1723-24 ; il mourut en 1745 et fut à la fois peintre, sculpteur et architecte. (1)

Le bas-relief central en marbre blanc (la Dernière Cène) et les huit anges qui décoraient les parties latérales inférieures de l'autel, furent sculptés par Henri-François Verbruggen, fils de Pierre et de Cornélie Quellin, né à Anvers en 1655 et y décédé le 12 décembre 1724 ; ses œuvres sont nombreuses et ornent plusieurs églises d'Anvers, Malines, Gand, Bruges, Louvain, Grimberghen, etc. (2)

En 1802, après la sécularisation de 1797, imposée par le

(1) Voir notices sur ces deux artistes, dans *Het jongstich versaem des Violieren*, par F. Donnet. (Publication des Antwerpsche bibliophilen.) Buschmann, 1907.

(2) Voir Donnet, *op. cit.*

régime français, le maître-autel fut acquis, en vente publique, par Georges Palandi, d'Aix-la-Chapelle ; celui-ci le recéda, le 2 octobre 1803, au général Lapalière qui, à son tour, le vendit, en 1804 ou 1805, à l'église Saint-André d'Anvers, au prix de 200 louis d'or.

La chronique du monastère note que les fabriciens ont erronément allégué le consentement de l'abbé pour cette aliénation ; d'une note manuscrite du prélat, trouvée dans ses papiers, il résulte que jamais il ne consentit à vendre quoique ce soit ; sans doute, les fabriciens ont-ils tenté d'excuser, par cette affirmation, un achat que réprouvait leur conscience.

D'après P. Visschers, (1) l'autel fut inauguré le 25 mars 1809, par De Meulder, curé de Saint-André. Le même auteur signale des modifications à la disposition que présentait l'autel dans l'abbatiale de Saint-Bernard. Trachez en fit un dessin conservé aux archives de l'église Saint-André ; à l'abbaye de Bornhem, un tableau provenant de Saint-Bernard, reproduit également l'autel, tel qu'il existait autrefois ; de l'examen comparatif, il résulte que l'autel actuel est moins développé en largeur et que quelques anges ont été déplacés.

\* \* \*

La chronique signale, en 1672, que la chaire de vérité, exécutée quatorze ans auparavant, vient d'être détruite par un incendie ; en 1713, elle mentionne le placement d'une nouvelle chaire de vérité, due au ciseau de Michel Vervoort le vieux, né à Anvers le 3 janvier 1676 et y décédé le 6 décembre 1737 ; il eut pour maître Henri Cosyns, sculpteur anversoïis, mort à Bruxelles, le 4 septembre 1700.

(1) *Geschiedenis van St-Andries kerk te Antwerpen, sedert hare opkomst tot den huidige dag.* Antwerpen, z. j.

Cette chaire fut vendue à l'église Notre-Dame d'Anvers, en 1804; le pied est décoré de quatre statues de femmes, figurant les quatre parties du monde; sur la cuve, les emblèmes des quatre évangélistes alternent avec des bas-reliefs représentant le Christ, la sainte Vierge et saint Bernard, le promoteur des Cisterciens.

De style médiocre, la chaire a des escaliers à double volée, à angle droit; les rampes, en haies factices, sont fixées à des troncs d'arbres servant de perchoirs à des oiseaux divers; le symbolisme est sacrifié à l'ornithologie, au détriment de l'art

\* \* \*

Le banc de communion, placé en 1752, fut vendu à l'église Notre-Dame d'Anvers, le 16 janvier 1801; la chronique du monastère omet le nom du sculpteur comme tous autres détails.

\* \* \*

Le 16 août 1713, le chroniqueur constate l'achèvement du vestibule de l'église, orné de colonnes cannelées, des statues des Évangélistes et d'autres ornements dus au ciseau de Guillaume Kerricx le vieux, né à Termonde, en 1652, décédé à Anvers, en 1719; le moine écrivain vante la splendeur de cette partie du temple, *templi nostri vestibulum conspicuum et illustre*.

Le même Kerricx fit également trois confessionnaux avec siège et dossier au centre; ils étaient placés au côté Nord de l'église entre le vestibule et la clôture du chœur; en face d'eux, les trois autres confessionnaux, placés au côté Sud, furent exécutés par Michel Vervoort (1667-1757); *tres speciosas sedes confessionnales cum scammis et dorsalibus mediis a parte*

*boreali ecclesiae inter vestibulum proedictum et cunctos, quibus seculares e choro nostros arcentur extra majores solemnitates. Tres reliquae sedes confessionnales australes sunt adinventae et perfectae a D<sup>o</sup> Vervoort.*

En 1797, mention est faite, dans un autre registre du monastère, d'un septième confessionnal. placé dans le transept vis-à-vis d'un petit portail orné d'un bas relief.

En 1804, les six confessionnaux furent vendus à l'église Notre-Dame d'Anvers; la chronique ne les décrivant pas, leur identification est malaisée parmi tous ceux qui se trouvent dans ce temple. S'agit-il des confessionnaux adossés à la clôture du chœur ou de ceux placés dans quelques-unes des chapelles du pourtour de la cathédrale? Nous n'avons pu solutionner cette question.

\* \* \*

Dans le mobilier de l'abbatiale Saint-Bernard, que dispersa la Révolution française, les stalles du chœur occupaient la première place, justifiée par leur importance, la beauté de leurs lignes et la valeur des statues qui les décorent.

Une première série de stalles est signalée dans l'*Obituarium* (n<sup>o</sup> 233, p. 19); on y lit que l'abbé Pierre de Breda (1431-1453) célébra la première messe dans la nouvelle église le 13 septembre 1444, soit 114 ans après la pose de la première pierre; il acheva l'église depuis le maître-autel jusqu'à la chaire de vérité et fit exécuter la toiture, les voûtes, les vitraux des fenêtres, la tour et les stalles; l'énumération est faite dans cet ordre; *sub abbate D<sup>i</sup> Petri de Breda (1431-1453) a<sup>o</sup> 1444 13 sept. in nova ecclesia primam missam celebravit, post primam lapidem positum et centum et quatuordecim annis, ipse abbas ecclesiam a summo altari usque ad suggestum compleverat*

*curans lectum, testudinem, vitrum in fenestris, turrim super imponi et sedilibus ornari.*

En 1658, le chroniqueur signale l'achèvement de stalles par les soins de l'abbé Judocus Gillis; elles comprenaient 42 sièges de rang supérieur et autant pour le rang inférieur.

En 1672, la chronique fait mention de l'incendie du 17 septembre, au cours duquel furent anéantis les 84 stalles, la chaire de vérité, la grande croix triomphale, l'orgue, les confessionnaux, des tableaux précieux, dont quelques-uns dus au pinceau de Ant. Van Dyck, des antiphonaires manuscrits sur parchemin, presque tous détruits: *A° 1672 17 sept. octaginta quatuor pretiosa sedilia, suggestus, ingens crux adeo imminens, organum, sedes confessionnales, sanctorum imagines picturaeque pretiosae, etiam Antonii Van Dyck penicillo factae, igne consummuntur uti et inestimabiles illi sacri codices chorales in charta pecorina manu exaratae, paucis totum ereptis.* (Sum. P. 1 Ms. 229, p. 70).

Dès 1677, des stalles sont refaites en bois de tilleul: *ex assere tiliaceo*. Sans doute n'étaient-elles que provisoires; car dès 1690, l'architecte anversois Jean Balthazar Bouvart, (+ 1693) fournit les dessins de nouvelles stalles, dont on entreprit sans retard l'exécution (1); les statues et toute la sculpture ornementale furent l'œuvre des éminents sculpteurs anversois Quellin et Willemsens, *statuas et reliqua sculptilia insignes sculptores antwerpienses Quellinus et Willemsens addiderunt* (Obit. p. 41, Ms 233). Ces stalles furent achevées en 1699; on y comptait vingt-huit statues, dont quelques-unes, probablement huit n'étaient pas dues à ces deux maîtres.

Le registre 229 (pars II, p. 132) signale vingt huit statues en

(1) J.-B. Bouvart était le frère d'un moine de Saint-Bernard, qui, au cours de cinquante années, fut le rédacteur de la chronique de l'abbaye.

ped, *28 ille stantes figuræ, per paucis tamen exceptis, elaboratæ a Quellino et Willemsens* ; et le registre 233 porte le nombre de vingt statues à l'actif de ces sculpteurs.

Tout le reste du décor des stalles et du chœur est l'œuvre d'Henri Verbruggen le jeune et d'autres artistes (ms. 229, pars, II, p. 121), tels que Cuypers né en 1793 et mort nonagénaire, Petrus De Can d'Allost et Jean-Baptiste de Medicis d'Anvers.

D'après Georges Galland<sup>(1)</sup>, ces stalles de style baroque dateraient de 1680 à 1699, auraient coûté 26 000 florins et témoigneraient de la richesse du village de Wouw ; l'auteur ignore les dates et la provenance de cette œuvre ; son témoignage est sans valeur.

La chronique signale que vingt-huit statues ornaient les stalles : huit figures de femmes symbolisant des vertus, vingt d'hommes représentant des saints cisterciens, *viginti sanctorum sacri instituti nostri quasi spirantes imagines*.

La dépense occasionnée par ce travail est consignée dans la chronique : *si odeum et organi capsam cum suo ornatu ab eodem artifice Bouwartio delineata junxeris, sedilia ista constiterunt decem millibus octingentis quadraginta sex florenis cum quinque assibus* ; en comprenant dans la dépense la tribune et le buffet d'orgues, dessinés également par Bouvard, les frais des stalles comportent 10,846 florins et cinq sous.

Dans leur voyage littéraire, Martène et Durand<sup>(2)</sup> signalent avec admiration l'abbaye Saint-Bernard ; ils vantent sa situa-

(1) Cfr. GALLAND. Geschichte der holländische baukunst und bildnerei in zeitalter der Renaissance der nationalen blühe und der klassicismus. Frankfurt, Keller, 1891.

(2) MARTÈNE et DURAND. Voyage littéraire de deux religieux de la congrégation de Saint-Maur. Paris. 1717.



tion pittoresque, sa richesse, l'agrément des jardins, la beauté de l'église : « Les chaires du chœur, écrivent-ils, sont d'un bon goût; il y a au-dessus des stalles de deux à une, la figure d'un saint au naturel très bien travaillée... Tout est beau dans cette maison ».

Le régime français dispersa ces œuvres d'art; les stalles partagèrent le sort du maître-autel, des confessionnaux, des lambris, de la chaire de vérité. On les transporta à Anvers après les avoir complètement démontées; d'après J. B. Krüger, (1) elles furent transportées en Hollande, d'abord à Gestel, ensuite à Wouw. Ces renseignements ne concordent pas complètement avec ceux que fournissent les archives de l'abbaye de Bornhem. A la date du 13 avril 1797, un registre signale qu'après enlèvement préalable des statues, la boiserie des stalles aurait été vendue sur place.

Quoiqu'il en soit de ces deux versions, les stalles de l'abbaye Saint-Bernard se trouvent, depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en Hollande, dans le chœur de l'église de Wouw près Roosendaal.

Cette église a trois nefs, un transept et un chœur allongé, qui paraît de construction plus récente que le restant de l'édifice; celui-ci paraît dater de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou, plus probablement, de la première moitié du XVI<sup>e</sup>; il est construit en briques avec chaînages en grès; une grosse tour s'élève à l'ouest. En dehors des autels, le mobilier est, en majeure partie, d'origine cistercienne, attestée par le costume des moines représentés, notamment la chaire de vérité, plusieurs médail-

(1) J. B. KRÜGER. Kerkelyke geschiedenis van het bisdom van Breda.

lons, deux confessionnaux et les stalles ; celles-ci sont le morceau capital. (1)

On y compte cinquante-huit sièges répartis en nombre égal et en double rangée de part et d'autre du chœur ; aux quatre extrémités, la stalle présente une importance double des autres : pour les deux les plus rapprochées de l'autel, le prie-Dieu est placé dans le prolongement du rang inférieur des stalles ; pour les deux situées à l'entrée du chœur, l'espace est plus restreint par le fait que les stalles basses sont prolongées devant le prie-Dieu. Au rang supérieur, il y a quatorze stalles ; le rang inférieur en compte treize, divisées en trois séries par deux entrées donnant accès au rang supérieur.

Les stalles, faites de chêne, sont séparées par des jouées à têtes d'anges de types variés ; pas de miséricordes sous les sièges, mais une ornementation simple et exécutée avec grand soin. Le dossier ou dorsal est très élevé et divisé en sept parties par des colonnes supportant un entablement ; chacune de ces divisions correspond à deux stalles hautes et contient, dans une niche rectangulaire, une statue en ronde bosse, haute d'environ 1<sup>m</sup>35. Le dorsal des quatre stalles des extrémités a plus d'importance ; aucune statue au centre, mais un médaillon en bas-relief décore la partie supérieure (Agneau de Dieu, l'Enfant Jésus sur la boule du monde, etc.) Devant chacun des pilastres latéraux du siège, une statue de femme est placée sur un piédestal engagé ; on en compte huit. Les jouées terminales du côté Ouest sont décorées de rinceaux gracieux ; la face extérieure des prie-Dieu antérieurs (probablement ceux de l'abbé et du prieur) est ornée d'un

(2) Un rang de stalles est reproduit dans les Documents classés de l'Art dans les Pays-Bas du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, par Van Ysendyck.

médailion rond avec buste d'abbé, reconnaissable à la croix pectorale.

L'aspect général est harmonieux et imposant ; l'ornementation est variée, mais sobre ; il y a souci d'art et non de virtuosité.

Les huit statues de femmes représentent des Vertus ; les quatorze statues d'hommes, des saints de l'ordre cistercien, suivant le témoignage de la chronique de l'abbaye. Toutefois celle-ci en fixe le nombre à vingt. au lieu des quatorze qu'on retrouve à Wouw ; nous y voyons la preuve que les stalles ont été diminuées pour s'adapter à la longueur du chœur ; la suppression de douze sièges, six de chacun des côtés, a entraîné celle de six statues, dont le sort nous est inconnu.

Le transfert a eu également pour conséquence un changement dans l'ordre des statues d'hommes ; sinon, comment expliquerait-on la place secondaire qu'occupent et saint Benoit, le patriarche des moines d'Occident. et saint Bernard, principal promoteur de la branche cistercienne de l'ordre ?

\* \* \*

Les huit statues de femmes mesurent environ 1<sup>m</sup>.40 en hauteur ; elles sont aisément identifiables. Celle de l'*Amour divin* est vêtue d'une robe courte à bordure brodée, en manière de rochet, sur la jupe longue ; elle tient un cœur dans la main droite ; la gauche porte le livre des Évangiles ; à ses pieds, un encensoir repose à terre.

*La Force d'âme* (fig. II) a la jupe ample, couverte d'un large peplum ; le corsage serrant, souligne les formes ; dans les cheveux, une couronne de lauriers est surmontée d'un diadème ;

la main gauche porte un réchaud ; la main droite tient une épée, dont la lame est brisée contre la garde.

*La Tempérance* (fig. III) d'allure mondaine, porte un costume ample, élégamment drapé ; sa main droite tient un mors et une bride ; la gauche, une palme.

Le chevalier Marchal (1) attribue ces trois statues à Louis Willemsens, né à Anvers, baptisé à Notre-Dame le 7 octobre 1630 et mort dans cette ville le 12 octobre 1702 ; il fut élève d'Artus Quellin le vieux et travailla en Angleterre, notamment pour Guillaume III ; on retrouve ses œuvres à l'église Saint-Jacques d'Anvers.

*L'Espérance* porte un costume analogue à celui de la Tempérance ; la main droite est libre ; la gauche tient un lys et s'appuie sur une ancre.

*La Prudence* est une œuvre remarquable par son élégance ; le costume est gracieusement drapé ; des feuillages se mêlent aux cheveux et la coiffure se complète par deux ailes fixées derrière la tête. La main droite tient l'épée ; la gauche, un serpent.

Au dire du chevalier Marchal, l'Espérance et la Prudence seraient dues au ciseau d'Artus Quellin le jeune, né à Saint-Trond en 1625 et décédé à Anvers le 22 novembre 1700 ; il reçut la bourgeoisie d'Anvers le 11 mai 1663, après avoir été admis à la gilde Saint-Luc dès 1650. Elève de son oncle Artus Quellin le vieux, il travailla avec lui à Amsterdam et ensuite à Rome, Florence et Turin ; à son retour d'Italie, il se fixa à Anvers ; on trouve ses œuvres dans plusieurs églises d'Anvers, notamment le mausolée Capello à Notre-Dame.

*La Chasteté*, amplement drapée, est une des plus remarqua-

(1) CHEVALIER MARCHAL. Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Bruxelles, Hayez, 1877.

bles statues de cette série ; une colombe est posée sur sa tête ; de la main gauche, elle tient une boule, tandis que la droite tient le manche d'un médaillon rond avec un œil posé en abîme. Les analogies de facture avec l'Espérance et la Prudence paraissent autoriser l'hypothèse d'une attribution à Artus Quellin le jeune.

*La Foi*, d'allure grandiose, porte un costume largement drapé ; elle tient les emblèmes connus, le calice dans la main droite, la croix et le livre des Évangiles dans la main gauche. Le chevalier Marchal attribue cette statue à Louis Willemssens, l'auteur de l'Amour divin, de la Tempérance et de la Force.

*La Charité*, également drapée, tient des deux mains, un nid avec un pélican et ses petits ; à côté d'elle, un enfant debout se blottit dans les plis de son manteau. D'après Marchal, cette statue serait l'œuvre d'Artus Quellin le jeune.

L'identification iconographique de ces huit statues de vertus, est aisée à déterminer ; les emblèmes sont conformes à la tradition des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Ils se sont maintenus après le Concile de Trente, alors que l'iconographie des saints et saintes subissait une transformation importante ; au XVII<sup>e</sup> siècle, l'artiste n'a plus le souci de la tradition de la piété populaire ; il omet ces accessoires, parfois puérils il est vrai, qui distinguaient, à première vue et sans recherche, un saint d'un autre.

L'identification des statues des stalles de Wouw offre, à cet égard, une grande difficulté ; les emblèmes sont vagues et n'autorisent que des hypothèses dans le champ étendu des saints cisterciens ; la chronique dit expressément : *Viginti sanctorum sacri instituti nostri quasi spirantes imagines*. La liste des saints de l'ordre de Cîteaux est longue, comme

en témoigne le calendrier dressé par un moine de Bandeloo en 1636. (1)

En tenant compte de la place occupée par les quatorze statues, lors de notre visite à Wouw le 29 octobre 1919, les deux séries sont ci-après décrites du haut du chœur vers la nef, en commençant par la rangée du côté Nord (Evangile). A une date inconnue, les statues ont été interchangées pour des motifs que nous ignorons ; l'ordre relevé en octobre 1919 n'est pas celui qu'on voit sur la photographie (fig. I) d'une série des stalles jointe à cette étude. (2)

*1<sup>re</sup> série* (côté Nord) :

**S. Pierre de Tarentaise ?** I. Un moine évêque, reconnaissable au large scapulaire sur la robe, au rochet court et à la chape, ainsi qu'à la mitre portée par la main gauche ; la droite tient une bourse. Probablement s'agit-il de saint Pierre II, archevêque de Tarentaise (1103-1174), inscrit au calendrier cistercien à la date du 8 mai.

**S. Eugène III** II. Un moine pape, vêtu du rochet et de la chape  
**ou** sur une robe avec scapulaire monacal, tient la  
**S. Conrad ?** crosse de la main gauche et, de la droite, les deux  
clefs, emblèmes de la papauté. La tête est coiffée  
du bonnet bordé de peau, adopté notamment par  
Raphaël pour le portrait de Jules II.

(1) Cfr. le *Calender ofte register van de naemen der heylighen en de andere Godvruchtige personen die met mirakelen ofte andere groote teekenen van heylicheyt hebben verschenen in de heylighe Orden van Citeaux*, gedrukt te Gendt by Servaes Manilius. Bien que l'écrit soit anonyme, on en connaît l'auteur, Philippe vander Noodt, religieux de l'abbaye de Bandeloo, vers 1636.

(2) Nous devons cette reproduction à l'amicale obligeance de M. Jan Stuyt, architecte à Amsterdam ; nous l'en remercions vivement.

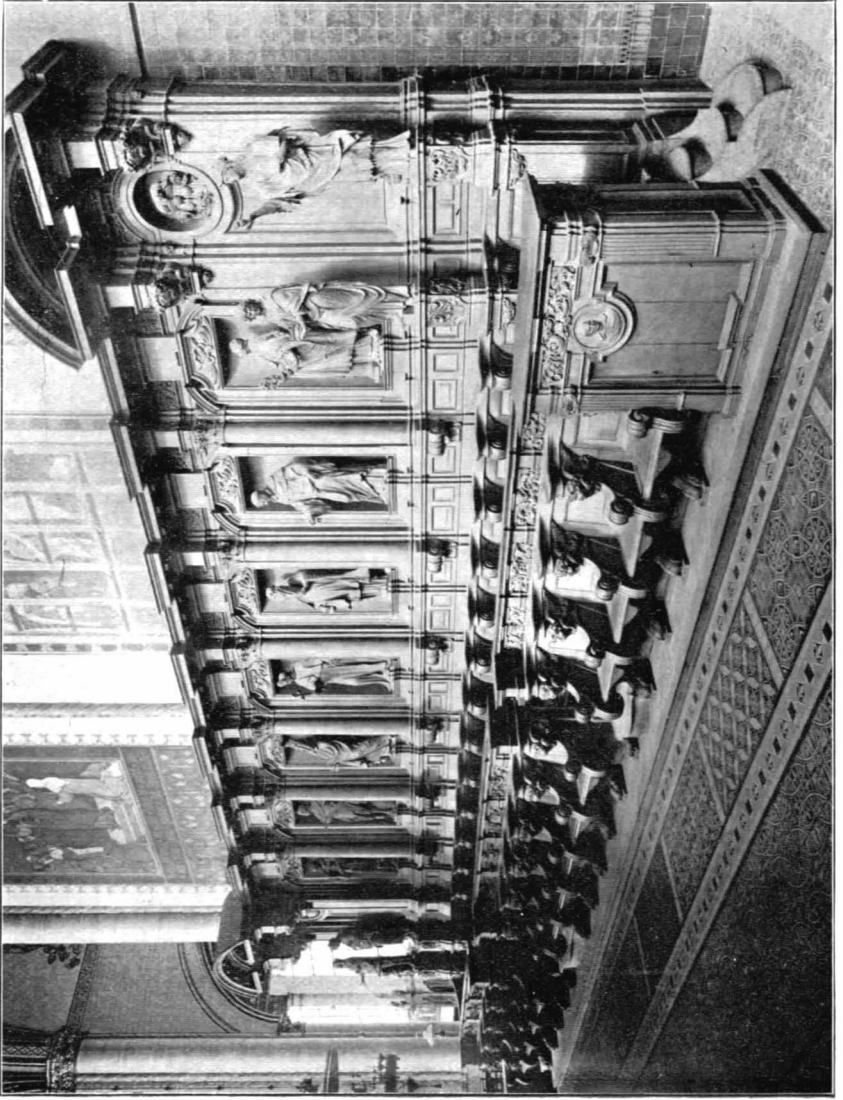
Il s'agit probablement du pape Eugène (+1153), pour lequel saint Bernard écrivit son livre *De consideratione* et qui est inscrit au calendrier cistercien à la date du 8 juillet. Mais ce pourrait être également saint Conrad, abbé de Villers, ensuite de Clervaux, puis de Citeaux, devenu cardinal, élu pape et inscrit, à la date du 30 septembre, dans le calendrier cistercien.

**S. Odon.**      III. Un moine abbé, portant la croix pectorale et le pallium sur la coule monacale. La main droite tient une bourse renversée d'où s'échappent des monnaies. Cet emblème de la charité s'applique à saint Odon, abbé de Cluny, vers 942; la réforme cistercienne est postérieure à cette date; mais la règle sévère qu'Odon fit régner à Cluny, fut adoptée au siècle suivant par Citeaux; il fut, en quelque sorte, le précurseur de la réforme cistercienne; à ce titre, il est en vénération dans cet ordre; l'Eglise en place la fête au 18 novembre.

Le catalogue de l'exposition de Bois-le-Duc (1) désigne cette statue sous le nom de saint Thomas de Villeneuve; l'erreur est manifeste, attendu que ce saint fut un augustin, non un cistercien.

(1) Cfr. JAN KALF. Catalogus der nationale tentoonstelling van Oude kerkeleke kunst te 's Hertogenbosch, Juni-September 1914. 's Hertogenbosch, Teurlings, 1913.

Quelques-unes des statues des stalles et des confessionnaux de Wouw figuraient à cette exposition; elle y sont été très remarquées.







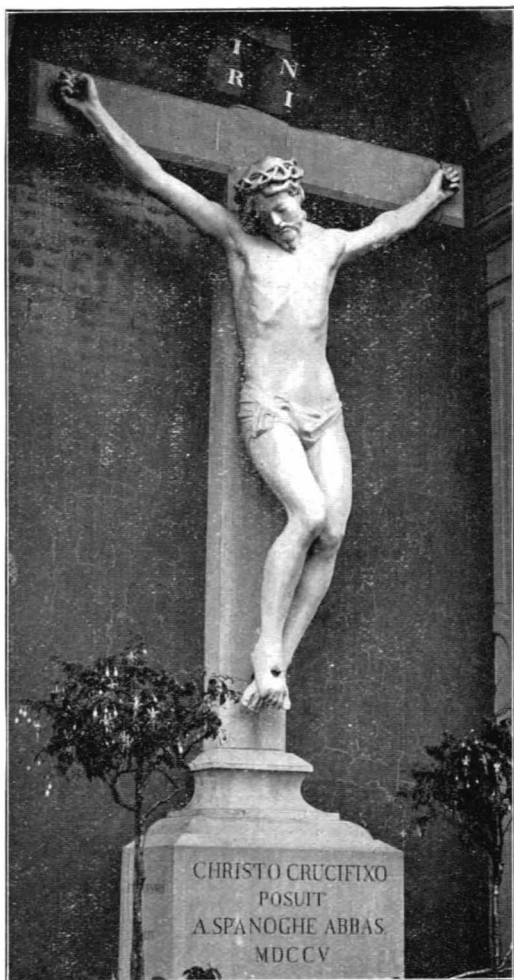
ARTUS QUELLIN le jeune ou LOUIS WILLEMSSENS  
La Force d'âme, statue des stalles de l'ancienne  
église abbatiale de Saint-Bernard sur l'Escaut.  
Eglise de Wouw (Hollande).



ARTUS QUELLIN le jeune ou LOUIS WILLEMSSENS  
La Tempérance, statue des stalles de l'ancienne  
église abbatiale de Saint-Bernard sur l'Escaut,  
Eglise de Wouw (Hollande).



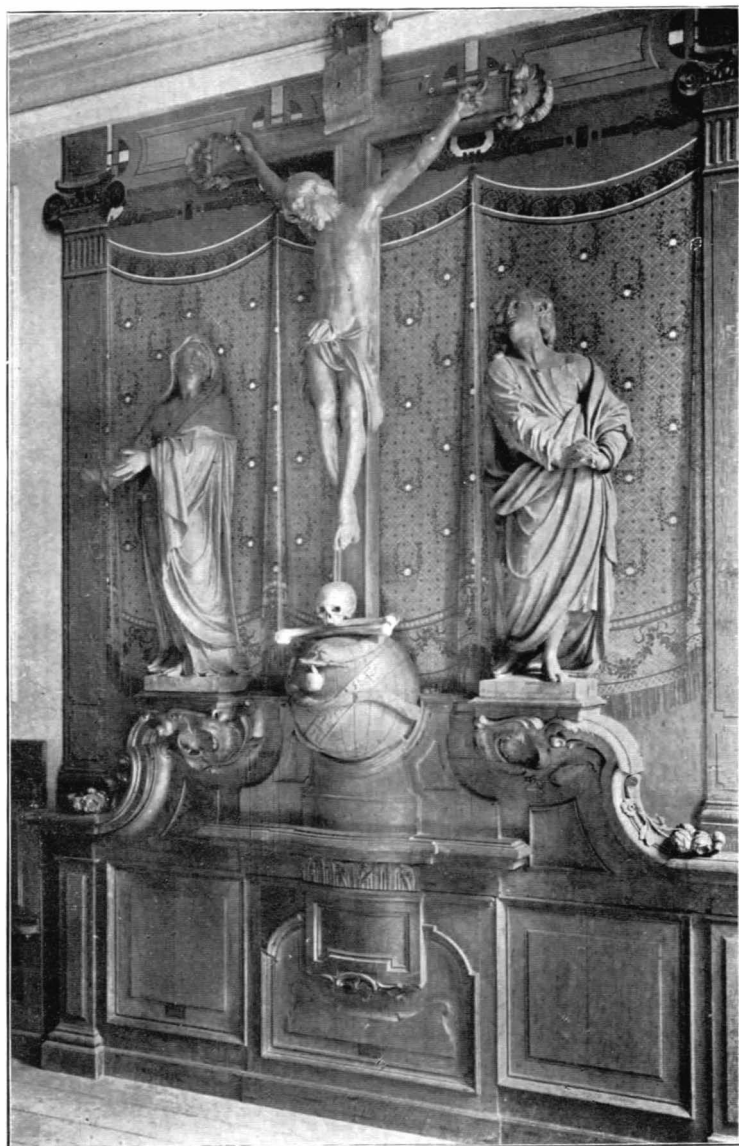
ARTUS QUÉLLIN le jeune ou LOUIS WILLEMSSENS,  
Saint Robert de Molesmes, statue des stalles de l'ancienne  
église abbatiale de Saint-Bernard sur l'Escaut.  
Église de Wouw (Hollande).



FRANÇOIS DUQUESNOY.

Le Christ en croix, provenant de l'ancienne abbaye  
de Saint-Bernard sur l'Escaut.

Abbaye de Bornhem.



GUILLAUME KERRICX.  
Calvaire du réfectoire de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard  
sur l'Escaut.

Abbaye de Bornhem.



La Vierge et l'Enfant écrasant le serpent, statue en bois,  
provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard sur  
l'Escaut.

Abbaye de Bornhem.



La Vierge assise portant l'Enfant, statue en marbre veiné, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard sur l'Escaut.  
Abbaye de Boruhem.

**S. Edmond de Cantorbury.** IV. Un moine, porteur de la croix pectorale, tient un crucifix de la main droite ; sur le front, le nom de Jésus est entouré de rayons.

Sans doute s'agit-il de saint Edme ou Edmond, né en France, plus tard archevêque de Cantorbury, ensuite moine cistercien à Pontigny ; il ne fut pas abbé ; mais la croix pectorale rappelle sans doute sa dignité épiscopale.

Il est inscrit à la date du 16 novembre au calendrier cistercien.

**S. Etienne.** V. Un moine, revêtu de la coule, lève la main gauche, dans l'attitude d'un prédicateur ; la droite tient un livre ; à ses pieds, un corbeau.

X

Comme l'auteur du catalogue de Bois-le Duc, on serait tenté de reconnaître, à ces détails, saint Benoit, le patriarche des moines d'Occident ; mais une autre statue (la septième) le représente plus adéquatement encore.

Il s'agit ici probablement de saint Etienne Harding, 3<sup>e</sup> abbé de Citeaux, auteur de la *Charta charitatis* et d'une histoire des débuts de l'ordre, auquel un oiseau apporta un poisson, au cours d'une maladie qui mettait obstacle aux fonctions de l'estomac. Sa fête se célèbre le 17 avril d'après calendrier cistercien.

**S. Bernard Calvo ?** VI. Au premier aspect, la statue paraît être celle d'un prince victorieux et, à ce titre, coiffé d'une couronne de lauriers. Il porte la cuirasse et un manteau élégamment drapé sur la poitrine et les épaules ; la robe, relevée à senestre, laisse



voir l'armure souple enveloppant jambes et pieds. Mais le scapulaire monastique est relevé avec la robe ; à terre repose une mitre ; il s'agit donc d'un moine évêque et guerrier, peut-être saint Calvo, (+ 1243) évêque de Vich, en Catalogne, inscrit le 16 octobre au calendrier cistercien, en qualité d'ancien abbé du monastère de Santa-Cruz (Catalogne) et de défenseur de la f. i.

**S. Benoit**

X

VII. Un moine, vêtu de la coule, pose les doigts de la main droite devant la bouche ; la gauche porte un livre sur lequel est placée une coupe fendue ; à ses pieds, un corbeau tient un pain dans le bec. Ce sont les emblèmes iconographiques de saint Benoit, le grand moine fondateur de l'ordre bénédictin, dont est issue la congrégation cistercienne.

*2<sup>me</sup> Série* (côté Sud).

La série du côté Sud du chœur compte également sept statues rangées comme suit à partir du haut chœur :

**S. Malachie**

ou

VIII. Un moine évêque portant, sur la robe et le scapulaire, un rochet et une chape ; la mitre repose à terre ; la main droite tient une bulle avec sceaux. Sans doute s'agit-il de saint Malachie, évêque d'Armagh, (Irlande) ami de saint Bernard, légat du pape et fondateur d'abbayes cisterciennes en Irlande, dont la fête est inscrite au 5 novembre dans le calendrier cistercien.

Ce pourrait être également saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbury, martyrisé par le roi Henri II; il fut moine cistercien à Pontigny pendant son séjour en France. Il est inscrit à la date du 29 décembre au calendrier cistercien.

**S. Alexandre?** IX. Un moine, reconnaissable au scapulaire sous le rochet et la chape, tient en mains un livre et les deux clefs, emblèmes de la papauté.

A titre d'hypothèse, on peut signaler saint Alexandre, pape, inscrit au 27 août dans le calendrier cistercien.

**S. Robert de Molesmes.** X. Un moine, vêtu de la coule admirablement drapée, tient un anneau dans la main droite; la gauche s'écarte du corps.

X

Cette belle statue (fig. IV) représente saint Robert de Molesmes, fondateur et premier abbé de Cîteaux, mentionné dans le calendrier cistercien à la date du 29 avril. L'anneau qu'il tient est une allusion au songe de sa mère, quelque temps avant sa naissance; elle vit la Vierge lui offrir un anneau d'or, en disant qu'elle choisissait pour fiancé l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Les auteurs du catalogue de Bois-le-Duc ignoraient la caractéristique iconographique de saint Robert de Molesmes.

**S. Albéric.** XI. Un moine de belle allure, tourné vers dextre, tient de ce côté, des deux mains, un médaillon ovale, sur lequel est représentée

(en léger relief) la Vierge-Mère donnant une coule à un moine agenouillé.

Cette scène fait allusion à l'apparition de la sainte Vierge à saint Albéric, l'un des fondateurs et ensuite abbé de Citeaux (+ 1109); il est cité au 26 janvier dans le calendrier cistercien.

**S. Théobald.** XII. Un moine, tête nue, porte une casaque à  
ou manches, serrée à la taille par une ceinture et  
**S. Alexandre ?** dépassant jusqu'à mi-jambes; un manteau agraffé  
sur la poitrine est richement damassé et bordé  
de franges ou d'hermine.

Ce costume, plus princier que monacal, pourrait désigner un prince, que l'éloquence et les exemples de saint Bernard ont attiré au monastère, peut-être saint Théobald, comte de Champagne, ensuite moine à Clairvaux, compagnon fidèle de saint Bernard. Peut-être et plus probablement s'agit-il du bienheureux Alexandre, fils d'un roi d'Angleterre, moine cistercien, dont la fête est inscrite au 4 mai au calendrier de Citeaux.

**B. Conrad** XIII. Un moine abbé, porteur de la croix pec-  
ou torale, est vêtu de la *cappa magna* cardinalice  
**S. Hugo ?** sur le rochet; il lit dans un livre.

S'agit-il du bienheureux Conrad, abbé de Villers, ensuite de Clairvaux, enfin de Citeaux, nommé cardinal et dont le calendrier fait mention au 30 septembre? ou bien de saint Hugo, abbé de Sainte-Anastasie à Rome, nommé cardinal et cité, le 1<sup>r</sup> décembre, dans le calendrier cistercien?

**S. Bernard.** XV. Un moine, vêtu de la coule, serre dans ses bras une croix, une lance, une éponge et des clous. C'est la représentation indiscutable de saint Bernard, abbé de Clairvaux, propagateur de la réforme de Citeaux, cité le 20 août au calendrier cistercien.

X

Quelques-unes de ces identifications nous paraissent à l'abri d'objections fondées ; d'autres sont d'autant plus discutables que les attributs iconographiques sont plus vagues et que le champ d'investigations dans le calendrier cistercien est étendu.

La chronique de l'abbaye, nous l'avons dit, cite les noms des sculpteurs sans indiquer le nombre et les noms des statues dues à chacun des auteurs.

Dans son mémoire sur la sculpture dans les Pays-Bas, Marchal cite les noms des saints et classe les œuvres d'après leurs auteurs, sans preuves à l'appui de son affirmation ; Artus Quellin le jeune (1625-1700) aurait exécuté l'Espérance, la Charité, la Prudence, ainsi que les saints Benoit, Arnulphe, Jérôme Fiero, Eugène, pape, et cardinal Bona ; Willemsens (1636-1702) élève d'Arthur Quellin le vieux, serait l'auteur de douze statues, la Foi, l'Amour divin, la Tempérance, la Force et les saints Bernard, Gérard, Edmond, archevêque de Cantorbéry, Pierre de Tarentaise, Gérard martyr, Alexandre d'Angleterre, Obert (sic) pour Robert, premier abbé de Citeaux, Conrard de Porto. Henri-François Verbruggen (1655-1724) aurait sculpté saint Benoit, saint Malachie, saint Martin, prêtre, saint Thomas de Cantorbury, saint Grégoire, disciple de saint Bernard.

Cette nomenclature doit s'entendre, semble-t-il, des stalles complètes, telles qu'elles se trouvaient à l'abbaye Saint-

Bernard ; elle comporte, en effet, un nombre supérieur à celui des statues des stalles de Wouw.

Où Marchal a-t-il puisé ses renseignements ; nous avons vainement parcouru la majeure partie des sources signalées dans la bibliographie citée par l'auteur dans son ouvrage sur la sculpture aux Pays-Bas aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Où a-t-il trouvé les indications iconographiques et la liste des saints ? Quels documents lui ont fourni les attributions aux trois sculpteurs cités ? La chronique du monastère n'est pas prodigue de détails ; elle cite deux noms de sculpteurs et leur attribue globalement vingt statuts, sans spécifier la part de chacun : Artus Quellin le jeune et Willemsens, tous deux élèves d'Artus Quellin le vieux.

Après examen minutieux des statues, on doit leur reconnaître une communauté d'inspiration, résultat d'une collaboration dans un même atelier ou d'une conception unique ; quelques statues décèlent toutefois plus de maîtrise, plus de hardiesse, des draperies mieux étudiées, bref plus d'art. Celles-ci doivent-elles être attribuées à Quellin plutôt qu'à Willemsens ? L'hésitation est permise, bien qu'on soit tenté de résoudre affirmativement cette question.

Dans son étude sur *La sculpture aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, M. Henry Rousseau ne mentionne pas les stalles de Wouw ; cette lacune est fâcheuse ; quelques-unes de ces statues sont, en effet, des plus remarquables, parmi celles de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, notamment saint Robert de Molesmes élégamment drapé dans une coule ample et relevée sur le bras gauche (voir pl. IV) ; la Tempérance (voir pl. III) dont la pose simple et gracieuse charme autant que la souplesse du vêtement et le modelé délicat des mains ; saint Benoit drapé largement dans sa coule et marquant, d'un geste impressionnant, la règle du silence, base de sa législation monastique ; la Pru-

dence et la Chasteté admirables d'élégance et harmonieusement drapées ; saint Albéric tenant, dans une belle allure, le médaillon le représentant aux pieds de la Vierge ; saint Bernard, dont la tête expressive atteste une maîtrise supérieure du sculpteur.

\* \* \*

Les deux confessionnaux de Wouw, placés dans le transept, proviennent également de l'abbaye Saint-Bernard ; ils sont du type sans plafond et avec cloison, ne dépassant pas la hauteur des épaules des statues placées à l'avant-plan ; deux de celles-ci sont des figures de vertus engainées ; les deux autres, placées à côté de la stalle du confesseur, sont des statues de moines ; l'une d'elles mérite une mention spéciale ; on l'a identifiée sous le nom de saint Herman-Joseph, à tort selon nous, si on lui reconnaît le costume cistercien. Herman-Joseph fut, en effet, un chanoine prémontré. (Voir Acta Sanctorum T. I. Aprilis). L'artiste n'a donné à son moine aucun signe caractéristique ; on ne peut dès lors l'identifier.

Considérées dans leurs caractères généraux, les statues des confessionnaux paraissent l'œuvre des sculpteurs des figures des stalles ; il y a grande analogie de conception, de modelé et d'exécution.

Dans toutes, on retrouve cet art dont les Artus Quellin furent les inspirateurs avec quelques autres ; leurs qualités natives, modifiées au contact de l'art italien, se reprennent au retour au pays ; on l'a dit avec raison : « leurs œuvres se ressentent » de l'impression profonde que leur a laissée l'étude des » grands maîtres de la Renaissance italienne..... d'où résulte » un art élégant, gracieux, harmonieux, de facture serrée, » sans minutie excessive, qui donne au chêne la douceur » ferme et moëlleuse de la chair ».

Les meilleures statues, dues probablement à Quellin le jeune, accusent plutôt l'influence rubénienne, atténuée sans doute au contact d'éléments étrangers, mais persistante par la communauté de tempérament original. Dans les statues des Vertus, l'influence française, pour minime soit-elle, peut être signalée.

\* \* \*

L'abbaye de Saint-Bernard possédait de nombreux tableaux ; ils furent sauvés on ne sait comment ; d'après une relation écrite, vers 1835, par un moine survivant, on envoya, peu après 1820, un grand nombre de tableaux à l'abbaye des Trappistes de Westmalle, sous condition de les restituer en cas de restauration de l'abbaye de Saint-Bernard. Cette éventualité s'étant réalisée à Bornhem, en 1835, les tableaux furent rapportés en 1836, sauf deux qui furent laissés aux pères trappistes, en reconnaissance du service rendu.

Ces deux tableaux sont *La dernière Cène* (H. 2<sup>m</sup>90, L. 2<sup>m</sup>50) attribué à Herreyns, et *Jésus et la Madeleine chez Simon le pharisien* (H. 2<sup>m</sup>90, L. 2<sup>m</sup>50) signé J. V[an] Baelen.

Parmi les tableaux restitués aux moines de Bornhem, se trouvaient deux œuvres importantes de Pierre-Joseph Verhaghen né à Aerschot en 1728 et mort à Louvain, en 1811 ; son exécution assez hardie, la richesse de son coloris et le souci de la grandeur dans ses compositions, sont encore dans la tradition rubénienne ; ainsi en témoigne, notamment, la grande toile du Musée de Gand, (1) *la Présentation au Temple* (H. 3<sup>m</sup>30, L. 4<sup>m</sup>03).

(1) Voir le catalogue du Musée des Beaux-Arts de Gand, édition de 1909 (n° S.12).

Les deux tableaux de Bornhem représentaient l'un *le Festin de Balthazar*, daté 1784, l'autre *Le Festin d'Hérode*. Ils ornaient les murs du cloître et leur état de conservation était bon ; à l'occasion de travaux exécutés dans le monastère vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les tableaux furent roulés et remisés ; ce traitement les endommagea ; dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, les deux importantes compositions furent vendues à un collectionneur de Termonde, qui les céda ensuite à M. Ramlot, de Gand ; en 1919, le *Festin de Balthazar* fut acquis par le Musée de Bruxelles et le *Festin d'Hérode* passa dans la collection de M. Pierre Bautier, conservateur-adjoint au Musée royal des Beaux-Arts de Bruxelles.

\* \* \*

Les notes qui précèdent concernent une petite partie du mobilier dispersé de l'ancienne abbaye de Saint-Bernard. Il serait aisé de les étendre et de mentionner des orfèvreries, le crucifix et les chandeliers en argent du maître-autel, des vêtements abbatiaux et d'autres souvenirs, tel notamment la statue de saint Benoit conservée à l'abbaye Saint-Benoit de Maredsous. Mais les renseignements à leur sujet sont trop vagues pour prendre place ici. Il paraît plus intéressant de signaler quelques sculptures de l'abbaye Saint-Bernard, conservées au couvent de Bornhem, et tout spécialement le grand Christ en croix, œuvre de François Duquesnoy (1594-1642).

La chronique du monastère s'exprime à son sujet dans les termes suivants :

*Anno 1705, mense Augusto, posita est crux e saxo ceruleo, ferens Christi Domini imaginem humanæ staturæ paulo majorem, fusam e solido plumbo in formam quam perfectam reliquit ingeniosissimus ille sculptor Franciscus Ques-*



*noy qui et Gandavi mausoleum illu<sup>m</sup> D. Ant. Triest ejusd. civitatis episcopi septimi ex marmore sculpsit. Moles crucem sustinens in horto nostro hanc refert inscriptionem : Christo crucifixo posuit Antonius abbas O. B. D. O. MDCCV.*

Dans leur *Voyage littéraire*,<sup>(1)</sup> Martène et Durand signalent, dans le jardin du monastère, « un crucifix de la main du même ouvrier qui a fait à Gand le tombeau de l'évêque Triest ; c'est une pièce qui ne se peut payer. »

Ce Christ en plomb, du poids de 250 kilos, est beau d'expression ; le modelé se ressent de la fonte et des nombreuses couches de couleur blanche ; l'œuvre est bien dans la norme des nombreux Christ attribués aux Duquesnoy (fig. V).

Un vieux dessin confirme qu'avant la laïcisation de l'abbaye Saint-Bernard, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Christ était attaché à une croix placée sur un socle portant l'inscription indiquée dans le texte cité.

A la révolution française, les moines enfouirent le Christ ; on le déterra avant 1850 ; restitué aux moines en 1854, il fut placé, en 1856, au fond de la grande allée centrale du jardin de l'abbaye de Bornhem, dans une disposition conforme à celle que signale l'ancien dessin ; l'inscription a été refaite telle qu'elle était jadis.

Ce Christ mérite une place de choix dans l'œuvre de François Duquesnoy.

Le chroniqueur de l'abbaye de Saint-Bernard attribue à ce maître le mausolée de l'évêque Antoine Triest ; la plupart des historiens d'art font la part très large à son frère Jérôme ; c'est ce dernier qui aurait exécuté le Christ, la Vierge et l'évêque. François serait l'auteur des deux angelots. Mais la tradition lui attribuant la paternité du célèbre mausolée (et le texte cité

(1) Ouvrage déjà cité ; voir plus haut.

confirme cette appréciation). on peut supposer que, d'Italie où il résidait avec son frère, François a peut-être envoyé le dessin du monument ainsi que les deux petits anges à l'évêque Triest ; après sa mort survenue à Livourne en 1642, Jérôme Duquesnoy fut appelé par le prélat à réaliser l'œuvre conçue par son frère. Diverses conjectures ont été formulées à propos du mausolée Triest de Saint-Bavon ; pour mettre fin aux controverses, un patient chercheur trouverait peut-être des renseignements concluants dans les archives de l'évêché de Gand, ou dans les actes du procès scandaleux de Jérôme Duquesnoy aux archives de la ville de Gand (1).



Par tradition, les moines de Bornhem attribuent à Walter ou Gautier Pompe le calvaire en chêne placé au fond du réfectoire derrière le siège de l'abbé. et qui occupait le même emplacement à Saint-Bernard. Sur un grand lambris de chêne entouré d'un décor et porté sur un soubassement ornementé, sont placés le Christ en croix, la Vierge et saint Jean (fig. VI).

L'examen détaillé de ces deux dernières statues ne confirme pas l'attribution traditionnelle des religieux. Nous y retrouvons une disposition de draperies moins tourmentée que celle de W. Pompe. Nous songeons plutôt à Guillaume (Willem) Kerrix pour deux motifs ; le Musée royal des Beaux-Arts de Bruxelles possède une maquette en terre cuite attribuée à G. Kerrix et dont la pose ainsi que le jet des draperies sont presque identiques au Saint-Jean du calvaire de Bornhem ; on serait tenté d'y voir le modèle de cette statue. D'autre part, la chro-

(1) Au sujet des frères Duquesnoy, voir : PAUL VITRY. La sculpture dans les Pays-Bas. Dans l'Histoire de l'Art sous la direction de M. André Michel, pp. 276 à 278. Paris, Collin.

nique du monastère de Saint-Bernard cite fréquemment Kericx et son fils; ces deux artistes jouirent longtemps de la faveur de l'abbaye. En 1712, le père dessina les meubles de la bibliothèque, *delineavit armaria bibliotheca G. Kericx*; en 1713, il dessina et sculpta *tres confessionnales ecclesiae nostrae et templi vestibulum*; la même année, *fecit statuas artium terminales, sanctorum busta aliasque decorationes pro nova classe theologica abbatiae*. En 1717-1718, c'est lui qui dessine les projets pour la construction du logis abbatial et de l'hospice : *construitur aedificium abbatiale et hospitium designatore D<sup>o</sup> G. Kericx architecta statuario et pictore antwerpiense*. Pour la période de 1716 à 1721, la chronique mentionne que *Abbas noster Cornelius Adriaenssens ipso solo [G. Kericx] usus est in omnibus suis constructionibus*.

Après la mort de Guillaume, son fils Guill.-Ignace Kericx continua à jouir de la confiance de l'abbé de Saint-Bernard; il en conserva la clientèle jusqu'à sa mort survenue le 4 janvier 1745; en 1726-1725, il dessina l'autel majeur, *designavit altare majus ecclesiae*; en 1731, il fit les projets pour les reliquaires d'argent, *delineavit reliquiaria argentea*; et quelques jours après son décès, on plaça les boiseries de la sacristie suivant ses dessins, *hoc anno (1745) 16 januari, ponuntur ornamenta lignea in sacristia juxta delineationem G. Kericx*.

La confiance témoignée, pendant plus de trente ans, aux deux artistes et la ressemblance (on devrait dire l'identité) de la maquette du Musée de Bruxelles et de la statuette de Bornhem constituent des présomptions dignes d'attention. Elles justifient l'attribution à l'un des Kericx de l'exécution du Calvaire du réfectoire du monastère de Saint-Bernard, conservé

à l'abbaye de Bornhem. Son exécution daterait donc de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

Deux statues de Vierge-Mère méritent une mention. L'une d'elles (fig. VII), en bois peint en blanc, provient de la Sodalité des Jésuites d'Anvers; à la suite de la suppression de l'ordre en 1773, l'abbé de Saint-Bernard acquit ou reçut cette statue qui mesure environ 1<sup>m</sup>35. La Vierge, gracieuse jeune femme au visage aimable et souriant, se penche légèrement pour soutenir du bras gauche son divin Enfant debout devant elle; celui-ci est nu; la Vierge porte sur la robe un manteau à franges, aux plis nombreux et tourmentés; comme dans la majeure partie de la statuaire du XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble que le vent agite l'étoffe; la simplicité, le calme, le sentiment de grandeur font défaut aux sculpteurs de cette période; on doit leur reconnaître des qualités d'élégance et de souplesse, de la sûreté dans l'exécution. Ils cherchent à plaire par l'aspect aimable, parfois superficiel, de leurs compositions. La Vierge pose les pieds sur le croissant de la lune; l'Enfant Jésus pose l'un des siens sur le serpent et, de la croix tenue dans la main droite, il écrase la tête du tentateur.

L'autre Vierge-Mère est représentée assise et tenant son fils sur le genou gauche (fig. VIII); l'Enfant-Dieu dont une draperie cache partiellement la nudité, tient des deux mains la croix sur laquelle la Vierge repose la main gauche. On reprochera peut-être une disproportion entre les deux figures; la tête de l'enfant fait paraître celle de la Vierge trop petite.

L'ensemble du groupe est d'aspect agréable; le modelé de l'Enfant est bien étudié; les plis de la robe et du manteau sont aisés et souples. Il faut insister sur la pensée symbolique qui a engagé l'artiste à poser la tête du serpent tentateur d'Eve

sous le pied droit de la Vierge; le Sauveur enfant, porteur de la Croix rédemptrice, se joint ainsi à sa Mère pour écraser le démon. La statue s'harmonise heureusement avec le socle; l'ensemble séduit et plaît. Cette Vierge-Mère était placée dans la chapelle des morts située dans le cloître de l'ancienne abbaye Saint-Bernard.

Quelle origine faut-il assigner à ce groupe d'albâtre? La chronique du monastère est muette à son sujet; les moines de Bornhem ne possèdent aucun renseignement. A défaut d'indications d'archives, on peut assigner hypothétiquement une origine flamande, probablement anversoise, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le groupe ne porte ni nom, ni marque quelconque. Cette constatation n'a rien de surprenant, attendu que, pour un motif ignoré, le soubassement d'albâtre a été refait en bois par Geefs, en 1832; à l'occasion de cette restauration, on compléta en bois le bras supérieur de la croix, qui était brisé; on peignit également tout le groupe en blanc avec rehauts d'or (1). En 1898, couleur et or furent enlevés, et le groupe, d'un bel albâtre veiné, reprit l'aspect qu'il présentait autrefois dans la chapelle du cloître de l'abbaye Saint-Bernard.

*Suum lacrymae rerum!* c'est la pensée qu'évoque le sort lamentable de l'abbaye Saint-Bernard sur l'Escaut et la dispersion de son mobilier artistique. Ses dépouilles disséminées donnent une faible idée de la splendeur de cette église abbatiale ornée d'autels, de boiseries, de confessionnaux, d'une

(1) Aux archives de l'abbaye, un cahier (n<sup>o</sup> 824) antérieur à 1843 porte cette annotation: Eene Lieve Vrouwe beeld van albast nyt de capel in de pand in 1832 door Geefs' beeldhouwer in staat gesteld, en door Van Boey schilder overschildert en vergult nu te Bornhem.

chaire de vérité, de clôtures sculptées par nos meilleurs artistes du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Quelques épaves du naufrage, possédées par les moines de Bornhem, doivent leur être d'autant plus chères qu'elles sont peu nombreuses. Puissent-ils en rester les fidèles dépositaires ! Puissent-ils même, si l'occasion s'en présentait, faire rentrer chez eux le mobilier émigré en Hollande, notamment les stalles qui leur rappelleraient une période brillante de l'histoire de leur monastère !

JOS. CASIER.

# La gouvernance générale de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche et l'incendie du palais de Charles-Quint à Bruxelles en 1731. <sup>(1)</sup>

—  
LA GOUVERNANTE ARCHIDUCHESSSE MARIE-ÉLISABETH.

L'archiduchesse Marie-Elisabeth fut cette «femme faible, dévote» dont il n'y aurait presque rien à dire à propos du palais de Bruxelles, si ce n'était pendant son passage à la Cour qu'un désastre irréparable s'y produisit. Elle était née le 13 décembre 1680 et avait été gouvernante du Tyrol (1725) où elle ne resta pas longtemps.

Les lettres patentes de Marie-Elisabeth comme gouvernante générale des Pays-Bas, sont du 10 septembre 1725, mais dès la fin de 1724, Charles VI l'avait désignée pour ce gouvernement. Chose qui marque les progrès de la politique étatiste. Les Etats lui votèrent une liste civile, ce qu'ils n'avaient jamais fait pour aucun gouverneur. Ils marquaient ainsi leur joie d'être gouvernés par une princesse du sang de leurs souverains légitimes et les progrès de la centralisation qui se faisait

1) Extrait d'un ouvrage en cours de publication sur *le palais de Bruxelles*.

dans nos provinces. La Flandre y contribua pour 225,000 florins, le Brabant 16,000, le Luxembourg 4500, le Hainaut 35,000 Namur 9000, Limbourg 8400, Tournai et le Tournésis 6600, Malines 4500, Gueldre 2333 florins, la West-Flandre 51,300 et les terres franches 13,400. Cette *aide était pour l'entretien de la Cour* (1) et constituait sa dotation annuelle

Marie-Elisabeth avait alors 45 ans. Grande, robuste, sans beauté, ni charme, mais assez majestueuse et surtout fière de son rang et de sa maison, elle était mieux faite pour en imposer à la nation que pour la séduire (2).

Gachard attribue à la princesse des qualités distinguées : elle possédait une instruction étendue, parlait plusieurs langues et à 19 ans avait écrit en latin une histoire de la maison d'Autriche : *Chronologia augustissimæ domus Austriacæ*.

Aussi répondit-elle dans la langue d'Ovide à l'adresse de l'Université de Louvain lors de sa joyeuse entrée dans la vieille capitale du Brabant.

Et pour compléter ces quelques notes, rappelons son goût pour les bijoux qui lui fera regretter davantage la perte que lui causera l'incendie du palais

L'inventaire du 3 décembre 1742 (3) dressé après sa mort (26 août 1741) prouve que si elle n'a pas rebâti le palais, elle a su racheter des bijoux et des joyaux.

#### LES PLANS DU PALAIS, PAR JEAN VAN DER HEYDEN.

Avant l'incendie, Marie Elisabeth dut songer à faire exécuter de très grands travaux au palais de Bruxelles. Cela expliquerait pourquoi les bâtiments du palais des ducs de Brabant ont fait l'objet d'un travail de relevé de la part de Jean Van

(1) GACHARD. Bull. Acad. R. de Belg. 1875, 2<sup>e</sup> série p. 110 et 111.

(2) HENRI PIRENNE. Hist. de Belgique V p. 205.

(3) Cartulaires et manuscrits n° 1489 ter



der Heyden, architecte et peintre. Nous le connaissons par la réclamation que formule son auteur et qui nous apprend en outre que ses dessins ont été envoyés à Vienne (1).

Le 5 décembre 1726, Jean Van der Heyden en réclame le paiement au gouverneur général, soit 372 florins, ce qui montre l'importance du travail produit (2). Puis, le 29 février 1730 ne parvenant pas à être payé, il se résout à chercher meilleure fortune sous d'autres cieux et il part pour le Portugal, muni d'une lettre de recommandation de Son Altesse sérénissime la Gouvernante générale pour Sa Majesté la Reine des Algarves (3). Il y allait sur la réquisition de Dom Louis da Cunha, ambassadeur de Portugal et y entra au service du Roi. Il fit là des travaux dont il se plaint, en 1732, de ne pas avoir été payé. Toujours est-il que, rentré à Bruxelles, Jean Van der Heyden peignit pour Ste-Gudule, *l'Assassinat de Jonathas*, dû à la libéralité de Laurent de Reyngodt, abbé de St-Sauveur à Eename et premier assesseur aux Etats de Flandre (4) et *Les juifs pris et emprisonnés à la Steenpoort* (5), donné par le prévôt d'Afflighem, Odo de Craecker et *St-Marcou* (6).

Le 25 avril 1732, Jean Van der Heyden réclame à la Gouvernante générale, le montant de sa dette du 5 décembre 1726, soit 372 florins.

(1) Jean Van der Heyden fut reçu franc-maitre en 1711. Il ne faut pas le confondre avec un Jean vander Heyden qui fut reçu dans le métier de Bruxelles, le 15 novembre 1678, reçut du Magistrat, des exemptions d'accises le 20 juin 1686 et mourut en Angleterre, en 1697. à Stapelton (North). — A. WAUTERS. Invent. des Cart. V. de Brux. I p. 322. Il y a aussi un Jacques van der Heyden natif de Crainhem (idem).

(2) Arch. Gén. du Conseil des fin. des palais royaux Reg. 1726.

(3) Idem.

(4) DE BRUYN, les églises de Brux. 1882, p. 22.

(5) Idem. p. 24.

(6) Idem. p. 29.

Le comte d'Alverado, conseiller et receveur général des domaines et finances de Sa Majesté impériale et catholique, donne un avis favorable à sa requête et certifie la créance exacte.

Deux ans se passent et le 28 août 1731, le Conseil des finances donne son avis qui fut *que si l'on voulait entrer dans les paiements de dettes aussi anciennes, il ne se trouverait pas à beaucoup près des fonds suffisants vu la courtresse (sic) présente des finances, ce que considéré, Votre Altesse Sérénissime pourrait être servie de remettre le suppliant à un autre temps* (1).

Van der Heyden fut-il jamais payé ?

Ses plans existent-ils encore aux archives de Vienne ? Nous les y avons vainement cherchés.

Rappelons encore que Jean Van der Heyden fit pour le jubilé du St-Sacrement en 1735 à Bruxelles, l'arc de triomphe de l'abbaye d'Afflighem, place du Samedi.

Signalons, enfin, à l'actif de Jean Van der Heyden, sa vue du palais de Bruxelles, au Musée de Munich, un tableau représentant la Cour de Bruxelles, qui appartient au chevalier de Pret de Terveken (2) et un autre, à la galerie historique du Musée de Bruxelles montrant une vue du château de Tervueren (3). Toutes ces œuvres doivent nous faire regretter davantage la disparition de ses relevés de notre ancien palais impérial.

Le seul travail qui y fut fait pour Marie-Elisabeth, est un tir dans la « feuillée » au parc. Voici ce qu'en dit Frix : « On

(1) Reg. 1726. Conseil des finances.

(2) LOUIS HYMANS, Brux. à trav. les âges, l p. 210, l'a signalé sans pouvoir le faire photographier « étant passé au noir ».

(3) Ce tableau mesure 0.86 × 1.71.

» trouve sur la même ligne... une allée très longue couverte  
» d'ardoises et surmontée d'une grande volière d'oiseaux, qui  
» se termine à un beau pavillon carré avec une mansarde  
» que l'archiduchesse Marie-Elisabeth a fait bâtir pour tirer  
» de l'arc dans une longue allée d'arbres, dont il a la vue et  
» qu'on a ménagée pour ce sujet ».

C'était la distraction de la pieuse princesse qui organisa la vie du palais de Bruxelles comme celle d'un cloître rigide et sévère.

Elle s'intéressait à la peinture en femme économe et peu prodigue si on en juge par un arrêté du 22 décembre 1735, nommant «peintresse» de la Cour Elisabeth Selvin, de cette ville de Bruxelles, sans gages, ni franchises (1). Ce n'était guère !

Nous venons de parler de la discipline qu'elle fit régner !

La Cour «se mettait au lit sur les onze heures» : on fermait toutes les portes du «pallais». Il n'y restait que les femmes, quelques «chétifs» archers «nommés de la noble garde» et quelques hallebardiers qui se tenaient dans la salle de Philippe le bon, assez éloignée du Quartier de Son Altesses Seigneuriale. Ils y «godallaient», le soir pour mieux dormir la nuit. Il y avait un huissier de salle et un valet de chambre de garde. Tous les appartements étaient fermés chaque nuit. Chacun était enfermé dans sa chambre. La vertu y trouvait son compte, mais cette mesure de police intérieure du palais causait des frayeurs aux hommes et aux dames de la Cour ; c'est ainsi que la baronne de Weys quelque temps auparavant, craignant le feu, avait demandé la clef de sa chambre. On la lui avait refusée. Elle s'était munie d'une hache qui lui servit à enfoncer

(1) Secrétaire d'Etat et de guerre n° 1489 bis. 324, Cour de l'archiduchesse. Administration intérieure f° 6.

sa porte et elle sauva ainsi plusieurs personnes et elle-même, au moment de

### L'INCENDIE (1).

Dans la nuit du 3 au 4 février 1731, le soir du sinistre, le valet de chambre de garde avait trop promené ses chagrins parmi les vignes du Seigneur et il cuvait son vin, se laissait surprendre endormi par le fléau.

Le feu prit sous une chambre de Marie-Elisabeth et gagna tout le haut du palais avec tant de rapidité et de véhémence par le froid et le vent de bise qui soufflait, que tout fut consommé en moins de dix heures de temps. Au moment où le feu a pris, personne hormis les marmitons et les gens de cuisine n'était debout. Ils préparaient des confiseries pour le bal qui devait être donné au palais de lundi 5 février 1731.

C'est à ces gens de cuisine qu'on attribue le malheur. En effet, le feu prit d'abord dans le cabinet et la chambre en-dessous de celle de la Gouvernante, ce que le comte de Calemberg estimait être l'endroit le plus «faible» de tout le palais (2). Il s'étendit à la chambre au-dessus de la Gouvernante, où couchait la jeune comtesse Elisabeth d'Uhfeld, dame de la clef d'or et fille de la grande maîtresse, née comtesse de Sinzendorf. Elle s'enfuit en courant vers la chambre de sa mère qu'elle croyait endormie et tomba dans les flammes. Brûlée au pied, à la main, on l'emporta dans la salle de Philippe le bon.

(1) *Relation de ce qui s'est passé à Bruxelles, la nuit du samedi 3 au 4 de ce mois de février 1731, au sujet de l'embrasement du Palais royal.*

Bibl. R. de Belg. sect. des man. 5875, II. 1662.

(2) EUG. BACHA et H. DE BACKER, le journal du Comte de Calemberg. Brux. 1914.

Il paraît que les gens de cuisine tentèrent d'abord d'arrêter le feu, sans prévenir la garde du palais.

Ce n'est qu'à deux heures de la nuit, qu'il apparut par les fenêtres de l'appartement de la Gouvernante, vers le Parc et que la garde l'aperçut.

Tout dormait encore dans le palais d'un « premier et profond sommeil ».

La sentinelle qui était à la porte du parc, s'aperçut du feu et fit « tout le bruit qu'il put, en déchargeant plusieurs fois son » fusil, en frappant à la porte, en criant de toutes ses forces » jusqu'à ce que quelques femmes de chambre se soient éveillées. »

Le feu avait alors gagné le second appartement, toutes les portes étaient restées fermées et personne ne pouvait ni entrer, ni sortir des chambres.

Un grenadier qui était en sentinelle à la porte de la « retirade », qui est au bout des appartements, voyant le feu, enfonça les portes jusqu'à celle de la chambre de la Gouvernante, où il frappa plusieurs fois.

Elle s'était réveillée. Elle cria, à plusieurs reprises : *Qu'est-ce ? Qu'est-ce ?* Le grenadier voyant qu'on n'ouvrait point, poussa la porte et l'ouvrit, criant lui-même : *Qu'est-ce ? Qu'est-ce ? C'est le feu ! Sauvez-vous !*

La Gouvernante courut au lit de la Capeline, une de ses femmes de chambre et en vain voulut l'éveiller ; alors le grenadier poussa la Gouvernante pour la faire partir.

Elle prit une petite cassette et sortit dans la chapelle où elle voulut prier, mais un archer, nommé Deschamps, lui dit : « *Madame, vous ne pouvez prier longtemps, le palais brûle* ». Elle se leva de son prie-Dieu et s'en alla alors dans l'hôtel du grand écuyer, prince de Rubempré, place des Bailles (1),

(1) HENNE et WAUTERS, III p. 378-9.

accompagnée par la Comtesse d'Uhlfeld, grande maitresse, qui vint l'y retrouver. La Gouvernante n'avait qu'un bas, une petite robe de toile «peinte» et une mantelette de velours.

Le prince lui fit donner les bas de sa fille et le grand maitre et premier ministre, le comte Gulio de Visconti-Arese, la conduisit chez lui, à l'hôtel d'Orange.

Pendant ce temps, personne de ces hauts personnages ne pensait à éteindre le feu qui s'étendit d'un quartier à l'autre par les étincelles, avec tant de rapidité, qu'à neuf heures du matin, toutes les ailes du palais, la salle de Philippe le bon, la tour d'entrée étaient embrasés à leur tour.

Les mesures d'ordre furent déplorablement organisées. Au lieu de songer à donner des bas et à installer la Gouvernante chez lui, le comte de Visconti aurait dû diriger les mesures de sauvetage. Il se borna à dire que cela regardait le gouverneur militaire de la ville, feld-maréchal de Wrangel.

Celui-ci «occupé à sa garnison», voulant prévenir «le pillage et les autres désordres», disait à bon droit que c'était au grand maitre à pourvoir à l'extinction de l'incendie et se borna à donner des ordres au général de Vehlen, commandant en chef des troupes.

On a l'impression de la vérité en lisant la *relation de ce qui s'est passée*. Remarquons, cependant, à la suite de Gachard (1), que Wrangel commanda 100 grenadiers et 100 fusiliers, armés de haches et de pioches, qu'un piquet de cavalerie fut posté devant les baïlles, que des patrouilles circulèrent dans la ville et qu'il consigna la garnison dans les casernements. Il requit le bourgmestre van Assche de se trouver à l'Hôtel de ville et d'envoyer les ouvriers, les pompes et de l'eau, car la gelée

(1) GACHARD. Bull. Acad. R. de Belg. 2<sup>e</sup> série, tome 35, 1873, p. 116. L'incendie du palais royal de Bruxelles (p. 109-140).

rendait le désastre plus complet. Les portes de la ville étaient fermées et le restèrent pour toute personne non munie d'un laissez-passer. Tous les véhicules, les paquets, les malles devaient être visités. On avait peur qu'ils ne contiennent des bijoux ou des objets volés à la Cour.

Ces dispositions prises par Wrangel prouvent la véracité de la *relation de ce qui s'est passé*. On se méfiait du peuple. C'est le soldat allemand qui se chargea du pillage et nous savons s'il s'y connaît. Pendant que Wrangel dictait ses ordres, le feu continuait sans que le grand Maître Visconti prit aucune mesure. Il comptait sur la garde militaire qui ne voulait que maintenir l'ordre, puisque c'était aux bourgeois à éteindre le feu sur la requisition du Ministre.

Ils se sont ainsi «rejetés la balle» et le grand Maître est resté dans son hôtel sans vouloir comprendre que le Gouverneur ne pouvait être partout. Tant et si bien, que l'auteur de la *relation de ce qui s'est passé* a pu écrire :

*Quant à l'ordre du jour que l'on a tenu et aux dispositions que l'on a faite dans un tel désastre pour couper le feu à droite et à gauche, comme on aurait pu le faire, personne ne l'a vu.*

La plupart des paroisses sonnèrent le tocsin vers quatre heures. Comme de juste, les bourgeois de Bruxelles accoururent en la personne des Serments et des Compagnies bourgeoises qui «étaient en possession et en pratique de remédier aux incendies» (1), mais ils furent repoussés et battus à coups de crosse par la garde militaire allemande «dont l'officier croyait tous les bourgeois des voleurs». Un de ceux-ci ayant

(1) En 1551, quelques dispositions réglementaires avaient été publiées par le magistrat de la ville pour le cas d'incendie et il fut prescrit que le Serment de Saint-Michel se rendrait au palais au premier signal d'alarme pour y rester de garde jusqu'à ce que le feu fût éteint. *Geel correctie boeck. Arch. de la ville.*

été maltraité par cet officier, le capitaine Malaise, ils se sont retirés et tenant les bras croisés ; ils assistèrent à cet affreux embrasement en spectateurs, *sans y apporter le moindre secours*. Aucun bourgeois n'étant entré dans le palais pendant l'incendie, ce qui fut pillé, *le fut par les domestiques et les «soldats allemands»*.

On affirme que l'officier qui molesta ainsi les bourgeois, obéissait à un ordre du grand Maître.

Celui-ci *agissait par une méfiance du peuple qui en fut choqué*. Les gardes bourgeoises étaient cependant assermentées et obligées de prêter secours en cas d'incendie (1). En 1551, quelques dispositions réglementaires avaient été publiées par le magistrat de la ville de Bruxelles. Le serment de Saint-Michel se rendit au palais et y resta en spectateur. Les brasseurs apportèrent des tonneaux de bière. car à cause de la gelée, on ne pouvait se procurer de l'eau. Tout cela ne servit à rien.

Ce n'est pas que Wrangel qui se fit aider par le duc d'Arenberg, général d'artillerie, n'ait pris aucune mesure utile.

Il fit démolir le passage qui réunissait le palais à l'église de St-Jacques. Le toit du nord-est ayant enflammé, en y projetant des miriades d'étincelles, l'aile des bâtiments de l'entrée, Wrangel voulut qu'on coupa les toitures des bâtiments à droite et à gauche de la Tour. Il fit amener deux canons et quatre barils de poudre pour les faire sauter,

Ce ne fut pas nécessaire, grâce au travail des soldats aidés cette fois des bourgeois et par le duc d'Arenberg.

Il y a dans la *Fidei commi Hof Bibliothek* de Vienne, dans les *Archiv des ordens von Goldenen Vliese 1725-1733*, une relation de l'incendie qui corrobore tous les détails que nous

(1) GACHARD, op. cit. p. 116.



venons de donner. Le vicomte d'Humyn de St-Albert, trésorier de la Toison d'Or, écrit le 6 mars de Bruxelles à Vienne, que le trésor et les archives de l'Ordre sont sauvés parce qu'ils étaient en ce moment conservés chez le trésorier, c'est à dire chez lui et chez le héraut d'armes de l'Ordre. Il y a aussi une lettre sous signature, «écrite à un ami de Vienne», concernant l'incendie et datée du 9 février 1731. C'est visiblement un des hauts fonctionnaires de la Cour et probablement l'une ou l'autre des dames d'honneur qui l'écrit, car elle nous apprend des nouvelles de toutes les dames du service de S. A. I., les comtesses de Scharfenberg, de Weyss, la grande maitresse, les les comtesse de Kyhenburg, de Croy, de Corcowitz, de Herzau et de Sterzhausen.

Le feu s'arrêta le lundi à huit heures du matin.

Des ruines fumantes, pendant toute la journée du 5 février 1731, voilà ce qui restait du monument.

Mais lorsque de Vesper, la grand coche attelée  
Eust amené la nuit à la robe estoillée (1)

il ne restait que des ruines de ce beau palais qui avait été de celui de Philippe le bon et de Charles-Quint !

#### LES VICTIMES.

Dans ce sinistre à jamais regrettable, plusieurs personnes perdirent la vie parmi lesquelles un sauveteur des livres de la Bibliothèque de Bourgogne.

La lettre nous relate surtout de nombreux détails sur la pauvre comtesse d'Uhlfeld, la plus aimable de figure et de caractère, la plus vertueuse et la plus spirituelle, l'idoie et les délices de sa mère. Portée évanouie dans la salle, brûlée à

(1) Le tyranicide ou mort du Tyran, 1589 ; An. de Montaignon et James de Rothschild. Anc. poésies franç. des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, vol. XI<sup>e</sup> p. 408.

la face, aux bras et aux jambes. Elle avait voulu se vêtir avant de s'enfuir. Elle mourut le lundi suivant 5 février, à 5 heures du matin, de ses blessures et par «*un effet de grande altération*» (1).

#### LES PERTES.

Les pertes furent considérables. Toutes les admirables œuvres d'art et particulièrement les peintures de Rubens, placées dans la salle de Philippe le bon, restèrent la proie des flammes.

Le Gouvernante y perdit ses effets, ses meubles estimés à 600,000 écus, son «habit pour le bal» qu'elle avait fait garnir de ses plus belles pierreries et entr'autres de son gros diamant «qui nese retrouva point». La plus grande partie de ses bijoux fut détruite ou volée. Les couronnes et marques de dignité de la chambre héraldique furent consumées à l'exception de la couronne impériale. On les fit refaire en 1739 (2). Un décret du Gouvernement prescrivit à la jointe des Monts-de-Piété que «si des bijoux y étaient présentés qu'ils crussent provenir du palais, ils les retinssent et en envoyassent la liste à la Cour» (12 février 1741) (3).

(1) Mathieu Mayer, veilleur de nuit du Palais royal depuis 1725, en secourant la jeune comtesse d'Uhlefeld, qu'il a eu le bonheur d'arracher aux flammes avec deux de ses servantes, s'est endommagé la jambe au point d'en rester «accidenté» pour toute sa vie. Il devait dépenser annuellement 50 florins «en eau de vie et autre médicaments pour bassiner la plaie de sa jambe». Il avait avant d'être attaché à la Cour, servi pendant 14 ans dans les armées de S. M., et voilà qu'en 1743 on lui annonce qu'on va réduire son traitement de 200 florins à 100 ou plutôt 90 flor. Il espère qu'il n'en sera rien et qu'il pourra continuer à jouir de l'intégralité de son traitement. De la note mise sur sa requête, il semble résulter qu'il n'obtint pas satisfaction.

Conseil des Finances. Carton 274.

(2) Conseil des finances 8 mai 1739. Carton 369.

(3) Conseil privé du 1<sup>r</sup> août 1730 au 30 sept. 1732. GACHARD, op. cit. p. 122.

Une ordonnance enjoignit à tous ceux, dans tous les pays, qui avaient en leur possession des débris du palais, de les remettre dans les 24 heures aux greffes municipaux (1).

Les archives des Conseils privé et des finances furent brûlées, «sauf deux registres de ce dernier». Il en fut de même pour la Chambre héraldique.

Un partie de la Bibliothèque du palais, qui était au-dessus de l'entrée, fut sauvée, ayant été jetée par les fenêtres, ce qui coûta la vie à un homme, écrasé par un gros livre ainsi précipité, nous l'avons dit.

Heureusement les manuscrits de Bourgogne furent préservés (2), de même que la sacristie de la chapelle, l'intérieur de celle-ci, les chasses reliquaires de la Toison d'Or, les orfèvreries princières et les objets précieux, parmi lesquels les tapisseries remisées dans les caves de la chapelle et une quarantaine de tableaux.

Les requêtes nous renseignent davantage.

Thomas Libot et son fils Louis, charpentier ont travaillé à sauver la chapelle, ses orgues, son doxal ; il ont réfugié les tapisseries du «Grand Salon» (salle de Philippe le bon), les effets de la chapelle royale, les tableaux de l'office des travaux de la Cour, quelques effets des Conseils privé et des finances, la bibliothèque de Bourgogne, les archives du Conseil d'Etat et les papiers de l'Exercito (3).

Un des premiers soins du ministre fut de faire dresser un

(1) 13 février 1731. Placards et ordonnances.

(2) Rapport d'AIMÉ à la Gouvernante Générale. Département des Ouvrages de la Cour n° 18 Arch. gén. du R.

(3) Arch. Gén. du R. Départ des ouvr. de la Cour, liasse 33.

inventaire de ce qui subsistait du mobilier du palais de Charles Quint (1).

Il n'en restait pas grand chose grâce à l'impéritie de la princesse et de ses officiers. Elle s'était entourée de tout un personnel autrichien et allemand au milieu desquels on rencontre peu de noms belges. Les actes du Gouvernement étaient même rédigés en allemand !

C'est à la suite de cet ordre de Giulio de Visconti que furent dressés les inventaires dont il va être question.

Il existe aux archives du Royaume (2) un inventaire des tapisseries de la Cour, remises à la garde de Denève, tapissier major par ordre du Conseil des finances du 30 janvier 1732 et

(1) Le 10 mars 1731, le comte Giulio Visconti donne ordre à Aimé de faire un inventaire des tableaux, meubles et autres effets retrouvés de la Cour.

Cartulaires et manuscrits n° 1489 ter. f° 1.

(2) Arch. gén. du Royaume. Conseil des finances. boîte 291.

(3) Voir la liste des meubles que le frère de feu Jean de Nève six ans tapissier major de la Cour de S. M. assisté de Joos. Huybrechts ajouta tapissier major a remis à Mr Pruvot, chef contrôleur de la Cour de feu S. A. R. en aout 1745. Papiers d'Etat et d'audience, liasse 1234.

(4) A. Voisin a écrit à tort :

Après l'incendie de la Cour en 1731, les manuscrits et les livres de la bibliothèque de Bourgogne, dérobés aux flammes, furent jetés dans les caveaux de la chapelle de l'ancienne cour. Ces précieuses reliques littéraires y furent oubliées jusqu'en 1745, (A), époque à laquelle elles furent découvertes par un ministre ami des lettres et des arts, le comte de Cobenzl lui-même.

Cependant ce riche dépôt, inconnu à ceux mêmes qui y étaient préposés alors à sa garde, avait été scruté par les agents du maréchal de Saxe, après la prise de Bruxelles, en 1746, et il en avaient enlevé environ 180 magnifiques manuscrits que l'on plaça à la bibliothèque du Roi à Paris, et dont moins de la moitié seulement, en vertu du traité de 1769 fut rendue deux ans après.

A. VOISIN, Notice sur la Bibliothèque de Bourgogne dans Revue de Bruxelles, juin 1839, p. 94.

(A) Ce transfert eut lieu en 1764. Voir note 1, page 356.

ensuite le 20 août 1745, au contrôleur J. B. Aimé, contrôleur de la Cour pour les faire emballer et les mettre avec les autres meubles de la Cour qui sont à l'hôtel d'Orange. Il renseigne :

LES HAUTES LISSES SAUVÉES.

I. Deux pièces représentant la *Bataille de Liège*, en laine d'or doublées en plein.

N° 1. 20 aunes de Brabant sur 7 1/4.

N° 2, 21 aunes de Brabant sur 6 1/4.

II. Deux autres pièces représentant les *12 pairs de France*, aussi en laine et or doublées en plein.

N° 1. 33 aunes 3/4 sur 7 aunes.

N° 2, 22 aunes 1/4 sur 6 aunes.

Ces pièces avaient appartenu aux ducs de Bourgogne. Peut-être sont-ce celles qui sont citées le 12 juillet 1420 (1) dans un inventaire des joyaux

III. Une pièce représentant *l'Histoire de Joseph*, aussi en laine et or doublée en bandes,

N° 1, 23 aunes sur 7 aunes.

Cette pièce avait été réparée, en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker (2).

IV. Neuf pièces représentant *l'Histoire de Gédéon*, fond d'argent et figures en or et soie doublées seulement en bandes.

|      |           |        |           |         |             |
|------|-----------|--------|-----------|---------|-------------|
| N° 1 | contenant | 15     | aunes sur | 8 aunes | de hauteur. |
| 2    | »         | 15     | »         | 8       | »           |
| 3    | »         | 21 3/4 | »         | 8       | »           |
| 4    | »         | 15     | »         | 8       | »           |
| 5    | »         | 15     | »         | 8       | »           |
| 6    | »         | 10     | »         | 8       | »           |
| 7    | »         | 15     | »         | 8       | »           |
| 8    | »         | 10     | »         | 8       | »           |
| 9    | »         | 15 3/4 | »         | 8       | »           |

(1) LABORDE, les ducs de Bourg. II p 268.

(2) WAUTERS. op. cit. XV, p. 429.

C'est la célèbre série achetée, en 1449, par Philippe le bon aux hautes lisseurs de Tournai Robert Dary et Jean de l'Ortie sur les cartons de Robert de Bailleul (1).

V. 7 pièces nommées *Péturque* sans or, ni argent doublées en bande.

|   |           |       |             |      |
|---|-----------|-------|-------------|------|
| 1 | contenant | 9 1/2 | sur 6 aunes | 1/2. |
| 2 | »         | 10    | »           | »    |
| 3 | »         | 9 3/4 | »           | »    |
| 4 | »         | 8 1/2 | »           | »    |
| 5 | »         | 10    | »           | »    |
| 6 | »         | 9     | »           | »    |
| 7 | »         | 11    | »           | »    |

C'est la tenture exécutée pour Albert et Isabelle, en 1609, par Martin Reymbouts pour 3052 livres (2).

Le 22 août 1732, elle servit à tendre la salle des Archers à l'hôtel d'Orange. Chaque année au mois de juin, le contrôleur des ouvrages de la Cour ordonnait au tapissier major de la Cour et à son adjuda de tendre de tapisseries la chapelle du même hôtel (3).

VI. Pièce *Arbre de Jessé* se trouve à la chapelle royale contenant 15 aunes de long sur 7 aunes de hauteur.

C'est la pièce restaurée, en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker (4).

VII. Une pièce qu'on croit *la reine Esther*, sans or, ni argent doublée en bandes.

VIII. 2 pièces représentant une *Chasse* en bocage sans or, ni argent doublées en bandes.

(1) SOUL, op. cit., p. 233. Wauters Muntz, la tapisserie.

(2) WAUTERS, XVI, p. 538, op. cit., p. 154.

(3) Conseil des finances, carton 289.

(4) WAUTERS, 16 op. cit. VX, p. 429.

1 de 7 aunes  $1/2$  sur 5 aunes de hauteur.

1 de 5 aunes  $3/4$  pour 5 aunes de hauteur.

IX. 6 pièces représentant la *Passion de Jésus-Christ*, travaillées en laine et or toutes doublées.

1 contenant 10 aunes sur 6 aunes  $1/2$ .

2 » 9  $3/4$  » »

3 » 10  $1/4$  » »

4 » 10  $3/4$  » »

5 » 3. 0 » »

représentant le Seigneur descendant aux Enfers. Il n'en reste que la largeur de 3 aunes, le surplus ayant été brûlé.

6 représentant le Seigneur portant sa croix entièrement rompue et partie brûlée et ne peut servir qu'à recommander les autres. Il contenait 9 aunes et  $1/4$  sur la même hauteur que les autres.

C'est la série achetée à Pasquier Garnier de Tournai, en 1461-62, en même temps que l'*Histoire d'Esther*.

X. Une pièce représentant *Les 7 âges (du monde)* travaillée en laine et or entièrement brûlée.

Contenant 29 aunes  $1/2$  sur 6 aunes 1 2.

Il s'agit des sept âges du monde, réparés en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker.

XI Six pièces représentant l'*Apocalypse*, toutes en laine doublées.

1 contenant 16 sur 5  $1/4$  aunes de hauteur.

2 » 17 »

3 » 17  $1/2$  »

4 » 16 »

5 » 15 »

6 » 14 »

XII. Une pièce mauvaise rompue qui n'est propre qu'à recommander d'autres figures, travaillée, laine et or.

XIII. Idem une tapisserie étrangère bocages et figures. contenant 6 1/2 aunes sur 4 3/4 aunes.

XIV. Une pièce chasse et bocages, contenant 7 aunes 1/4 sur 5 aunes.

XV. Sept pièces de tapisserie de l'empereur Charles-Quint.

1 contenant 2 aunes 3/4 sur 5 aunes 3/4 de hauteur.

2 " 5 " 3/4 "

3 " 3 " 1/4 "

4 " 3 " 3/4 "

5 " 2 " 1/2 "

6 " 2 " 3/4 "

7 " 3 " 1/4 "

C'est probablement la série des *sièges et victoires de l'empereur Charles-Quint*, exécutée pour Philippe II au début de son règne sur des cartons de Michel Coxie et destinée à l'Escurial, dont les répliques sont ici inventoriées.

L'inventaire dit que « toutes ces pièces sont ou doivent être aux finances », et il ajoute : « toutes ces tapisseries remises au contrôleur de la Cour par Denève sont en partie déchirées ou cassées de vieillesse » (suit un relevé de meubles) (\*).

Nous l'avons dit, ces tapisseries se trouvaient dans les caves

(1) La pièce est terminée par l'attestation :

Le soussigné chef contrôleur de la Cour de S. A. S. MONSEIGNEUR LE PRINCE CHARLES DE LORRAINE certifie d'avoir reçu de Denève, maître tapissier de la Ville de Bruxelles, toutes les tapisseries et meubles mentionnés au présent inventaire fait à Bruxelles, le 20 août 1745.

Signé : PRUVOST, chef contrôleur de la Cour.

NICOLAS DENÈVE.

J. B. AIMÉ. (\*)

(\*) Ces tapisseries servaient aussi à la décoration de la place des baïlles pour la procession de la Fête-Dieu ; on les tendait même après 1731, sur les murs ruinés du palais et sur ceux de l'église St-Jacques.

Lors de la procession du St-Sacrement de miracle c'était devant le corps de garde et la maison de ville qu'on tendait les tapisseries. Conseil des finances, Carton 287, communication de M. Cuvelier, archiviste général du Royaume, que nous remercions vivement.



1 de 7 aunes  $1\frac{1}{2}$  sur 5 aunes de hauteur.

1 de 5 aunes  $3\frac{3}{4}$  pour 5 aunes de hauteur.

IX. 6 pièces représentant la *Passion de Jésus-Christ*, travaillées en laine et or toutes doublées.

1 contenant 10 aunes sur 6 aunes  $1\frac{1}{2}$ .

2 » 9  $\frac{3}{4}$  » »

3 » 10  $1\frac{1}{4}$  » »

4 » 10  $3\frac{3}{4}$  » »

5 » 3. 0 » »

représentant le Seigneur descendant aux Enfers. Il n'en reste que la largeur de 3 aunes, le surplus ayant été brûlé.

6 représentant le Seigneur portant sa croix entièrement rompue et partie brûlée et ne peut servir qu'à raccommoder les autres. Il contenait 9 aunes et  $1\frac{1}{4}$  sur la même hauteur que les autres.

C'est la série achetée à Pasquier Garnier de Tournai, en 1461-62, en même temps que l'*Histoire d'Esther*.

X. Une pièce représentant *Les 7 âges (du monde)* travaillée en laine et or entièrement brûlée.

Contenant 29 aunes  $1\frac{1}{2}$  sur 6 aunes 1 2.

Il s'agit des sept âges du monde, réparés en 1541, par Henri et Guillaume de Pannemaker.

XI Six pièces représentant l'*Apocalypse*, toutes en laine doublées.

1 contenant 16 sur 5  $1\frac{1}{4}$  aunes de hauteur.

2 » 17 »

3 » 17  $1\frac{1}{2}$  »

4 » 16 »

5 » 15 »

6 » 14 »

XII. Une pièce mauvaise rompue qui n'est propre qu'à raccommoder d'autres figures, travaillée, laine et or.

XIII. Idem une tapisserie étrangère bocages et figures, contenant 6 1/2 aunes sur 4 3/4 aunes.

XIV. Une pièce chasse et bocages, contenant 7 aunes 1/4 sur 5 aunes.

XV. Sept pièces de tapisserie de l'empereur Charles-Quint.

1 contenant 2 aunes 3/4 sur 5 aunes 3/4 de hauteur.

2 " 5 " 3/4 "

3 " 3 " 1/4 "

4 " 3 " 3/4 "

5 " 2 " 1/2 "

6 " 2 " 3/4 "

7 " 3 " 1/1 "

C'est probablement la série des *sièges et victoires de l'empereur Charles-Quint*, exécutée pour Philippe II au début de son règne sur des cartons de Michel Coxie et destinée à l'Escurial, dont les répliques sont ici inventoriées.

L'inventaire dit que « toutes ces pièces sont ou doivent être aux finances », et il ajoute : « toutes ces tapisseries remises au contrôleur de la Cour par Denève sont en partie déchirées ou cassées de vieillesse » (suit un relevé de meubles) (1).

Nous l'avons dit, ces tapisseries se trouvaient dans les caves

(1) La pièce est terminée par l'attestation :

Je soussigné chef contrôleur de la Cour de S. A. S. Monseigneur le Prince Charles de Lorraine certifie d'avoir reçu de Denève, maître tapissier de la Ville de Bruxelles, toutes les tapisseries et meubles mentionnés au présent inventaire fait à Bruxelles, le 20 août 1745.

Signé : PRUVOST, chef contrôleur de la Cour.

NICOLAS DENÈVE.

J. B. AIMÉ. (\*)

(\*) Ces tapisseries servaient aussi à la décoration de la place des baïlles pour la procession de la Fête-Dieu ; on les tendait même après 1731, sur les murs ruinés du palais et sur ceux de l'église St-Jacques.

Lors de la procession du St-Sacrement de miracle c'était devant le corps de garde et la maison de ville qu'on tendait les tapisseries. Conseil des finances, Carton 287, communication de M. Cuvelier, archiviste général du Royaume, que nous remercions vivement.

de la Cour. Une supplique d'un portier Jan Jamar, adressée plus tard à Charles de Lorraine, nous explique comment elles furent préservées. Jan Jamar se vante de les avoir sauvées « à l'étonnement de tout le monde jusque dans le tems que le » magasin des tapisseries de la chapelle royale était en plein » feu dont personne ne voulut s'exposer. Le suppliant faute » de clefs ayant ouvert la porte dudit magasin par force s'est » exposé au péril de sa vie et a sauvé tous les tapis comme il » pourra prouver par l'attestation du garde magasin qu'il » pourra produire » (1).

#### L'ENQUÊTE SUR LE SINISTRE.

Le feld maréchal de Wrangel crut de son devoir d'ordonner une recherche pour mettre sa responsabilité à couvert, mais le 12 février, Marie Elisabeth lui écrivit qu'elle avait considéré les circonstances qui y concourent. « Et prévoyant que ladite inquisition dans l'étendue que vous pensez de la faire pourroit causer de l'animosité entre les bourgeois et les militaires, ce qu'il convient d'éviter, nous vous faisons cette pour vous dire que comme par ladite inquisition, on ne peut plus remédier au malheur qui est passé, vous ne passerez outre à son exécution ».

Et ... la princesse — souvent femme varie — ordonna le 12 mars 1731 que tous les serviteurs de la Cour fussent interrogés devant le secrétaire de Rossi et l'alcade de la Cour royale, baron de Nicolards (2) et l'enquête dura du 13 mars au

(1) Archives générales du Royaume. Communication de M. l'avocat Dansaert de Baillencourt, que nous remercions de son obligeance.

(2) Le 12 mars 1731, le comte Giulio Visconti donne ordre à Dam de Nicolards, alcade de la Cour, d'ouvrir une information et perquisition au sujet de l'origine de l'incendie et comment le feu a pris du commencement. En même temps Antoine François de Rossi, conseiller et secrétaire aulique était adjoint au baron de Nicolards pour cette enquête. Cartul. et man. n° 1489ter f° 3.

17 septembre. Toute la procédure se fit en allemand! (1) La vérité fut bien gardée. (2).

La relation de ces interrogatoires ne comporte pas moins de 800 pages d'écriture. Les dépositions portent sur les détails, sur ce qu'on a cherché surtout à sauver les papiers des Conseils, etc. Un jeune peintre dépose le 30 mars. Il s'appelle Nicolas Edmond de Perin. Accompagné de quelques soldats, il a tenté de pénétrer dans la salle espagnole pour y sauver les tableaux de Rubens, *Le triomphe de l'Eglise*. Arrivé à la porte, il vit qu'ils étaient déjà la proie des flammes. Un autre, Ferdinand Deleur, a sauvé une tapisserie du maître-autel de la chapelle. Il raconte qu'une rixe était sur le point d'éclater entre bourgeois et soldats. Le tableau du maître-autel — c'était l'œuvre de Jean Mabuse — a été transporté chez le grand maréchal. Le contrôleur J. B. Aimé dit qu'il a organisé le sauvetage des anciennes tapisseries de la Cour de Bourgogne et les tableaux chez le grand écuyer. Il a aussi fait mettre en lieu sûr les tapisseries de Charles-Quint. Les sauveteurs avaient été empêchés de sauver le lit de Charles-Quint et le baldaquin de Bourgogne par les coups de crosse des soldats allemands. Il s'est adressé au général de Wrangel et au major de place de Brandon, qui lui remirent des hommes pour continuer le sauvetage. Il a donné des ordres pour sauver les papiers et la bibliothèque de Bourgogne qui se trouvaient dans une chambre sous l'horloge. Balthazar Sanchez de Aguilar a sauvé le Baldaquin de Bourgogne et les habits de la Toison d'Or.

On a l'impression en lisant toutes ces dépositions que les

(1) Cartulaires et manuscrits n° 1493

(2) Voir GALBSLOOT Incendie du palais de Bruxelles. Bull. de l'Acad. R de Belg. 2<sup>e</sup> série, tome XXXV, p. 109.

témoins n'osaient pas charger de la responsabilité du sinistre la signora Cappellini, femme de chambre de la Gouvernante et *personna grata* auprès d'elle, mais qu'ils la croyaient coupable. Il y aussi de nombreux témoignages de la brutalité des soldats allemands et aussi, hélas la preuve des nombreux vols qu'ils commirent et dont l'histoire doit leur tenir rigueur, car ils devaient assumer l'ordre.

Il y avait là une occasion de rapine qu'ils ne laissèrent pas échapper.

Nous le croyons sans peine !

L'incendie du palais a inspiré de nombreuses œuvres d'art.

Citons le dessin de F. J. de Rons, de l'ancienne Cour avant le 3 février 1731 et ayant appartenu à la collection Wouters (1797 n° 1490). Dans cette même collection, il y avait trois autres grands dessins de la Cour, deux pendant le feu et le troisième vu du côté du Parc, après l'incendie. Ils étaient ornés d'un grand nombre de figures et terminés au lavis à l'encre de Chine (n° 1309) (1).

#### LES RÉPARATIONS DU SINISTRE. — PREMIÈRES MESURES.

Le sinistre qui avait frappé la Cour de Bruxelles provoqua une grande émotion dans le pays.

Après lui avoir rédigé une adresse, (2) le 16 février (3) les députés des Etats de Flandres, le 24 février 1731, décidèrent d'offrir un trimestre de leurs gages à Son Altesse Sérénissime pour l'aider dans la reconstruction du palais (4)

Ce don gracieux fut accepté le 6 mars (5).

(1) Catalogue de la vente de Bruxelles 1797 p. 301.

(2) GACHARD op. cit. p. 110.

(3) Conseil d'Etat, publiée par GACHARD, op. cit. p. 133.

(4) Ch. des Comptes. Reg. 183 fo 181.

(5) Idem. L'évêque d'Anvers offrit cent guinées, celui d'Ypres trois mille florins. GACHARD ne croyait pas qu'ils avaient eu des imitateurs, op. cit. 121.

Les députés des Etats du Hainaut firent partir pour Bruxelles leur pensionnaire pour exprimer à la Gouvernante, la vive douleur dont ils étaient pénétrés (1) et offrir de payer une somme de 35,000 florins pour le «soutient» de la Cour (2). Les députés du Brabant se rendirent en corps auprès d'elle et lui exprimèrent combien ils étaient heureux de la conservation de sa personne, mais prudemment n'offrirent pas d'avantage. Les magistrats d'Anvers, plus malins, la fit complimenter par un de leurs pensionnaires. Ils ajoutaient qu'ils seraient mille fois heureux s'il leur était donné d'avoir l'honneur de recevoir parmi eux l'image vivante de leur auguste et digne souveraine. A cette fin, ils mettaient à sa disposition pour y établir sa résidence, le grand hôtel de la ligue hanséatique! (12 mars 1731). (3)

Chose à noter, le magistrat de Bruxelles se tint coi. C'est en vain qu'on parcourt les *Coppe boecken*, on n'y peut trouver aucun compliment de condoléance. Peut-être, cependant, y eut-il une entrevue avec la Princesse, mais nous ne pouvons l'assurer (4). Il est évident que les magistrats jugeaient prudents de s'abstenir, car c'est à eux que — ils le savaient — on s'adresserait pour reconstituer le palais.

Cela n'empêcha pas les travaux des plus urgents de se faire.

Le travail le plus nécessaire était de refaire la charpente de la chapelle des SS. Philippe et Jean, dont les maçonneries avaient peu souffert. Le 25 février, le conseiller Schockaert fut chargé de marquer dans la forêt de Soignes, les arbres à abattre et le Conseil des finances écrivit dans ce but au contrôleur des travaux de la Cour, J. B. Aimé.

(1) Rég. aux résolutions des députés, idem. Séance du 16 février 1731.

(2) Archives du Conseil d'Etat, GACHARD, idem. p. 120.

(3) Lettre du 15 janvier 1873 à GACHARD. Cartulaires et manuscrits n° 1886.

(4) Idem. f° 81.

Le contrôleur Aimé passe dans ce but un contrat le 4 août 1731 avec Peeter Perduwe, maître charpentier de cette ville, et le travail s'exécute.

En 1732, il est question de refaire aussi la charpente de la grande salle de Philippe le bon.

L'architecte de la Cour P. A. Anneessens, dans un rapport du 21 juillet 1732, estime la dépense «dans les 20,000 florins», sans comprendre dans ce chiffre, le prix des chênes qu'on suppose que Sa Majesté fera abattre dans sa forêt de Soignes.

Quant à la salle, ce projet n'eut pas de suite, mais la chapelle fut rendue au culte; elle fit encore le 16 août 1741, l'objet d'une expertise à laquelle prirent part Lambert Bara, maître maçon de la Cour, l'architecte Sirio, maître tailleur de pierres (1) et J. B. Aimé, le contrôleur du bureau des travaux de la Cour.

En août 1741, le contrôleur Aimé avait dressé avec le «meeter de cette ville Lambert Bara, maître maçon de la Cour, et «l'architecte Sirio, maître tailleur de pierre servant aussi à la Cour, selon que les instructions au fait de son service le prescrivaient un besoigné des réparations nécessaires à la chapelle et à la Salle du Palais brûlé».

Ce besoigné comprenait 28 postes dans la minute qui est conservée (2).

En suite d'une lettre du baron de Lados en date du 9 août 1741, J. De Keerle, surintendant, directeur général des domaines et finances de S. M. écrit le 28 septembre 1741 à Aimé, le contrôleur des ouvrages de la Cour «que S. Exc. ayant trouvé bon de faire voir à la conservation du grand

(1) Longtemps après, nous trouvons encore le 23 janvier 1772, un paiement de 102 livres à ce Sirio pour travail au palais de S. A. R.

(2) Arch. gén. du R. Départ. des ouvr. de la Cour, liasse 33.

salon (la salle de Philippe le bon) et la chapelle royale du Palais incendié. il doit avec l'architecte Annessens faire une visite des dits bâtiments, former un besoigné dans lequel seront spécifiés les réparations nécessaires, à quelle dépense elles monteraient. etc. » (1)

Le 19 octobre 1741, les experts se sont rendus sur les voûtes de la chapelle et dans les ruines de la salle. Annessens prend les mesures et assume de dresser un besoigné (2). Il apparaît qu'ils ne purent se mettre d'accord au sujet des travaux à faire.

#### FOUILLES DANS LES RUINES.

Entretiens, la légende qui voulait que des trésors se trouvaient enfouis dans les ruines de la Cour brûlée, fomentait des recherches ou des propositions de recherches.

Le 6 avril 1750, un sieur Henri Rentzing demanda à déblayer les ruines. Il résulte du rapport qui est fait à son sujet que c'était un étranger éconduit déjà plusieurs fois de pareilles requêtes, même aux Français. Au près de ceux-ci, il aurait réussi si le contrôleur Aimé n'avait opposé la capitulation de Bruxelles, dont les termes réservaient à Marie-Thérèse, la Cour et les maisons royales avec tous leurs meubles, décorations, etc.

Ce Rentzing se vantait d'être à même de découvrir par son « savoir faire » dans les ruines, ce qui peut être enseveli, soit or, argent, pierreries, cuivre, etc,

Malgré ce rapport défavorable, Rentzing obtint du prince Charles, l'autorisation de faire des essais, mais dès le 17 avril 1750, le contrôleur Aimé protestait contre les trous faits par le découvreur de trésors dans les murs en ruine !

(1) Arch. gén. du R. Depart. des ouvr. de la Cour. liasse 33.

(2) Arch. gén. du R. Départ. des ouvr. de la Cour, idem.



Il y avait, paraît-il, des restes précieux qui y étaient restés enfouis, puisque le 8 avril, Aimé avait dans son rapport, parlé des objets à rechercher. Il signale que déjà l'on a retrouvé les diamants de l'habit de S. A. S., qui ont été recueillis sous la droite de l'entrée du Parc et que l'on a recherché l'or des tapisseries de Bourgogne.

Il signale qu'il y a encore sous les décombres la riche et précieuse «table de Rodolphe» incrustée de diamants et de pierres précieuses de toutes espèces. Cet ensemble de gemmes avait comme pied un motif sculpté par Duquesnoy, *l'Enlèvement de Ganymède*, en bronze. On comptait retrouver aussi les restes de plusieurs lustres et plaques d'argent, de pièces de vaisselles, de bijoux et «monoyes» ainsi que les riches pendeloques et pierreries que feu S. A. S. avait laissé sur sa toilette, le buste en bronze de Charles Quint, etc. (1) Hélas, l'incendie de 1731 avait détruit bien d'autres merveilles à jamais déplorables.

#### LES CAVES DE LA CHAPELLE ABRITENT DES TRÉSORS D'ART.

Les caves de la chapelle continuaient à contenir et à aider à la conservation de bien d'autres débris de toute cette splendeur de la Cour de Bourgogne.

C'est ainsi que nous avons trouvé le signalement dans les archives du Conseil des finances, des tapisseries de haute lisse représentant l'histoire du grand Alexandre, comprise dans les pièces suivantes :

- N° 1. La bataille ou passage de la rivière Granicus, long de 32 pieds.
- N° 2. La tente conquise de Darius ou il trouva Gambis, (sic) mère de sa femme, long de 18 1/2 pieds.

(1) Arch. gén. du R. Conseil des finances, 865bis, p. 127.

N° 3. La conquête de la ville de Gazdou, à l'entour des supérieurs des captifs sont tirés par les cheveux comme fit Achille devant Troies, long de 22 pieds.

N° 4. La bataille d'Arbelles contre Darius, long de 34 1/2 pieds.

N° 5. L'entrée triomphale dedans Babilone, long de 24 pieds deux pouces.

N° 6. La bataille contre Porrus qu'on amène captif, long de 24 pieds moins deux pouces.

L'auteur de ce document ajoute que ces six pièces sont peintes par le fameux peintre «le vieil Eyckens» et qu'elles ont 254 pieds de tour sur la hauteur de 12 1/2 pieds.

C'était donc une suite considérable dans laquelle on recon-  
nait la chambre de la tapisserie de l'*Histoire d'Alexandre* vendue, en 1459, par Pasquier, haute lisseur tournaisien à Philippe le bon. Celle-ci mesurait alors 708 aunes 3/4 et comprenait le ciel de lit, le dossier, la couverture et trois des gouttières. plus six panneaux de muraille.

Elle coûta 5000 écus d'or et était composée de fils d'or et d'argent, de soie et de laine (1).

En 1461, elle décora l'hôtel d'Artois, lors de l'entrée de Louis XI à Paris. En 1473, elle est à Trèves (2).

Ni Guiffrey, ni M. Soil n'ont pu découvrir où se trouve cette précieuse tenture. Le document que nous produisons aidera peut-être à sa découverte. Elle a dû être emportée avec les autres trésors de nos princes, à la retraite des troupes autrichiennes devant le canon de Jemappes.

Quant à l'attribution des cartons à Hubert van Eyck, aucune autre mention n'en existe, croyons-nous. Hâtons-nous d'émet-

(1) SOIL. Les tapisseries de Tournai 1891 p. 236.

(2) GUIFFREY. Hist. de la tapisserie p. 76-88.

tre nos doutes sur cette attribution que la tradition a dû dicter et de faire observer que les tapisseries ont dû être exécutées vers 1455, par conséquent longtemps après la mort d'Hubert van Eyck — le vieil Eyckens — (22 septembre 1426) et celle de Jean (juin 1441).

Pendant l'occupation française, le 11 juillet 1746, on avait amené dans ces mêmes caves, des tableaux venant de la «maison royale de la Vuren» (Château de Tervueren) parmi lesquels celui nommé vulgairement *Den Ommeganck van Brussel*, celui représentant les serments passant sur la place de Bruxelles, tous deux actuellement au Musée royal et celui représentant un édifice en perspective avec des figures en pieds, tous trois endommagés. Ces tableaux ont été de suite mis auprès de ceux qui, par ordre de l'intendant de Seichelles, sont en dépôt dans la chambre sous la chapelle «où ont été ci-devant les tapisseries de la maison de Bourgogne» (2).

Le 10 mars 1770, le Conseil des finances donnait encore au contrôleur Savoet, l'ordre d'aménager ces mêmes souterrains pour y installer des archives espagnoles.

Transportés à la Cour, ces débris du palais de Bruxelles du temps de nos souverains nationaux, comprenaient encore, d'après l'inventaire de 1780, onze grands tableaux représentant différents personnages, cinq grandes figures de bronze et «un jésuite» de cuivre (sic), servant pour le haut d'une cheminée.

#### ARTISTES LOGÉS DANS LES RUINES.

Quantité de gens logeaient dans la Cour brûlée, depuis quarante ans qu'elle était abandonnée.

Des veuves, des orphelins, des pensionnés du service de la

(1) Arch. générales du R. Conseil des finances. 865bis, p. 152.

(2) ALPH. WAUTERS, Revue d'hist. et d'archéol. II, p. 225.

Cour s'y étaient taillé des habitations jusque dans les caves de la chapelle.

Quelques-uns sous-louaient leurs chambres, comme nous le verrons pour l'artiste dont il va être question et s'en faisaient des rentes.

Le duc Charles s'occupait alors de créer sa fabrique de porcelaines à l'instar de Meissen, de Nymphenbourg et de Vienne. Dans un grand secret, le 14 mars 1768 (1) le bon gouverneur général avait décidé de loger dans la Cour brûlée, le nommé N..... artiste; le logement consiste en 3 places : une chambre à travailler et la 3<sup>e</sup> pour y construire des fours à fondre les matières nécessaires.

Dans une autre pièce du 7 février 1770, nous voyons que cet artiste s'appelait Linteman ou Lintman, puis enfin une troisième nous apprend le 21 mars 1771 que ce «fabricateur de porcelaines» avait sous-loué deux de ses trois chambres au palefrenier Jean Kermela et que cela doit cesser (2).

Il y eut aussi un incident avec un autre artiste nommé Hager, peintre (3), qui «s'amusait à tirer des coups de feu du » palais brûlé où il avait un logement gratuit, chez ses voisins » du Borgendael».

PAUL SAINTENOY.

(1) La première mention de l'atelier de porcelaine du duc Charles date de 1767, à Tervueren, d'après A. WALTERS, qui confond les deux fabrications en une seule.

(2) Dans l'inventaire des bâtiments de Tervueren, on trouve mentionné (1782) : « Le grand bâtiment de la manufacture, derrière la manufacture, les » petits bâtiments de Lintermans ». Celui-ci resta donc au service de la manufacture de porcelaines de Tervueren. F°89 verso. Reg. 695. Ch. des finances.

(3) A. WALTERS ne cite pas ces deux artistes (*Faiences et porcelaines de Bruxelles*) etc, dans *l'Art ancien à l'exp. nat. de 1880*.